



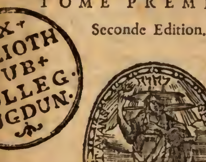


DE LA SAINTETÉ ET DES DEVOIRS DE LA VIE MONASTIQUE.

PAR LE R. P. ABBE' DE LA TRAPE.

TOME PREMIER.

Seconde Edition.







A BRUXELLES,
Chez EUGENE HENRY FRICX, derriere l'Hôtel de Ville, vis-à-vis de la Ruë du Mont de Pieté, & de la Fontaine de Nôtre Dame.
M. DC. LXXXIV.

Avec Privilege & Approbation.

CENSURA ORDINARII.

Vitam Monasticam gloriosis appellationibus insignem commendans Divus Bernardus, rectè eam vocat, *Scholam Charitatis, secundum Baptisma, Vitam Apostolicam, Propheticam, Angelicam.* Nec minus rectè eximiam in ejusdem Professoribus exigit puritatem & sanctitatem, ut præclaris ejusmodi titulis condigné respondeant; ne flebilem istam vocem: *Quis in principio cum Ordo cœpit Monasticus, ad tantam crederet Monachos inertiam devenire? O quantum distamus ab his, qui in diebus Antonii extitère Monachi!* extorqueri iterum sibi, doleat. Eximiarum istarum virtutum in omnibus Monasticam vitam Professis necessitatem, illisque comparandis ac conservandis requisita adminicula ex Sacra Scriptura, Sanctis Patribus, & Summorum Pontificum Decretis doctè, piè ac solidè demonstrat Author Libri *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique.* Hinc quia nihil Fidei aut bonis moribus adversum complectitur, & ad reducendum primævum in Monachis fervorem & spiritum, plurimum conducit, utiliter reimprimetur. Ita censeo Bruxellis hâc 10. Decembris 1683.

J. D. Cuyper, *S. T. L.*
Archi-Presb. Brux. Lib. Cens.

Extrait du Privilege.

CHarles par la grace de Dieu Roy de Castille, de Leon, d'Arragon, &c. Archi-Duc d'Austriche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, &c. a octroyé à Eugene Henry Fricx, Imprimeur juré dans la Ville de Bruxelles, de pouvoir luy seul imprimer, vendre & distribuer ce Livre, intitulé, *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique, par le R. P. Abbé de La Trape*, défendant bien expressément à tous autres Imprimeurs & Libraires, de contrefaire ou imprimer ledit Livre, ou ailleurs imprimé porter ou vendre en ce Pays, dans le terme de neuf ans; sur peine de perdre lesdits Livres, & d'encourir l'amende de trente florins pour châque exemplaire, comme il se void plus amplement és Lettres Patentes, données à Bruxelles le 20. de Decembre 1683. Fier. vt.

Signé

Loyens.

AVERTISSEMENT.

CET Ouvrage a esté composé par un Religieux engagé dans la conduite des Ames; lequel aprés avoir consumé une partie de sa vie à former & à soûtenir dans la voye de Dieu ceux que sa divine Providence avoit mis sous sa charge, a essayé de faire par sa plume ce qu'il n'estoit plus en estat de faire par sa parole. Son dessein n'a point esté d'écrire pour le Public, ny de traiter de tous les devoirs de la vie Monastique; mais seulement de parler pour ses propres Religieux, & de leur en expliquer les veritez principales, & les maximes les moins connuës & les moins pratiquées. Il a rapporté un grand nombre de passages des saints Peres, parce qu'il sçavoit que ses Freres les liroient avec plaisir; que la lecture leur en seroit utile, & que les expressions desquelles les Saints se sont servis, ayant une benediction toute particuliere, feroient sans doute des impressions plus profondes sur des gens qui ne desiroient rien davantage que de prendre les sentimens de ces grands Hommes pour leur Regle, & de vivre comme eux. S'il s'est separé en beaucoup de choses des usages & des opinions devenuës communes dans les derniers temps, ce n'a esté que parce qu'il n'a pû les suivre sans s'éloigner de la verité. Il a dit simple-

ſimplement ce qu'il a trouvé dans les écrits des ſaints Moines & dans ceux des Peres de l'Egliſe : & s'il y a joint quelques-unes de ſes réflexions, elles ſont tellement ſelon leur eſprit, & ſelon leur doctrine, qu'elles doivent eſtre regardées plûtoſt comme leurs penſées, que commes les ſiennes. Enfin, il a fait ce qu'il a pû pour n'avoir rien en cela devant les yeux que la gloire de JESUS-CHRIST, *le ſalut & l'édification de ſes Freres.*

On a diviſé cét Ouvrage en vingt-trois Chapitres.

On traite dans les cinq premiers de l'origine, de l'eſſence, & de la perfection de l'eſtat Monaſtique, & dans les Chapitres ſuivans on propoſe les moyens neceſſaires pour en remplir les devoirs.



PRI-

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS par la grace de Dieu Roy de France & de Navarre; A nos amez & feaux les gens tenans nos Cours de Parlement, grand Conseil, Requestes ordinaires de nostre Hôtel & du Palais, Baillifs, Seneschaux, Prevosts ou leurs Lieutenans, & à tous autres nos Justiciers & Officiers qu'il appartiendra, Salut. Nostre bien-amé François Muguet nostre Imprimeur ordinaire, nous a fait remontrer qu'il a un Manuscrit qui a pour titre, *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique*, lequel il desireroit imprimer, s'il nous plaisoit luy accorder nos Lettres de permission à ce necessaires. Pour ces causes; voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous luy avons de nostre grace speciale, pleine puissance & autorité Royale, permis & permettons par ces presentes, d'imprimer ledit Manuscrit, en tel caractere, & autant de fois qu'il voudra, & ce durant le temps & espace de vingt années, à commencer du jour & date de l'impression dudit Manuscrit; pendant lequel temps, Nous faisons tres-expresses défenses à tous Libraires, Imprimeurs ou autres de quelque condition qu'ils soient, d'imprimer ledit Manuscrit, mesme sous pretexte d'augmentation, correction, changement de titre ou autre raison & pretexte que ce soit, mesme d'en apporter ou garder aucun exemplaire de ceux qui pourroient avoir esté contrefaits, à peine de dix mille livres d'amende, payable par châcun des contrevenans, & applicable un tiers à Nous, un tiers à l'Hôpital general de nostre bonne ville de Paris, & un tiers à l'Exposant, confiscation des Exemplaires contrefaits, & de tous dépens, dommages & interests, mesme aux peines portées par l'Arrest de nostre Cour de Parlement du vingt-sixiéme Février 1671. publié à la Chambre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires, à condition qu'il sera mis dans nostre Bibliotheque publique deux Exemplaires dudit Manuscrit, un en celle du Cabinet de nos Livres en nostre Cha-

ſteau du Louvre, & un en celle de noſtre tres-cher & feal Chevalier, Chancelier de France le Sieur le TELLIER, avant de l'expoſer en vente, à peine de nullité. SI VOUS MANDONS & ordonnons que du contenu en icelles, vous faſſiez joüir & uſer ledit Expoſant, plainement & paiſiblement, & ceux qui auront droit de luy. Voulons auſſi qu'en mettant au commencement ou à la fin dudit Livre, copie ou extrait des preſentes, elles ſoient tenuës pour bien ſignifiées: Et que foy y ſoit ajoûtée, & aux copies deuëment collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers Secretaires comme au preſent original. Commandons au premier noſtre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, faire pour l'execution des preſentes, tous exploits, défenſes, ſaiſies & autres actes neceſſaires, ſans demander autre permiſſion, nonobſtant oppoſitions ou appellations quelconques, Clameur de Haro, Charte Normande, & autres Lettres à ce contraires. CAR tel eſt noſtre plaiſir. DONNE' à Verſailles le dix-neuviéme jour de Decembre, l'an de grace mil ſix cens quatre-vingt-deux; Et de noſtre Regne le quarantiéme. Signé par le Roy en ſon Conſeil, MARESCHAL. Et ſcellé du grand Sceau de cire jaune.

Regiſtré ſur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, le dixiéme jour de Février de l'année mil ſix cens quatre-vingt-trois, ſuivant l'Arreſt du Parlement du huitiéme Avril mil ſix cens cinquante-trois, & celuy du Conſeil Privé du Roy, du vingt-ſeptiéme Février mil ſix cens ſoixante-cinq.

Signé, C. ANGOT, *Syndic.*

Achevé d'imprimer pour la premiere fois, le quinziéme jour de Mars 1683.

Les Exemplaires ont eſté fournis.

Ap-

Approbation de Monseigneur l'Archevesque Duc de Reims, & de Messeigneurs les Evesques de Meaux & de Luçon.

CEt Ouvrage, où il est traité *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monastique*, contient une Doctrine orthodoxe, soigneusement tirée de l'Ecriture & de la Tradition des Saints. La lecture en découvrira aux Moines les obligations & la perfection de l'estat Angelique auquel ils ont esté appellez. Elle ne sera pas moins utile au reste des Chrestiens, qui apprendront à connoistre dans les exercices de la penitence & des humiliations Religieuses, ce que c'est que la corruption où nous sommes nez, combien la malignité en a penetré le fonds de nos cœurs, & combien sont violens & continuels les efforts qu'il faut faire contre soy-méme, quand on entreprend non seulement d'en empescher les malheureux fruits; mais encore d'en arracher jusqu'à la racine. Les Heretiques seront confondus en voyant une si solide explication des Institutions Monastiques, qui n'ont fait l'objet de leur aversion, que parce qu'elles ont passé de trop loin leur capacité; & ils seront trop opiniâtres, s'ils ne se sentent forcez à confesser que Dieu est veritablement dans le saint Monastere, où cette éminente Doctrine est non seulement enseignée avec tant de force, mais encore si parfaitement reduite en pratique. Donné à Versailles le troisiéme Mars 1683.

CHARLES MAURICE Ar. Duc de Reims.

J. BENIGNE Evesque de Meaux.

HENRY Evesque de Luçon.

Approbation de Monseigneur l'Evesque & Prince de Grenoble.

SI quelque chose est capable de consoler les personnes qui ont de l'amour pour la penitence, & de la veneration pour l'état Monastique, c'est de voir dans un siecle aussi corrompu que le nôtre, des Religieux qui retracent par la sainteté de leur conduite, la vie de ces premiers Anachoretes, qui

ont vécu comme des Anges dans un corps mortel, & dont nous ne pouvons encore entendre le recit ſans étonnement & ſans admiration.

Mais comme tout le monde ne peut pas entrer dans ces ſacrez tombeaux, ny eſtre témoin des choſes étonnantes qui s'y pratiquent; il eſtoit à propos qu'il reſtât quelque monument public de la pratique & des ſentimens de ces fidelles diſciples de ſaint Bernard.

L'excellent Livre qui a pour titre, *De la Sainteté & des Devoirs de la Vie Monaſtique*, eſt l'idée de la vie que menent ces admirables Solitaires que Dieu a ſuſcitez en nos jours pour confondre la lâcheté de ceux qui portent ſoûs un habit de Religion un cœur remply de l'eſprit du monde; & qui font Profeſſion d'une ſainte Regle, ſans en pratiquer la penitence & l'auſterité, ſoûs pretexte que ces penitences & ces auſteritez qui eſtoient ſi communes dans les Monaſteres des premiers ſiecles, ſont impratiquables au temps où nous ſommes.

On a dit autrefois qu'il falloit avoir vêcu comme ſaint Jean Climaque pour pouvoir compoſer ſa divine échelle. On peut dire la meſme choſe de l'Auteur de cét Ouvrage. J'ay eu la conſolation il y a plus de quinze ans d'entendre de ſa bouche, & de luy voir pratiquer toutes les grandes & ſaintes maximes qui ſont contenuës dans ſon Livre qui n'eſt qu'une expreſſion de ſes Meditations & de ſes Pratiques. Je l'ay lû avec attention, & il n'y a rien à mon ſens que d'édifiant & plein de l'Eſprit de Dieu. Les ſentimens en ſont nobles & relevez; l'idée qu'il a de l'eſtat & de la vie Religieuſe eſt ſublime; il eſt impoſſible qu'il n'inſpire la componction dans le cœur de ceux qui le liront avec le meſme eſprit avec lequel il a eſté compoſé; & il eſt à ſouhaiter que tous les Religieux le liſent pour puiſer dans des ſources ſi vives & ſi pures des Regles de la conduite que demande d'eux l'eſtat de penitence & de retraite dont ils ſont Profeſſion. Donné à Grenoble le vingt-deuxiéme Février mil ſix cens quatre-vingt-trois.

ESTIENNE Eveſque de Grenoble.

TA-

TABLE

Des Chapitres & des Queſtions contenus en ce premier Volume.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

De l'Inſtitution de la vie Monaſtique.

QUE-

CHAPITRE III.

De l'Origine de la vie Solitaire.

CHAPITRE IV.

Des differentes manieres de vie qui se sont formées parmy les anciens Solitaires.

CHAPITRE V.

De l'Essence & de la perfection de la vie Cœnobitique.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

De l'amour de Dieu.

CHAPITRE VIII.

De l'amour & de la confiance envers les Superieurs.

CHAPITRE IX.

De la charité & des devoirs des Superieurs.

CHAPITRE X.

De la charité que les Religieux doivent avoir les uns pour les autres.

CHAPITRE XI.

De la Priere.

CHAPITRE XII.

Des Humiliations.

CHA-

CHAPITRE XIII.

De la Meditation de la Mort.

CHAPITRE XIV.

Des Jugemens de Dieu.

CHAPITRE XV.

De la Componction.

Fin de la Table du premier Volume.

DE

DE LA SAINTETÉ ET DES DEVOIRS DE LA VIE MONASTIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

QUESTION PREMIERE.

Qu'est-ce qu'un veritable Religieux ?

RE'PONSE.

C'EST un homme qui ayant renoncé par un vœu solemnel, au monde & à tout ce qu'il y a de sensible & de perissable, ne vit plus que pour Dieu, & n'est plus occupé que des choses éternelles.

QUESTION II.

Qu'entendez-vous par ces mots, avoir renoncé au monde par un vœu solemnel ?

RE'PONSE.

J'ENTENS qu'un veritable Religieux a renoncé par une protestation publique, & autorisée de l'Eglise aux affaires, aux occupations, aux biens, aux honneurs, & aux plaisirs du monde. Qu'il s'en

est interdit l'usage pour toûjours par l'engagement qu'il a pris avec Dieu, qui seul doit devenir l'objet de ses pensées, de toutes ses affections, de tous ses desirs, en sorte qu'il ne peut plus user des choses mesme necessaires, & dont sa condition humaine l'empéche de se passer, que par rapport à Dieu, & dans le dessein de luy plaire.

QUESTION III.

En quoy donc l'obligation d'un Religieux differe-t'elle de celle d'un Chrestien qui a renoncé comme luy, au monde, par son Baptesme?

RE'PONSE.

IL est vray qu'un Chrestien qui a esté enseveli avec JESUS-CHRIST par le Baptesme, & qui a receu par ce Sacrement une vie nouvelle, dont l'esprit du mesme JESUS-CHRIST est l'ame & le principe; doit estre mort au monde, à ses honneurs, à ses affaires, & à ses plaisirs; mais il suffit pour satisfaire à ce devoir, qu'il y renonce par la disposition de son cœur; Et bien qu'il luy soit permis d'en conserver la possession & l'usage, il doit neanmoins en estre tellement dégagé par un sentiment interieur, qu'il soit pauvre dans l'abondance, chaste dans le mariage, temperant dans la bonne chere, & appliqué à Dieu dans le commerce que la necessité de sa condition l'oblige d'avoir avec les hommes.

Mais c'est trop peu pour un Solitaire; il n'en doit pas demeurer là; il faut qu'il soit dans un détachement actuel de toutes les choses sensibles; il faut que comme l'Eternité est toute seule son partage, elle soit aussi l'unique objet de toutes les actions de son esprit, & de tous les mouvemens de son cœur. Les conseils que JESUS-CHRIST donne aux hommes

mes en general, luy sont devenus par sa vocation des preceptes indispensables ; & il n'en fait point assez pour s'acquitter de l'obligation de son estat, si son dépoüillement n'est entier, si son abnegation n'est réelle & effective, & s'il ne fait passer dans ses œuvres les sentimens de son cœur.

C'est ce qui ne peut estre contesté que par ceux qui sont dans une ignorance grossiere de l'estat Monastique ; qui n'y ont jamais fait aucune attention, ou qui n'ont jamais rien lû de ce que les saints Peres nous en ont appris. Comme les vases destinez au service & au culte de Dieu ne sçauroient estre employez à d'autres usages sans profanation : ainsi le Religieux, qui par une consecration particuliere est devenu le sanctuaire du saint Esprit, & le temple de Dieu, doit l'avoir incessamment devant les yeux : Et il ne peut plus s'en distraire avec dessein, pour s'occuper des choses visibles & perissables sans commettre une espece de sacrilege. Ep. 1. aux Corinth. c. 6. v. 19. Cassien.

QUESTION IV.

Surquoy est fondé ce grand détachement que vous demandez dans les Religieux ?

REPONSE.

LA consecration des vœux, est à proprement parler l'immolation d'un holocauste qui ne souffre point de restriction ny de reserve ; les Saints n'ont point apprehendé d'en dire trop quand ils nous ont enseigné, que le Solitaire qui se détournoit de Dieu & le perdoit de vuë d'un seul moment, tomboit dans une fornication spirituelle. Les Peres n'ont eu sur cela qu'une mesme pensée, quoy qu'ils se soient expliquez d'une maniere differente. Et quand ils ont appellé la profession Monastique la vie des substances immaterielles, une meditation Cassien. S. Greg.

S. I. Clim. Cassien. S. Bern. Serm. 27. de diversis. S. Bas.

continuelle des jugemens de Dieu, un crucifiement, un veritable martyre, une profession de la perfection des Apostres, une conversation Angelique : ils n'ont voulu dire autre chose, sinon qu'un Solitaire devoit estre insensible à toutes les affections humaines ; separé de toutes les choses mortelles ; que sa conversation devoit estre toute dans le Ciel, & que la perfection Monastique estant au-dessus de la nature, comme parle saint Basile, élevoit les hommes à la pureté des Anges.

QUESTION V.

Les Religieux qui ne conservent pas la pureté de leur Institut, sont donc bien éloignez de servir Dieu d'une maniere qui luy soit agreable ?

RE'PONSE.

NON seulement les Religieux qui ont quitté la pureté de leur Institut, & qui au lieu de perseverer dans la sainteté de leur Profession, sont tombez dans une vie molle & relâchée, ne servent point Dieu d'une maniere qui puisse luy plaire ; mais comme ils sont sortis de son ordre, & de son dessein, ils ne font plus que répandre dans son Eglise la confusion & le scandale ; deshonorer sa gloire par leurs mauvais exemples ; donner occasion à ses ennemis de blasphemer son saint Nom, & à JESUS-CHRIST de leur faire ce juste reproche que saint Paul fait aux Juifs : *Nomen Dei per vos blasphematur inter gentes.*

Aux Ro. c. 2. v. 24.

CHA-

CHAPITRE II.

De l'Institution de la vie Monastique.

QUESTION I.

Les hommes sont-ils les premiers Auteurs & les Instituteurs de la vie Monastique?

RE'PONSE.

NON: c'est JESUS-CHRIST luy-mesme qui l'a instituée; Et ceux qu'il a suscitez pour l'établir dans le monde dans les temps déterminez par sa préscience éternelle, n'ont esté que les Ministres de ses ordres, & les Executeurs de ses divines volontez.

QUESTION II.

En quels endroits de l'Evangile voit-on que JESUS-CHRIST *a institué la vie Monastique?*

RE'PONSE.

ON le voit dans saint Luc, lors qu'il dit: Vendez ce que vous avez, & le donnez aux pauvres, & vous aurez un tresor dans le Ciel, aprés cela venez, & me suivez. Et il dit encore ailleurs: Si quelqu'un vient à moy, & ne hait point son pere, & sa mere, & sa femme, & ses enfans, & ses freres, & ses sœurs, & mesme sa propre vie, il ne peut estre mon Disciple. Luc c. 12. v. 33. Luc. c. 14. v. 26.

On le voit aussi au 19. Chap. de saint Matthieu: Quiconque, dit-il, aura quitté pour l'amour de moy sa maison, ses freres, ou ses sœurs, ou son pere, ou sa mere, ou ses enfans, ou ses terres, il en recevra cent fois autant, & possedera la vie éternelle. Mat 19. v. 29.

Il ne faut point douter que le dessein de JESUS-CHRIST n'ait esté de former dans son Eglise un état saint, dans lequel on l'adorast, & on le servist dans une desoccupation entiere de toutes les choses du monde, dans une application invariable à sa Majesté Divine, & dans une pratique exacte & litterale de tous ses conseils. C'est ce que l'on a parfaitement accomply dans l'estat Monastique, pendant qu'il s'est conservé dans sa vigueur, que sa pureté n'a pas esté alterée, & que la constance & la fidelité des Solitaires ne s'est point laissé vaincre par l'envie, la conspiration, & la violence des Demons.

QUESTION III.

Les Regles des observances Religieuses ne doivent donc pas estre considerées comme des inventions humaines?

RE'PONSE.

NON; mais comme des Loix écrites du doigt de Dieu; Et ce qui se passa d'une maniere sensible, lors que saint Pacôme receut par le ministere d'un Ange la Regle qu'il établit pour la conduite de ses freres, s'est fait d'une maniere invisible, toutes les fois qu'il a plû à Dieu d'instituer des observances Religieuses par l'entremise de ses Saints.

QUESTION IV.

Qui sont ceux qui ont embrassé les premiers la vie Solitaire.

RE'PONSE.

IL y en a qui croyent qu'Elie, Elisée, & les Réchabites ont esté les premiers qui en ont fait profession, mais il y a bien plus d'apparence de dire qu'ils en ont esté les figures, & que Dieu qui a toûjours

jours voulu donner dans l'ancien Teſtament des marques des évenemens conſiderables, qui devoient arriver dans le nouveau ; a déſigné dans le petit nombre de ces hommes incomparables, dont le monde n'eſtoit pas digne, cette multitude de ſaints Solitaires qui devoient eſtre la gloire, la ſanctification, & le ſoûtien de ſon Egliſe.

Saint Chryſoſtome & ſaint Jerôme n'ont point eu d'autres penſées lors qu'en parlant de l'origine de la vie Monaſtique, ils ont remonté juſqu'au temps des Prophetes.

Ceux qui l'ont cherchée dans la vie que ſaint Jean Baptiſte a menée dans le Deſert, & dans la conduite & la converſation des Apoſtres comme Caſſien, ont eſtimé que le détachement, la pauvreté, la penitence, la ſainteté, & la perfection de ces hommes tout divins, avoit eſté tranſmiſe aux Solitaires ; qu'elle eſtoit devenuë leur partage, & qu'ils eſtoient en cela comme leurs enfans, leurs ſucceſſeurs, & leurs diſciples.

D'autres ont écrit que les Chrétiens qui s'aſſemblerent dans la naiſſance de l'Egliſe aux environs d'Alexandrie ; qui vivoient dans la ſéparation, dans la pauvreté, dans une communauté parfaite de tous biens, & qui partageoient leurs journées par des exercices de religion & de pieté, avoient commencé la vie Monaſtique: mais pour ne ſe point arreſter à ceux qui ont plûtoſt eu des qualitez, des pratiques, & des auſteritez communes avec les Solitaires, que la verité de leur eſtat.

Il eſt conſtant que ſaint Paul l'Anachorete eſt le premier (depuis la prédication de l'Evangile) qui embraſſa la vie Solitaire, & ſe cacha dans un Deſert de la baſſe Thebaïde pour y ſuivre & pour y trouver JESUS-CHRIST dans une entiere ſéparation des hommes, & dans une nudité parfaite. Saint Antoine, à qui Dieu le fit connoiſtre, garda le même

S. Hieron. vit. S. Paul.

même genre de vie dans l'Egypte, quoy qu'il ait habité une solitude moins resserrée; & des lieux plus accessibles, & qu'il se soit laissé voir à ceux qui le cherchoient, & qui avoient besoin de luy, ou pour la guerison de leurs maladies, ou pour la sanctification de leurs ames.

S. Atha. vit. S. Anton. Le même saint Antoine aprés s'estre sanctifié dans le Desert par une longue suite de travaux & d'années, fut contraint de le quitter pour prendre la conduite de plusieurs personnes qui se soumirent à luy comme à leur Superieur, & à leur Pere; & peupla l'Egypte de Cellules & de Monasteres.

Vit. Patr. Saint Pacôme parut aussi-tost aprés dans la haute Thebaïde, assembla un grand nombre de Solitaires; & reçût de Dieu comme nous venons de dire, par l'entremise d'un Ange la Regle selon laquelle il devoit les conduire.

Cassi. Collat. 15. c. 3. S Athan vit. S. Ant. S Hieron. vit S. Hilar. Saint Macaire presque dans le mesme temps se retira dans le Desert de Scethé; saint Ammon dans celuy de Nitrie; saint Serapion dans les Solitudes d'Arsinoé & de Memphis : & saint Hilarion dans la Palestine : Ce qui fut comme la source de cette multitude innombrable d'Anachoretes & de Coenobites qui remplirent en peu d'années toute l'Affrique & l'Asie; & qui de-là se répandirent dans toutes les parties de l'Occident.

Voilà précisement quel a esté le commencement & l'origine de la vie Monastique, voilà quels ont esté ceux dont il a plû à Dieu de se servir pour l'instituer dans son Eglise : Et tout ce qui a précedé dans les âges superieurs, ne peut estre consideré que comme des desseins & des projets qui n'ont eû leur accomplissement, leur effet & leur veritable forme que dans le temps que nous venons de marquer, par le ministere & par les travaux de ces grands hommes.

CHA-

CHAPITRE III.

De l'Origine de la vie Solitaire.

QUESTION I.

Ne nous seroit-il pas avantageux que vous nous parlassiez plus à fonds de l'Origine de la vie Solitaire, & des desseins de Dieu dans son établissement?

RE'PONSE.

COMME je n'ay point d'autre pensée que de contribuer à vostre édification, & qu'il n'y a rien qui me soit plus ordonné de la part de Dieu; je vous diray simplement, mes freres, pour répondre à ce que vous demandez, ce que j'en ay appris par la lecture que j'ay pû faire des livres des saints Peres.

Il faut donc sçavoir, que le principal dessein de Dieu dans la nouvelle alliance qu'il a faite avec les hommes, a esté d'établir dans le monde un culte digne de sa Majesté, & d'y avoir de veritables adorateurs qui l'adorassent, comme dit JESUS-CHRIST, en esprit & en verité. *Venit hora & nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate*, c'est à dire dans cette pureté qui ne peut estre que l'effet de la plenitude de son esprit, & de l'abondance de sa grace. Dieu estoit connu dans la Judée; sa renommée estoit grande dans Israël, selon les paroles du Prophete; *Notus in Judæa Deus, in Israël magnum nomen ejus*: mais il n'y estoit pas glorifié d'une maniere proportionnée à son infinie grandeur. Les hommages & les reconnoissances qu'on luy rendoit, estoient communes & imparfaites; car la Loy par elle-mesme n'estoit pas capable d'élever les hommes à des choses parfaites: *Nihil*

Jo. c. 4. v. 23.

Ps. 75. v. 2.

Ep ad Heb.c.7 v. 19. *Nihil ad perfectum adduxit Lex.* Et en effet, ce qu'ils se proposoient alors de plus avantageux & de plus grand, estoit de vivre à l'ombre de leurs vignes & de leurs figuiers, de se nourrir des fruits de la terre, & d'en goûter les douceurs dans la paix & dans le repos. Les enfans ne croyoient pas qu'il y eût rien de meilleur pour eux, que de passer leur vie dans la maison de leurs Peres, dans le sein de leurs Meres, & ils mettoient tout leur bon-heur à en posseder les heritages aprés leur mort. C'estoit là où se bornoient tous leurs desirs & toutes leurs veuës, à l'exception de quelques personnes favorisées particulierement de Dieu, lesquelles s'élevant au-dessus de la lettre & de l'impuissance de la Loy par des mouvemens extraordinaires de son saint Esprit, vivoient dans la separation des choses presentes, & dans l'attente des biens futurs, paroissant ainsi dans le premier Testament, comme des figures & des images vivantes de ce qui ne devoit s'accomplir que dans le second.

Enfin, les temps déterminez dans les conseils eternels arriverent; & Dieu, pour construire cette nouvelle maison, qui selon la prediction du Prophete devoit surpasser par son éclat & par sa sainteté celle qui la precedoit, en jetta les fondemens sur les ruïnes de ce qui avoit fait la gloire & le bonheur de la premiere. Il établit pour les Chrestiens une Loy nouvelle, dont l'excellence & la perfection consiste principalement dans le mépris & le renoncement des richesses, des plaisirs, & de tous les autres biens que les Juifs avoient considerez comme la seule recompense de leur fidelité dans l'observation de la Loy, & l'unique objet de leurs esperances. Dieu donc suscita des hommes selon son cœur, il les appella à son service, & leur donnant en même temps la volonté & la force d'executer ses ordres, ils quitterent toutes choses; & sans écouter

Agg. 2. v. 10.

ce

ce que la nature leur pouvoit dire pour empêcher cette ſeparation ſi prompte & ſi entiere, ils abandonnerent leurs biens, leurs occupations, leurs peres & leurs meres, & ſuivirent JESUS-CHRIST qui les appelloit ſans differer d'un ſeul moment : *Relictis retibus & Patre ſecuti ſunt eum.* Math. 4. v. 22.

Les Apoſtres furent ces veritables adorateurs qui embraſſerent les premiers cét eſtat ſi pur & ſi parfait ; & qui montant ſelon les termes de l'Ecriture, juſqu'au comble de cette tour Evangelique, communiquerent enſuite, preſqu'à tous ceux qui ſe ſoûmirent à la Foy de JESUS-CHRIST, ce meſme eſprit & ce meſme détachement. Les Martyrs l'eurent dans un degré tout-à-fait éminent, puiſque non ſeulement ils renoncerent à leurs biens, à leurs peres, à leurs enfans, & à leurs freres ; mais même à leur propre vie : *Adhuc & animam ſuam,* & qu'ils prefererent à toutes les fortunes du monde, la gloire & le bon-heur de la perdre pour la confeſſion du Nom de JESUS-CHRIST. Luc. cap. 14. v. 26.

Mais enfin les Chrétiens ſe multipliant, l'Egliſe comme une mere trop féconde commença de s'affoiblir, & devint languiſſante par le grand nombre de ſes enfans. Les perſecutions eſtant ceſſées, leur foy & leur ferveur ſe diminua dans la paix & dans le repos ; Et les exemples & les enſeignemens qu'ils avoient reçûs des Apoſtres, s'effacerent dans leurs cœurs auſſi-bien que dans leur memoire.

Cependant, Dieu qui vouloit maintenir cette pureté parfaite dans ſon Egliſe, & en empeſcher la diſſipation, y conſerva quelques perſonnes qui eſtant remplies de l'eſprit de ſes Apoſtres, comme de nouveaux Martyrs, ſe ſéparerent de leurs biens, de leurs peres, de leurs femmes & de leurs enfans, par une mort qui ne ſembloit, ny moins réelle, ny moins ſainte, ny moins miraculeuſe que celle que les premiers Martyrs avoient endurez. Ils ſe retire-

rent dans les solitudes les plus écartées, s'exposerent à la nudité, au froid, à la faim, à toutes les injures des saisons les plus rigoureuses, à la fureur des bestes sauvages, enfin à la rage & à l'envie des Demons, pour loüer Dieu, & pour contempler ses beautez infinies, dans le silence du cœur, dans le calme de toutes les passions, & dans la séparation de tout ce qui pouvoit les distraire de la meditation des choses éternelles.

Cêt esprit se répandit sur les Anachoretes, & sur les Cœnobites. Les Deserts & les Monasteres en furent remplis. Les Antoines, les Hilarions, & les Pacômes assemblerent par l'ordre de Dieu, des hommes qui se joignirent à eux pour pratiquer la même perfection; & vivre dans le même depoüillement, & la même desoccupation des creatures. Et afin qu'on ne pût pas regarder cette nouvelle institution comme une invention humaine, Dieu justifia leur Mission, & fit voir la part qu'il y avoit par des prodiges pareils à ceux qu'il avoit operez par le ministere des Apostres. Ces hommes Apostoliques chassoient les Demons, guerissoient les maladies, ressuscitoient les morts, commandoient aux élemens, & se faisoient obeïr par les bestes les plus farouches.

Tous les Moines qui les ont suivis & dont ils ont esté veritablement les Maistres & les Peres, ont esté formez selon les desseins de Dieu dans la mesme sainteté, & dans la mesme separation des choses sensibles; Non seulement cette pureté s'est fait voir d'une maniere éclatante dans la personne des fondateurs, mais il se peut dire qu'elle a esté remarquée dans tous ceux qui ont esté établis de leur temps, & élevez de leurs mains. Et que la sainteté comme la penitence des Religieux qui ont paru dans l'origine des observances Monastiques dans tous les âges de l'Eglise, n'a esté que peu ou point du

du tout inferieure à celle des Solitaires des premiers siecles.

Si la disposition presente des choses donne des idées toutes contraires, c'est un effet de la décadance & de la corruption des temps; Mais l'estat Monastique est toujours en luy-mesme ce qu'il estoit autrefois. Dieu dont les desseins ne sont pas changez, & qui n'a point revoqué ses ordres, ne demande pas encore à present moins de perfection & de détachement dans les Religieux qu'il faisoit il y a quatorze cens ans: & saint Bernard n'a point apprehendé d'aller trop loin, quand il a dit à ses freres qu'ils avoient promis à Dieu de vivre dans la perfection des Apostres. Ainsi quoy que la pluspart des Moines ne conserve plus rien de cette sainteté primitive; quoy qu'ils ayent entierement dégeneré de l'esprit de leurs Peres; qu'on ne voye presque plus dans leur conduite, ny marque, ny vestige de cette abnegation profonde, à laquelle ils sont si essentiellement obligez, & qu'ils soient autant dans les affaires & dans les conversations des hommes qu'ils devroient en estre éloignez: Si on remonte à l'origine des choses & qu'on en juge, non par les abus & par les coûtumes, mais par la verité, on reconnoistra sans peine que la vie Monastique est l'estat d'une souveraine mortification: qu'elle demande une occupation de Dieu pure & continuë, sans distraction de l'esprit, & sans partage du cœur; qu'elle exclud les relations les plus innocentes. Qu'un veritable Solitaire, comme dit saint Jean Climaque, n'a plus d'amour qui le possede, plus de soins qui l'occupent, plus d'inquietudes qui le troublent, ny pour ses parens, ny pour ses amis, ny pour les biens & la gloire du monde; & qu'en ayant rejetté tout le soin, toute l'affection, & toute l'attache, & se haïssant soy-mesme avant toutes choses, il suit JESUS-CHRIST avec une ferveur tou-

Serm. 27. de diversis.

Gr. 2. Art. 1.

toûjours nouvelle qui luy met continuellement dans la bouche de son cœur ces paroles du Prophete : *Quid enim mihi est in Cœlo, & à te quid volui super* Ps. 72. v. 25. *terram.* Qu'y a-t'il, Seigneur, dans le Ciel ou sur la terre que je puisse desirer, si ce n'est vous.

Dieu qui a fait cesser dans ce Solitaire tous les differens devoirs de charité & de justice à l'égard du monde ; qui a rompu jusqu'au moindre des liens qui pouvoient encore l'attacher & le rendre redevable aux hommes ; qui ne luy permet plus de s'occuper du soin de secourir les pauvres, de consoler les affligez, de visiter les malades, d'instruire les ignorans, ny mesme de donner la sepulture à son Pere ; Dieu, dis-je, qui se l'applique uniquement à luy-mesme, se met à la place de toutes les choses dont il l'a separé ; il le décharge des sollicitudes de Marthe pour l'engager à la contemplation de Marie ; & devient le seul objet de ses soins, & de son amour.

Il est donc évident que les Religieux ont le bonheur de remplir dans l'Eglise de Dieu la place des Martyrs, & d'imiter la perfection des Apôtres ; Qu'ils succedent à cette abnegation parfaite, dans laquelle ils ont vécu, & qu'ils ne sont pas obligez à moins par leur estat, qu'à retracer dans toute leur vie cette éminente sainteté des Anachoretes, & des anciens Solitaires. Car ils ne peuvent pas ne point entrer dans des dispotions qui leur sont si essentielles, qu'ils ne sortent de l'ordre de Dieu, qu'ils ne ruïnent ses desseins, qu'ils ne s'opposent à la destination qu'il avoit faite de leurs personnes ; qu'ils ne se tirent du nombre de ceux dont il veut estre adoré en esprit & en verité, & par consequent, qu'ils ne blessent leur profession en ce qu'elle a de principal, & qu'en rendant toutes leurs esperances vaines, ils ne se privent mal-heureusement & pour jamais de l'effet de leur conversion.

CHA-

CHAPITRE IV.

Des differentes manieres de vie qui se sont formées parmy les anciens Solitaires.

QUOY que ceux qui ont traité cette matiere en ayent parlé differemment ; il est constant neanmoins qu'ils n'ont eu tous en cela qu'une mesme pensée, & qu'ils ont partagé toute la profession Monastique entre les Anachoretes & les Cœnobites.

Cassien nous a marqué dans ses Conferences quatre sortes de Moines. Il met les Cœnobites dans le premier ordre, parce qu'il estimoit qu'ils avoient commencé dés le temps des Apostres, & que les Anachoretes en estoient sortis comme les fruits naissent des fleurs, ou plûtost les disciples des maistres. Cass. Coll 18. cap. 4. & 8.

Les Anachoretes tiennent donc le second lieu selon son sentiment. Il parle ensuite de certains Moines dereglez qu'il appelle Sarabâites, & traite enfin d'une quatriéme espece de Solitaires qui commençoient à paroistre de son temps, & qui se retirant de leurs Monasteres par un esprit de libertinage & d'indépendance, s'attribuoient le nom & la qualité d'Anachoretes.

Saint Jerôme dit qu'il y avoit dans l'Egypte trois sortes de Solitaires ; les uns qui vivoient dans les Monasteres ; les autres seuls dans les Deserts, & d'autres qui se mettoient trois ensemble. Ep ad Eustoch Reg. c. 1

Saint Benoist suit à peu prés le sentiment de Cassien, quand il divise toute la vie Solitaire entre les Anachoretes, les Cœnobites, les Sarabâites, & les Girovages.

Saint Jean Climaque ne parle que des Anachoretes, des Cœnobites, & de quelques autres Solitaires

taires qui vivoient deux ou trois ensemble soûs la conduite d'un Superieur.

Ce que l'on doit conclure de toutes ces divisions, c'est que les Solitaires qui vivent dans les Monasteres soûs un Superieur & soûs une Regle commune, sont les Cœnobites ; Ceux qui vivent separez dans les solitudes doivent estre nommez Anachoretes ; & ceux qui ne gardent que l'apparence de l'une ou de l'autre de ces deux professions sans en avoir, ny la sainteté, ny la verité, sont des Moines, qui vivant dans le desordre & la corruption, ne sont pas dignes d'avoir place entre les veritables Solitaires, ny d'en porter le nom.

QUESTION PREMIERE.

Quels estoient ceux d'entre les anciens Solitaires à qui l'on a donné le nom d'Anachoretes?

RE'PONSE.

LES Anachoretes ont toûjours tenu le premier rang dans la profession Monastique, à cause de la perfection de leur vertu & de l'éminence de leur sainteté. Ce qu'ils ont de commun avec les Cœnobites, c'est qu'ils se proposent une mesme fin, qui est de servir Dieu, de s'unir intimement à luy, & de le posseder dans un parfait renoncement à tous les biens de la terre. Les Cœnobites vont à Dieu par le crucifiement de leur volonté, par les travaux & les exercices d'une conversation exacte & reglée, dans la societé des freres, soûtenus de leurs prieres & de leurs exemples, soûs l'obeïssance & la conduite d'un Superieur. Pour les autres, ils y tendent en se separant des personnes du monde & de toutes les choses de la terre, par une abnegation totale d'eux-mesmes, par un dégagement entier de tout ce qui n'est point Dieu, & par une appli-

cation immediate & continuelle de cêt objet infiny, avec le seul secours de JESUS-CHRIST & l'assistance de ses saints Anges ; Et suivans à la lettre ces paroles de l'Ecriture, *Ne soliciti sitis animæ vestræ quid manducetis..... Respicite volatilia Cœli, &c.* Ils s'abandonnent à sa Providence pour le soin de leurs corps comme pour celuy de leurs ames. Matth. c 6 v. 25. 26.

Mais pour vous exprimer avec plus d'étenduë ce que je pense de cêt estat Angelique ; je vous diray, mes freres, que les Anachoretes sont ces hommes admirables, qui emportez dans les solitudes les plus profondes par l'Esprit Saint qui conduisit autrefois JESUS-CHRIST dans le Desert, n'ont plus que le mesme Esprit pour guide, & pour regle de leur vie, & les Anges pour témoins de leurs combats. Ce sont ces chastes colombes du Prophete, qui estant soûtenuës sur les aisles d'une foy vive & d'une esperance constante, s'envolent du milieu du monde, pour chercher & pour trouver tout ensemble une nouvelle terre, de nouveaux Cieux, & un autre Soleil, qui ne change point, qui les éclaire & les console d'une lumiere invariable. Ce sont eux qui ayant consumé par le feu d'une charité toute brûlante jusqu'aux moindres inclinations de la nature, ont tellement caché leur vie en JESUS-CHRIST, selon les paroles du saint Apostre, que si l'on voyoit leurs actions, on n'y remarqueroit rien qui ne fust digne de ce divin Sauveur, & qu'il n'y eust operé luy-mesme par la plenitude de son esprit : ou plûtost, on ne verroit en eux qu'une seule action. Car ayant comme perdu tout sentiment & le souvenir des choses visibles & passageres, ils ne font plus que soûpirer aprés la joüissance de cette Majesté infinie, de laquelle ils contemplent par avance les beautez ineffables, jusqu'à ce que ce jour bien-heureux arrive ; auquel Dieu, selon ses promesses, doit les combler de ses Ps. 54. v 7.

consolations, & établir en eux sa demeure pour
Psal. 5. 12. jamais, *in æternum exultabunt, & habitabis in eis.*

Tantost les Saints les ont considerez comme des Anges incarnez qui protegeoient les Estats & les Empires auprés de Dieu par de continuelles prieres; tantost comme des colomnes qui soûtenoient l'Eglise par la pureté de leur foy; tantost comme
Prolog. in vit. S. Pachom des Penitens qui appaisoient par des torrens de larmes la colere de Dieu, irrité contre les hommes; tantost comme des Martyrs, qui par des travaux & des souffrances volontaires, confessoient le Nom de JESUS-CHRIST, & rendoient des témoignages publics de la sainteté de sa Religion & de la toute-puissance de sa grace; tantost comme des étoiles brillantes, qui remplissant le monde de lumieres, en dissipoient les tenebres, & empêchoient les hommes de languir dans la nuit & dans l'assoupissement du peché.

Orat. 2. C'est ce que nous apprend saint Gregoire de Nazianze, quand il dit que ces saints Solitaires s'unissoient intimement à Dieu par leur separation d'avec le reste des hommes, & d'avec eux-mesmes; qu'ils estoient en mesme temps dans les rochers & dans le Ciel; qu'ils causoient par leurs larmes un heureux deluge qui expioit une partie des pechez du monde; & qu'étendant les mains vers Dieu dans leurs Oraisons, ils éteignoient les flâmes des tentations, resistoient aux Demons, & aux persecutions des hommes; adoucissoient les bestes les plus cruelles, domptoient les passions les plus violentes, & mettoient en fuïte les ennemis de Dieu.

Præf. in vit. Patrum Rufin confirme la mesme chose dans son Histoire Ecclesiastique, en nous disant: J'ay vû veritablement le Tresor de JESUS-CHRIST enfermé dans les vases fragiles des hommes, & l'ayant trouvé, je n'ay point voulu le cacher comme si j'en eusse esté jaloux.... J'ay vû parmy eux plusieurs Peres

qui menoient une vie celeste dans la terre, & de " nouveaux Prophetes suscitez pour reluire dans le " monde, tant par l'éminence de leur pieté, que par la " prediction des choses futures; Nous avons vû des " hommes si grands devant Dieu, que la puissance " des prodiges & des miracles rendoient un témoi- " gnage public à la grandeur de leurs merites. Aussi " est-il bien juste que ceux qui ne respirent rien de " terrestre & de charnel, reçoivent une authorité " toute celeste. J'en ay vû quelques-uns qui avoient " l'esprit si pur & si exempt de toutes pensées, & de " tout soupçon de malice à l'égard des autres, qu'ils " avoient mesme oublié le mal que l'on fait dans le " monde: Leur ame estoit si tranquille, & leur cœur " si remply de sentimens de tendresse & de bonté, " que c'est avec raison qu'on dit d'eux; ceux qui cher- " chent vostre Loy, Seigneur, joüissent d'une pro- " fonde paix. Psalm. 118. 165.

Au reste, ils demeurent dans le Desert éloignez " les uns des autres, & separez de cellules, mais " unis ensemble par la charité: ils se separent ainsi " d'habitation, afin que comme ils ne cherchent que " Dieu seul, le bruit, la rencontre des personnes, " ou quelque parole inutile ne trouble point le repos " de leur silence, & la ferveur de leurs saintes medi- " tations. C'est ainsi qu'ayant l'esprit dans le Ciel, & " que demeurant fermes châcun dans sa grotte, ils " attendent la venuë de JESUS-CHRIST, comme " Matt. des enfans celle d'un bon pere, comme des soldats " tout prests à combatre, celle de leur General, ou " comme des serviteurs fidelles, celle de leur Mai- " stre, qui leur doit donner tout ensemble, & la li- " berté, & la recompense. Nul d'eux n'a d'inquie- " tude, ny pour sa norriture, ny pour ses habits; " sçachant qu'il est écrit que ces inquietudes sont des " inquietudes de Payens; mais ils recherchent avec " Matt. 6. 32. passion la justice & le Royaume de Dieu; & ces " 33.

,, autres choſes leur ſont encore données par-deſſus,
,, ſelon la promeſſe du Sauveur du monde.
,, Si quelquefois ils ont beſoin de ce qui eſt neceſ-
,, ſaire pour le corps, ils ont recours à Dieu ſeul, qui
,, comme un bon pere leur accorde ce qu'ils luy de-
,, mandent. Leur foy eſt ſi grande, qu'elle peut meſme
,, faire changer de place aux montagnes; & pluſieurs
,, d'entre eux ont arreſté par leurs prieres les débor-
,, demens des fleuves qui ruïnoient tout le païs d'a-
,, lentour: ils ſont entrez à pied au milieu des rivie-
,, res, & paſſant dans les endroits les plus creux, y
,, ont tué des beſtes monſtrueuſes; & ont fait en nos
,, jours de tels miracles, & en ſi grand nombre, ainſi
,, qu'autrefois les Prophetes & les Apôtres, qu'on ne
,, peut pas douter que ce ne ſoit par les merites de ces
,, Saints que le monde ſubſiſte aujourd'huy.
,, Ce qu'il y a encore de plus merveilleux, c'eſt
,, que les choſes excellentes eſtant d'ordinaire extré-
,, mement rares, il ſe trouve neanmoins que ces So-
,, litaires ſont autant infinis en nombre, comme ils
,, ſont incomparables en vertu. Ils ſont diſperſez dans
,, les lieux proches des villes & dans la campagne,
,, mais la plus grande partie & les plus conſiderables
,, ſont retirez dans les Deſerts, où ils compoſent une
,, armée celeſte qui eſt toute preſte à donner bataille,
,, qui eſt logée dans des tentes, qui n'attend que l'or-
,, dre de ſon Roy; une armée de Conquerans, qui
,, n'ont que le Royaume du Ciel pour objet de leur
,, conqueſte; qui combattent avec les armes de la
,, priere, & qui ſe défendent des attaques de leur en-
,, nemy avec le bouclier de la Foy; Ils vivent dans
,, une parfaite pureté de mœurs; ils ſont toûjours
,, dans la paix, dans la douceur & dans le calme:
,, le lien de la charité ne les unit pas moins étroite-
,, ment que pourroit faire celuy du ſang & de la na-
,, ture; Une ſainte & divine émulation ſe forme con-
,, tinuellement entr'eux: châcun s'efforce d'eſtre le
plus

plus moderé, le plus patient & le plus humble: " s'il s'en trouve quelqu'un qui excelle par-dessus les " autres en prudence & en sagesse, il se rabaisse tel- " lement, & se rend si familier à tous, qu'il semble se- " lon le commandement de Dieu, qu'il soit le moin- " dre d'entre eux, & le serviteur de tous ses freres. "

Mais rien n'est comparable à ce que S. Ephrem " nous rapporte de la penitence, de la sainteté, de " la mortification, & des autres circonstances de " la vie & de la mort de ces bien-heureux Solitaires. " Les cavernes & les rochers, dit ce grand Saint, sont " S.Eph. leurs demeures; ils se renferment dans les monta- " serm. gnes comme entre des murs & des rampars inac- " in S. cessibles: la terre est leur table, les herbes sauva- " Patr. ges qu'elle produit sont leur nourriture ordinaire, " defunct. & les eaux qui coulent dans les ruisseaux, ou qui " sortent des fentes & des ouvertures des roches sont " tout leur rafraîchissement. Ils se font des Eglises de " tous les lieux où ils se rencontrent; leurs prieres " sont continuelles, & ils passent les journées entie- " res dans ce saint exercice; Les loüanges de Dieu " qu'ils font retentir de toutes parts dans les concavi- " tez des montagnes, sont les sacrifices qu'ils luy of- " frent, ils sont eux-mesmes les Prestres & les victi- " mes; ils guerissent nos maladies par l'efficace de " leurs Oraisons, & ces saints Intercesseurs sont toû- " jours presens devant Dieu, & ne s'en separent ja- " mais; Ils ne sçavent ce que c'est de s'élever dans " les honneurs, & de rechercher les premiers rangs; " leur bassesse est toute leur gloire; & c'est par elle " qu'ils s'efforcent de se rendre fideles imitateurs " de celuy qui estant riche, s'est fait pauvre pour " l'amour de nous; Ils ne se donnent aucun repos " dans ce monde, parce qu'ils sont remplis des con- " solations spirituelles; ils vont errants dans les De- " serts, & vivent avec les bestes sauvages qu'ils y ren- " contrent; ils sont sur le sommet des montagnes "

„ comme des flambeaux ardents qui éclairent ceux „ qui les viennent trouver par le mouvement d'une „ pieté ſincere : ils ſont dans les ſolitudes comme des „ murs inébranlables, & c'eſt ce qui fait qu'ils y con- „ ſervent une paix ferme & conſtante ; ils ſe repoſent „ ſur les colines comme des Colombes ; & ils ſe tien- „ nent comme des Aigles ſur la cime des rochers les „ plus élevez. S'ils ſe laſſent quelquefois dans la ſuite „ de leurs travaux, ce leur eſt une eſpece de delice „ de prendre un peu de repos ſur la terre ; mais ils „ ſe reveillent auſſi-toſt, & avec une ferveur toute „ nouvelle ils font retentir de toutes parts les „ loüanges de Dieu comme des trompettes éclatan- „ tes; JESUS-CHRIST qui ne les abandonne point, & „ les armées de ſes Anges qui les environnent ſans „ ceſſe, les défendent contre les attaques de leurs en- „ nemis. S'ils mettent les genoux à terre, elle eſt auſ- „ ſi-toſt toute trempée de leurs larmes, & lors que „ leurs prieres ſont finies, Dieu luy-meſme ne dé- „ daigne pas de ſervir ſes ſerviteurs.

„ Leur mort n'eſt ny moins heureuſe ny moins ad- „ mirable que leur vie, à ce que ce meſme Saint nous „ apprend ; Ils n'ont aucun ſoin de ſe conſtruire des „ tombeaux, car ils ſont crucifiez au monde ; & la „ violence de l'amour qui les unit à JESUS-CHRIST „ leur a déjà donné le coup de la mort. Souvent l'en- „ droit meſme où ils s'eſtoient arreſtez pour finir „ leurs jeûnes, eſt celuy de leur ſepulture. Pluſieurs „ d'entre eux ſe ſont endormis d'un ſommeil doux „ & tranquille dans la force & dans la ferveur de „ leurs prieres. D'autres eſtant comme attachez à „ la pointe des rochers eſcarpez, ont remis volon- „ tairement leurs ames entre les mains de Dieu. Il y „ en a qui ſe promenant avec leur ſimplicité ordinai- „ re ſont morts dans les montagnes qui leur ont ſervy „ de ſepulchres. Quelques-uns ſçachant que le mo- „ ment de leur délivrance eſtoit arrivé, confirmez dans

dans la grace de JESUS-CHRIST, aprés s'estre ar- « mez du signe de sa Croix, se disposoient eux-mes- « mes, & se mettoient de leurs propres mains dans « le tombeau. D'autres se sont reposez dans le Sei- « gneur en mangeant quelques herbes que sa Provi- « dence leur avoit preparées. Il s'en est trouvé qui « en chantant les loüanges de Dieu ont expiré dans « le moment & dans l'effort de leur voix, la mort « seule ayant terminé leurs prieres & fermé leurs « bouches. Enfin ces hommes incomparables atten- « dent incessamment que la voix de l'Archange les re- « veille de leur sommeil, & que le moment estant ar- « rivé auquel la terre doit rendre par le commande- « ment de Dieu, les corps qui luy ont esté confiez, « ils renaissent & fleurissent tout de nouveau, com- « me des lys d'une blancheur, d'un éclat, & d'une « beauté infinie; & que JESUS-CHRIST couronne « de sa main, & recompense de son eternité bien- « heureuse, les travaux qu'ils ont endurez pour son « service & pour sa gloire. «

Je ne doute pas, mes freres, que ce que vous ve- « nez d'entendre ne vous cause des desirs violens d'i- « miter ces bien-heureux Solitaires, & qu'estant em- « brasez d'une sainte ardeur, vous ne disiez comme « les deux Disciples: *Nonne cor nostrum ardens erat in nobis, dum loqueretur?* Luc. 24. 32. Je ne doute pas, dis-je, que toutes vos pensées ne vous portent du costé du Desert, & que châcun de vous ne s'écrie avec le Prophete: *Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, & volabo & requiescam?* Ps. 54. 7. Mais il faut arrester vos sentimens, moderer vostre zele, & ne luy pas donner en cela tout ce qu'il vous demande, car les temps sont passez, les portes des solitudes sont presentement fermées, les entrées ne sont plus libres, & la Thebaïde n'est plus ouverte, comme elle l'estoit autrefois.

QUESTION II.

Quels estoient les Solitaires que l'on appelloit Cœnobites ?

RE'PONSE

IL est vray, mes freres, que depuis long-temps Dieu ne regarde plus le Desert comme il faisoit dans ce premier âge de l'Eglise, qu'il en a retiré son esprit, & qu'il n'y répand quasi plus ses benedi-ctions ; mais il est vray aussi qu'il n'a pas renfermé toute l'excellence de la vie Monastique dans les seuls Anachoretes ; les graces dont JESUS-CHRIST a favorisé les Cœnobites, ne sont pas beaucoup in-ferieures à celles, dont il les avoit comblez. Il n'a pas parû moins admirable dans plusieurs de ses Saints qui l'ont servy dans les Monasteres, que dans ceux qu'il a conduits dans le Desert ; l'Eglise n'a gueres moins trouvé de secours & d'ornemens dans les uns que dans les autres. Et quoy que l'e-stat des Anachoretes par luy-mesme soit superieur à celuy des Cœnobites ; cependant les Cœnobites se sont souvent élevez à la sainteté des Anachoretes. Et vous sçavez qu'encore que l'esprit de Dieu qui souffle où il luy plaist, ait enlevé tout d'un coup du milieu du mônde les Pauls, les Antoines & les Hilarions, neanmoins selon les regles ordinaires, ce sont les Cloistres qui ont formé les Anachoretes. C'est dans les travaux, dans les sueurs, dans les combats, dans les mortifications, dans l'obeïssan-ce, & dans les autres exercices qui s'y pratiquent, que l'on acqueroit les dispositions necessaires pour vivre saintement dans le Desert.

Les Monasteres sont des champs d'une fecondité admirable, où l'on élevoit ces divines plantes, où elles se cultivoient, & où elles prenoient leur ac-croissement & leur perfection avant que d'estre trans-

transplantées dans les Deserts. Enfin, si vous ne pouvez plus vous cacher dans le fonds des solitudes les plus retirées avec les Palemons, les Paphnuces, & les Macaires ; vous pouvez & vous devez imiter les Pacômes, les Theodores, les Benoists, & les Bernards, puisque vostre estat, comme nous l'avons dit bien des fois, ne vous engage pas à moins qu'à tendre incessamment à ce que JESUS-CHRIST nous a enseigné de plus parfait & de plus saint.

N'est-ce pas à vous, mes freres, je veux dire aux Cœnobites, que s'adressent ces paroles de S. Bernard ; *Altissima est professio vestra, Cœlos transit, par Angelis est, Angelicæ similis puritati; non enim solùm vovistis omnem sanctitatem, sed omnis sanctitatis perfectionem, & omnis consummationis finem. Aliorum est Deo servire, vestrum adhærere; aliorum est Deum credere, scire, amare, revereri, vestrum est sapere, intelligere, cognoscere, frui.* Vostre profession est tres-élevée ; elle passe les Cieux, elle égale les Anges ; elle n'est point inferieure à la pureté de ces esprits si purs. Vous ne vous estes pas seulement engagez d'acquerir la sainteté ; mais la perfection de la sainteté, & le comble de la perfection mesme ; C'est aux autres à servir Dieu, mais c'est à vous à luy estre parfaitement unis ; il suffit aux autres de croire en Dieu, de le connoistre, de l'aimer & de l'adorer ; mais pour vous, vous devez entrer dans les lumieres de sa sagesse & de son intelligence, pour le voir en luy-même, & pour en joüir.

S.Bern. ad fratres de Monte Dei c. 2.

Ce que rapporte saint Jean Climaque, n'explique-t'il pas les mesmes veritez, lors qu'en parlant des Religieux d'un Monastere de l'Egypte, il nous dit: J'ay vû parmy ces Saints des choses qui estoient veritablement utiles & admirables : J'ay vû une societé de freres que l'Esprit de Dieu avoit liez ensemble, & qui possedoient en un degré merveilleux ce qu'il y a de plus parfait dans l'action & dans la contem-

Grad 4. art. 14.

„ templation ; Ils s'exerçoient tellement dans toutes
„ ſortes de vertus & dans la meditation des choſes
„ ſaintes, qu'ils n'avoient preſque point beſoin des
„ avertiſſemens des Superieurs, s'excitant d'eux-mê-
„ mes les uns les autres à une ferveur & une vigilan-
art. 9. „ ce toute divine..... On voyoit encore parmy eux
„ un ſpectacle qui cauſoit une reverence pleine de
„ crainte, & qui ſembloit plus Angelique qu'humai-
„ ne ; ſçavoir des vieillards, ſur le viſage deſquels re-
„ luiſoit une majeſté digne de reſpect, qui accou-
„ roient comme des enfans pour recevoir les ordres
„ du Superieur, & qui mettoient leur plus grande
„ gloire dans leur ſoûmiſſion & dans leur humilité.
„ J'y vis des hommes qui avoient paſſé cinquante an-
„ nées dans l'obeïſſance ; & les ayant prié de me dire
„ quelle conſolation ils avoient tiré des exercices pe-
„ nibles de cette vertu ; quelques-uns d'eux me di-
„ ſoient, qu'eſtant deſcendus dans l'abyſme de l'hu-
„ milité, ils ſe délivroient par elle de toutes guerres
„ & de tous combats ; & les autres, qu'ils avoient
„ acquis une parfaite inſenſibilité dans les injures &
„ dans les offenſes.

ar. 10. „ J'en ay vû d'autres parmy ces hommes dignes
„ d'une éternelle memoire, qui eſtant tous blancs de
„ vieilleſſe, & ayant des viſages d'Anges, avoient
„ acquis par la ferveur de leurs travaux, par le ſe-
„ cours de Dieu une tres-parfaite innocence, & une
„ tres-ſage ſimplicité qui n'avoit rien de l'affoibliſſe-
„ ment de la raiſon, de cette legereté puerile, qui
„ fait qu'on mépriſe les vieillards du monde. On ne
„ voyoit en eux au-dehors qu'une extréme dou-
„ ceur, une bonté merveilleuſe, & une agreable
„ gayeté, ſans qu'il y euſt rien de feint ny d'étudié,
„ ny de fardé, ſoit dans leurs paroles, ſoit dans leurs
„ mœurs ; ce qui ne ſe trouve pas en beaucoup d'au-
„ tres, & pour ce qui concernoit le dedans de l'ame,
„ ils ne ſoûpiroient d'une part qu'aprés Dieu & aprés
leur

leur Superieur, comme de petits enfans simples & «
innocens qui regardent amoureusement leur pere : «
& d'autre part ils tournoient l'œil de leur ame avec «
un regard rude & audacieux sur les Demons & sur «
les vices. «

Ce que nous lisons dans la vie de sainte Marie Vit. Patr.
d'Egypte, de ce Monastere situé le long du Jourdain, dans lequel saint Zozime se retira par l'ordre de Dieu, ne nous confirme-t'il pas dans tous ces sentimens ? On y voyoit des vieillards venerables de visage, admirables dans leurs actions, fervens en esprit, & qui servoient Dieu sans aucune discontinuation; il n'y avoit point d'heures dans la nuit que l'on n'y chantast des Pseaumes; & durant le jour, ils les avoient toûjours en la bouche, & travailloient sans cesse de leurs mains. On ne sçavoit là ce que c'estoit que d'entretiens inutiles; ils n'avoient pas la moindre pensée ny du bien, ny des autres choses temporelles, & à peine en connoissoient-ils le nom : mais ils employoient toute l'année à considerer quel est le neant de cette vie, qui n'est qu'un passage plein de douleurs & de miseres, & à mediter des choses semblables : une seule leur paroissoit importante, & ils travailloient tous avec ardeur pour l'acquerir, qui est de se reputer comme morts au siecle, auquel ils avoient renoncé en quittant le monde, & generalement à toutes les choses qui en dépendent : vivant ainsi comme s'ils ne vivoient plus, ils nourrissoient leur esprit d'une viande qui ne leur manquoit jamais, qui est la parole de Dieu, & leur corps de pain & d'eau seulement, afin d'avoir plus de sujet d'esperer en la misericorde de leur Maistre.

Ces Solitaires travailloient si puissamment pour s'avancer, & pour acquerir la perfection, qu'ils faisoient voir comme un nouveau Paradis sur la terre.... Et la solitude dans laquelle ils vivoient, estoit

estoit si profonde, que ce Monastere, tout saint qu'il estoit, n'estoit ny frequenté, ny mesme connu de la pluspart de ceux qui en estoient les plus proches; & on n'en ouvrit jamais la principale porte, à moins que quelque Solitaire n'y vint pour des affaires necessaires.

Le premier Dimanche de Caresme, on celebroit, selon la coûtume, les divins Mysteres, & châcun recevoit le Corps & le Sang precieux de nostre Seigneur JESUS-CHRIST qui donne la vie aux ames: puis aprés avoir un peu mangé à l'ordinaire, ils s'assembloient dans l'Oratoire, où ayant fait leur oraison à genoux, ils se donnoient les uns aux autres le saint baiser; & mettant encore les genoux en terre, ils embrassoient leur Abbé, & luy demandoient sa benediction, afin d'estre assistez dans le combat qu'ils alloient entreprendre. On ouvroit ensuite toutes les portes du Monastere, & alors en chantant tous d'une voix ce Pseaume; Le Seigneur est ma lumiere & mon salut, qui craindray-je? Le Seigneur est le protecteur de ma vie, qui sera capable de m'épouvanter? ils sortoient, ne laissant qu'un ou deux freres dans le Monastere, non pas pour garder ce qui y estoit, puis qu'ils n'avoient rien qui fust propre pour les voleurs; mais afin de ne laisser pas leur Oratoire, sans que quelqu'un y chantast les loüanges de Dieu.

Châcun portoit avec soy de quoy vivre selon qu'il le vouloit ou le pouvoit, & selon son besoin: les uns des figues, les autres des dattes, les autres des legumes trempées dans de l'eau; & il y en avoit qui ne portoient que leur corps & leur habit, mangeant seulement des herbes qui croissent dans le Desert, lors qu'ils estoient pressez de la faim. Châcun étoit sa regle à soy-mesme; & c'estoit une Loy inviolablement observée entre eux, de ne s'informer point de quelle sorte, & dans quelle abstinence ils avoient
vêcu

vêcu durant ce temps. Pour ce sujet ils passoient aussi-tost le Jourdain, & s'éloignant fort les uns des autres, ils ne se rejoignoient plus, la solitude leur tenant lieu de toutes les compagnies qu'on pourroit trouver dans les villes; & s'ils voyoient venir de loin quelqu'un de leurs freres, ils se détournoient aussi-tost de leur chemin, & s'en alloient d'un autre costé : vivant ainsi à Dieu seul, & à eux-mesmes, chantant tres-souvent des Pseaumes, & ne mangeant qu'à certains temps. Aprés avoir jeûné de la sorte, ils s'en retournoient au Monastere avant le jour de la Resurrection glorieuse de nostre Seigneur JESUS-CHRIST, qui est la vie de nos ames, & s'y trouvoient tous au Dimanche que la sainte Eglise celebre avec des rameaux de palmes:châcun remportoit avec luy le témoignage que luy rendoit sa propre conscience, de la maniere dont il avoit travaillé dans sa retraite, & des semences qu'il avoit jettées dans son ame pour la rendre forte & genereuse à entreprendre de nouveaux travaux pour le service de Dieu.

Voilà quelle estoit la Regle qu'on observoit parfaitement dans cette Maison. Voilà de quelle sorte châcun de ces Solitaires s'unissoit à Dieu dans ce Desert, & combattoit contre soy-mesme, pour se rendre agreable à luy seul, & non pas aux hommes; sçachant que toutes les choses qu'on fait pour l'amour des hommes, & à dessein de leur plaire, nuisent, au lieu de servir à ceux qui les font.

Saint Jean Chrysostome ne nous donne pas une moindre idée de cét estat si saint, lors qu'il nous dit, que si de son temps on alloit voir les solitu- « des de l'Egypte, on trouvoit qu'elles estoient plus « belles qu'aucun Paradis terrestre, qu'il y avoit des « multitudes innombrables d'Anges, soûs des corps « & des figures mortelles; des peuples tous entiers « de Martyrs, des compagnies de Vierges, que la « tyran-

Chrys. hom. 8. in Mat.

„ tyrannie des Demons y eſtoit détruite, & l'empire
„ du Fils de Dieu floriſſant..... Que l'on voyoit les
„ camps de JESUS-CHRIST, ſes armées celeſtes,
„ ſes bergeries Royales répanduës dans cette vaſte
„ contrée; que la ſainteté des femmes n'y eſtoit pas
„ moins éclatante que celle des hommes....... Que
„ le Ciel n'eſtoit pas ſi brillant par la diverſité de ſes
„ aſtres & de ſes étoilles, que les Deſerts de l'Egypte
„ par le grand nombre de cellules & de grottes des
„ Solitaires; qui s'eſtant dépoüillez de toutes les
„ choſes preſentes, & crucifiez au monde, s'éle-
„ voient ſans ceſſe au comble de la perfection Evan-
„ gelique; paſſant les nuits entieres à veiller & à
„ chanter des Cantiques, & les jours en jeûnes, en
„ prieres, & en ouvrage des mains, par une fidelle
„ imitation du zele & de la vertu des Apoſtres.

Baſil. Conſt. Mon. c. 18. Mais la peinture, mes freres, que ſaint Baſile nous fait de cette profeſſion ſi ſainte, eſt quelque choſe de ſi élevé & de ſi grand, que je vous priverois d'une conſolation & d'une inſtruction tout-à-fait importante, ſi je ne vous la rapportois dans le
„ détail. J'appelle vivre dans une ſocieté parfaite,
„ dit ce grand Eveſque, & ce grand Solitaire tout
„ enſemble, de bannir toute proprieté de biens, re-
„ trancher toute contrarieté de ſentimens, détruire
„ toutes ſortes de troubles, de conteſtations, & de
„ diſputes; poſſeder toutes choſes en commun, les
„ ames, les ſentimens, les corps, & tout ce qui con-
„ tribuë à leur nourriture & à leur ſubſiſtance : d'a-
„ voir Dieu meſme en commun, d'entretenir en com-
„ mun le commerce de la pieté, travailler en com-
„ mun à ſon ſalut, avoir les meſmes combats, les
„ meſmes travaux, les meſmes couronnes; en telle
„ ſorte que pluſieurs perſonnes n'en faſſent qu'une
„ ſeule; & qu'une ſeule perſonne ſe trouve en plu-
„ ſieurs : Y a-t'il rien qui égale une telle ſocieté,
„ rien qui ſoit ny plus heureux, ny plus achevé que

cette

cette ûnion & cette affinité si parfaite ? Qu'y a-t'il de plus agreable que cette conspiration des mœurs & des ames ? Des hommes qui sont venus de païs & de nations differentes, se trouvent unis d'une maniere si étroite, qu'on ne voit qu'une seule ame en plusieurs corps, & que plusieurs corps ne paroissent que les organes d'une seule ame : S'il y en a quelqu'un qui soit attaqué de quelque infirmité dans le corps, plusieurs compatissent à sa foiblesse; si quelqu'autre a l'ame malade, & qu'il soit tombé dans le peché, plusieurs s'appliquent à le guerir & à le relever. Ils sont également les serviteurs & les maistres les uns des autres ; & conservant une liberté invincible, ils s'entredonnent des marques d'une servitude parfaite, qui n'est causée ny par la necessité, ny par l'infortune, ny par la violence qui remplit toujours de douleurs ceux qui la souffrent : mais qui n'est que le pur effet d'une élection toute libre, & toute pleine de joye ; la charité faisant que les personnes libres s'assujettissent les uns aux autres, & qu'elles conservent leur liberté par le choix volontaire qu'elles ont fait.

Ces hommes sont de parfaits imitateurs de nôtre divin Sauveur, & de la vie qu'il a menée sur la terre dans sa chair mortelle. Car comme ayant assemblé une troupe de Disciples, il a voulu que toutes choses leur fussent communes, & s'est donné luymesme en commun à ses Apostres : ainsi ces personnes qui gardent exactement la Regle de leur Institut, s'assujettissant à leur Superieur, imitent parfaitement la conduite de JESUS-CHRIST, & celle de ses Apostres. Et ce soin si exact qu'ils prennent de conserver la communauté en toutes choses, les rend dés icy-bas de dignes imitateurs de la vie des Anges. En effet, il n'y a parmy les Anges ny disputes, ny contestations, ny querelles. Châcun d'eux possede les biens & les avantages de tous les au-

tres,

„ tres, & tous enſemble ne laiſſent pas de poſſeder
„ tous leurs avantages particuliers dans toute leur
„ étenduë. Car leurs richeſſes ne ſont pas des biens
„ materiels & bornez, & qu'il ſoit neceſſaire de divi-
„ ſer, pour les communiquer à pluſieurs; mais com-
„ me leurs poſſeſſions ſont tout-à-fait détachées de la
„ matiere, & des richeſſes purement ſpirituelles;
„ c'eſt pour ce ſujet que conſervant leurs biens &
„ leurs perfections, ils enrichiſſent également tous les
„ autres, en les leur communiquant ſans nulle dif-
„ ficulté & ſans combat. Et certainement le treſor &
„ les richeſſes des Anges ſont la contemplation du
„ ſouverain bien, & la tres-claire & tres-parfaite in-
„ telligence des vertus. Et ils peuvent tous s'appliquer
„ à cette conſideration, en acquerir une entiere con-
„ noiſſance, & les poſſeder en particulier. Voilà quels
„ ſont auſſi les veritables Solitaires. Ils ne ſe mettent
„ nullement en peine des choſes de la terre, mais tou-
„ te leur diſpute eſt touchant celles du Ciel; & ils poſ-
„ ſedent chacun en leur particulier le precieux treſor
„ de leurs excellentes qualitez, en le diſtribuant aux au
„ tres par un partage qui ne ſouffre point de diviſion.
„ Que l'on ne s'imagine pas, continuë ce grand
„ Saint, que je me ſois étendu ſur çette matiere pour
„ la rehauſſer, & pour relever par l'exageration de
„ mes paroles le merite des Religieux qui vivent en
„ commun, puiſque mes diſcours n'ont point aſſez
„ de force & d'efficace pour donner de l'éclat aux
„ grands ſujets, & que ma foibleſſe eſt plûtoſt capa-
„ ble de les obſcurcir. Car mon unique deſſein n'a
„ eſté que de faire voir à tout le monde, autant qu'il
„ m'a eſté poſſible, l'excellence d'un genre de vie ſi
„ vertueux & ſi ſaint. Et certainement y a-t'il quel-
„ que choſe au monde qui luy puiſſe eſtre compara-
„ ble? c'eſt dans cette ſainte ſocieté qu'on voit un
„ pere qui eſt l'image de nôtre Pere celeſte; & un
„ grand nombre d'enfans, qui s'appliquent à rendre
à leur

à leur Superieur à l'envy les uns des autres tous les devoirs & tous les témoignages d'amitié dont ils sont capables ; qui donnent la main à leur Pere pour recevoir sa conduite dans la pratique des actions de vertu, & qui au lieu de faire dépendre leur concorde de la force & de l'inclination de la nature, prennent pour conductrice & pour gardienne de leur union une raison beaucoup plus forte & plus puissante que la nature, & se laissent gouverner par le saint Esprit qui est le sacré lien de leur amitié.

Quelle image assez noble pourroit-on trouver pour representer l'excellence de leur vertu ? Certes il n'y en a point sur la terre, & il ne la faut chercher que dans le Ciel. Nostre Pere celeste est impassible, & il conduit tout le monde par la raison, & sans aucune passion ; Les enfans de ce Pere celeste sont incorruptibles, & c'est par l'incorruption qu'ils ont part à cette qualité d'enfans ; La charité fait subsister en paix & en union tout ce qui est dans le Ciel, & c'est cette mesme charité qui les unit aussi entre eux sur la terre. Le diable n'ose attaquer ce bataillon spirituel, n'ayant pas la force d'entreprendre ces illustres combatans qui luy sont la guerre avec tant d'ardeur, & dont les rangs sont si unis & si serrez. Le saint Esprit leur tenant lieu d'une si puissanteprotection,que cêt ennemy de nostre salut,ne peut trouver la moindre entrée & la moindre ouverture parmy eux pour y dresser ses attaques.

Considerez l'union de ces Machabées dans leurs combats, & vous trouverez que quelque grande qu'elle ait esté, l'union de ces Solitaires est encore plus grande & plus étroite. Le Prophete David en a parlé, quand il a dit dans ses Pseaumes avec des transports de joye! O que c'est une chose excellente & agreable de voir des freres qui vivent ensemble dans l'union ; voulant exprimer par le terme, d'ex- Psal. 132.1.

„ cellent, la vie ſainte que l'on mene dans les Mona-
„ ſteres, & par celuy d'agreable, la joye qui naiſt
„ de cette concorde & de cette union d'eſprits & de
„ cœurs. Ceux qui embraſſent dignement ce genre de
„ vie, me paroiſſent eſtre les imitateurs zelez d'une
„ vertu toute celeſte & toute divine.

Mais nous n'avons pas beſoin, mes freres, de recourir à la Paleſtine ny à la Thebaïde, ny de chercher des inſtructions & des exemples dans les temps ſi éloignez, puiſque nous en avons de domeſtiques & de preſens. Si nous conſiderons de prés la Regle de ſaint Benoiſt, ce qu'il a preſcrit à tous ceux qui la profeſſent, & les obligations qu'il leur impoſe, nous y trouverons une copie fidelle, & un retrachement veritable de ce qui s'eſt pratiqué dans les Monaſteres de l'Orient. Ce grand Saint adreſſe ſa Regle à des hommes, dont l'employ principal doit eſtre de combattre contre leurs vices & leurs paſſions ſoûs les enſeignes de JESUS-CHRIST, avec les armes d'une obeïſſance exacte & fidelle; il veut qu'ils ayent inceſſamment ſes jugemens devant les yeux, & qu'ils y conſiderent les peines dont il punira les crimes des méchans, & les couronnes dont il recompenſera la fidelité des juſtes. Il veut qu'ils s'obſervent avec tant de vigilance, & qu'ils reglent avec tant de ſoin les moindres de leurs penſées, les mouvemens de leurs cœurs, de leurs mains, de leurs pieds, de leurs yeux, de leurs langues, qu'il ne leur échape jamais rien qui ne ſoit digne de la perfection de leur eſtat, & que toute leur conduite ſoit irreprehenſible. Il veut que les freres vivent dans une union ſi parfaite, qu'il n'y ait entre eux ny diviſion, ny diſpute; mais une émulation ſainte qui faſſe qu'ils eſſayent à l'envy les uns des autres de ſe rendre en toutes rencontres des marques de leur charité, de leur reſpect, & de leur déference. Il veut qu'ils aiment leur Superieur d'une

Prolog. ch. 7. 72. 5.

ne amitié cordiale ; qu'ils executent ses ordres & ses volontez, comme celles de Dieu ; qu'ils imitent JESUS-CHRIST dans ses humiliations, ses abbaissemens & ses souffrances ; qu'ils se mettent soûs les pieds de tout le monde par la disposition d'une humilité sincere ; qu'ils s'éloignent en tout des maximes & des conduites des gens du siecle ; & qu'ils soûpirent sans cesse aprés les choses éternelles de toute la capacité de leurs ames : enfin il veut qu'ils s'élevent par les exercices d'une pieté continuelle à cette charité consommée qui bannissant toute crainte, fait que les hommes servent Dieu sur la terre, comme les Anges le servent dans le Ciel, c'est à dire sans aucune veuë des châtimens, mais par le seul motif de la verité & de la justice, par le pur amour qu'ils portent à JESUS-CHRIST, & par la consolation qu'ils ont de luy plaire.

Ce sont ces divines maximes, mes freres, qui ont formé toutes ces observances differentes qui sont sorties de cette grande Regle, comme autant de fleuves d'une source, ou plûtost d'une abîme de graces inépuisables. Celles des Chartreux, des Camaldules, des Vallombreuses, des Celestins, & tant d'autres entre lesquelles les Religieux de l'Ordre de Cisteaux se sont fait une obligation principale de prendre & de suivre en tout l'esprit de ce grand Saint, & ont fait voir en cela une conversation si parfaite & si achevée, qu'il se peut dire que les anciens Solitaires n'ont point eu d'autres avantages sur eux que celuy de les avoir precedez dans le temps. Ils se montrerent dans l'affoiblissement de l'estat Monastique, comme des astres dans une nuit profonde ; ils remplirent le monde d'un éclat auquel on ne s'attendoit point ; ils parerent l'Eglise d'une beauté toute nouvelle ; ils la sanctifierent, & Dieu par le merite, & par la reputation de leur sainteté, répandit ses benedictions jus-

ques dans les païs & les nations les plus barbares.

Voicy un monument par lequel vous connoîtrez, quelle estoit l'éminente vertu de ces grands
Guill. Abb. lib. 1. de vit. S. Ber c. 10.
„ Solitaires. Je demeuray durant quelques jours avec „ ce grand Saint (dit Guillaume Abbé de saint Thierry, parlant de saint Bernard) quoy que j'en fusse „ tres-indigne, & en quelque part que je portasse ma „ vuë, j'estois remply d'admiration, comme si „ j'eusse vû de nouveaux Cieux & une nouvelle terre, „ en voyant des hommes de nostre temps retracer en „ nos jours la vie si parfaite & si admirable des an- „ ciens Moines de l'Egypte nos premiers Peres. Car „ on voyoit pour lors dans Clairvaux comme l'ima- „ ge d'un siecle d'or, puisque des hommes vertueux „ qui avoient esté riches & honorez dans le monde, „ se glorifioient dans la pauvreté de JESUS-CHRIST, „ & plantoient une Eglise par leur sang, par leurs tra- „ vaux, & par leurs peines, par la faim, la soif, le froid, „ & la nudité; acquerant à cette maison par les perse- „ cutions, par les injures, & par les necessitez qu'ils „ ont souffertes, les commoditez & la paix dont elle „ joüit maintenant. Ils ne pensoient pas tant à vivre „ pour eux que pour JESUS-CHRIST, & pour „ les freres qui devoient servir Dieu dans cette Ab- „ baye. Ils ne se mettoient point en peine de ce qui „ leur manquoit, pourvû qu'ils laissassent aprés eux „ de quoy pourvoir aux necessitez de la maison; en „ telle sorte neanmoins qu'on ne laissast pas d'y pra- „ tiquer la pauvreté volontaire qu'on y avoit embras- „ sée pour JESUS-CHRIST.

„ D'abord que l'on descendoit de la montagne, & „ que l'on estoit prest d'entrer dans Clairvaux, on re- „ connoissoit Dieu de toutes parts dans ce Monastere, „ & cette valée muette publioit par la simplicité des „ bastimens, l'humilité des pauvres de JESUS- „ CHRIST qui l'habitoient, & enfin ceux qui arri- „ voient dans cette valée qui estoit pleine d'hommes,

&

& où il n'eſtoit pas permis à perſonne d'eſtre oiſif, tous travaillans, & châcun eſtant occupé à l'ouvrage qu'on luy avoit ordonné, y trouvoient au milieu du jour un ſilence pareil à celuy du milieu de la nuit. Le ſeul bruit qu'ils y entendoient, eſtoit le ſon des differens ouvrages des mains, ou celuy de la voix des freres, lors qu'ils chantoient les loüanges du Seigneur. La renommée de ce grand ſilence, & l'ordre qu'ils gardoient pour le conſerver, imprimoit une telle reverence dans l'eſprit des ſeculiers meſmes qui y ſurvenoient ; qu'ils craignoient non ſeulement de dire des choſes mauvaiſes ou inutiles ; mais encore d'en dire quelqu'une qui ne fuſt pas aſſez ſerieuſe & aſſez grave.

La ſolitude de ce Deſert, dans lequel ces ſerviteurs de Dieu demeuroient cachez, qui eſtoit environné d'une foreſt ſombre, épaiſſe, & reſerrée entre des montagnes voiſines qui le preſſoient de toutes parts, repreſentoit en quelque façon la grotte de noſtre Pere ſaint Benoiſt, où il fut trouvé par les Bergers ; comme s'ils euſſent voulu garder encore quelque forme de la demeure & de la ſolitude de celuy dont ils vouloient imiter la vie ; car bien qu'ils fuſſent tous en ſi grand nombre, ils ne laiſſoient pas d'eſtre Solitaires, & l'ordre ſelon lequel la charité eſtoit reglée, faiſoit qu'encore qu'ils fuſſent beaucoup dans ce lieu-là, ils ne laiſſoient pas toutefois d'eſtre comme ſeuls, parce qu'au lieu qu'un homme qui eſt dans le dereglement & dans le deſordre, ſe tient lieu à luy-meſme d'une troupe & d'une multitude d'hommes, lors qu'il eſt tout ſeul : Icy au contraire par l'unité de l'eſprit & par la regularité du ſilence d'un ſi grand nombre de perſonnes, châcun d'eux en particulier eſtoit comme ſeul, & l'ordre de la diſcipline qui regloit leurs paroles & leurs actions, conſervoit la ſolitude du cœur parmy la multitude & la compagnie.

,, Si leurs maisons & leurs bâtimens estoient sim-
,, ples, leur façon de vivre l'estoit aussi; le pain qu'ils
,, mangeoient sembloit plûtost estre fait de terre que
,, de son; il estoit fait du bled que la terre de ce Desert
,, sterile produisoit à peine, quoy qu'elle fust culti-
,, vée avec beaucoup de soin & de travail par les Fre-
,, res; Les autres viandes dont ils se nourrissoient,
,, n'avoient presque point d'autre goust que celuy que
,, la faim ou l'amour de Dieu leur donnoit; & mesme
,, les Novices avoient tant de simplicité dans leur fer-
,, veur, qu'ils trouvoient que ces mets estoient enco-
,, re trop delicats; & considerant comme du poison
,, tout ce qui causoit du plaisir à celuy qui le man-
,, geoit, ils refusoient ces dons de Dieu, à cause de
,, la douceur & du goust qu'ils y sentoient.

C'est sur ces témoignages, mes freres, qu'il faut que vous jugiez de l'estat des Cœnobites; c'est par les paroles & par les actions des Saints, que vous devez connoistre la verité d'une profession si sainte: En voilà, ce me semble, assez pour vous consoler. Car si vous ne pouvez presentement habiter les Deserts, vous pouvez, comme nous l'avons déja dit, en imitant ces saints Moines dont nous vous rapportons des choses si rares & si touchantes, acquerir la perfection & la vertu de ceux qui les ont habitez.



CHA-

CHAPITRE V.

De l'Essence & de la perfection de la vie Cœnobitique.

QUESTION PREMIERE.

En quoy consiste cette perfection ; & qu'est-ce qui luy est de plus essentiel ?

RE'PONSE.

COMME le dessein de Dieu, mes freres, en instituant dans son Eglise la profession Monastique, a esté d'y établir des hommes qui le servissent en esprit & en verité, & qui luy rendissent un culte tout pur & tout saint, dans un dégagement entier de toutes les choses sensibles, on ne sçauroit ne pas demeurer d'accord, que la premiere & la principale obligation d'un Solitaire ne soit de s'appliquer à Dieu dans le repos & dans le silence du cœur ; de mediter incessamment sa Loy ; de se tenir dans une desoccupation parfaite de tout ce qui peut l'en distraire ; & de s'élever avec un soin & une application continuelle à cette perfection, à laquelle il l'a destiné par un fidele accomplissement de ses volontez & de ses conseils.

Comme c'est là ce que Dieu s'est proposé dans l'institution de cêt estat ; c'est aussi ce qui luy est plus essentiel ; & c'est à ce point que toutes les regles, toutes les pratiques de pieté, & les exercices de penitence se doivent reduire. On jeûne, on veille, on travaille, on garde le silence, on fuit les hommes, on embrasse le celibat, la pauvreté, le joug de l'obeïssance, afin d'obtenir de Dieu cette sainteté qui est l'essence, le fonds, & la fin de la vie Religieuse.

Dionys. de Hierarch Eccl. c. 6. part 2 C'estoit dans cêt esprit que les Cœnobites de l'Orient, n'exprimoient rien dans leur Profession, sinon qu'ils renonçoient à toutes les choses sensibles & passageres; & à tout ce qui pouvoit les détacher de l'union intime & inseparable, qu'ils estoient obligez d'avoir avec Dieu.

Cas coll 1. c. 5. Cassien n'avoit point d'autre sentiment, quand il nous a dit dans la personne du saint Abbé Moïse, que le but d'un Solitaire estoit la pûreté du cœur; qu'il devoit y tendre par tous les exercices de sa profession, & le conserver exempt des moindres dissipations & des moindres troubles; afin de l'offrir sans cesse à Dieu comme une hostie d'une sainteté parfaite; *Cor perfectum & mundissimum Deo semper offerre, & intactum à cunctis perturbationibus custodire.* Reg. fus q. 37.

Saint Basile enseigne partout, qu'un Solitaire a embrassé une condition qui surpasse les bornes de la nature des hommes; qu'elle n'a rien de corporel & de sensible; qu'il a choisi la vie & le partage des Anges; qu'il doit estre appliqué sans interruption quelconque à contempler la Majesté de Dieu, & que la consideration d'aucune autre beauté ne l'en peut plus distraire... Il dit que la Profession Religieuse est l'estat des personnes qui se sont proposé de ne plus vivre que pour la gloire de JESUS-CHRIST; que la sanctification d'un Religieux est d'estre attaché à Dieu dans tous les temps, de toutes ses forces, d'une maniere inseparable, & de rechercher de toute l'étenduë de ses soins, les moyens de luy plaire. Reg. Brev. q 53.

In Psal. 115. Saint Jerôme dit que les Moines qui chantent le jour & la nuit les loüanges de Dieu, doivent s'acquitter de cêt exercice avec autant de sainteté, que les Martyrs le loüent dans la region des vivans, puis qu'ils sont eux-mesmes des Martyrs, & qu'ils font sur la terre ce que les Anges font dans le Ciel,

Siqui-

Siquidem & ipsi Martyres sunt; quod enim faciunt Angeli in Cœlis, hoc Monachi faciunt in terris.

C'est ce que S. Benoist avoit devant les yeux, quand il a prescrit des Regles pour la sanctification de ses Freres; & qu'il les éleve par ces differens degrez d'humilité à cette charité parfaite, laquelle bannissant toute crainte, fait que l'on observe sans peine, comme naturellement avec plaisir, & par une sainte habitude, ce qu'auparavant on n'observoit qu'avec tremblement, & par l'apprehension des châtimens. *His omnibus humilitatis gradibus ascensis, Monachus mox ad charitatem Dei perveniet illam, quæ perfecta, foras mittit timorem.* cap. 7.

Saint Bernard dans la division qu'il fait des diverses occupations que les Religieux peuvent avoir dans les Monasteres, n'en admet aucune qui n'aille directement à Dieu, qui ne le regarde, & dont il ne soit le veritable & le seul objet: *Consideremus fratres, quemadmodum in hac domo nostra tria hæc distribuerit ordinatio charitatis, Marthæ administrationem, Mariæ contemplationem, Lazari pœnitentiam.* Car soit qu'ils vivent dans les gemissemens, & qu'ils répandent des larmes comme Lazare; soit qu'ils imitent la charité & la sollicitude de Marthe dans leur ministere, ou bien qu'ils ayent choisi la contemplation de Marie pour leur partage; ils peuvent dire avec le Prophete: *Oculi mei semper ad Dominum.* Qu'ils ne considerent que JESUS-CHRIST; que leurs yeux ne sont ouverts que pour luy; qu'encore qu'ils le servent differemment, ils ne le perdent jamais de vuë, & que rien n'est capable de les en distraire. Car en effet Lazare est occupé de ses jugemens; Marthe de ses besoins; & Marie toute brûlante d'un saint amour, soûpire incessamment aprés ses beautez infinies. Serm. 3. de Assumptione. Psal. 24. 15.

Ce sont des veritez si constantes, mes freres, qu'il ne faut point d'autoritez pour les prouver. Il

n'y a point de Religieux qui ne doive ſçavoir que la Religion eſt toute ſpirituelle ; & que toute ſa fin, dans le deſſein de Dieu & dans celuy des hommes, s'ils ſont éclairez de ſa lumiere, n'eſt que la ſanctification de ceux qu'il y appelle : *Hæc eſt voluntas Dei, ſanctificatio veſtra.* Il ne les ſepare que pour les purifier des taches & des impreſſions malignes qu'ils ont pû recevoir par la contagion des choſes materielles & terreſtres, pour les en preſerver à l'avenir, & pour les rendre tout purs & tout ſaints. Il ne les cache au monde que pour leur cacher le monde, & ne les retire dans le ſecret de ſa face que pour ſe les appliquer uniquement, en couvrant comme d'un voile toutes les choſes & les perſonnes deſquelles il les éloigne ; de ſorte que le monde ne leur eſtant pas moins crucifié qu'ils ſont crucifiez au monde, ils ne vivent plus que pour Dieu, & n'ont ny de ſentimens, ny d'actions, ny de paroles, que pour luy dire comme le ſaint Apoſtre : Mon Dieu, vous eſtes ma vie, & je regarde ma diſſolution comme un bon-heur. *Mihi vivere Chriſtus eſt, & mori lucrum.* Ainſi, mes freres, tout l'eſtat, & toute la profeſſion d'un Cœnobite, n'eſt rien qu'un regard & qu'une continuelle application à Dieu: C'eſt ce qu'elle a de principal & de plus eſſentiel, & toutes ſes autres obligations ſe rapportent à celle-là comme à leur fin.

1. ad Theſſ. 4. 3.

Ad Philip 1.21

QUESTION II.

N'eſt-ce pas une opinion toute commune, que la Religion conſiſte pour ce qui luy eſt eſſentiel, dans la pratique des trois Vœux, de Chaſteté, de Pauvreté, & d'Obeiſſance?

REPONSE.

SI l'on prend les Vœux de Chaſteté, de Pauvreté, & d'Obeïſſance dans toute l'étenduë que les Saints leur ont donnée ; il eſt certain, mes freres, qu'il

qu'il n'y a rien de si grand & de si parfait dans la vie Religieuse qu'ils n'enferment. Mais si on les regarde d'une maniere litterale & grossiere; que l'on entende par la Chasteté, la seule pureté des sens; par la Pauvreté, un simple retranchement des biens exterieurs, & par l'Obeïssance une soûmission vulgaire & commune qu'on reduit d'ordinaire à ne se pas élever contre les Superieurs, & à prendre quelques permissions de ceux qui gouvernent dans les besoins & dans les rencontres; Quoy que ce soient des moyens necessaires pour acquerir la verité, & la sainteté de cette profession, que la Religion les suppose comme des conduites essentielles, & qu'elles soient les trois colomnes sur lesquelles ce Temple tout spirituel doit s'établir, s'élever & se construire; cependant elle tend à des choses plus excellentes & plus parfaites; elle demande un dégagement & des dispositions beaucoup plus relevées; c'est un estat Angelique qui ne peut se resserrer dans des bornes si étroites; & prétendre le renfermer dans ce triple renoncement, & dans ces trois Vœux, c'est vouloir reduire un edifice d'une magnificence, & d'une beauté rare, à ses simples fondemens.

QUESTION III.

Dites-nous donc ce que nous devons entendre par ces trois Vœux; & commencez par nous parler de la Chasteté?

RE'PONSE.

IL ne faut point douter, mes freres, que JESUS-CHRIST ne demande des personnes qui s'engagent à luy par les Vœux sacrez de la Religion, une pureté qui convienne à une affinité si relevée; On se contentera si on veut de la Chasteté des corps dans les mariages qui se contractent avec les enfans des

des hommes ; Mais celuy qui surpasse en beauté les enfans des hommes avec des distances infinies, veut dans les ames qu'il reçoit au nombre de ses Epouses une pureté qui soit digne de la sienne, & c'est à elles que s'adressent plus particulierement qu'aux autres ces paroles du Prophete : *Sancti estote quoniam sanctus sum ego* : Rendez vostre sainteté telle que ma sainteté en soit la regle & la mesure ; En effet vous voyez que l'Epoux dans ses Cantiques veut que la beauté de l'Epouse soit parfaite & accomplie: son cœur est tellement sensible à tout ce qui vient d'elle, que l'indifference d'un de ses regards, le dérangement d'un de ses cheveux, luy fait une blessure profonde: *Vulnerasti cor meum in uno oculorum tuorum & in uno crine colli tui.* Aussi ne veut-il pas qu'il y ait en elle le moindre défaut, ny la moindre tache : *Tota pulchra es amica mea, & macula non est in te.* Il la nomme deux fois belle, pour nous marquer qu'elle doit avoir une beauté double, & qu'il faut qu'elle n'ait pas moins de pureté dans son ame, que de chasteté dans son corps : *Quàm pulchra es amica mea, quàm pulchra es.* Il n'y a gueres d'apparence que Jesus-Christ ne voulust de ceux ausquels il s'unit par un engagement aussi étroit & aussi intime qu'est celuy de la Religion, que la seule chasteté des sens, ou celle de l'ame par rapport aux dereglemens exterieurs ; & non pas une chasteté parfaite. C'est à dire une integrité qui bannit toutes les convoitises, tous les vices, toutes les passions, & generalement tout ce qui est capable de luy déplaire. Peut-on croire que cette ame luy sera plus agreable pour estre exempte des impuretez grossieres; si elle ne l'est pas de l'orgueil, de la vaine gloire, de la colere, ou de l'envie ? & ne voyons-nous pas que les Vierges folles, quoy qu'elles se fussent conservées chastes, ne laisserent pas d'estre rejettées de la chambre nuptiale, & traitées comme des impudiques.

Leviti. c. 11. v. 44. & 1. Pet. 1. 16.

Cant. Cant. c. 4. v. 9.

Ibid. v. 7.

Ibid. v. 1.

Ainsi

Ainsi, mes freres, la chasteté à laquelle un Religieux est obligé, ne dit pas moins qu'une conversation irreprehensible ; elle s'étend sur toute sa conduite, & elle ne souffre rien de ce qui peut en alterer la pureté. Comme il se donne entierement à JESUS-CHRIST, & qu'il n'y a plus ny d'action, ny de parole, ny de pensées, ny d'instans de sa vie qui ne luy appartiennent. Il faut qu'il remplisse tout seul la capacité de son cœur; tout ce qui peut y estre qui n'est point JESUS-CHRIST, ou qui n'y est pas en son nom, par son ordre ou pour l'amour de luy, doit estre mis au nombre des choses qu'il en doit exclure, & qu'il n'y peut retenir, à moins que de blesser cette chasteté parfaite, dans laquelle il doit vivre.

Mais afin que vous ne croyiez pas, mes freres, que je vous debite mes imaginations, ou mes propres sentimens, je vous rapporteray icy tout au long ceux de saint Basile. Ce grand Saint nous apprend « que la grace de la virginité ne consiste pas seulement à s'abstenir du commerce du mariage, mais « qu'il faut aussi estre vierge dans toute la conduite « de la vie, & dans tout le reglement des mœurs ; que « toutes les actions des hommes, qui sont appellez à « cêt estat, doivent marquer une parfaite continence, « & estre exemptes de toute corruption & de toute « impureté. En effet on tombe quelquefois dans la « fornication par les discours; on commet des adulteres par les regards ; on se soüille par l'oüie, on laisse entrer la corruption dans son cœur, & on passe « les bornes de la temperance, en beuvant & mangeant avec excés. «

De Inst. Monach. Serm. 1.

Matt. c. 28.

Si donc nous avons dessein de retracer dans nôtre « ame les excellens caracteres de la divine ressemblance, par l'exemption du vice & des passions déreglées, afin de parvenir par ce moyen à la joüissance de la vie éternelle ; ayons soin de ne rien faire «

qui

Act. 5. » qui soit indigne de cette profession sainte ; ny » qui puisse nous exposer au jugement de nôtre en- » nemy. Car Ananie avoit d'abord la liberté de ne » point promettre à Dieu tous ses biens, & de ne pas » s'engager par un Vœu à les luy donner ; mais de- » puis qu'il les eust consacrez par le motif d'une gloi- » re humaine, & pour acquerir l'estime & l'admira- » tion des hommes, par une action si extraordinaire » & si éclatante ; & qu'ensuite il eut retenu une par- » tie du prix qu'il avoit receu en les vendant ; il attira » sur luy une si grande indignation de Dieu, dont » saint Pierre fut le Ministre, qu'il ne trouva plus de » porte ouverte pour entrer dans la penitence. C'est » pourquoy avant que d'avoir fait Profession de la » vie Religieuse, qui est si digne de respect & de ve- » neration, il est libre de mener une vie commune, » & de s'établir dans le mariage, selon les loix que » Dieu a prescrites & la permission qu'il en a donnée. » Mais aprés que l'on a embrassé par son propre » choix ce genre de vie si extraordinaire, & qu'on en » a fait profession, il faut se conserver pour Dieu » dans la pureté, comme on luy conserve sans soüil- » lure les vases qui luy sont consacrez, de peur d'at- » tirer sur soy-mesme la condamnation d'un horrible » sacrilege, en soüillant de nouveau par le commerce » & le ministere d'une vie molle & relâchée, un corps » qui est consacré à Dieu par la Profession Religieuse.

» Lors que je parle ainsi, je n'ay pas seulement » devant les yeux l'obligation que nous avons d'évi- » ter une seule espece de desordre & de peché, com- » me se le persuadent ceux qui ne mettent toute la » perfection de la virginité que dans la seule chasteté » du corps : mais j'ay dessein de faire voir que qui- » conque veut se conserver pour Dieu, comme une » chose qui luy est consacrée, ne doit se laisser cor- » rompre par nulle affection des choses du monde ; » & qu'il doit fuïr toutes les manieres selon lesquelles on

on peut se soüiller. Car la colere, l'envie, le souvenir des injures, le mensonge, l'orgueil, la dissipation, les discours inconsiderez & tenus à contretemps, la paresse dans les prieres, le desir des choses qui ne sont rien, la negligence des Commandemens de Dieu, la vaine recherche des habits, l'affectation de l'agréement du visage, les conversations, & les entretiens contraires à la bienseance & à la necessité. Toutes ces choses sont si opposées à la Profession Religieuse, & celuy qui s'est consacré à Dieu par la virginité, doit prendre un si grand soin de les éviter; qu'il luy est presqu'aussi dangereux de tomber dans quelqu'un de ces desordres, que de commettre des pechez grossiers, & des actions expressement défenduës.

Il faut donc qu'un Chrestien qui a renoncé au monde, use d'une grande vigilance, pour considerer toutes ces choses; de sorte que comme il est un vaisseau consacré à Dieu, il ne se laisse pas soüiller par les passions dereglées. Mais il doit faire une reflexion particuliere, sur ce qu'ayant entrepris de passer les bornes de la nature humaine, il a embrassé un genre de vie qui n'a rien de sensible & de corporel, parce qu'il a choisi pour son partage une vie toute Angelique, l'exemption du mariage estant attachée à la nature des Anges; & c'est ce qui l'oblige à ne se pas laisser dissiper par quelque autre objet, quelque beau & quelque excellent qu'il puisse estre, & à avoir les yeux continuellement attachez à contempler Dieu.

Si donc un Chrestien qui est élevé à la dignité des Anges par la Profession Religieuse, se laisse encore soüiller par des vices & des passions humaines; il est semblable à la peau d'un Leopard, dont le poil n'est ny entierement blanc, ny tout-à-fait noir, mais marqueté par le mélange de plusieurs couleurs differentes. Que cecy soit dit genera-

„ ralement par toutes les perſonnes qui ont embraſſé „ une vie chaſte & continente.

Coll. 1. c. 8. „ C'eſt ce que Caſſien vouloit nous exprimer, „ quand il a dit, qu'il faut que le premier des ſoins „ d'un Solitaire, & que le deſſein & l'effort con- „ tinuel de ſon cœur, ſoit de s'attacher inviolable- „ ment à Dieu, d'arreſter fixement ſon eſprit dans les „ choſes divines, & que tout ce qui ne tend point là, „ quelque grand qu'il puiſſe eſtre, ne doit tenir que „ le ſecond rang.... Qu'il doit offrir ſans ceſſe à „ Dieu un cœur parfait, un cœur tout pur & dégagé „ du trouble & du déreglement de toutes les paſ- „ ſions; que lors qu'il s'éloigne de Dieu par quelque „ diſtraction, & qu'il s'en apperçoit, il doit rappeller „ ſon cœur de ſon égarement, s'en affliger auſſi-toſt, „ & ſe donner aux larmes & aux ſoûpirs; qu'il doit „ ſçavoir qu'il s'égare de ſon ſouverain bien, autant „ de fois qu'il détache ſa penſée de cêt objet; & qu'il „ commet une fornication ſpirituelle, lors qu'il ceſſe „ meſme pour un ſeul moment de contempler ſon „ Sauveur.

Ibid. c. 13.

De Virg. n. 4. „ Saint Ephrem nous dit dans le meſme eſprit, que „ Dieu eſt jaloux, qu'il eſt ſaint, & qu'il eſt ſans ta- „ che; qu'il habite dans l'ame de ceux qui le craig- „ nent, & qu'il fait la volonté de ceux qui ont de „ l'amour pour luy. Voulez-vous devenir un temple „ de Dieu chaſte & incorruptible, que ſon image „ ſoit inceſſamment gravée dans voſtre cœur; je ne „ dis pas une image qui ſe trace ſur le bois, ou ſur „ quelque autre matiere ſenſible par la varieté des „ couleurs; mais qui s'imprime dans le fonds des „ ames d'une maniere merveilleuſe & toute ſpirituel- „ le, par les jeûnes, par les veilles, par la conti- „ nence, par la priere, & par d'autres actions ſain- „ tes.... Efforcez-vous donc, mes freres, d'imiter „ les ſaints Peres, par la conduite de voſtre vie, & „ par la pratique des vertus; exercez-vous comme

eux dans la continence ; cultivez-la par l'esprit, "
cultivez-la par le cœur, cultivez-la par les sens, "
par la composition de vôtre personne, par vôtre "
nourriture, par vôtre langue, par vos regards, "
par vos pensées, afin qu'en toutes choses vous pa- "
roissiez un Athlete parfait & accomply. "

Saint Jean Chrysostome estoit tout plein de cet- " Homil.
te verité, lors qu'il dit qu'une Vierge qui a de l'in- " 4. de
quietude pour les choses du monde, ne merite pas " pœnit.
d'estre mise au rang des Vierges ; puisque pour "
porter avec justice ce nom glorieux, il ne suffit "
pas de renoncer au mariage, mais que la chasteté "
de l'ame est necessaire à cette profession. J'appelle "
la chasteté de l'ame, non seulement de n'avoir pas "
de sales pensées, ny de desirs pernicieux, de n'être "
ny curieux, ny superbe dans ses habits ; mais de "
mener une vie tout-à-fait pure, exempte de l'in- "
quietude des affaires du monde : Car comme il "
n'y a rien de plus honteux que de voir un soldat "
mettre bas les armes, pour faire son occupation de "
la débauche des cabarets ; ainsi il n'y a rien de plus "
sale, que de voir des Vierges embarrassées volontai- "
rement dans les affaires temporelles...... Aussi le "
plus grand avantage de la virginité consiste en ce "
qu'elle retranche toutes les occasions des soins su- "
perflus, & toutes les inutilitez de la vie ; & qu'elle "
consacre entierement l'ame aux divins exercices de "
la pieté ; sans cela elle seroit moins excellente que "
le mariage, parce qu'elle ne produiroit que des épi- "
nes dans l'ame, & qu'elle y étoufferoit la semence "
toute pure & toute divine de la sainteté qui y doit "
regner...... Les cinq Vierges qui avoient leurs " Lib. de
lampes éteintes estoient Vierges quant au corps, " virg. c.
mais elles n'étoient pas pures d'esprit, & quoy " 77.
qu'elles ne fussent pas corrompuës par le commerce "
des hommes, elles s'estoient soüillées par l'affection "
des richesses : leur corps estoit pur à la verité, mais "

„ leur ame estoit toute pleine d'adulteres, elle estoit „ remplie de mille mauvaises pensées, par une con- „ tinuelle revolution d'avarice, de dureté envers les „ pauvres, d'envie, de paresse, d'oubly, d'orgueil ; „ & en un mot de tous les vices spirituels & inte- „ rieurs, qui peuvent détruire l'estat venerable de la „ virginité Chrestienne ; car à quoy sert la virginité „ quand elle est jointe à la dureté d'un cœur impi- „ toyable.....&c.

In Psal. 75. „ Saint Augustin n'estoit pas d'un autre avis, „ quand il a dit qu'une Vierge chaste consacrée à „ Dieu, avoit tout ce qui pouvoit servir d'ornement „ à la virginité, & sans quoy la virginité luy auroit „ esté honteuse; car que luy serviroit d'avoir l'integri- „ té du corps, si elle n'avoit pas celle de l'ame ? quel „ avantage trouveroit-elle de ce que nul homme „ n'auroit approché sa personne, si elle estoit super- „ be, sensuelle, causeuse, querelleuse..... Puisque „ Dieu condamne toutes ces dispositions : *Quid si* „ *enim corpore integra & mente corrupta ? quid est quod* „ *dixi, quid si nullus tetigerit corpus, sed si forte ebrio-* „ *sa sit, superba sit, litigiosa sit, linguosa sit, hæc om-* „ *nia damnat Deus.*

In ejus vita c. 12 Sainte Sincletique, de laquelle saint Athanase parle avec tant d'éloges, & qui dans son sentiment n'a pas tenu un moindre rang entre les Vierges de JESUS-CHRIST, que saint Antoine parmy les Solitaires, nous apprend en peu de paroles, mais toutes pleines de lumieres, que les contracts de ceux qui se donnent à Dieu par les Vœux de la Religion, ont deux clauses essentielles, sans lesquelles il les regarderoit avec indignation, & rejetteroit leurs promesses, qui sont de se soucier fort peu de leurs corps, & de prendre un tres-grand soin de leurs ames ; Et voilà, dit cette grande Sainte, quels sont les articles du contract de mariage des Vierges avec le divin Epoux.

Saint Bernard nous a dit dans cette mesme pen- « Serm.
sée, qu'il n'y a rien de plus beau & de plus orné « 17. in
que les Cieux ; mais qu'ils n'ont rien de compara- « Cant.
ble à la gloire & à la beauté de l'Epouse. Car en ce- «
la mesme qu'ils sont corporels & sensibles, & «
qu'ils perdront leur estre & leur figure, il faut «
qu'ils luy cedent : mais pour l'Epouse sa beauté «
aussi bien que sa figure est toute spirituelle ; & elle «
est éternelle comme l'Eternité mesme, dont elle «
est l'image. Son éclat, par exemple, est la charité, « Paul. 1.
& la charité, comme vous l'avez lû, ne se perd ja- « Cor. c.
mais. C'est la justice, & la justice perfevere dans « 13. v. 8.
les siecles des siecles. C'est la patience, & la pa- « Psalm.
tience des pauvres sera enfin couronnée ; qu'est-ce « 111. v. 3.
que la pauvreté volontaire ? qu'est-ce que l'hu- « Psal. 9.
milité ? l'une ne merite-t'elle pas le Royaume éter- « 19.
nel, & l'autre une exaltation qui ne finisse jamais ? « Matth.
ne peut-on pas dire la mesme chose de la crainte du « 5. v. 3.
Seigneur, qui perseverera jusques dans l'Eternité ? « & 23.
la prudence, la temperance, la force, & toutes « v. 12.
les autres vertus semblables, ne sont-ce pas autant « Psal. 18.
de perles precieuses, qui servent d'ornement à l'E- « v. 10.
pouse, & qui brillent d'une splendeur immortelle, «
parce qu'elles sont comme la base & le fondement «
de l'immortalité ? Ne vous imaginez pas que le «
zele tout saint, que l'Epouse a pour son Epoux, se «
contente d'un autre Ciel que celuy dans lequel «
son Bien-aimé habite. «

Voilà ce que les Saints ont estimé de la Chasteté Religieuse, voilà ce que cette grande idée qu'ils avoient de la Majesté de Dieu leur a fait dire; ils n'ont pû croire qu'une creature élevée par sa vocation & par sa grace, à un degré d'honneur & de gloire si excellent, que celuy d'estre unie à JESUS-CHRIST en qualité d'Epouse, pust contracter une moindre obligation par cet engagement sacré, que celle d'estre pure dans le cœur comme dans les sens : *Ut sit sancta*

1.adCor. 7. 34. *& corpore & ſpiritu*. Et d'acquerir autant qu'il eſt poſſible dans une nature ſujette à tant d'infirmitez & de foibleſſes, une ſainteté qui approchaſt de la ſienne, en recherchant par toutes ſortes de ſoins, de ſe rendre agreable à ſes yeux, & s'éloignant avec la meſme application de tout ce qu'elle ſçait, qui ſeroit capable de luy déplaire. Ils connoiſſoient que la ſainteté de Dieu ne pouvoit pas deſirer de moindres diſpoſitions d'une ame qui luy eſtoit ſi étroitement attachée; qu'il devoit y avoir de la proportion, & du rapport entre la ſainteté de l'Epoux & celle de l'Epouſe; Qu'il ne luy eſtoit plus permis, Aug. lib. de S.virg cap. 55. dit ſaint Auguſtin, d'aimer d'une maniere commune, celuy par la miſericorde duquel, elle avoit ceſſé d'aimer ce qu'elle auroit pû legitimement aimer: Que ſa beauté devoit eſtre toute interieure; & que toutes ces diverſitez, dont le Prophete veut qu'elle ſoit environnée, ne ſont rien que cette multiplicité de vertus qui ſe rencontrent neceſſairement par tout où elle eſt, comme ſes compagnes & comme ſes filles.

QUESTION IV.

Si la Chaſteté a une ſi grande étenduë, & ſi elle demande une pureté ſi parfaite; comme il n'y a point de peché qui n'attaque la pureté de l'ame, il ſemble donc qu'il n'y en aura point qui n'attaque auſſi le Vœu de Chaſteté, & qui ne ſoit par conſequent le violement des Vœux?

RE'PONSE.

IL eſt vray qu'il n'y a point de peché qui n'attaque cette vertu; mais il ne s'enſuit pas qu'il ſoit un violement & une deſtruction de la promeſſe qu'on en a faite; Car quoy que le Vœu de Chaſteté s'étende ſur toute la conduite de la vie, & le reglement

ment des mœurs, comme dit ſaint Baſile; neanmoins il n'enferme eſſentiellement qu'une proteſtation & qu'une volonté réelle d'acquerir cette pureté parfaite de l'ame; & tant que cette volonté ne ſera point revoquée, ce Vœu ſubſiſtera toûjours, quoy que l'on faſſe des actions qui puiſſent ne luy eſtre pas entierement conformes, & qui en bleſſent l'integrité. Mais ce Vœu ſe peut retracter en pluſieurs manieres; ou par le conſentement que l'on donne à une impureté, ſoit qu'il ſoit executé, ou qu'il ne le ſoit pas; ou par une volonté directement oppoſée à cét engagement; comme ſi, par exemple, un Religieux emporté par un eſprit de libertinage, ou rebuté par les difficultez qui ſe rencontrent dans la vigilance continuelle qu'il faut avoir pour arriver à cette perfection, abandonnoit la reſolution d'y travailler; Ou que par quelque autre peché de l'eſprit; comme celuy de l'orgueil, de la haïne, de l'envie ou de la colere; ou bien que par inapplication, lors qu'il vit dans la pareſſe & dans la negligence, il ne priſt pas tous les ſoins neceſſaires pour s'avancer dans la vertu, & pour remplir les devoirs de ſa Profeſſion. Car il eſt évident que dans tous ces cas, il ne tend plus à l'eſtat qu'il s'eſtoit propoſé, & qu'il en a perdu la volonté; Qu'il manque à ce qu'il avoit promis à Dieu, & qu'il viole par ſon infidelité le vœu & la proteſtation qu'il luy avoit faite. Mais s'il tombe dans quelque faute legere, quoy qu'elle ne convienne pas à la pureté à laquelle il doit tendre; neanmoins on auroit tort de dire qu'il auroit violé ſon Vœu, & de regarder ſon peché comme une prévarication criminelle; puiſque dans le fonds il ne laiſſe pas de conſerver ſa premiere volonté, & qu'il perſevere dans le deſir d'acquerir cette pureté, qui eſt renfermée dans l'eſſence de ſon Vœu. *Etſi convincitur tranſgreſſor mandati, non tamen pacti prævaricator.*

S. Bern. c. 13. de pr & diſ.

 Jepenſat,

Je ne vous parle point de la continence & de la chasteté des sens, parce que vous estes informez de ses obligations, & qu'il n'y a pas sur cela diversité de sentimens. Souvenez-vous seulement, mes freres, que c'est la base de tout l'édifice qui perit avec elle ; & comme elle ne suffit pas toute seule pour sa conservation, croyez toûjours que vous portez un tresor dans un vase de terre. Evitez comme un naufrage tout ce qui luy peut donner la moindre atteinte; & regardez tout excés dans une matiere si importante, comme le plus grand & le plus irremediable de tous les maux. Car bien qu'il n'y ait point de chûte dont la main de Dieu ne puisse nous relever ; & que tandis que l'on est en estat de pleurer ses desordres, on est encore en estat d'en obtenir le pardon : Cependant ces sortes de guerisons sont si rares, que l'on peut dire que celuy qui a manqué de fidelité dans un engagement si saint, ne sçauroit trouver assez de larmes pour plaindre son mal-heur, non plus que pour effacer son peché.

QUESTION V.

Tout ce que vous nous avez dit de la Chasteté, paroist si digne de la sainteté de Dieu & de l'excellence de nostre profession, que nous ne sçaurions comprendre que l'on puisse en avoir d'autres pensées : mais quels sentimens devons-nous avoir de la pauvreté Religieuse ?

RE'PONSE.

LES Saints ont regardé la pauvreté comme la richesse des Solitaires ; c'est elle qui les met en estat de n'avoir aucun besoin des choses du monde, & mesme de les regarder avec mépris. Celuy-là n'est pas riche qui a beaucoup, mais celuy qui ne desire rien. En effet quand un homme seroit le maistre de plu-

plusieurs mondes, son ambition ne seroit pas satisfaite ; s'il avoit des desirs, il auroit des vuides, & par consequent il seroit dans l'indigence. *Divites eguerunt & esurierunt* ; Et au contraire ceux qui par un mouvement Apostolique ont renoncé aux choses d'icy-bas, joüissent d'une abondance veritable ; *inquirentes Dominum non minuentur omni bono*, parce qu'ils ne souhaitent plus rien, & qu'ils trouvent en Dieu, dés ce monde mesme, le centuple de ce qu'ils ont quitté pour l'amour de luy. L'attente des choses futures les remplit & les occupe de telle sorte, qu'ils perdent jusqu'au sentiment & à la memoire des choses presentes: *Semper dives est Christiana paupertas, quia plus est quod habet, quàm quod non habet ; nec pavet in isto mundo indigentiâ laborare, cui donatum est in omnium rerum Domino omnia possidere.*

Psal. 33. v. 11.

Ibid.

S. Leo Serm. 4. de Quadrag.

Cette disposition, mes freres, est si grande, qu'elle ne peut estre que l'effet d'une totale abnegation ; il faut que celuy qui veut s'établir dans ce bien-heureux estat, se dépoüille de tout sans reserve, qu'il se mette le premier au nombre des choses dont il faut qu'il se separe ; que rien de creé & de perissable ne tienne la moindre place dans son cœur ; & qu'il suive JESUS-CHRIST dans un desinteressement si parfait, qu'il puisse dire avec ce grand Martyr : *Jam Christi incipio esse discipulus, nihil eorum qui sunt in mundo desiderans.*

Ignat. Mart. in Epist. ad Rom.

Et quel avantage tireroit un Religieux d'avoir abandonné les biens de la fortune, s'il conservoit d'autres affections & d'autres attaches ? il n'a point dû avoir d'autres motifs dans ce renoncement, que celuy de se donner à Dieu, sans division, & sans partage, & de le servir dans une profonde paix, & dans une application qui ne puisse estre troublée par les inquietudes & par les soins, qui se rencontrent toûjours dans la joüissance, & dans le maniement des choses de la terre.

Cependant comme nostre cœur, selon l'Ecriture se trouve où est nostre tresor, & que nous sommes liez par les objets que nous aimons, & qui nous plaisent; il ne donneroit à Dieu qu'une partie de luy-mesme, & au lieu de l'en rendre le maistre absolu, il borneroit son Royaume qui ne reçoit point de limites. Il luy osteroit par une espece de sacrilege ce qu'il oseroit se reserver, & s'attireroit sa colere & son indignation, en ne luy offrant qu'une victime imparfaite, au lieu de luy sacrifier un holocauste.

Comment, mes freres, par une telle conduite trouveroit-il dans la solitude ce repos & cette tranquillité qu'il y a cherchée? Car outre que c'est une grace que Dieu n'accorde qu'aux Solitaires, dont l'unique étude est d'observer ses saintes voyes & de les suivre, & que c'est la recompense de ceux qui ne préferent rien au soin de luy plaire; il y a une malignité attachée à toutes les choses de ce monde, quand on ne les considere que pour l'amour d'elles-mesmes, qui fait qu'elles ne contentent jamais ceux qui les possedent. On les desire avec cupidité; on les recherche avec empressement; on en joüit avec inquietude. Quand on les a, on est tourmenté de la crainte de les perdre; & quand elles nous échappent, ce n'est jamais sans douleur & sans murmure.

Ainsi un Solitaire qui se donne à Dieu avec des restrictions & des reserves, peut estre pauvre dans l'estime des hommes; mais il ne l'est pas au jugement de Dieu: Il n'a ny les satisfactions d'un riche du monde, ny les consolations d'un pauvre de JESUS-CHRIST: Il se prive des faux plaisirs qui se trouvent dans les richesses, & se reserve les veritables ennuis qui les accompagnent. Ses passions l'agitent dans son Cloistre, comme s'il estoit dans le siecle. L'envie, la colere, l'impatience, la tristesse

rem-

remplissent son cœur ; & par un juste jugement de Dieu, ce qu'il s'estoit retenu pour estre son soulagement, & la douceur de sa vie, devient l'instrument de sa persecution & de son martyre.

Soyez donc persuadez, mes freres, qu'un Religieux n'aura jamais de repos dans sa retraite, s'il ne s'abandonne entierement à celuy duquel seul il le doit attendre ; & s'il ne regarde comme des dispositions de sa Providence tout ce qui luy peut arriver de privations & de souffrances, par la faim, par la soif, par le froid, par la chaleur, par les maladies, par la conduite de ses Superieurs, & par la mauvaise humeur de ses freres ; toute sa course ne sera qu'une suite de tentations, ou plûtost une continuité de chûtes & de rechûtes. Le Demon luy fera mille & mille blessures mortelles, en toutes les differentes choses, sur lesquelles il n'aura pas voulu s'abandonner ; il se tournera tantost d'un costé, tantost d'un autre, pour trouver une situation qui le soulage ; mais ce sera inutilement ; il passera ses jours dans l'amertume, & finira une vie miserable par une mort encore plus mal-heureuse.

C'est cét inconvenient, mes freres, que le Bienheureux Cassien déplore, lors qu'il dit qu'il a vû des Solitaires, qui aprés avoir quitté sans peine de grands établissemens, s'estre dépoüillez de leurs biens, & les avoir distribuez aux pauvres pour l'amour de JESUS-CHRIST, se mettoient en colere, s'emportoient pour des choses de neant ; & qui exerçant ainsi leurs anciennes passions sur des bagatelles, rendoient leurs premieres actions inutiles, & en perdoient le fruit, le merite & la recompense: *Pristinum tamen cordis affectum in rebus minimis retinentes & pro ipsis nonnunquam mobiliter irascentes, veluti qui non habeant Apostolicam charitatem, ex omnibus infructuosi sterilesque redduntur.* Coll. 1 c. 6.

Sainte Sincletique estoit bien éloignée de faire con- S. Athan. in vit.

sanctæ Sinclet. consister la pauvreté Religieuse dans le retranchement des seules richesses, puis qu'elle veut que l'on se prepare à ce renoncement par les austeritez corporelles, par les jeûnes & les veilles; en couchant sur la terre, en faisant quantité d'autres exercices de penitence; & qu'elle enseigne que la pauvreté volontaire est quelque chose de si grand, qu'elle ne convient, qu'à ceux qui sont déjà dans la pratique & dans l'habitude des autres vertus.

Quest. 8. in regul. fusior. Saint Basile pour répondre à la question qui luy est proposée; sçavoir s'il faut commencer par renoncer à toutes choses, & entrer ainsi dans le service de Dieu.... ne pouvoit expliquer son sentiment sur ce sujet d'une maniere plus precise, qu'en
» disant; Nous croyons que ce commandement que
» nostre Seigneur a fait à tous ceux qui vouloient étre
» ses disciples de renoncer à tout, s'étend à plusieurs
» differentes choses, dont il est necessaire de nous éloi-
» gner; Car premierement nous avons renoncé au
» diable & aux passions de la chair, ayant rejetté loin
» de nous les passions qui se cachent, comme estant
» honteuses: Ensuite nous avons aussi abjuré toute
» sorte de parenté corporelle, de familiarité humaine,
» & de pratique contraire à la perfection de l'Evangi-
» le & du salut: Mais ce qui est encore plus necessaire
» que cela, châcun renonce à soy-mesme, lors qu'il
» dépoüille le vieil homme avec ses œuvres, le vieil
» homme qui se corrompt en suivant l'illusion de ses
» passions. Enfin il faut aussi renoncer à toutes les af-
» fections des choses du monde, qui sont capables de
» nous empescher d'atteindre au but de la veritable
» pieté.... De sorte que le renoncement parfait con-
» siste à s'affranchir de toutes sortes de passions dére-
» glées, à n'avoir mesme nulle attache à la vie, à
» prononcer en soy-mesme l'arrest de sa propre mort,
» & à ne point mettre sa confiance en soy-mesme....
» Or ce renoncement doit commencer par un en-
tier

tier retranchement des choses exterieures; telles que « sont les richesses, la vaine gloire, la conversation « de la vie precedente, & l'affection à toutes les cho- « ses inutiles, ainsi que les saints Disciples de JESUS- « CHRIST nous ont enseigné par leurs exemples; « comme saint Jacques & saint Jean, lors qu'ils ont « abandonné leur propre pere Zebedée, & leur bar- « que qui estoit l'unique fonds de leur subsistance. « Saint Matthieu lors qu'il a quitté le bureau des im- « posts pour suivre ce divin Sauveur... tant il est vray « qu'un homme qui est possedé d'un ardent desir de « suivre JESUS-CHRIST, ne peut plus prendre aucun « soin des choses de cette vie; & l'amour des parens « & des domestiques n'a plus la force de le toucher, « quand cét amour est contraire aux Commande- « mens de Dieu. Car c'est en cette rencontre que doit « avoir lieu ce que nostre Seigneur a dit; si quelqu'un « Luc 14. vient à moy, & ne haït pas son pere, sa mere, sa « v. 26. femme, ses enfans, ses freres & ses sœurs, & mes- « me sa propre vie, il ne peut estre mon disciple.... «

Quand donc nous nous reservons quelque pos- « session temporelle, & quelque bien corruptible, nô- « tre esprit y estant plongé comme dans une espece de « bourbier; c'est une necessité inévitable à nostre « ame d'estre incapable de la contemplation de Dieu « dans ce miserable estat, & de se trouver sans mou- « vement à l'égard des desirs des choses du Ciel, & « des biens éternels qui nous sont promis. Car il est « impossible que nous joüissions de ces biens, si nous « ne sommes transportez d'un desir ardent pour les « demander dans nos prieres, & pour les souhaiter « avec un zele, qui nous fasse regarder, comme le- « gers & tres-peu considerables, les travaux que « nous sommes obligez d'entreprendre afin de les ac- « querir. «

Le renoncement est donc, comme nous venons « de le faire voir, une rupture des liens de cette vie « terre-

„ terrestre & passagere, un affranchissement de tou-
„ tes sortes d'affaires humaines qui nous rend plus
„ prompts & plus disposez à entrer dans la voye de
„ Dieu : une occasion favorable de joüir & de posse-
„ der sans aucun obstacle tout ce qu'il y a de plus pre-
„ cieux, & ce qui surpasse le prix de l'or & des pier-
„ reries les plus excellentes & les plus rares. Enfin
„ pour comprendre tout son merite en peu de paro-
„ les, c'est un admirable transport qui fait passer le
„ cœur de l'homme à une conversation toute celeste,
„ & qui le met en estat de pouvoir dire, nous vivons
Ad Phi- „ déjà dans le Ciel, comme en estant citoiens, &
lip. 3. „ pour exprimer le plus grand de ses avantages, c'est
20. „ le commencement de nostre ressemblance avec JE-
„ SUS-CHRIST, qui estant riche s'est rendu pauvre
„ pour l'amour de nous ; & cette disposition nous est
„ si necessaire, qu'à moins que d'y entrer, nous ne
„ pouvons jamais vivre selon les regles de l'Evangi-
„ le. Car comment seroit-il possible sans cela d'ac-
„ querir ou la contrition du cœur, ou l'humilité de
„ l'esprit, ou le moyen de se mettre au-dessus de la co-
„ lere, de la tristesse, des inquietudes, & des passions
„ pernicieuses de nostre ame, parmy les richesses &
„ les soins de cette vie, & dans la forte inclination &
„ l'habitude que nous avons à tant d'autres choses ?

Coll. 3. Cassien traite la mesme verité fort au long dans
c. 6. „ sa troisiéme conference, & établit par la tradition
„ des Peres, & l'autorité de l'Ecriture, que les Reli-
„ gieux sont obligez de travailler de toutes leurs for-
„ ces à trois sortes de renoncemens ; le premier, dit-il,
„ est de rejetter tous les biens, & toutes les richesses
„ de ce monde ; le second est de renoncer à soy-mê-
„ me, à ses vices, à ses mauvaises habitudes, & à
„ toutes les affections dereglées de l'esprit & de la
„ chair ; & le troisiéme est de retirer son cœur de tou-
„ tes les choses presentes & visibles, pour ne s'appli-
„ quer qu'aux eternelles & aux invisibles.

Dieu nous apprend à faire tout ensemble ces trois sortes de renoncemens, par le commandement qu'il fit d'abord à Abraham ; Sortez, luy dit-il, de vôtre terre, c'est à dire quittez les biens de ce monde, & toutes les richesses de la terre ; sortez de vostre parenté, c'est à dire sortez de vôtre vie ordinaire, & de ces inclinations mauvaises & vicieuses, qui s'attachant à nous par nostre naissance, & par la corruption de la chair & du sang, se sont comme naturalisées & devenuës une mesme chose avec nous-mesmes. Sortez de la maison de vostre Pere, c'est à dire perdez la memoire de toutes les choses de ce monde, & de tout ce qui se presente à vos yeux .... Nous devons donc retirer nos yeux & nos affections de cette maison terrestre & perissable, pour les élever à cette maison celeste, dans laquelle nous devons eternellement demeurer. Mais cela ne se peut accomplir, que lors qu'estant encore dans la chair, nous ne vivons plus selon la chair, & que nous pouvons dire par nos actions, & par nos paroles, nous sommes déjà Citoiens des Cieux.

Genes. 12. 1.

Ad Philipp. 3. 20.

Mais il nous seroit peu utile d'avoir entierement accomply par une foy vive & humble le premier de ces renoncemens. Si nous n'accomplissons le second avec la mesme vigilance, & la mesme ardeur, c'est ainsi que nous pourrons passer ensuite au troisiéme, en ne pensant plus qu'au Ciel, & sortant de la maison du Demon, qui a esté nostre pere dés le moment de nostre naissance, par cette vie du vieil homme, dont nous vivions, lors que nous estions enfans de colere, comme le reste des hommes.

Nous arriverons à ce troisiéme renoncement, lors que nostre esprit n'estant plus appesanty par la contagion de ce corps animal & terrestre, & estant purifié des affections de la terre, s'élevera au Ciel par la continuelle meditation des choses divines, &

sera

„ sera tellement occupé dans la contemplation de la „ verité eternelle, qu'il oublira qu'il est encore envi- „ ronné d'une chair fragile : Et lors qu'estant ravy en „ Dieu, il se trouvera tellement absorbé par sa pre- „ sence, qu'il n'aura plus d'oreilles pour écouter, ny „ d'yeux pour voir ; & qu'il ne pourra pas mesme „ estre frappé par les objets les plus sensibles.

„ C'est pourquoy, mes enfans, si nous desirons „ veritablement arriver à la perfection, nous devons „ aprés avoir quitté de corps, nos parens, & nostre „ païs, & avoir méprisé les richesses & les plaisirs de „ ce monde, renoncer aussi de cœur & de volonté à „ toutes les choses visibles, sans avoir jamais le moin- „ dre retour sur tout ce que nous avons quitté. Il ne „ faut pas ressembler aux Juifs que Moïse délivra de „ l'Egypte ; ils en sortirent de corps, & ils y rentre- „ rent de cœur. Ils quitterent le vray Dieu qui les tira „ de leur captivité par tant de prodiges ; & ils adore- „ rent ces mesmes idoles d'Egypte qu'ils avoient mé- „ prisez auparavant : ils retournerent de cœur en
Exod. 32. 1. „ Egypte, dit l'Ecriture ; ils dirent à Aaron, faites- „ nous des Dieux qui marchent devant nous.

„ Tous ceux qui aprés avoir renoncé au monde, „ retournent encore à leurs premiers desirs, & à leurs „ anciennes affections, crient comme ce peuple par „ leurs actions & par leurs pensées : Helas que nous „ estions heureux en Egypte ! Et je crains fort, mes „ enfans, qu'il ne se trouve aujourd'huy une aussi „ grande multitude de ces personnes, qu'estoit celle „ des Juifs qui violerent la Loy de Dieu du temps de „ Moïse : car de six cens mille hommes armez qui sor-
Num. 14. 30 „ tirent de l'Egypte, il n'y en eut que deux qui entre- „ rent dans la Terre promise.

C. 33. Saint Benoist, mes freres, ne donne pas une moindre étenduë à la pauvreté Religieuse, lors qu'il veut que les Religieux n'ayent rien qui leur soit propre, & qu'ils se dépoüillent de toutes choses

ſans exception. Il declare que leur pauvreté doit eſtre ſi grande, qu'ils ne conſervent pas le moindre droit, ny ſur leurs corps, ny ſur leurs volontez. C'eſt à dire qu'ils ne peuvent plus diſpoſer d'eux-meſmes, non plus dans les actions interieures que dans les exterieures : Et que pour les choſes dont ils ont des beſoins abſolus quelles qu'elles ſoient, ils les doivent eſperer de leur Superieur, comme l'on attend de Dieu ce qui eſt neceſſaire pour la conſervation de l'eſtre & de la vie: *Quibus nec corpora ſua, nec voluntates licet habere in propria poteſtate... Omnia verò neceſſaria à Patre Monaſterii ſperare.*

C'eſt ce que penſoit ſaint Jean Climaque, quand il a dit, que la pauvreté volontaire eſt un renoncement à tous les ſoins de la terre : un affranchiſſement de toutes les inquietudes de la vie : un voyage où pour aller plus aiſément & plus legerement vers le Ciel, on ſe décharge de tout ce qui peut empécher de s'avancer dans le chemin du ſalut: une ferme foy aux preceptes de l'Evangile : un banniſſement de toute triſteſſe & de tout chagrin. Que le Solitaire qui eſt vrayement pauvre eſt maître de tout le monde, remettant tous ſes ſoins dans le ſein de Dieu, & ayant tous les hommes pour ſes ſerviteurs : qu'il ne demandera pas aux hommes les choſes dont il a beſoin, mais qu'il recevra de la main de Dieu celles qu'il recevra de la main des hommes. Que le pauvre volontaire poſſede la tranquillité de l'eſprit, qui s'obtient par le calme des paſſions: qu'il ne fait non plus d'état des choſes qui ſont en ſes mains, que ſi elles n'éſtoient point dans la nature. Que lors qu'il ſe retire dans la ſolitude, il les regarde toutes comme du fumier; & que s'il s'attriſte de ſe voir dans quelque beſoin, il n'eſt pas encore vrayement pauvre. Grad 16. art. 11. 12. 13.

Vous ne pouvez inferer autre choſe, mes freres, de ces ſentimens & de ces maximes ſi élevées, ſi-

non

non que la pauvreté Religieuſe n'eſt pas un ſimple retranchement des biens & des richeſſes exterieures ; mais qu'elle ſepare le cœur auſſi-bien que la chaſteté, de tout ce qu'il y a de viſible & d'inviſible, s'il n'eſt point éternel : Qu'elle prive de tout, & qu'elle ne nous laiſſe que Dieu ſeul, & les choſes qui peuvent nous conduire à la poſſeſſion de ſon Royaume.

Vous me direz peut-eſtre, mes freres, que je vous propoſe un état de perfection, je vous l'avouë; mais que propoſeray-je à ceux que Dieu a deſtinez pour eſtre parfaits, ſinon la perfection meſme ; à qui propoſeray-je la ſainteté, ſi ce n'eſt aux Saints, je veux dire aux Moines ; puiſque Dieu ne les a ſuſcitez dans ſon Egliſe que pour eſtre des Saints, pour y perpetuer la vie des Apôtres, & y remplir la place que les Martyrs y tenoient autrefois. Enfin, peut-on croire que ceux dont toute la vie n'eſt qu'un retracement litteral de celle de JESUS-CHRIST, ne ſoient pas obligez de vivre non ſeulement ſelon ſes preceptes ; mais encore ſelon ſes inſtructions & ſes conſeils. Cependant quoy que cette perfection ſoit renfermée dans le Vœu de Pauvreté, & qu'elle luy ſoit eſſentielle ; elle a ſes commencemens, ſes progrés & ſa conſommation. Tous les Religieux ſont obligez de tendre à ce renoncement ; mais non pas de l'avoir dans la perfection ; Ce leur eſt un devoir indiſpenſable de s'y élever par des ſoins & des efforts continuels : Mais Dieu qui veut que cette diſpoſition ſoit dans tous ceux qui ſe conſacrent à luy par le Vœu de la Pauvreté, & qui n'en diſpenſe perſonne, ne les oblige pas de l'avoir dans une meſme excellence. Il ſe contente de leurs volontez, pourvû qu'elles ſoient ſinceres & effectives, qu'ils ne negligent rien, & qu'ils faſſent un fidele uſage des moyens, & des pratiques que les Regles preſcrivent pour l'acquerir.

Il y en a ausquels il s'est rendu si present, & dont le dégagement est si parfait, qu'ils n'ont pas les moindres pensées des choses mortelles : D'autres luy gardent une si grande fidelité, qu'ils dissipent ces pensées dans le moment qu'ils les apperçoivent. Il s'en trouve sur qui elles s'arrestent davantage, elles y forment mesme des desirs ; mais les impressions en sont tellement superficielles, qu'elles n'ont ny suite ny effet. Il s'en rencontre de plus foibles, qu'elles attaquent avec plus d'opiniâtreté & de violence ; & qui dans la resistance & dans le combat reçoivent quelques blessures, mais elles sont legeres. Il y en a de plus imparfaits & de moins avancez qui conservant des affections & des attachemens à des choses de rien, aprés en avoir quitté de plus importantes, essayent neanmoins d'obtenir de Dieu par leurs prieres, par leurs gemissemens, & par leurs travaux, ce parfait affranchissement qu'ils reconnoissent leur estre si necessaire. Il se peut dire que ceux-là ne laissent pas d'estre pauvres, & qu'ils ont dans le desir ce qui n'est pas encore passé dans leurs œuvres. Mais tenez pour constant qu'un Religieux qui ne joint pas quelqu'un de ces differens degrez au renoncement qu'il a pû faire des choses exterieures, n'est point veritablement pauvre : Que sa pauvreté n'est point celle qu'il a dû promettre à Dieu dans son engagement : Qu'il n'est pauvre que dans son imagination, & dans l'opinion de ceux qui ignorent la perfection de son estat ; Et que ne pouvant pas dire avec ceux, dont il est obligé d'imiter le dépoüillement & les privations, *Ecce nos reliquimus omnia, & secuti sumus te* ; il n'aura nulle part aux couronnes que JESUS-CHRIST leur promet par ces paroles : *Amen dico vobis, quod vos qui secuti estis me, centuplum accipietis, & vitam æternam possidebitis.*

Mat. 19. v. 27. 28 29.

QUESTION VI.

Aprés nous avoir parlé de la Chasteté & de la Pauvreté, nous vous prions de nous dire quelque chose de l'Obeïssance ?

RE'PONSE.

LEs hommes pour la plus grande partie, mes freres, ne sont ny plus justes, ny plus exacts dans les opinions qu'ils se sont formez de l'Obeïssance, que dans celles qu'ils ont conceuës de la Chasteté & de la Pauvreté Religieuse. Ils en parlent d'une maniere si éloignée de ce que les Saints nous en ont appris, qu'il semble qu'ils n'ayent pas moins d'envie de rendre les Religieux les maistres de leurs conduites ; que les autres en ont eu de les établir dans la dépendance. Les uns par des motifs purement humains, cherchent des expediens & des raisons specieuses pour les affranchir de la necessité d'obeïr : & les autres qui n'ont que les ordres de Dieu devant les yeux, les y soûmettent par des considerations toutes saintes. Les uns regardent l'obeïssance comme un joug de fer ; les autres la considerent comme un assujettissement de benediction. Les uns se figurent qu'un Religieux aura plus de repos quand sa volonté sera moins contrainte ; les autres sont persuadez qu'il n'en peut avoir de veritable & de constant, si elle n'est entierement détruite. Enfin les Saints éclairez de la lumiere du saint Esprit, ne souffrent point de volonté propre dans les Solitaires ; Ils veulent qu'ils soient soûmis dans tous les temps, en toutes choses, & dans toutes les circonstances de la vie ; parce qu'ils sçavent que la Profession Monastique n'est rien tant que la dépendance, la docilité, & la soûmission de l'esprit. Et les hommes qui ne sont pas Saints,

& qui se conduisent par des inclinations & des vuës naturelles, ont trouvé le secret de fortifier l'amour & la volonté propre, en affoiblissant l'obeïssance; & de ruïner cét estat si excellent & si saint, en le reduisant à une conversation toute commune, & qui n'a rien qui soit digne de sa premiere institution. Mais sans m'arrester à faire la discussion des mauvaises raisons de ceux qui mettent toute leur étude à obscurcir les veritez les plus saintes & les plus évidentes; il vous sera plus utile d'entendre les sentimens des Saints sur cette matiere; pourvû que vous teniez pour une maxime fondamentale de rejetter comme une monnoye fausse, tout ce qui n'a point la marque ny le caractere de la tradition des saints Peres.

Saint Basile aprés avoir fait la description d'un Superieur, dit: au cas que vous en ayez trouvé un qui soit tel, abandonnez-vous à luy en renonçant & rejettant toute volonté propre; afin que vous deveniez comme un vase tout pur, & que vous receviez les biens que l'on y répandra pour la gloire de Dieu, & pour vostre propre avantage. Car si vous conservez encore quelqu'une de vos anciennes passions, & que ces mesmes biens viennent à se corrompre, on vous rejettera comme un vaisseau vil & méprisable. Tr. asse-pa. 236. de abdicatione rerum.

Tenez pour une maxime constante de ne jamais rien faire sans son avis; tout ce que vous ferez sans sa participation, est une espece de larcin, & un sacrilege qui conduit à la mort, & qui ne peut vous estre d'aucune utilité, quelque apparence de bien que vous y trouviez. Pag. 237.

La veritable & parfaite obeïssance des inferieurs, se remarque, non seulement en ce qu'on s'abstient par le conseil du Superieur, des choses mauvaises & déraisonnables; mais encore en ce que l'on ne fait pas celles qui sont dignes de loüange sans son or- 238.

ordre. Car bien que l'abstinence & toutes les mortifications corporelles soient utiles; si neanmoins quelqu'un les embrasse par sa propre inclination, & qu'il fasse en cela ce qu'il luy plaist, au lieu de se soûmettre à l'avis de son Superieur, le mal qu'il commet est beaucoup plus grand que le bien qu'il pretend faire; car celuy qui s'oppose aux puissances, resiste à l'ordre de Dieu.

Rom. c. 13. v. 2.

Basi. in regul. fus. qu. 28. pag 464.

„ Depuis que quelqu'un est entré dans le corps, & „ dans la societé des freres; si on juge qu'il soit un „ membre capable de servir, quand mesme la chose „ qu'on luy commanderoit luy paroistroit exceder „ ses forces; il faut qu'il se détache de son propre ju„ gement, & qu'il donne des marques de sa docilité „ & de son obeïssance, en se soûmettant jusqu'à la „ mort, à l'ordre de son Superieur qui exigeroit de „ luy des choses apparemment au-dessus de son pou„ voir. Il doit se souvenir que nôtre Seigneur s'est „ rendu obeïssant jusqu'à la mort, & jusques à la „ mort de la Croix. Autrement sa resistance & son „ opposition découvriroit beaucoup d'autres vices „ dans sa personne, comme la foiblesse de sa foy, „ l'incertitude de son esperance, son orgueil & sa „ presomption. Car jamais on ne desobeït à son Su„ perieur, qu'on n'ait auparavant conçû du mépris „ pour luy; & au contraire un homme qui met sa „ confiance dans les promesses de Dieu, & qui en „ attend l'effet dans une ferme esperance, se portera „ toûjours avec ardeur aux choses qui luy seront or„ données, quelque peine, & quelque difficulté „ qu'il y trouve; sçachant comme dit l'Apostre, que „ les souffrances de cette vie n'ont aucune propor„ tion avec la gloire future que Dieu doit un jour dé„ couvrir en nous.

Rom 8. v. 18.

„ Il faut donc qu'un Superieur soit persuadé, que „ s'il ne conduit ses freres selon les regles de la verité, „ il s'attire un châtiment terrible & inévitable, de la

part

part de Dieu qui recherchera leur sang dans ses mains. Il faut aussi que les inferieurs soient tellement soûmis, qu'ils embrassent avec ferveur toutes sortes de commandemens, quelques difficiles qu'ils puissent estre, persuadez qu'ils doivent estre que Dieu leur prepare dans le Ciel une grande recompense.

Il enseigne que celuy qui est préposé pour la distribution des travaux, doit regler ses ordres sur la disposition & la force des particuliers; de crainte que ce ne soit à luy que s'adressent ces paroles; vous voulez faire passer l'iniquité pour le droit & pour des Loix, *Fingis laborem in præcepto.* Mais que celuy auquel on commande ne doit jamais contredire, l'obeïssance n'ayant point d'autres bornes que la mort. Reg. Brev. quæ. 152. Psal. 93.20.

Le mesme Saint veut dans un autre endroit, que celuy qui embrasse la Profession Monastique, soit d'un esprit & d'une volonté ferme, constante & invariable, que sa resolution ne puisse estre échangée ny mesme ébranlée par les attaques & les efforts des mauvais esprits; que sa fermeté égale celle des Martyrs, & qu'il persevere jusqu'à la mort, soit qu'il s'agisse des Commandemens de Dieu, soit qu'il faille obeïr à ses Superieurs, puisque c'est en cela que consiste l'essentiel de sa Profession. Const. Mon. c. 19.

Il dit ailleurs, qu'un Moine ne peut disposer d'un seul instant de sa vie; Que comme un instrument ne se peut donner aucun mouvement de luy-mesme, mais le reçoit de la main de l'artisan; & qu'un membre n'a plus d'action, pour peu qu'il soit retranché du corps auquel il doit estre inseparablement uny, de mesme un Religieux ne doit rien faire sans l'ordre de son Superieur. Que si sa foiblesse l'empêche d'obeïr aux choses qu'on luy commande, qu'il la declare à son Superieur, qu'il luy en laisse le jugement, & que pour luy il se porte à executer ses or- Ibid. c. 27.

Paul ad Heb. c. 12. 4. „ dres ; ſe ſouvenant de cette parole de l'Ecriture ; „ vous n'avez pas encore reſiſté juſqu'au ſang.

Inſt. lib 4. c. 10. Caſſien dit que la Regle que les Religieux gardoient dans l'obeïſſance eſtoit ſi étenduë, qu'il ne leur eſtoit pas permis de faire les moindres choſes, ny de ſatisfaire aux moindres beſoins, ſans la permiſſion de leur Superieur ; Qu'ils executoient tous ſes ordres ſans diſcuſſion, & avec autant de promptitude, que s'ils leur fuſſent venus de la part de Dieu ; & qu'ils recevoient avec tant de foy & de religion les commandemens qu'on leur faiſoit quelquefois dans les choſes impoſſibles, qu'ils s'employoient de toutes leurs forces à les executer, le reſpect qu'ils avoient pour celuy qui leur commandoit, ne ſouffrant pas qu'ils en examinaſſent l'impoſſibilité. *Ut nonnunquam impoſſibilia ſibimet imperata, eâ fide ac devotione ſuſcipiant, ut totâ virtute, ac ſine ulla cordis hæſitatione perficere ea, aut conſummare nitantur, & ne impoſſibilitatem quidem præcepti pro ſenioris ſui reverentiâ metiantur.*

Reg. Mon c. 8. „ Saint Jerôme dit qu'il faut qu'un Religieux ſoit „ ſoûmis en toutes choſes, qu'il n'ait aucune volonté ; „ qu'il ne puiſſe ny vouloir, ny ne pas vouloir que ſe- „ lon les ordres qu'il recevra de ſon Superieur ; qu'il „ ne trouve ny difficulté, ny peine dans les choſes „ qui luy eront commandées, quand bien meſme el- „ les ſeroient contraires à ſes inclinations. Que celuy „ qui eſt veritablement obeïſſant & qui s'eſt une-fois „ dépoüillé de ſon propre jugement pour l'amour de „ JESUS-CHRIST, ne ſçait plus ce que c'eſt que de dire „ cela eſt penible, cela eſt injuſte. *Vere obediens & qui „ pro Chriſto caret omni arbitrio voluntatis, nihil novit „ difficile, nihil injuſtum.* Souvenez-vous, continue-t'il, „ que dés le premier pas que vous avez fait dans la vie „ Religieuſe, vous avez remis à JESUS-CHRIST tout le „ droit que vous aviez de vouloir, & de ne pas vou- „ loir, & qu'il ne vous en reſte plus que pour obeïr

aux perſonnes qui vous tiennent ſa place. Car c'eſt à JESUS-CHRIST meſme que vous rendez l'obeïſſance, lors que vous obeïſſez à ceux auſquels il vous a ſoûmis . . . . Il conclud par ces paroles ; ce n'eſt donc pas un Monaſtere, ce ne ſont pas des Moines, lors que les inferieurs ne rendent pas aux Superieurs l'obeïſſance qui leur eſt duë : *Non igitur eſt Monaſterium, non Religioſi, non Monachi, ubi ſubditis obedientia deeſt erga Prælatum.*

Saint Fulgence diſoit que ceux-là eſtoient veritablement Moines, qui ayant renoncé à leur volonté propre, eſtoient dans une indifference parfaite, & dans une diſpoſition à ne ſe porter à rien par eux-meſmes, mais à ſe laiſſer conduire en toutes choſes par les ordres & par les avis de leurs Superieurs.

In vita B. Fulgentii c. 17.

Saint Gregoire nous apprend que la veritable obeïſſance n'examine ny les intentions, ny les commandemens des Superieurs, parce que celuy qui a ſoûmis à un autre la conduite de ſa vie, n'a qu'une joye qui eſt celle de faire ce qu'il luy commande ; celuy-là ne juge point qui ſçait parfaitement obeïr, car il ne connoiſt point d'autre bien que d'executer les ordres qu'on luy donne. *Vera namque obedientia nec præpoſitorum intentionem diſcutit, nec præcepta diſcernit, quia qui omne vitæ ſuæ judicium majori ſubdidit, in hoc ſolo gaudet, ſi quod ſibi præcipitur operatur.*

L. 2. expoſit. in lib. Reg. 1. c. 4.

Saint Jean Climaque dit que l'obeïſſance eſt un affranchiſſement de toute crainte de la mort ; un parfait renoncement à ſon ame propre, un mouvement ſimple, par lequel nous agiſſons ſans diſcernement ; C'eſt une mort volontaire, dit-il, c'eſt une vie exempte de toute curioſité ; l'obeïſſance met la propre volonté dans le tombeau, & reſſuſcite l'humilité : Celuy qui eſt vrayement obeïſſant, ne forme non plus de contradiction, ny de diſcernement dans les choſes qui ſont bonnes, ou dans

Grad. 4. & 3.

Epiſt. ad Paſt. c. 2. 59.

,, celles qui ſont mauvaiſes, que s'il eſtoit mort: Et ,, celuy qui aura fait mourir ſon ame de cette mort ,, ſainte, n'aura point ſujet de craindre lors qu'il ren- ,, dra compte à Dieu de toutes ſes actions. Enfin l'o- ,, beïſſance eſt une renonciation que l'on fait au diſ- ,, cernement par une plenitude de diſcernement.

,, Saint Benoiſt ordonne dans ſa Regle, que l'on ,, obeïſſe au Superieur avec autant d'exactitude & ,, de ſoin, qu'à Dieu meſme; Que les Religieux ſe ,, conduiſent en tout par ſes avis & par ſes ordres, ,, qu'ils luy rendent une obeïſſance ſimple, ſincere & ,, cordiale, & que cette obeïſſance ſoit entiere & ge- ,, nerale. *Omni obedientiâ ſe ſubdat majori*, ſelon

Grad. 3. c. 7. hum. inReg. Ibid. 4. c. 68. ,, l'exemple de Jesus-Christ, qui a obeï juſ- ,, qu'à la mort.... Qu'il n'y ait rien de ſi dur, de ſi ,, penible, & de ſi humiliant, qu'on ne ſouffre en ,, paix & en patience, quand il s'agit d'obeïr. Enfin il ,, veut que l'obeïſſance n'ait point de bornes, & que ,, l'on entreprenne avec amour les choſes meſmes qui ,, ſont impoſſibles, quand elles ſont commandées.

De præcep. & diſp. c. 6. ,, Saint Bernard enſeigne que l'obeïſſance parfaite ,, ne connoiſt point de loy, ny de limites, qu'elle n'eſt ,, point reſſerrée dans les bornes étroites de la perfe- ,, ction; qu'elle s'éleve par une volonté pleine dans ,, la vaſte étenduë de la charité; & qu'elle embraſſe ,, dans une diſpoſition libre & remplie d'allegreſſe & ,, de vigueur toutes les choſes qui luy ſont comman- ,, dées. Il nomme une moindre obeïſſance, une ,, obeïſſance imparfaite, lâche & ſervile..... Il dit ,, que la Regle de S. Benoiſt ordonne, qu'un Reli- ,, gieux ſe ſoûmette à ſon Superieur dans une entiere ,, ſoûmiſſion; qu'elle ne luy permet pas de la renfer- ,, mer dans les termes de ſa Profeſſion, ny de la bor- ,, ner preciſement à ſon pacte & à ſes promeſſes: mais ,, qu'elle demande qu'il porte ſon obeïſſance au-delà ,, de ſes vœux, & qu'il obeïſſe en toutes choſes, quand ,, meſme elles ſeroient impoſſibles. Il dit que le veri-

table obeïſſant n'examine point les commande- "
mens, & qu'il luy ſuffit de ſçavoir qu'on luy com- "
mande. Il ne pouvoit mieux montrer ce qu'il pen- "
ſoit, de l'exactitude de l'obeïſſance, qu'en diſant, "
ſi le Superieur me commande de me taire, & qu'il "
m'échappe une parole par oubly ou par inconſide- "
ration; j'avouë que j'ay commis une faute contre " Ibid.
l'obeïſſance; mais elle eſt venielle; que ſi j'ay rom- "c. 12.
pu le ſilence par mépris, & avec connoiſſance & "
deliberation, cette deſobeïſſance eſt une prévari- "
cation criminelle, c'eſt une offenſe mortelle; & ſi "
je perſevere juſqu'à la mort ſans en faire penitence, "
elle ſera cauſe de ma damnation. *Si jubente ſeniore* "
ut ſileam, verbum mihi forte per oblivionem, elabitur, reum me fateor inobedientiæ, ſed venialiter; ſi ex contemptu ſciens & deliberans ſponte in verba prorupero, & rupero ſilentii legem, prævaricatorem me conſtituo, & criminaliter: & ſi impœnitens perſevero uſque ad mortem, peccavi & damnabiliter.

Lors donc que ſaint Bernard dit, qu'on ne peut pas contraindre un Religieux qui s'eſt engagé dans une vie ſainte, de faire au-delà de ce qu'il a promis; & qu'au cas qu'on le vouluſt, il n'eſt pas obligé d'obeïr à ſon Superieur : ſon deſſein n'eſt que d'empêcher ceux qui gouvernent d'abuſer de leur pouvoir, de regler la conduite des inferieurs par leurs caprices, d'en exiger des choſes extrémes, & ſoûs pretexte d'une plus grande perfection, détruire par un zele indiſcret, des obſervances ſaintement inſtituées : n'ayant jamais entendu parler de quelque action particuliere, mais bien du changement d'un eſtat. Car encore qu'un Superieur ne puiſſe reduire ſes Religieux à une vie qui ſoit inferieure à celle qu'ils ont profeſſée, & qu'en ce point ils ne luy doivent aucune obeïſſance : cependant, il peut en quelques rencontres leur commander quelque action d'une moindre perfection par des conſidera-

tions saintes, & il ne faut point douter qu'ils ne soient obligez de luy obeïr : De mesme il peut en commander de superieures à l'estat, & pour lors on est dans l'obligation de se soûmettre.

2. 2. Quæst. 186. art. 8. in corp. Saint Thomas dit que la vertu la plus essentielle, & qui constituë davantage l'estat Monastique, est l'obeïssance ; que la volonté du Superieur de quelque maniere qu'on la connoisse, est un precepte & un commandement tacite. Et que l'obeïssance parfaite veut qu'un Religieux obeïsse en toutes choses, lors qu'on ne luy commande rien qui soit contre sa Regle, ou contre la Loy de Dieu. *Peracta obedientia est, ut simpliciter in omnibus obediat quæ non sunt contra Regulam, aut contra Deum.* Quod l. 1. quæst. 8. art. 1.

Vous voyez bien, mes freres, par tous ces témoignages & ces instructions differentes, qu'encore que les Saints semblent porter l'obeïssance les uns plus loin que les autres, neanmoins ils conviennent tous que si un Religieux est veritablement obeïssant, il n'a plus de volonté propre; qu'il est dans la main de son Superieur pour toute sa conduite, ses actions, & toutes les circonstances de sa vie : Qu'il doit recevoir avec une soûmission entiere, toutes les choses qui luy sont commandées dans l'étenduë de sa Profession, pour sa perfection, & selon l'esprit de sa Regle ; quand mesme elles luy paroistroient impossibles ; si ce n'est qu'elles se trouvassent évidemment contraires aux Commandemens de Dieu ; Et qu'à moins de vouloir se contenter de cette maniere d'obeïr, que saint Bernard appelle lâche & servile, & qui ne peut plus convenir à ceux que Dieu destine à ce qu'il y a de plus grand & de plus saint dans la Religion, il faut qu'il s'éleve à cette obeïssance parfaite, qui ne sçait point se prescrire de bornes & de limites : Et que sans faire reflexion sur ce qu'il peut, ou ce qu'il ne peut pas, il embrasse dans une foy vive, comme Lib. de præcept. & disp. cap. 6.

eſtant la volonté de Dieu meſme, tout ce qui luy peut venir de la part de ceux qui tiennent ſa place, qui luy expliquent ſa Loy, & qui luy parlent en ſon nom.

Pour ceux qui pretendent qu'il n'y a que les choſes abſolument eſſentielles qui tombent ſoûs l'obeïſſance; Qu'on peut obmettre ſans ſcrupule & ſans peché, celles qui ſont moins importantes; qu'on ne peche contre l'obeïſſance en ce qui regarde les ordres des Superieurs, que lors qu'ils commandent en vertu de la ſainte obeïſſance; ou lors que l'on s'oppoſe à leurs commandemens par une reſiſtance formelle; Qu'on peut en examiner les intentions & les motifs; qu'il ſuffit pour garder l'obeïſſance de conſerver une dépendance éloignée des Superieurs, de prendre leur permiſſion dans les rencontres plus conſiderables, & que dans les autres, c'eſt un aſſujettiſſement inutile: Leurs imaginations ſont tellement contraires à la raiſon, à toute la pieté des Cloiſtres, auſſi-bien qu'aux enſeignemens & aux maximes des Saints; qu'il n'y auroit pas moins d'extravagance à les ſoûtenir, que de temerité & de ſcandale.

Nous ne ſçaurions aſſez répandre de larmes, mes freres, ſur le mal-heur de nos temps & ſur nos propres miſeres, en voyant cette vertu qui a ſanctifié les Deſerts, fait de veritables Cieux des Solitudes les plus affreuſes, & rendu les Moines des premiers ſiecles égaux aux Anges, tellement bannie des Monaſteres, qu'à peine en remarque-t'on quelques traces dans les obſervances meſme les plus exactes & les plus diſciplinées; L'on y obeït avec tant de reſerve, & d'une maniere ſi éloignée de ce que les Saints ont voulu nous exprimer par le terme d'obeïſſance, qu'il ſemble que ce qui s'en pratique, ne ſoit que pour empêcher que le nom ne s'en perde, & que la memoire ne s'en efface: ſoit que Dieu veüille

veüille qu'elle se conserve pour nostre propre honte, & afin que nostre infidelité paroisse incessamment devant nos yeux ; soit afin que ce souvenir produise en nous une douleur & une crainte salutaire, toutes les fois que nous nous considerons hors de la voye de nos peres, & privez d'un secours si puissant & si efficace, dans lequel plus qu'en toute autre chose, consiste l'essence, la gloire & le repos de nostre profession.

Je dis l'essence, parce que c'est l'obeïssance lors qu'elle est parfaite, qui forme & qui constituë le Religieux dans son estat ; c'est par elle qu'il se consacre, & qu'il s'immole à Dieu ; c'est elle qui luy donne le coup de cette mort bien-heureuse, par laquelle il cesse de vivre de la vie du monde, pour
Ad Gal. 2. v. 20. ne plus vivre que de celle de JESUS-CHRIST. *Vivo ego, jam non ego, vivit verò in me Christus.* Je dis la gloire, parce qu'un Religieux n'en a plus que celle de JESUS-CHRIST ; Et comme il n'y a rien par où il l'honore, & en quoy il puisse contribuër davantage à l'exaltation de son saint nom que par l'obeïssance, il n'y a rien aussi par où il contribuë davantage à sa
Reg. 1. cap. 15. v. 22. propre gloire ; *Melior est obedientia, quàm victimæ.* Il feroit beaucoup moins & rendroit à Dieu de moindres hommages, quand il luy sacrifieroit un millier d'hecatombes, qu'en luy sacrifiant sa volonté propre par le vœu & par l'action de l'obeïssance. Car comme l'explique saint Gregoire, il ne sacrifie rien dans cette oblation exterieure qu'une chair étrangere ; au lieu que dans l'autre, c'est sa personne qu'il sacrifie, & qu'il est luy-mesme l'hostie
Lib 15. Moral. cap. 10. S. Greg & la victime. *Obedientia jure victimis præponitur, quia per victimas aliena caro, per obedientiam verò voluntas propria mactatur.*

D'ailleurs selon ces paroles du Sage, la vie de
Prov. 21 v. 2. l'Obeïssant est une suite de victoires : *Vir obediens loquetur victorias.* En effet toutes les vertus ont châcune

cune en particulier un vice & un déreglement opposé qu'elles attaquent ; la pauvreté, par exemple, combat l'avarice; la douceur la colere; la continence l'impureté ; la ferveur la paresse : mais l'obeïssance seule les surmonte tous à la fois, par la destruction de l'amour & de la volonté propre qui en est l'origine & le principe. Aussi est-il vray que le Religieux qui est soûmis au joug de cette obeïssance parfaite, a gagné autant de batailles, défait autant d'ennemis, & acquis autant de couronnes, qu'il y a de passions differentes qui peuvent luy faire la guerre.

C'est ce qui fait precisément, que l'on trouve cette sainte tranquillité, & ce sacré repos dans la solitude des Cloistres : Car comme toutes les passions y sont détruites ou assujetties par l'obeïssance, qu'elle en a couppé les racines, & tary toutes les sources, il n'y a plus rien qui soit capable d'y causer des agitations, & d'y exciter des tempestes. La paix y est profonde, & Jesus-Christ qui est Isai. 9.
le Roy de la paix, & qui se plaist par tout où elle 66.
se rencontre, y établit son Royaume ; il y regne, il y conserve le bon ordre, & y maintient toutes choses dans un accord & dans une intelligence invariable.

Ce sont des biens que l'estat Monastique ne reçoit que de la seule obeïssance ; c'est elle qui luy produit tous ces avantages, quand elle est entiere selon les regles & les maximes des Saints, & telle qu'elle a paru autrefois dans les veritables Solitaires ; Mais comme elle enferme tant de benedictions, & qu'elle est tout ensemble le repos, la gloire, & l'essence de cette profession si sainte, c'est aussi contre elle que l'envie des demons s'est particulierement irritée ; C'est elle qu'ils ont attaquée avec plus de violence & d'opiniâtreté. Ils ont inspiré aux inferieurs l'amour de l'indépendance ; & ont donné

aux

aux Superieurs une averſion de l'aſſujettiſſement neceſſaire pour recevoir les marques & les devoirs d'une obeïſſance exacte. Les uns ſont devenus ſans docilité, & les autres ſans ſolicitude ; ainſi ils ont tous conſpiré par des conduites differentes, mais également contraires aux deſſeins de Dieu, à la deſtruction de cette vertu principale. Ils l'ont alterée, ils l'ont affoiblie, ils l'ont éteinte ; & toute la ſainteté des Cloiſtres qui ne peut ſubſiſter ſans elle, s'eſt trouvée enveloppée dans ſes ruïnes

Voilà, mes freres, la cauſe de nos plus grands maux ; Cependant il ne ſerviroit de rien de la connoiſtre, ny meſme de s'en affliger, ſi on ne travailloit à les guerir. C'eſt pourquoy demandons à JESUS-CHRIST par des prieres & des gemiſſemens continuels, qu'il faſſe revivre dans ſon Egliſe l'eſprit de ſes ſerviteurs & de ſes Saints ; qu'il donne aux Paſteurs des entrailles de peres ; qu'il excite leur charité & leur vigilance, en ſorte que quittant toute autre occupation, ils s'appliquent uniquement à la conduite de ceux dont la divine Providence les a chargez. Et pour nous, mes freres, qu'il nous faſſe entrer dans ce renoncement & cette abnegation de nous-meſmes ; qu'il nous rempliſſe de cette confiance, de cette ſimplicité & de cette docilité cordiale, ſans laquelle l'obeïſſance n'eſt qu'une ſoûmiſſion de contrainte, une dépendance de police, une déference exterieure qui n'a rien que d humain.

Je penſe, mes freres, qu'il n'eſt pas neceſſaire de m'étendre davantage ſur ce ſujet ; & que ce que nous avons dit eſt ſuffiſant pour répondre à la queſtion que vous m'avez propoſée ; Je ne doute point que vous ne voyez avec une entiere évidence, que comme la Profeſſion Religieuſe n'a rien de ſi grand & de ſi relevé qui ne ſoit contenu dans la Chaſteté, la Pauvreté, & l'Obeïſſance ; ſi vous prenez ces

trois

trois vertus dans toute l'étenduë & la perfection que les Saints leur ont donnée : Aussi n'y a-t'il rien de plus déraisonnable, ny qui convienne moins à cét estat tout saint & tout celeste, que de vouloir qu'il consiste en ces trois dispositions prises d'une maniere commune & grossiere, puis qu'encore qu'elles en soient les fondemens & les bases ; non seulement elles ne sçauroient toutes seules luy donner la sainteté qui luy est essentielle, mais mesme elle se rencontre souvent avec des dereglemens & des excés qui les rendent entierement inutiles.

Car ne peut-il pas arriver, ou plûtost n'arrive-t'il pas souvent, qu'un Moine soit chaste, qu'il ne possede rien des biens & des richesses de la terre, qu'il rende à ses Superieurs une obeïssance telle que nous l'avons marquée ; & que cependant il soit remply de colere, d'orgueil, d'envie, d'ambition, sujet à l'intemperance, au murmure, à la tristesse; porté à former des jugemens & des soupçons contre ses freres ; abandonné à la negligence, à la paresse, à la vanité de ses pensées ; immortifié, superbe, impenitent, menteur ; Enfin ne se peut-il pas faire qu'il soit esclave de tous les vices, de tous les dereglemens, & de toutes les passions de l'esprit ; & que son ame toute défigurée, cache aux yeux du monde sa laideur & sa difformité sous l'apparence d'une sainteté, dont elle n'a pas les moindres principes. Y auroit-il rien de plus injuste que de s'imaginer que cét homme, qui n'est à proprement parler qu'un hypocrite de profession, & un trompeur travesty ; parce qu'il est chaste, pauvre & obeïssant en la maniere que nous l'avons supposé, ait les qualitez essentielles à son estat, c'est à dire qu'il soit un veritable Moine au jugement de Dieu, comme il le peut estre dans le sentiment des hommes, qui ne jugent de luy que par son habit.

On lit dans la Regle des Moines, qu'on attribuë

à saint

à saint Jerôme, qu'il ne suffit pas à celuy qui doit avoir une vertu parfaite & consommée, de mépriser les richesses, & de renoncer aux biens qu'on peut acquerir & perdre en un moment; Les Payens, tout vicieux qu'ils ont esté, ont fait la mesme chose; mais le disciple de JESUS-CHRIST doit faire plus que les Philosophes, qui comme de vils esclaves n'ont recherché que l'approbation des hommes, & la gloire du monde; Ce n'est point assez pour vous de quitter les biens exterieurs, si vous ne suivez JESUS-CHRIST; il veut une victime toute vivante, & qui soit selon son cœur: en un mot, ce ne sont pas vos tresors, mais c'est vous-mesme qu'il demande. *Non satis est perfecto & consummato viro opes contemnere, dissipare pecuniam, ac projicere quod in momento & perdi & inveniri potest; fecit hoc Antisthenes, fecerunt plurimi quos vitiosissimos legimus......... Tibi non sufficit opes contemnere, nisi Christum sequaris, teipsum vult Dominus hostiam vivam, placentem Deo, te inquam, non tua.*

Reg Monach cap de obedientia.

C'est aussi ce qui nous a esté enseigné par l'Ecriture, quand elle nous a dit comme nous l'avons déja remarqué, que la chasteté n'a servy de rien aux Vierges folles; que la pauvreté de celuy qui aura distribué ses biens aux pauvres, luy sera inutile, si elle est destituée de la charité, & des autres vertus qui en sont inseparables; & quand elle nous donne pour modelle de nostre obeïssance celle de JESUS-CHRIST exprimée par ces paroles: *Descendi de Cœlo, non ut faciam voluntatem meam, sed ejus qui misit me...... Humiliavit semetipsum, factus obediens usque ad mortem, mortem autem Crucis.* Ce qui marque une obeïssance d'une étenduë, & d'une perfection telle que les Saints nous l'ont apprise, & sans laquelle elle ne merite pas qu'on luy en donne le nom.

Mat 25. 1. Corr. 13.

Ioan. 6. v 38. Philip. 2. v. 8.

Ju-

Jugez de tout cela, mes freres, que l'aveuglement des Moines eſt grand, & qu'il y en a tres-peu qui ſoient inſtruits de l'excellence & de la ſainteté de leur Profeſſion. Et en effet, les veritez ſont tellement affoiblies par les uſages & les coûtumes, que la corruption des temps a introduites dans les Profeſſions les plus ſaintes, qu'elles ne ſont plus reconnoiſſables : châcun a les yeux fermez ſur ſes principaux devoirs ; on regle ſa conduite ſur les pratiques que l'on trouve établies ; on veut vivre comme on voit vivre les autres, & on s'imagine qu'on eſt en ſeureté quand on fait ce qu'ils font ; comme ſi le grand nombre eſtoit un garant fort aſſuré ; & que l'iniquité ſe trouvaſt juſtifiée auſſitoſt qu'elle eſt devenuë publique.

CHAPITRE VI.

Des principaux moyens par leſquels les Religieux peuvent s'élever à la perfection de leur eſtat.

DIEU dont la ſageſſe & la miſericorde ſont infinies, & qui en formant les conditions differentes où il appelle ſes élus, a ordonné toutes choſes pour leur ſanctification, a auſſi diſpoſé les moyens neceſſaires pour accomplir les devoirs de leur eſtat. Il n'y a point de Profeſſion (je ne parle pas de celles que la cupidité des hommes a introduites dans le monde) à laquelle il n'ait attaché dans ce deſſein, des moyens propres, & des graces particulieres. Car Dieu ne tente point les hommes ; il ne ſçait ce que c'eſt de leur tendre des pieges ; il ne leur commande point des choſes impoſſibles ; & jamais les obligations qu'il leur impoſe n'excedent leurs forces. Comme donc la Religion devient un comman-

dement pour ceux qu'il y destine, & qu'il y appelle; il ne manque pas aussi de leur donner toutes les assistances convenables, & de leur ouvrir toutes les voyes & les chemins necessaires pour les faire arriver à la fin à laquelle il les destine. Ainsi quand les Religieux auront assez de zele & de fidelité pour s'acquiter de leurs devoirs dans tout le détail & l'étenduë de leur Regle, quand ils vivront dans l'observation de tout ce qu'elle leur prescrit:

1. Qu'ils seront fervens dans l'amour de Dieu.

2. Qu'ils regarderont leur Superieur comme leur Pere, & qu'ils auront en luy une entiere confiance.

3. Que le Superieur les considerera & les aimera comme ses enfans.

4. Qu'ils seront exacts à rendre à leurs freres la charité qu'ils leur doivent.

5. Qu'ils seront assidus à l'oraison.

6. Qu'ils aimeront l'humiliation de l'esprit.

7. Qu'ils conserveront la pensée de la mort.

8. La presence des jugemens de Dieu.

9. Cette componction de cœur si sainte & si salutaire.

10. Qu'ils vivront dans la retraite.

11. Dans le silence.

12. Dans l'austerité de la vie, & la mortification des sens.

13. Les travaux corporels.

14. Les veilles.

15. Dans une pauvreté exacte.

16. Et qu'ils supporteront les maladies dans une disposition digne de la sainteté de leur estat.

S'ils se rendent exacts dans toutes ces pratiques, sans se dispenser d'aucuns de ces points. Assurez-vous, mes freres, qu'ils acquereront cette perfection que Dieu demande d'eux, qu'ils s'éleveront au sommet de cette échelle Mystique du saint Patriarche: Qu'ils obtiendront le merite & la pureté

de leur eſtat: qu'ils fourniront une carriere heureuſe; & qu'enfin ils recevront de la main du juſte Juge cette couronne qu'il a promiſe, ſelon l'Apôtre, à ceux qui auront perſeveré dans le combat, gardé la foy, & conſommé l'œuvre dont il les avoit chargez.

Que ſi vous voyez que dans cette multitude innombrable de perſonnes conſacrées à JESUS-CHRIST, il y en a ſi peu qui répondent à la dignité de leur Profeſſion par la ſainteté de leur conduite. Si vous voyez la pluſpart des Cloiſtres dans un ſi grand affoibliſſement, dans une langueur, dans une licence, & dans une converſation ſi éloignée de cette inſtitution primitive; il eſt ſans doute, mes freres, que ce deſordre n'a point d'autres cauſes que celles de nos propres infidelitez; nous avons quitté les pratiques anciennes; nous avons abandonné les voyes qui ont ſanctifié nos predeceſſeurs & nos peres; nous avons retranché de nos Regles tout ce que noſtre cupidité ne pouvoit ſouffrir; nous avons aboly les veritez pour vivre ſelon des maximes qui flattent nos ſens. Le joug de JESUS-CHRIST, tout aimable qu'il eſt, & les neceſſitez ſaintes auſquelles il nous avoit aſſujetis, nous ont paru inſupportables; nous avons fait ce que le Prophete exprime par ces paroles : Vous avez rejetté mon joug; vous avez rompu les liens qui vous attachoient à mon ſervice, & vous avez oſé dire; je ne veux plus vous ſervir. *A ſæculo confregiſti jugum meum, rupiſti vincula mea, & dixiſti non ſerviam;* & détruiſant ainſi tout ce que Dieu avoit étably de rempart & de défenſe pour noſtre ſeureté; nous ſommes devenus la proye de nos ennemis. Il n'eſtoit pas juſte qu'il donnaſt à ceux qui ſe ſont retirez de ſon ordre & de ſa main, & qui font une profeſſion publique de violer ſa loy, la protection qu'il n'a promiſe qu'à ceux qui la doivent obſerver.

S. Ephre. ſerm. aſcet. de vit Monaſtic

Ierem. c. 2. v. 20.

Il ne faut donc pas dire que cette perfection premiere n'est plus possible ; que c'est inutilement que l'on propose un estat auquel on ne sçauroit plus atteindre ; que les temps n'en sont plus capables ; que Dieu ne fait plus de Saints, comme si sa puissance ou sa bonté avoient receu des bornes, que les hommes eussent acquis par la suite des années une dureté impenetrable, & que l'Eglise eût perdu toute sa fertilité. Car Dieu nous apprend par la bouche de son Prophete, que son bras n'est point racourcy, & que sa misericorde est toûjours la mes-
Isa. c. 59. me ; *Non est abreviata manus Domini, ut salvare ne-*
v. 1. *queat, neque aggravata est auris ejus ut non exaudiat.* Mais nous avons les premiers resserré nos cœurs ; le mépris que nous avons fait de sa loy, & nos iniquitez toutes seules ont suspendu l'effet, & arresté
Ibid. v. 2. le cours de ses graces. *Iniquitates vestræ diviserunt inter vos & Deum vestrum.* Et nous pouvons dire
c. 48. dans le sens du mesme Prophete : *Utinam attendisses*
18. *mandata mea, facta fuisset sicut flumen pax tua, & justitia tua sicut gurgites maris* : Quand nous serons plus Religieux & plus exacts dans l'observation de nos Regles ; quand nous porterons plus de respect aux ordres de Dieu ; quand nous serons plus attachez à luy obeïr & à luy plaire qu'à satisfaire nos passions, que nous préfererons cét heureux assujetissement à la liberté fausse qui nous flatte, & qui nous trompe, nous en recevrons autant de protection que dans les siecles passez. Ses graces nous viendront comme autrefois avec plenitude, par des épanchemens & des communications abondantes ; nous parviendrons à la perfection de nos Peres ; nous joüirons de cette paix profonde, qui est le partage de ceux qui s'attachent à faire sa volonté, avec une exactitude, une fidelité, & une constance invariable.

Les campagnes deviennent steriles à force de pro-

produire ; mais l'Eglise est un champ, dont la fecondité ne cesse jamais, sa fertilité est infinie ; JESUS-CHRIST en est la source & le principe ; elle est encore tous les jours arrosée de son sang ; & ne doutez pas qu'elle ne puisse encore porter des hommes comparables aux Antoines, aux Pacômes, aux Hilarions & aux Macaires.

Pour ce qui est de ceux qui ne sont point touchez de cette obligation si essentielle, & qui au lieu de tendre aux choses parfaites, se contentent d'une conduite molle & relâchée : plaignez-les, mes freres, & ne portez aucun jugement contre-eux ; Affligez-vous de leurs égaremens comme de vos propres maux ; & tenez pour une maxime generale & constante, que la vie d'un Moine qui neglige la perfection, & les pratiques de sa Regle par lesquelles il y peut arriver, est une opposition, & une resistance d'estat à la volonté & à l'ordre de Dieu, hors duquel il n'y peut avoir de salut : Mais n'en faites jamais l'application aux personnes particulieres, sans des necessitez indispensables ; la certitude ne suffit pas pour juger, si la necessité ne nous y engage.

Vous voyez, mes freres, que toutes ces differentes pratiques de vertu, dont je vous ay parlé jusqu'icy, sont comme autant de dégrez par lesquels un Solitaire doit s'élever à cette perfection qui paroist si fort au-dessus de nous ; & que ce qui a changé tout le fonds & toute la face de l'Ordre Monastique, est que l'on a quitté ces saintes observances pour lesquelles les saints Peres ont conservé tant de sentimens de respect, & de religion : Mais il est necessaire d'en parler en détail, & avec plus d'étenduë, afin de nous instruire davantage de nos obligations & de nos devoirs.

CHAPITRE VII.

De l'amour de Dieu.

QUESTION PREMIERE.

Quel est le fonds & l'origine du premier de ces devoirs, qui est celuy d'aimer Dieu?

RE'PONSE.

COMME entre tous les preceptes divins, celuy d'aimer Dieu, est le premier & le plus indispensable; il n'y en a point aussi, dont l'obligation soit plus claire & plus évidente; Il semble qu'elle ne puisse estre ignorée que de ceux qui sont assez aveugles, & assez mal-heureux pour ne le pas connoistre; & l'on peut dire que si les Cieux, & tout ce que l'Univers enferme, nous parlent incessamment de sa magnificence & de sa gloire; ils nous disent en mesme temps l'obligation que nous avons de l'aimer. Car seroit-il possible que l'on sçût qu'il est l'auteur de tous ces ouvrages; que toutes ces merveilles sont les effets de sa bonté & de sa puissance; qu'elles ont pris dans cette source infinie de toutes sortes de richesses, ce qui éclate en elles de bon & de beau, & que l'on ne crust pas qu'on est obligé de l'aimer.

Il en est, mes freres, de l'amour à l'égard de Dieu, comme de l'adoration; si toutefois l'aimer & l'adorer sont des actions distinctes, sa Majesté souveraine est l'objet de l'adoration qu'on luy rend; & sa bonté infinie est le motif de l'amour que les hommes luy doivent. Et comme le Commandement d'adorer Dieu n'est qu'une confirmation de ce devoir si essentiel, que contractent toutes les creatures raisonnables dans le moment qu'elles sortent

tent de ses mains : de mesme le precepte de l'aimer ne fait rien que confirmer cette Loy immuable, avec laquelle nous naissons : & quand Dieu n'auroit jamais prononcé ces paroles : *Diliges Dominum Deum tuum*, nous ne laisserions pas d'estre dans l'obligation de l'aimer. Deut c 6. v. 5.

Mais sans vous arrester à ces considerations generales, regardez-vous vous-mesmes, & vous trouverez cette verité dans le sentiment de vostre cœur beaucoup mieux que vous ne pouvez l apprendre dans les reflexions & les raisonnemens des hommes. Moïse disoit au peuple de Dieu, parce que sa dureté luy estoit connuë, adressez-vous à vos peres & à vos ancestres : *Interroga patrem tuum & annuntiabit tibi, majores tuos, & dicent tibi.* Et pour moy, mes freres, je vous renvoye à vous-mesmes; interrogez vostre propre conscience ; considerez avec une sainte attention toutes les choses que Dieu a faites en vostre faveur, dans l'ordre de la grace, comme dans celuy de la nature ; Pensez qu'il vous couvre de sa protection contre un nombre presqu'infiny d'ennemis invisibles ; qu'il vous preserve de mille accidens qui vous menacent ; que c'est luy, comme dit le Prophete, qui vous pardonne toutes vos iniquitez; qui guerit vos foiblesses & vos maladies; qui délivre vôtre vie de la puissance de la mort; qui vous remplit des biens & des marques de sa bonté ; qui contente tous vos desirs ; qui renouvelle vostre jeunesse comme celle de l'Aigle; qui prend vostre défense contre ceux qui vous font injure, & qu'enfin il vous comble de misericordes. Pour lors vos entrailles se trouveront émuës : vous ne connoistrez plus ny de devoir, ny de precepte, que celuy de l'aimer ; toute vostre consolation sera d'épancher vostre cœur en sa presence ; vous n'aurez ny assez de temps, ny assez de moyens pour luy donner des témoignages de vostre reconnoissance : &

Ibid. c. 32. v 7.

Psal. 102. v 3. & seq.

vous vous recrierez comme le Prophete, par des transports continuels; O mon ame benissez le Seigneur; qu'il n'y ait rien en moy qui ne rende gloire à son saint nom; & ne perdez jamais le souvenir de

Ps. 102. v. 1. & 2. ses graces & de ses bien-faits: *Benedic anima mea Domino: & omnia quæ intra me sunt nomini sancto ejus... & noli oblivisci omnes retributiones ejus.*

Quoy que cette Loy soit immortelle, que nous la portions gravée dans le fond de nos ames, & qu'il soit aussi essentiel à toute creature raisonnable d'aimer Dieu que de l'adorer; Dieu n'a pas laissé neanmoins d'en faire un precepte qu'il a voulu accompagner de circonstances importantes, en sorte qu'il fist en nous de plus profondes impressions; qu'il fust plus capable de resister à la corruption du cœur humain, & d'en arrêter l'inconstance.

Et afin que les hommes n'en connussent pas seulement l'obligation & la necessité, mais qu'ils en connussent aussi toute l'étenduë, il ne s'est pas contenté de nous dire, vous aimerez le Seigneur vôtre

Deut. c. 6. v. 4. 5. 6. Dieu: *Diliges Dominum Deum tuum.* Mais pour nous montrer que nous devons l'aimer d'un amour qui n'eust ny bornes, ny mesures, ny reserve: il ajoûte ces mots de tout vostre cœur. *Ex toto corde*, de toute vostre ame. *Ex tota anima*, de tout vostre esprit. *Ex tota mente.* Enfin de toutes vos forces & de toute vostre puissance. *Ex tota fortitudine tua.*

Ces mots si essentiels à ce precepte, qui est le plus important de tous, & le plus necessaire aussi-bien que le plus saint, se trouvent dans une infinité d'endroits de l'ancien & du nouveau Testament.

Moïse qui est le premier, dont il a plû à Dieu de se servir pour le declarer aux hommes, a pris un soin tout particulier d'en recommander l'observation. Il dit au peuple dans le Chap. 6. du Deuteronome; Vous aimerez le Seigneur vostre Dieu de tout vostre cœur, de toute vostre ame, & de toute

vostre force : *Diliges Dominum Deum tuum ex toto* Deut. c.
corde tuo, & ex tota anima tua, & ex tota fortitudi- 6 v. 5. 6.
ne tua. Que ce commandement que je vous fais au- & 7.
jourd'huy, demeure dans vostre cœur; vous l'apprendrez à vos enfans; vous le mediterez sans cesse dans vostre maison, dans vos voyages, en vous couchant, en vous levant; *Erunt verba hæc quæ ego præcipio tibi hodie, in corde tuo, & narrabis ea filiis tuis, & meditaberis in eis sedens in domo tua, & ambulans in itinere, dormiens atque consurgens.*

Dans le Chapitre 10. O Israël qu'est-ce que le v. 12.
Seigneur vostre Dieu demande de vous, sinon que vous le craigniez & que vous marchiez dans ses voyes, que vous l'aimiez, & que vous le serviez de tout vostre cœur, & de toute vostre ame. *Quid Dominus Deus petit à te, nisi ut timeas Dominum Deum tuum, & ambules in viis ejus, & diligas eum ac servias Domino Deo tuo in toto corde tuo, & in tota anima tua.*

Dans le Chapitre 13. vous n'écouterez point les v. 3.
paroles de ce Prophete, de ce resveur, car c'est le Seigneur vôtre Dieu qui vous éprouve, afin que tout le monde connoisse si vous l'aimez, ou non, de tout vostre cœur, & de toute vostre ame. *Non audies verba Prophetæ illius, aut somniatoris : quia tentat vos Dominus Deus vester, ut palam fiat utrum diligatis eum, an non, in toto corde & in tota anima vestra.*

Dans le Chapitre 11. si vous obeïssez au com- v. 13.
mandement que je vous fais aujoud'huy, d'aimer le Seigneur vostre Dieu, & de le servir de tout vôtre cœur, & de toute vostre ame. *Si ergò obedieritis mandatis meis quæ ego hodie præcipio vobis, ut diligatis Dominum Deum vestrum, & serviatis ei in toto corde vestro, & in tota anima vestra.*

Dans le Chapitre 30. si vous écoutez la parole v. 10.
du Seigneur vostre Dieu; si vous gardez ses Commande-

mandemens, les ceremonies qui sont dans sa Loy, & que vous retourniez à vostre Dieu de tout vostre cœur, & de toute vostre ame. *Et si audieris vocem Domini Dei tui, & custodieris præcepta ejus, & ceremonias quæ in hac Lege conscripta sunt, & revertaris ad Dominum Deum tuum in toto corde tuo, & in tota anima tua.*

Lib.Ios. c.22 v.5. Vous voyez dans le livre de Josué la confirmation de ce mesme precepte : Gardez, dit-il, au peuple d'Israël avec soin, & d'une maniere effective le Commandement que vous avez receu de la bouche de Moïse le serviteur de Dieu, aimez le Seigneur vostre Dieu, marchez dans toutes ses voyes, observez ses Commandemens, attachez-vous à luy, & servez-le de tout vostre cœur & de toute vostre ame. *Custodiatis attente, & opere compleatis Mandatum & Legem quam præcepit vobis Moyses famulus Domini, ut diligatis Dominum Deum vestrum, & ambuletis in omnibus viis ejus, & observetis Mandata illius, adhæreatisque ei, ac serviatis in omni corde, & in omni anima vestra*, & peu de temps avant que de mourir, il recommande la mesme chose au peuple ; ayez soin par-dessus tout d'aimer le Seigneur

Cap.13. 11. vostre Dieu; *Hoc tantùm diligentissimè præcavete, ut diligatis Dominum Deum vestrum.*

Ps 26 v. 8.& 14. Le Prophete Roy ne nous apprend rien davantage, sinon d'aimer, de servir, & de chercher Dieu de tout nostre cœur. Ses sentimens, ses expressions, ses paroles enflammées marquent quelle estoit la violence de son amour. C'est de tous ses efforts & de toute sa puissance, qu'il loüe & qu'il confesse toûjours le nom du Seigneur : Tantost il est enyvré de l'abondance de ses graces ; tantost il le regarde comme son Pere, & a pour luy la tendresse d'un enfant ; tantost il soûpire aprés luy comme un Cerf échauffé desire les ruisseaux & les fontaines ; enfin son ame s'épanche en sa presence comme de l'eau,

& se

& se fond comme de la cire par l'ardeur du feu qui le consume.

Il dit dans le Pseaume 118. que ceux-là sont heureux qui sont sans tache, qui marchent dans la Loy de Dieu, qui étudient ses preceptes, & qui le cherchent de tout leur cœur. *Beati immaculati in via qui* Psal.118.
ambulant in lege Domini, qui scrutantur testimonia ejus, v.1. & 2.
& in toto corde exquirunt eum. Et il dit en quantité de lieux, que ceux qui aiment Dieu, sont dans l'abondance, & joüissent d'une paix profonde.

Craignez Dieu, dit l'Ecclesiastique, de toute vôtre ame; aimez de toute vostre puissance celuy qui vous a donné l'estre; honorez Dieu de toute vôtre ame; *In tota anima tua time Dominum, in omni virtute tua dilige eum qui te fecit..... Honora Deum ex tota anima tua.* Dans le Chapitre 13. aimez Dieu dans tous les temps de vostre vie, & invoquez-le pour vostre salut. *Omni vitâ tuâ dilige Deum, & invoca illum in salute tua.* Et dans le Chapitre 30. ayez compassion de vostre ame, en vous étudiant de plaire à Dieu, & ramassez toute la vertu & la sainteté de vostre cœur. *Miserere animæ tuæ placens Deo, congrega cor tuum in sanctitate ejus.*

Ecclef. c.7. v.31. 32 31. c.13.v.18. v. 18. v.24.

Isaïe veut que la conversion d'un pecheur soit aussi entiere & aussi profonde que l'a esté son égarement: c'est à dire que comme les pecheurs se sont éloignez de Dieu de toute la force de leurs cupiditez; ils reviennent à luy de toute l'étenduë de leur amour. *Convertimini sicut in profundum recesseratis filii Israël.* c 30.v.6.

Dieu promet à son peuple par le Prophete Jeremie de l'exaucer dans ses prieres, & de se laisser trouver, pourvû qu'il le cherche dans toute l'étenduë de son cœur: *Et invocabitis me, & ibitis, & orabitis me, & ego exaudiam vos; quæretis me & invenietis, cùm quæsieritis me in toto corde vestro.* c 29. v. 12. & 13.

Cette obligation si clairement exprimée dans l'an-

l'ancien Teſtament, ſe reconnoiſt dans le nouveau avec tant d'évidence, & on l'y voit dans un ſi grand jour, que ſaint Auguſtin dit que la Loy nouvelle ne commande qu'une ſeule choſe, qui eſt
Auguſt. d'aimer. *Lex nova nihil niſi amorem jubet.* Il eſt certain qu'il n'y a rien que l'on remarque davantage dans la parole de JESUS-CHRIST, dans toutes les circonſtances de ſa vie & de ſa mort, & dans les inſtructions que nous avons receuës de ſes Apoſtres: que l'on apperçoit par tout cette declaration ſi importante que JESUS-CHRIST luy-meſme a faite aux hommes, quand il a dit, je ſuis venu apporter ſur la terre le feu d'une charité toute divine; puis-je vouloir autre choſe, ſinon que ce feu s'enflâme?
Luc. cap. 12 v.49. *Ignem veni mittere in terram, & quid volo niſi ut accendatur?*

Matt.22. v. 37. Les Phariſiens luy ayant demandé quel eſtoit le plus grand des Preceptes de la Loy, il leur répondit que c'eſtoit celuy d'aimer Dieu de tout ſon cœur, de toute ſon ame, & de tout ſon eſprit,
cap. 12. v. 30. dans ſaint Marc il ajoûte de toute ſa puiſſance: *ex tota virtute*; Il confirme le meſme precepte dans
cap. 10. v. 27. ſaint Luc, où il dit à tous les hommes, ſi quelqu'un veut venir aprés moy, qu'il renonce à ſoy-
cap. 9. v. 23. meſme, qu'il porte ſa croix tous les jours, & qu'il me ſuive: dans le v. 24. celuy qui perdra ſon ame
v. 24. pour l'amour de moy la ſauvera: & dans le Chapi-
cap. 14 v. 26. & 27. tre 14. Si quelqu'un vient à moy, & ne hait pas ſon pere & ſa mere, ſa femme & ſes enfans, ſes freres & ſes ſœurs, & meſme ſa propre vie, il ne peut eſtre mon diſciple; & quiconque ne porte pas ſa croix & ne vient pas aprés moy ne peut eſtre mon diſciple. On ne ſçauroit pas demander un amour plus vif, ny qui aille plus loin.

Ce que Dieu nous a fait connoiſtre par la parole de ſon Fils, il nous l'a enſeigné dans ſa miſſion ſur la terre, car depuis qu'il nous a dit, qu'il avoit aimé

mé les hommes jusqu'au point d'envoyer son Fils unique, afin que quiconque croit en luy, ne perisse point; mais qu'il ait la vie éternelle. *Sic Deus dilexit mundum, ut Filium suum unigenitum daret...* Ioan. c. 3. v. 16.
Nous ne sçaurions plus douter de quel amour nous sommes obligez de l'aimer, puisque nous ne pouvons ignorer qu'une grace infinie ne merite & n'exige une reconnoissance infinie. La reconnoissance est une disposition de justice & de charité tout ensemble; c'est un sentiment du cœur qui se regle & se mesure par la nature de la grace, par la qualité du motif & de la personne qui la confere; Et comme il n'y a rien en cecy que d'infiny, le don est Jesus-Christ; *Filius datus est nobis.* Isaiæ c. 9. v. 6. Nous le recevons de la charité du Pere: *Propter nimiam charitatem suam quâ dilexit nos, & cùm essemus mortui peccatis, convificavit nos in Christo;* Ep. ad Ephes. 2. 4. & 5. & par consequent il faudroit que la reconnoissance pour estre proportionnée fust infinie; Mais si cela n'est pas possible, parce que l'homme estant borné dans sa nature, l'est aussi dans tous ses sentimens, & ses dispositions; au moins on ne sçauroit pas disconvenir qu'il ne doive à son bien-faiteur & à son Dieu toute la reconnoissance, dont il peut estre capable, & qu'il ne soit obligé de l'aimer de tout son cœur, de toutes ses forces, & de toutes ses puissances.

Nous remarquons la mesme chose dans tous les accidens de la naissance de Jesus-Christ; dans le cours de sa vie mortelle, mais principalement dans toutes les circonstances de sa Passion, puis qu'elle est un martyre d'amour, comme un martyre de sang; & que la charité toute seule a esté la cause de son martyre: *Cùm dilexisset suos qui erant in mundo, in finem dilexit eos.* Ioan. 13. v. 1. Aussi l'Eglise n'a rien de plus touchant à nous dire, lors que voulant exciter l'amour & la pieté de ses enfans, aprés avoir

rap-

rappellé dans leur memoire les graces que la misericorde de Dieu leur a faites ; elle finit par celle-cy, qui est le comble & la consommation de toutes les autres, & se récrie en luy adressant sa parole dans le mouvement de sa tendresse: Seigneur, vous avez livré vostre propre Fils à la mort, pour racheter vostre esclave ; *Ut servum redimeres Filium tradidisti.*

cap. 3. v. 18. Saint Jean dans sa premiere Epistre, ne parle rien que de charité & d'amour : n'aimons pas de paroles & de la langue, mais par œuvres & en verité; cap. 4. v. 8. celuy qui n'aime point ne connoist point Dieu, parce que Dieu est charité.

cap. 1. v. 5. Saint Paul dans la premiere à Timothée, dit que la charité est la fin du precepte ; c'est à dire qu'un Chrestien n'est fait que pour aimer.

Il ne faudroit plus demander aprés cela de quelle maniere on doit aimer Dieu ; toutes ces considerations parlent assez d'elles-mesmes: & si elles ne sont pas également entenduës, c'est à cause que c'est le langage du cœur : il en faut avoir un pour l'entendre, & la pluspart des hommes n'en ont point. Mais pour les Saints qui ont receu ce cœur & cêt esprit nouveau que Dieu nous promet par son Prophete, *Dabo vobis cor novum, & spiritum novum ponam in medio vestri.....* (Ezech. c 36. v 26.) ils sont penetrez de ces veritez, & nous voyons par les instructions qu'ils nous ont laissées, comme par autant de monumens de la grandeur de leur amour, qu'elles avoient fait en eux de profondes impressions.

In reg. fus. qu. 2. Saint Basile nous apprend que la charité que nous devons avoir pour Dieu, n'est point une chose qui s'enseigne ; Car, dit ce grand Docteur, nous „ n'avons jamais eu besoin d'instruction pour sçavoir „ qu'il faut se réjoüir de la lumiere, aimer la vie, „ cherir ceux qui nous ont donné la naissance, & de „ qui nous avons receu l'éducation. On doit croire „ avec beaucoup plus de fondement que l'amour de Dieu

Dieu ne s'acquiert point par une instruction étran- «
gere ; mais que dans le moment que cêt animal «
raisonnable que l'on appelle homme a esté creé, «
nostre inclination naturelle nous a donné une fa- «
culté raisonnable qui nous a fait trouver en nous- «
mesmes cette inclination à aimer Dieu. Mais il faut «
sçavoir qu'encore que ce commandement soit uni- «
que, il embrasse neanmoins en puissance tous les «
autres, & il n'y en a aucun qu'il n'accomplisse. Car « Ioan.
celuy qui m'aime, dit Jesus-Christ, gardera mes « cap 14.
Commandemens. Nous n'avons pas besoin d'in- « v. 23.
struction, ajoûte saint Basile pour aimer avec ar- «
deur ce qui nous touche par des considerations do- «
mestiques, par les engagemens de la nature, & «
nous sommes portez par nostre propre inclination «
à vouloir du bien à ceux ausquels nous avons de «
l'obligation. Qu'y a-t'il de plus admirable que la «
beauté de Dieu ? Pouvons-nous nous former une «
idée plus agreable dans nostre esprit que celle de sa «
magnificence ? Que peut-on concevoir de plus im- «
petueux, & dont la violence soit moins supporta- «
ble, que le desir que Dieu fait naistre dans une «
ame qui est purifiée de toutes sortes de malice ; & «
qui peut dire avec verité comme l'Epouse du Can- «
tique, je suis blessée de la divine Charité. «

Il dit encore, que l'amour de Dieu est une det- «
te que nous sommes obligez de luy payer ; & que «
le plus grand de tous les maux qui puisse arriver à «
l'ame, c'est d'estre privée de cette vertu.... Que «
si tous les animaux aiment naturellement ceux qui «
leur ont donné la naissance, comme il paroist dans «
les bestes & dans les enfans envers leurs meres, ne «
paroissons-nous point plus déraisonnables que des «
enfans, & plus brutaux que des bestes, en demeu- «
rant sans aucun mouvement d'amour envers celuy «
qui nous a créez, comme s'il ne nous estoit de «
rien ? Car quand nous ne serions point convaincus «
d'ail-

» d'ailleurs des effets de sa bonté, cette seule considé-
» ration de ce qu'il nous a donné la naissance, nous
» obligeroit à l aimer avec ardeur pardessus toutes les
» choses imaginables, & à nous attacher continuel-
» lement à luy comme les enfans le sont au col de
» leur mere. Enfin aprés s'estre étendu sur les obliga-
tions que nous avons à Dieu de nous avoir donné la
vie par la creation, & racheté de la mort par les
abaissemens de son Fils; Il finit par ces paroles : Il
» est si bon, qu'il n'attend rien de nostre part en
» échange de tant de bienfaits, sinon que nous l'ai-
» mions; & n'exige point de nous aucune autre re-
» connoissance.

Homil. 10. pag. 623. Saint Macaire aprés avoir parlé de l'attache-
ment que les gens du monde ont aux personnes &
aux grandeurs passageres, dit que si ceux qui se
» conduisent par les sentimens de la chair, les desi-
» rent avec tant d'ardeur; les ames qui sont éclairées
» de ce rayon spirituel & vivifiées de l'esprit de la
» divinité; & qui ont le cœur blessé des traits de
» l'amour divin dont ils brûlent par JESUS-CHRIST;
» sont comme enchaînées par cette beauté, par cette
» gloire ineffable, par cette magnificence incorrup-
» tible, par ces richesses inconcevables de leur Roy
» veritable & eternel; que l'envie qu'ils ont de le
» posseder les embraze d'une cupidité sainte; qu'ils
» sont tout à luy, & qu'ils s'y attachent sans reserve.

» Saint Augustin dit que Dieu est la source de
Lib. 10 de civitate Dei c. 4. » nostre beatitude, la fin de tous nos desirs; Que
» c'est luy que nous devons choisir, ou plûtost que
» nous devons reprendre, parce que nous l'avons
» perdu en le negligeant. Qu il faut que nous allions
» à luy par l'amour, afin qu'y estant arrivez, nous y
» trouvions nostre repos & nostre bonheur, puis-
» que rien ne manque à ceux qui ont acquis cette fin,
» *Hunc eligentes, seu potius reeligentes, amiseramus*
» *enim negligentes, ad eum dilectione tendimus, ut*
per-

perveniendo requiescamus; Ideò beati, quia illo fine perfecti ..... Il nous est commandé d'aimer ce souverain bien, de tout nostre cœur, de toute nostre ame, & de toute nostre puissance; & nous devons y estre conduits par ceux qui nous aiment, comme nous devons y conduire ceux que nous aimons: Nous accomplissons ainsi ces deux preceptes, en quoy consiste toute la Loy & les Prophetes: *Diliges Dominum Deum tuum*: .. Afin donc que l'homme pust apprendre à s'aimer luy-mesme, on luy a donné une fin à laquelle il rapportast toutes ses actions ... La charité de Dieu est une action de rectitude qui regarde Dieu incessamment; c'est le lien des ames, la societé des fidelles: *Charitas est actio rectitudinis oculos semper habens ad Deum, glutinum animarum, societas fidelium.* Matt. c. 22. v. 37 Aug. in Ep. Iona.

Le commandement que l'on vous donne est court; aimez & faites ce que vous voudrez; Si vous gardez le silence, que ce soit par amour; si vous parlez, que ce soit par amour; si vous reprenez, que ce soit par amour; si vous pardonnez, que ce soit par amour; ayez la charité dans le fond de vostre cœur, il ne peut rien naistre que de bon de cette racine. *Breve præceptum tibi præcipitur: Dilige, & fac quod vis; Sive taceas, dilectione taceas; sive clames, dilectione clames; sive emendes, dilectione emendes; sive parcas, dilectione parcas: radix sit intus dilectionis, non potest de illa radice nisi bonum existere.* cap. 7. Ibid.

Ce saint Docteur a tellement crû que l'amour de Dieu devoit entrer dans toutes les actions & dans tous les endroits de la vie d'un Chrestien, qu'il nous enseigne que bien vivre, n'est autre chose qu'aimer Dieu de tout son cœur, de toute son ame, & de tout son esprit: Il reduit toutes les vertus à la charité seule: il dit qu'elle prend des noms differens selon ses mouvemens, ses exercices, & ses applications differentes; Qu'elle s'appelle tantost tempe- c. 23. de morib. Eccles.

rance, lors qu'elle empêche que nulle volupté ne corrompe l'amour que nous portons à Dieu : tantost force, lors qu'elle fait que nulle adversité ne nous en separe ; tantost justice, quand elle ne souffre pas que l'on serve à d'autre qu'à luy ; & tantost prudence, quand elle veille pour discerner les choses, de peur qu'on ne se laisse surprendre par l'artifice & par le déguisement.

In sermone de confessionibus & dispensatoribus Domini. Matth. c.6.v.21. Saint Fulgence dit que la pensée se porte où est nostre tresor, selon cette parole de la verité; *Ubi enim est thesaurus tuus, ibi est & cor tuum:* Si donc nous voulons avoir un tresor dans le Ciel, aimons les choses celestes. Voulez-vous sçavoir où est vostre tresor, regardez ce que vous pensez, & il arrivera que vous connoistrez vostre tresor par vostre amour, & vostre amour par vostre pensée.

Ep. 29. ad Aprum. Saint Paulin dit que la bonté de Dieu est telle, „ qu'il veut bien nous remettre nos iniquitez passées, „ pourvû que nous le servions pour nostre utilité, „ comme nous avons servi le demon pour nostre „ dommage, selon la parole de l'Apostre : *Sicut ex-*
Ad Rom. c 6. v. 19. „ *hibuistis membra vestra servire immunditiæ, & iniqui-* „ *tati ad iniquitatem; ita nunc exhibete membra vestra* „ *servire justitiæ in sanctificationem;* c'est à dire que „ nous nous plaisions dans le Seigneur, autant que „ nous nous sommes plûs dans le peché ; que nous „ recherchions le Royaume de Dieu, avec autant d'ar- „ deur que nous avons recherché les dignitez mondai- „ nes. Enfin, que nous ayons pour les choses du Ciel, „ autant de soin & d'affection que nous en avons eu „ pour celles de la terre ; *Ut eâdem affectione delectemur* „ *in Domino, quâ delectati sumus in peccato : sic ambiamus* „ *Regnum Dei, quomodo ambivimus sæculi dignitatem,* „ *& denique tam diligentur curemus bona cœlestia, quàm* „ *terrena curavimus.*

Ep 4. ad sev. „ Que rendons-nous à Dieu, dit le mesme Saint, „ pour tous les maux qu'il a endurez pour l'amour „

de

de nous ? pour son Incarnation, pour les oppro-
bres, pour les mauvais traitemens, pour sa flagellation, pour sa Passion, pour sa mort, pour sa sepulture ? Donnons-luy nostre amour pour ce que nous luy devons; donnons-luy nostre charité pour present; nostre reconnoissance pour salaire, & malheur à nous si nous manquons de l'aimer. *Reddamus ergo amorem pro debito; charitatem pro munere, gratiam pro pecunia: væ nobis nisi dilexerimus.*

Saint Bernard dit de l'Amour de Dieu, voulez-vous sçavoir pourquoy & comment il faut aimer Dieu; je vous répons que la cause pour laquelle on le doit aimer, c'est luy-mesme, & pour la mesure, c'est de l'aimer sans mesure. *Vultis à me audire, quare & quomodo diligendus est Deus; & ego dico quod causa diligendi Deum, Deus est; modus, sine modo diligere.* Tract. de diligendo Deo c. 1.

Saint Jean Climaque dit que l'Amour Divin ne tombe point, ne s'arreste point dans sa course; & ne donne point de repos à celuy qui ayant esté une fois percé de ses traits, est comme transporté d'une sainte & bien-heureuse yvresse...... Une mere, dit le mesme Saint, ne prend pas tant de plaisir à tenir entre ses bras son enfant qu'elle nourrit de son lait, que celuy que l'on peut nommer l'enfant de l'Amour Divin, prend plaisir d'estre toûjours uni à Dieu, & comme entre les bras de ce Pere. Celuy qui aime veritablement, se represente sans cesse le visage de la personne qu'il aime, & le regarde avec tant de joye au-dedans de sa pensée, que le sommeil mesme n'est pas capable de le détourner de cét objet; son affection le luy faisant voir en songe. Il en arrive ainsi dans les choses spirituelles, ce qui fait dire à l'Epouse dans le Cantique ces paroles que j'admire, lors que blessée du trait de l'Amour Divin, elle dit: Je dors par la necessité de la nature, mais mon cœur veille par la grandeur de mon amour. Grad. 30 art. 3. Art. 12. Art. 13.

Question II.

Dites-nous precisement de quelle maniere nous devons entendre ce precepte d'aimer Dieu ; & ce que nous devons faire pour nous en acquitter ?

Re'ponse.

IL faudroit, mes freres, ne pas déferer au témoignage de l'Ecriture, ny aux sentimens des saints Peres, pour vous répondre autre chose sur cette question, sinon que quand Dieu nous a fait ce commandement : *Diliges Dominum Deum tuum...* il a voulu nous marquer que nous estions obligez de l'aimer de tout le sentiment de nostre cœur ; de toute son étenduë & de toutes ses puissances, c'est à dire autant que nous le pouvons, & que nous en sommes capables.

Nous l'aimons de tout nostre cœur, *ex todo corde*, quand nous allons & que nous nous unissons à luy par tous les mouvemens de nostre cœur, & que nous y attachons toutes ses affections. Nous l'aimons de tout nostre esprit, *ex tota mente*, quand nostre esprit s'occupe de luy, qu'il est le principal objet de nos pensées, & que le plus grand de nos soins est de considerer ses beautez, & de mediter ses veritez eternelles. Nous l'aimons de toute nostre ame, *ex tota anima*, quand nous le regardons dans l'usage que nous faisons de toutes les facultez de nostre ame, & que nous employons nostre homme tout entier interieur & exterieur pour le servir, & pour luy plaire. Nous l'aimons de toutes nos forces, *ex tota virtute*, lors qu'en luy rendant une obeïssance exacte dans toutes les choses qu'il nous a prescrites, nous l'avons devant les yeux ; & qu'observant jusqu'au moindre de ses commandemens, nous nous le proposons pour l'unique fin de toute no-

noſtre conduite, ſelon cette parole de l'Apoſtre, quoy que vous faſſiez, faites-le au nom de Jesus-Christ. *Omne quodcumque facitis in verbo aut in opere, omnia in nomine Domini Ieſu Chriſti.* Ad Col-loſ. c. 3. v. 17.

Ne croyez donc pas, mes freres, que l'on ſatisfaſſe à ce commandement par une obeïſſance ſimplement exterieure, par une obſervation de la loy, par des exercices de pieté, ny par une pratique litterale des preceptes, quelque exacte qu'elle puiſſe eſtre, lors qu'elle ne ſort pas du ſein de Dieu comme de ſa ſource; qu'elle n'eſt pas animée de ſon amour, & qu'elle ne va pas à luy comme à ſa fin.

Ne vous imaginez pas que l'integrité avec laquelle vous pourrez garder toutes vos regles, voſtre fidelité dans vos jeûnes, vos veilles, vos travaux, vos mortifications, voſtre ſilence, & vos autres auſteritez ſuffiſent pour vous acquitter de cette obligation. La charité de Dieu eſt une diſpoſition toute interieure; & quoy qu'elle s'exprime par les œuvres, & qu'elle ſe declare par les actions des ſens, neanmoins elle reſide dans le cœur, c'eſt le cœur qui aime veritablement: l'amour eſt une affection du cœur; quand le cœur n'agit pas, il n'y a point de veritable amour.

En effet, que penſeriez-vous d'un courtiſan qui aprés avoir receu mille témoignages de la bonté de ſon Roy, luy diroit; Je vous obeïray en toutes choſes; j'executeray tous vos ordres exactement, mais mon cœur eſt de glace pour vous; il ne ſent aucun mouvement d'affection qui l'attache à voſtre perſonne; ne diriez-vous pas qu'il ſeroit le plus injuſte & le plus ingrat de tous les hommes, & qu'il meriteroit de perdre pour jamais les bonnes graces de ſon Prince? Pouvez-vous juger plus favorablement d'un Chreſtien, qui eſtant redevable à Jesus-Christ le Roy des Roys, de ſon eſtre, de ſa vie, de ſon ſalut, ſe contente de luy rendre une

soûmission legale : d'obeïr exterieurement à ses commandemens, & qui à la verité garde ses preceptes à la lettre, mais qui n'a pour luy ny sentiment, ny tendresse, & qui se persuade qu'il n'est pas obligé d'en avoir ? Cette disposition ne merite-t'elle pas que son divin maistre luy demande, selon les paroles de l Ecriture ; comment il ose paroistre devant luy, sans estre revestu de la robe nuptiale ; qu'il le chasse de sa presence, & qu'il rejette sans aucune compassion, & sa personne & ses services.

Vous sçavez, mes freres, que JESUS-CHRIST nous a dit que depuis la nouvelle alliance, son Pere vouloit estre adoré en esprit & en verité. *Venit hora, & nunc est, quando veri adoratores adorabunt Patrem in spiritu & veritate; nam & Pater tales quærit, qui adorent eum;* c'est un des avantages que la seconde Loy a par-dessus la premiere. Et S. Augustin nous apprend que le vray culte que nous devons à Dieu, est la pieté mesme, & que l'on n'adore Dieu qu'en l'aimant. *Pietas est cultus Dei, nec colitur ille nisi amando.* Il faut donc l'aimer en esprit & en verité, pour luy rendre une adoration spirituelle & veritable.

Ioan c 4. 23.

Aug. lib 10 c. 4. de civit. Dei.

Nous aimerons Dieu en esprit, quand nous l'aimerons par la tendresse & par le sentiment de nostre cœur ; quand nostre ame se portera à cette souveraine bonté par les pensées & les affections saintes d'une charité toute divine ; Et nous l'aimerons en verité, lors que nostre amour sera effectif, conforme à toutes ses volontez & à toutes les regles, selon lesquelles il nous a declaré qu'il vouloit que nous l'aimassions ; ces regles, dit S. Augustin, sont ces paroles: *Diliges Dominum Deum tuum ex toto.... Et proximum tuum sicut teipsum, hæc enim regula dilectionis divinitus constituta est. Diliges proximum tuum sicut teipsum : Deum verò ex toto corde....* De sorte que pour rendre nostre amour réel & effectif ; & pour

Aug. lib. 1. de Doct. Christ. c. 22.

pour aimer Dieu dans cette verité qu'il demande de nous, il faut l'aimer dans le ſens de ces paroles, *ex toto corde.* C'eſt à dire qu'il faut l'aimer de toute noſtre capacité, & de tous nos efforts, dans tous les temps, les lieux, & les circonſtances de noſtre conduite. Il faut, comme l'explique le meſme Saint, que nous luy rapportions toutes nos penſées, toutes les actions de noſtre eſprit, tout l'eſtat de noſtre vie. Ces termes, continuë-t'il, *ex toto corde....* montrent que tout luy appartient ; ne laiſſent aucun vuide, & ne permettent pas qu'aucune affection eſtrangere trouve en nous la moindre entrée, ny qu'elle y occupe la moindre place ; au contraire, s'il ſe preſente quelque autre choſe à noſtre eſprit qui ſolicite noſtre cœur, il faut qu'il ſe tourne auſſitoſt où le doit porter l'impetuoſité de noſtre amour. *Si quid aliud diligendum venit in animum : illuc rapiatur quo totus dilectionis impetus recurrit.* Ibid.

Rien n'eſt plus preſſant & plus poſitif que ce que nous apprend ſaint François de Sales, quand il dit dans ſon Traité de l'Amour de Dieu, que c'eſt par un effet tout particulier de ſa Providence, que le Concile de Trente exprime le celeſte commandement d'aimer Dieu, par le mot de dilection, plûtoſt que par celuy d'amour: car bien que la dilection ſoit un amour, ſi eſt-ce qu'elle n'eſt pas un ſimple amour ; mais un amour accompagné de choix & d'élection ; comme la parole meſme le porte, ainſi que le remarque ſaint Thomas. Car ce commandement nous enjoint un amour élû entre mille, comme le bien-aimé de cét amour eſt exquis entre mille ; ainſi que la bien-aimée Sulamite l'a remarqué au Cantique. C'eſt l'amour qui doit prévaloir ſur tous nos amours, & regner ſur toutes nos paſſions. Et c'eſt ce que Dieu requiert de nous, qu'entre tous nos amours le ſien ſoit le plus cordial, dominant ſur tout noſtre cœur ; le plus affectionné, occupant tou- Liv. 10. ch. 6.

„ toute nostre ame ; le plus general, employant tou-
„ tes nos puissances ; le plus relevé, remplissant tout
„ nostre esprit, & le plus ferme, exerçant toute nostre
„ force & vigueur ; .... Et il continuë, en disant,
„ l'amour de Dieu est l'amour sans pair, parce que la
„ bonté de Dieu est la bonté sans pareille. Ecoute
„ Israël : ton Dieu est seul Seigneur, & partant tu
„ l'aimeras de tout ton cœur, de toute ton ame, de
„ tout ton entendement, & de toute ta force ; parce
„ que Dieu est seul Seigneur, & que sa bonté est émi-
„ nente au-dessus de toute bonté; il le faut aimer d'un
„ amour relevé, excellent, & puissant au-dessus de
„ toute comparaison;.... Et il conclud: Or ne voyez-
„ vous pas Theotime, que quiconque aime Dieu de
„ cette sorte, il a toute sa force & toute son ame de-
„ diée à Dieu, puisque toûjours & à jamais en toutes
„ occurrences, il preferera la bonne grace de Dieu à
„ toutes choses ; & sera toûjours prest de quitter tout
„ l'Univers pour conserver l'amour qu'il doit à la
„ souveraine bonté; & c'est enfin l'amour d'excellen-
„ ce, ou l'excellence de l'amour qui est commandé à
„ tous les mortels en general, & à châcun d'iceux en
„ particulier, deslors qu'ils ont le franc usage de rai-
„ son. Amour suffisant pour un-châcun, & necessai-
„ re à tous pour estre sauvez.

Ainsi, mes freres, si vous voulez accomplir ce precepte, *diliges Dominum*... Aimez Dieu comme les enfans aiment leur pere ; unissez-vous à luy par l'aspiration, par le desir de vostre cœur : n'y laissez rien entrer qui n'ait rapport à la gloire de son nom. Faites autant que la fragilité & l'inconstance humaine le peut permettre, qu'il soit l'objet unique ou principal de toutes vos pensées, la fin de vos paroles, & de vos actions. Ne negligez rien des choses qu'il vous a prescrites, soit dans son Evangile, soit dans vostre Regle; faites que le soin que vous aurez d'obeïr à ses volontez, n'ait point d'autre but que celuy

celuy de luy plaire : Ayez-le devant les yeux, comme vous l'ordonne l'Apostre dans les choses mesmes les plus naturelles & les plus necessaires ; *Sive ergò manducatis, sive bibitis, sive aliud quid facitis, omnia in gloriam Dei facite.* Joignez le cœur à vos œuvres, l'esprit à la lettre de vostre obeïssance ; vous vous garentirez par là de l'aveuglement de ceux qui se figurent, & qui disent qu'ils aiment Dieu, & qui cependant se dispensent de l'observation de ses preceptes, & ne donnent aucune marque sensible de leur amour. Vous éviterez l'inconvenient opposé, dans lequel se trouvent ceux qui multiplient leurs actions ; qui sont exacts dans l'accomplissement des devoirs d'une pieté toute exterieure; & qui font consister l'obligation d'aimer Dieu dans une justice purement legale, sans croire qu'il soit necessaire de l'aimer par le mouvement du cœur. L'illusion des premiers est condamnée par ces paroles du saint Esprit : *Qui dicit se nosse eum, & mandata ejus non custodit, mendax est, & in hoc veritas non est.* Et Jesus-Christ a jugé l'égarement des autres, quand il a dit : *Populus hic labiis me honorat, cor autem eorum longe est à me.*

1. Cor c. 10. v. 31.

Ioan. Ep. 1. c. 2. v. 4.

Matt c. 15 v. 8.

Moïse disoit au peuple de Dieu qu'il n'avoit point d'excuse, dont il pust se couvrir, au cas qu'il ne se rendist pas fidelle à obeïr à ce precepte ; qu'il n'estoit ny au dessus de luy, ny loin de luy, & qu'il ne pouvoit pas dire comment monterons-nous dans le Ciel ? où irons-nous au-delà des mers pour le chercher ? puis qu'il l'avoit devant les yeux, dans le fond de son cœur, en sorte qu'il ne tenoit qu'à luy de l'accomplir. Mais vous serez bien plus inexcusables que ce peuple, si vous manquez de l'observer; je ne dis pas d'une maniere commune, mais dans toute la perfection qui vous sera possible, aprés les graces, les facilitez & les avantages qu'il vous a donnez.

Deut 30. v. 11. & sequent.

Ce qui fait que l'Amour de Dieu eſt ſi rare dans les hommes, c'eſt qu'ils ſont ou partagez, ou emportez par d'autres amours. Ce nombre preſqu'infiny d'objets qui les environnent, tend inceſſamment des pieges à leur fidelité. Tout ce qui frappe leurs ſens, frappe leur eſprit, & entre preſque toûjours dans leur cœur; le penchant qu'ils ont aux creatures eſt ſi grand & ſi continuel, qu'ils ſe laiſſent gagner par leurs moindres attraits, comme s'ils eſtoient ſans force & ſans défenſe. Si on échappe aux attaques de l'ambition, on ne reſiſte pas à celles de l'avarice; ſi on mépriſe les plaiſirs, on ſe laiſſe aller au deſir de la reputation & de la gloire; & ſouvent la pareſſe abat ceux qui ont ſurmonté les paſſions les plus vives & les plus violentes.

Pour vous, mes freres, Dieu vous a levé tous ces obſtacles, & vous a preſervez de ces ſortes de tentations, en vous retirant dans la ſolitude. Vous eſtes, à l'égard du monde, comme s'il n'eſtoit plus; il eſt effacé dans voſtre memoire, comme vous l'eſtes dans la ſienne; Vous ignorez tout ce qui s'y paſſe, ſes évenemens & ſes revolutions les plus importantes ne viennent point juſqu'à vous; vous n'y penſez jamais que lors que vous gemiſſez devant Dieu de ſes miſeres; & les noms meſmes de ceux qui le gouvernent vous ſeroient inconnus, ſi vous ne les appreniez par les prieres que vous adreſſez à Dieu pour la conſervation de leurs perſonnes. Enfin vous avez renoncé, en le quittant, à ſes plaiſirs, à ſes affaires, à ſes fortunes, à ſes vanitez, & vous avez mis tout d'un coup deſſous vos pieds, ce que ceux qui l'aiment & qui le ſervent ont placé dans le fond de leur cœur. Ainſi, mes freres, que rien ne vous empeſche de donner le voſtre à JESUS-CHRIST, d'une maniere qui ſoit digne de l'obligation que vous luy avez. Répondez à l'excés de ſa bonté par la plenitude de voſtre amour; que voſtre ame ſoûpire

pire sans cesse aprés luy, qu'elle aille à luy par de continuels efforts ; & qu'elle ressente, s'il est possible, cette bien-heureuse défaillance, dont parle le Prophete, quand il dit : *Concupiscit & deficit anima mea in atria Domini*. En un mot, rendez toutes vos actions si pures & si saintes dans l'usage que vous ferez de vostre pauvreté, de vostre solitude, de vôtre silence, de vostre austerité, & de tant d'autres dons que vous avez receus de Jesus-Christ, qu'elles soient à ses yeux comme autant de sacrifices d'une loüange immortelle pour toutes les misericordes qu'il vous a faites. Ps. 83. v. 1.

Question III.

Que peut-on croire d'un Religieux qui neglige des choses prescrites par sa Regle, sous pretexte qu'elles luy semblent peu importantes ; & qui veut bien commettre des fautes qui luy paroissent legeres ?

Réponse.

On peut dire avec beaucoup de raison, qu'un Religieux qui agit de la sorte, n'aime pas Dieu veritablement ; qu'il a quitté la voye de son salut, & qu'il marche dans un chemin qui le conduit à la mort. Car premierement Dieu nous declare qu'il donne sa malediction à ceux qui le servent avec negligence : *Maledictus qui facit opus Dei negligenter.* Ierem. c. 48. v. 10.

Secondement, nous voyons par l'Ecriture, que celuy qui n'évite pas les petites fautes, ne s'empêchera jamais d'en commettre de grandes. *Qui spernit modica, paulatim decidet.* Eccl. c. 19. v. 1.

En troisiéme lieu, ce Religieux est dans une resistance, fixe & arrestée aux ordres de Dieu, qui l'a destiné pour une vie toute sainte & toute parfaite, & à laquelle il veut qu'il tende, & qu'il s'éleve incessamment ; cependant il a une volonte toute con-

contraire, puisqu'il se plaist dans ses imperfections & dans ses miseres, & que rien n'est plus opposé au desir qu'il doit avoir de devenir parfait, que l'attachement qu'il a à son peché. Mal-heur, dit saint Bernard, à ces miserables Religieux qui se contentent de leurs défauts & de leurs imperfections, ou pour mieux dire de leur pauvreté & de leur indigence : car qui est celuy d'entre eux qui aspire seulement à la perfection qui est marquée dans l'Ecriture ? *Væ generationi huic miseræ ab imperfectione sua, cui sufficere videtur insufficientia, imo inopia tanta; quis enim ad perfectionem illam quam Scripturæ tradunt vel aspirare videtur?*

S. Bern. serm 27. de divers.

Enfin ce qui fait que ce Religieux ne commet pas de grandes fautes, mais qu'il ne se soucie point d'en commettre de petites, c'est qu'il sçait que les unes seroient chastiées avec rigueur, & qu'il s'imagine que les autres doivent estre impunies, ou qu'elles n'auront que des peines legeres ; Il craint le châtiment, mais il n'aime point la justice, & il n'y a que la punition qui suit les crimes, qui l'empesche de les commettre. Ainsi cét homme appellé de Dieu par son estat, à la perfection des Apostres, languit mal-heureusement dans une disposition qui ne seroit pas supportable dans le moindre des Chrêtiens; & il compte pour rien d'offenser la Majesté de son Dieu, & de luy faire des injures, pourvû qu'il puisse se flater, en se persuadant qu'il ne les vengera pas, & qu'il ne sera point écrasé du poids de ses jugemens. Mais cét insensé se trompe ; car quoy que ses pechez soient veniels par eux-mesmes, ce desir de les commettre, & cette incorrigibilité volontaire est un estat qui cause la mort; c'est un peché contre le S. Esprit; c'est une impenitence qui ne sera jamais pardonnée. Que personne ne dise en luy-même, s'écrie saint Bernard, ces fautes sont legeres, & je ne me soucie pas de les commettre, ny de m'en corri-

corriger ; ce n'est pas une chose fort importante de demeurer dans ces pechez, qui sont petits & veniels. *Nemo dicat in corde suo levia sunt ista, non curo corrigere, non est magnum si in his maneam venialibus minimisque peccatis.* Cela mesme est une impenitence ; c'est un blasphême contre le saint Esprit ; c'est un blasphême irremissible. *Hæc est enim impœnitentia, hæc blasphemia in Spiritum sanctum, hæc blasphemia irremissibilis.* Paul à la verité commit des blasphêmes, mais non pas contre le saint Esprit, parce qu'il pecha dans le temps de son incredulité, & par ignorance, & c'est ce qui fut cause qu'il en obtint le pardon. *Paulus quidem blasphemus fuit, sed non in Spiritum sanctum, quia ignorans fecit, in incredulitate non in Spiritum sanctum blasphemans ; ideò consecutus est misericordiam.*

S. Bern. serm. 1. de Convers. S Pauli.

Croyez donc, mes freres, qu'il n'y a rien de petit de ce qui déplaist à Dieu, & qui combat ses volontez & ses ordres. Tous les pechez sont des desobeïssances, & ceux qui nous paroissent legers, quand on les regarde auprés des grands maux, deviennent considerables aussi-tost qu'ils sont mis auprés de la Majesté de Dieu, ou qu'on les voit dans leurs effets & dans leurs suites.

Saint Gregoire de Nazianze estant de retour de la solitude du Pont, eut tant de regret de s'estre blessé à l'œil en s'amusant à tourner une branche d'ozier, qu'il ne voulut pas s'approcher des saints Mysteres, qu'aprés avoir expié sa faute par la priere & par les larmes.

Greg. Nazian. carmine 1 in vita sua.

On lit que le saint Abbé Moïse pour avoir contesté avec chaleur contre saint Macaire, ce qui est presqu'inévitable quand on soûtient des opinions contraires, fut puny de Dieu, qui permit dans le moment mesme, que le Demon le possedast ; sa possession fut violente, & extraordinaire, & il n'en fut délivré que par les prieres de saint Macaire.

Cassi. coll. 7. c. 27.

Saint

Homil. 87. in Matt.

Saint Jean Chryſoſtome veut que nous travaillions de toutes nos forces à déraciner ces petits pechez ; & qu'au lieu de nous arreſter à ce qu'ils nous paroiſſent peu conſiderables, nous les regardions comme les ſources des grands maux. C'eſt une choſe étonnante, dit-il, qu'il faille avoir plus d'application & plus de ſoin pour éviter les petits pechez que les grands ; Car les uns donnent d'eux-meſmes de l'horreur, & les autres qui nous ſemblent petits, nous laiſſent dans une veritable pareſſe ; nous les mépriſons, & jamais nous ne faiſons les efforts neceſſaires pour les détruire:de ſorte qu'ils deviennent grands par noſtre negligence. Perſonne ne ſe porte tout d'un coup à faire des crimes, parce qu'on eſt retenu par la honte que l'on a de les commettre ; mais on y vient par des voyes inſenſibles ; quelqu'un s'eſt pris à rire à contretemps, un autre veut l'en reprendre; il répond auſſit-oſt, quel mal y a-t'il de rire? & quel inconvenient en peut-il arriver ? cependant on ſe laiſſe aller de-là, à dire des paroles de raillerie, on en dit enſuite de deshonneſtes ; & enfin ont fait des actions honteuſes.

In Pſal. 129.

Saint Auguſtin parlant ſur ce meſme ſujet, compare les petites fautes aux eaux de la pluye, leſquelles ne tombant que goutte à goutte, ne laiſſent pas de remplir le canal des rivieres, & de cauſer des débordemens qui entraiſnent les arbres & leurs racines, deſolent les champs & les campagnes.

Idem in Reg. Relig.

Qu'importe, dit le meſme Saint, que le vaiſſeau periſſe tout à la fois par la violence d'un coup de mer, ou bien que l'eau venant à y entrer par la ſentine, & le gagnant inſenſiblement ſans que perſonne y donne ordre, il ſoit ſubmergé peu-à-peu, & faſſe naufrage.

Id. Pſal. 89.

Et dans un autre endroit, vous vous eſtes déchargez du fardeau des grands pechez, prenez garde que la multitude des petits ne vous accable.

On

On ne peut pas ignorer quel a esté en cela le sentiment de saint Gregoire, puis qu'il dit que les cheutes des pecheurs commencent d'ordinaire par les moindres fautes ; que passant à de plus grandes, ils arrivent aux crimes énormes, & que l'ame estant une-fois déchuë de la justice, roule continuellement de peché en peché par le poids de l'iniquité qui la pousse, & tombe enfin dans les abysmes les plus profonds.

Il dit ailleurs que les ames languissent dans les actions basses & seculieres ; qu'elles font plusieurs fautes, sans s'en appercevoir, qu'elles comptent pour rien certains pechez qu'elles commettent, & regardent les vains discours, & les pensées inutiles comme des fautes legeres ; mais lors que le feu de la componction vient à les échauffer, qu'elles considerent comme des crimes grands & mortels ce qu'elles ne regardoient auparavant que comme de petites fautes. L. 31. in c. 39. Iob. c. 9.

Non seulement ces fautes paroissent importantes, quand on les met ensemble, ou qu'on les considere dans toutes leurs suites : mais mesmes quand on les voit separées & en particulier. Si quelqu'un avoit fait une action qui fust digne de la mort, ne seroit-ce pas une veritable extravagance de dire qu'il n'auroit commis qu'une faute legere ? Un tel excés pourroit-il passer pour une affaire de rien dans la pensée d'un homme sage ? Cependant ceux qui ne font aucun cas de ces pechez que l'on nomme petits, & qui les commettent sans remors, sont beaucoup moins raisonnables & moins justes, puisque l'on peut assurer qu'il n'y a point de ces sortes d'offenses qui ne meritent un chastiment plus grand que la mort : Que celles que les larmes n'auront point lavées, seront punies par les flâmes ; *iniquitas omnis parvâ magnave sit, puniatur necesse est aut ab ipso homine pœnitente, aut à Deo vindicante.* Et L. 32. in c. 39. Iob c. 1. August. Concio. 1. in Psal. 58.

que

que les pechez des Elûs que la penitence n'aura point effacez pendant leur vie, seront chastiez aprés leur mort des mesmes peines qui puniront les crimes des reprouvez ; avec cette difference qu'elles finiront dans les uns, & que dans les autres elles seront éternelles. *Post hanc vitam in purgabilibus locis centupliciter quæ fuerint hîc neglecta reddentur usque ad novissimum quadrantem.*

S. Bern. serm in obit. Humberti.

Que les hommes disent donc ce qui leur plaira, pour se cacher une verité qui leur paroist si desagreable, & si dure ; ils n'empescheront point que la foy ne nous apprenne que tout ce qui échappera à la penitence, passera par le feu. *Ipse autem salvus erit, sic tamen quasi per ignem.*

Cor 1. c. 3. v. 15.

Si nous pouvons juger de la grandeur qui se trouve dans les moindres pechez, par la severité avec laquelle nous sçavons que Dieu les chastiera dans l'autre vie : nous le pouvons aussi par la maniere rigoureuse, dont souvent il les a punis dans celle-cy. Qui pourroit croire que les Bethsamites, qui ne firent autre chose que de lever les yeux pour regarder l'Arche d'Alliance qui passoit, ce qui ne semble qu'une curiosité sainte, & un acte de pieté, eussent esté si rigoureusement chastiez, qu'il en cousta la vie à cinquante mille hommes : & que la faute d'Oza fust estimée si grande, qu'il meritast d'estre frappé de mort subite. L'Arche de Dieu est ébranlée ; il apprehende qu'elle ne tombe ; il étend la main pour la soustenir ; cette hardiesse qui ne paroist rien qu'un effet de sa religion, est regardée de Dieu, & jugée tout ensemble comme une temerité condamnable.

Lib. 1. Reg. c. 6.

2. Reg c. 6. v. 6. & 7.

Moïse, bien qu'aimé de Dieu, fut privé de la consolation d'entrer dans la Terre promise, à cause d'une seule parole qui luy échappa aux eaux de contradiction ; l'Ange du Seigneur faillit à luy oster la vie, parce qu'il avoit differé la circoncision de son fils. L'or-

Num. c. 20. v. 10.

Exod. c. 4. v. 24.

L'ordre que David donna pour le dénombrement du peuple, déplut tellement à Dieu, qu'il le punit par la mort de soixante & dix mille personnes. 2. Reg c. 24. v. 9.

Mais JESUS-CHRIST ne pouvoit nous marquer davantage à quel point il est jaloux de l'obeïssance qu'on doit rendre aux moindres de ses Commandemens, que par ces paroles étonnantes qu'il dit à S. Pierre; si je ne vous lave les pieds, vous n'aurez point de part avec moy : Je m'abstiens, dit « saint Basile, de dire presentement que le sujet pour « lequel il entendit de la bouche de JESUS-CHRIST « une menace si terrible, ne fut point pour s'estre « rendu coupable de negligence, ny de mépris en- « vers la personne de son Divin Maistre; mais que la « resistance qu'il apportoit à ses ordres, estoit une « marque du profond respect qu'il avoit pour luy, & « un témoignage de sa pieté. « Ioan. c. 13. v. 8. S. Bas. præf. in reg. fus

Enfin cette suprême Majesté de Dieu, cette excellence infinie, demande de la part des hommes une reconnoissance si profonde, & des hommages si étendus & si continuels; que les moindres choses qui l'offensent contractent une injustice, & une difformité qui ne se peut comprendre : Si nostre Foy estoit plus vive, & nostre Charité plus ardente qu'elle n'est pas, nous aurions plus de crainte de commettre un seul peché; que de souffrir dix mille morts. Ne vous étonnez donc pas, mes freres, si saint Jean Climaque fait retentir sa caverne de ses cris & de ses sanglots; Si sainte Catherine de Gennes veut se jetter au milieu des flâmes, à la vuë & aux sentimens de ces sortes de fautes, dont on ne veut pas s'appercevoir : Mais soyez surpris de ce qu'il se trouve des Chrestiens, qui sçachant que JESUS-CHRIST jugera les justices, n'ont ny crainte; ny scrupule de commettre des pechez. In ejus vita. Psal. 74. v. 2.

Le grand saint Theonas disoit, que ce qui fait Cass. collat. 23. c. 7.

que nous tombons dans cette erreur, est que nous ignorons jusqu'où va l'obligation de ne point pecher, & qu'estans comme aveuglez d'une nuit profonde, nous ne pouvons appercevoir en nous une infinité de taches & d'ordures qui s'y sont amassées. Nous ne sentons point, par exemple, les remors d'une componction salutaire, lors qu'une mauvaise tristesse nous rend stupides & languissans: nous ne nous affligeons point lors que nous sommes frappez d'une tentation subtile de la vaine gloire : nous de pleurons point de ce que nous avons esté trop lents, trop tiedes, ou trop lâches à prier: nous n'estimons pas avoir commis aucun peché, lors que recitant les Pseaumes, ou estant en oraison, nous pensons à toute autre chose qu'à nos Prieres ou à nos Pseaumes. Enfin nous croions n'avoir rien perdu, quand nous abandonnons le souvenir de Dieu pour penser à des choses terrestres & passageres; De sorte qu'on peut nous appliquer tres-justement cette parole de Salomon; ils m'ont frappé, & je ne l'ay point senti; ils se sont mocquez de moy, & je ne m'en suis pas apperçû. *Verberaverunt me, sed non dolui, traxerunt me, & ego non sensi.*

Cap. 8. Mais les veritables Solitaires, dit le mesme Saint, mettent tout leur plaisir, leur joye, & leur bonheur dans la seule contemplation des choses divines & spirituelles. Lors qu'ils en sont arrachez un moment, quoy que malgré eux, & par la violence de leurs pensées, ils punissent aussi-tost par leur penitence cette distraction, comme une espece de sacrilege; & ne pouvant se consoler d'avoir preferé au Createur une creature vile & méprisable, vers laquelle ils ont tourné leurs regards, ils se considerent presque comme coupables d'impieté. Comme ils ressentent une extréme joye de tenir toûjours leurs yeux arrestez sur la gloire & sur la Majesté de Dieu; ils ne peuvent souffrir ces petits nuages des

pen-

pensées terrestres, quand mesme elles ne dureroient qu'un moment ; & ils ont en horreur tout ce qui les separe tant soit peu de la contemplation de cette clarté ineffable.

CHAPITRE VIII.
De l'amour & de la confiance envers les Superieurs.

Question premiere.
Est-ce une chose necessaire d'avoir une confiance entiere dans les Superieurs ?

Réponse.

Le Superieur est le Chef de la Congregation ; il est la teste d'un corps, duquel tous ses freres sont les membres & les parties ; & comme le propre de la teste dans le corps humain est de gouverner & de conduire ; de former tous les mouvemens & toutes les actions ; & que tout se rapportant à elle, il ne se passe rien dont elle ne soit l'origine & le principe. Il faut aussi que dans une Communauté reglée tout se fasse par les ordres & dans la dépendance du Superieur : qu'il dispose de toutes choses pour l'utilité publique, & pour le bien des particuliers ; qu'il applique les sujets, & qu'il ordonne de leurs occupations & de leurs exercices ; qu'il dirige leur conscience ; qu'il regle leur pieté, & qu'il n'y ait rien sur quoy sa vûë & sa direction ne s'étende. C'est ce que pensoit saint Benoist, quand il a declaré que le Superieur doit tenir la place, & faire les fonctions de Jesus-Christ dans le Monastere: *Christi enim agere vices in Monasterio creditur*, qu'il a tout dans sa disposition, & qu'il n'y a rien qui ne soit soûmis à ses ordres. Bened in Reg. c.2.

Ce gouvernement ſi entier & ſi abſolu, demande dans le Superieur une connoiſſance parfaite des perſonnes qui ſont ſoûs ſa charge; ſans cela l'autorité, qui ne luy eſt donnée que pour établir & conſerver le bon ordre, ne feroit rien que cauſer le trouble & la confuſion. Comme il manqueroit de lumiere, il agiroit ſans prudence; il ne pourroit avoir que ſes fantaſies & ſes conjectures pour ſa Regle; c'eſt un aveugle qui feroit tout au hazard, ou un Medecin qui ſeroit chargé de traiter & de guerir des malades, dont il ne connoiſtroit ny la maladie, ny le temperamment.

Suppoſé donc, ce qui eſt tout-à-fait évident, que le Superieur doive connoiſtre parfaitement ſes freres pour les conduire; il s'enſuit auſſi qu'ils doivent prendre une confiance entiere dans leur Superieur, puiſque ſans cela il n'eſt pas poſſible qu'il les puiſſe connoiſtre; Car à moins que cette connoiſſance luy vint par des moyens extraordinaires, & qu'elle luy fuſt donnée par la voye des revelations, il n'en aura jamais que de conjecturales & d'incertaines, ſi les freres n'ont le ſoin de luy montrer le fond de leur cœur, de luy en découvrir tous les mouvemens, & de luy en developper juſqu'aux moindres replis; ce qui ne peut eſtre que l'effet d'une parfaite confiance.

Comme il n'y a rien dont la conſervation d'une Congregation Monaſtique dépende davantage, ny qui puiſſe plus contribuer à cette unité d'eſprit qui en fait toute la verité, toute la beauté & la durée; il n'y a rien auſſi que les ſaints Moines ayent recommandé avec plus de zele. Les Superieurs l'ont enſeignée à leurs diſciples avec une application particuliere; & les veritables diſciples l'ont pratiquée avec toute l'exactitude & la fidelité qui leur a eſté poſſible.

In Conſt. Mon. cap. 22, 23 » Saint Baſile dit qu'un Superieur prudent ſçait faire un diſcernement exact des mœurs, des paſſions, »

&

& des mouvemens interieurs des personnes qui vivent soûs son obeïssance, & se servir à leur égard de ce qu'il estime leur convenir davantage. Il ajoûte que comme les hommes ont un amour propre & une inclination pour eux-mesmes, qui les empêche de discerner la verité; il n'y a rien au contraire de si facile que de se faire connoistre & conduire par les autres : parce que l'amour propre n'obscurcit pas la lumiere de la verité, & ne trouble pas le jugement de ceux qui sont chargez de la direction de leurs inferieurs..... & que tant que cette union d'esprit & de cœur subsistera dans une Communauté Religieuse; la paix s'y entretiendra sans peine, & on s'y appliquera à son salut avec l'amour & la concorde de tout le monde.

Le mesme Saint s'estant proposé la Question, sçavoir, si la Superieure doit estre presente quand une de ses Sœurs se confesse, Répond, que ce sera avec plus de bienséance, & de seureté, si la Superieure declare elle-mesme la faute de cette Sœur au Superieur, qui par la connoissance qu'il a des choses spirituelles, pourra luy prescrire la maniere d'en faire penitence, & de s'en corriger. Quæst. 110. Brev. Reg.

Nous lisons dans Cassien, que pour élever les Solitaires à la perfection d'une sincere humilité, on leur apprenoit à ne point cacher par une honte pernicieuse aucunes des pensées qui s'excitoient dans leur cœur; mais à les découvrir au Superieur au moment qu'elles y estoient formées : Et au lieu de s'arrester à leur jugement propre, on vouloit precisement qu'ils n'estimassent rien de bon ou de mauvais, que ce qui auroit esté jugé tel par le discernement du Superieur. Il dit encore que le Demon, tout artificieux qu'il est, ne viendra point à bout de tromper un Solitaire quoy que jeune & sans experience, si ce n'est qu'il luy persuade de cacher ses pensées par un mouvement d'orgueil ou de hon- Inst. lib. 4. c. 9.

te : Et que les ſaints Moines tenoient pour maxime que c'eſtoit une marque toute évidente qu'une penſée venoit du Demon, quand on avoit peine à la declarer à ſon Superieur. Il ajoûte dans le Chapitre 37. du meſme livre, qu'un Solitaire pour perſeverer dans le ſervice de JESUS-CHRIST, doit obſerver la teſte des tentations qui luy arrivent, c'eſt à dire le commencement, afin de les découvrir à ceux qui le dirigent. Vous ſçavez ſans doute, mes freres, l'hiſtoire de l'Abbé Serapion, qui fut délivré d'une maniere toute viſible & toute miraculeuſe du Demon de la gourmandiſe qui le poſſedoit, dans l'inſtant meſme qu'il confeſſa ſon peché à ſon Superieur ; & de quelle ſorte ce ſaint Abbé veut que l'on marche ſur les traces des anciens Peres, & que l'on découvre au Superieur les ſecrets de ſon cœur.

Ch. 37.

Caſſia. coll 2. cap. 11.

Saint Jean Climaque veut auſſi qu'un Solitaire avant toutes choſes confeſſe ſes pechez à ſon Superieur, & à luy ſeul ; & qu'il ſoit preſt d'en faire une confeſſion publique, s'il luy ordonne. Il dit qu'il doit repreſenter à Dieu en eſprit & avec ſincerité ſa confiance & ſon amour envers ſon Pere ſpirituel. Il ajoûte que celuy qui découvre toutes ſes tentations, & produit tous ces ſerpens à la vûë de ſon Superieur, montre à l'ennemy la fermeté de ſa confiance ; & que celuy qui les tient cachez dans ſon cœur eſt encore dans l'égarement, & ſuit des routes perduës.

Grad. 4. art. 10.

Saint Benoiſt ordonne dans ſa Regle, qu'un Religieux ne manque pas de découvrir à ſon Superieur par une humble confeſſion ſes mauvaiſes penſées & les pechez qu'il peut avoir commis en ſecret; Il veut qu'il détruiſe par ſa confiance en JESUS-CHRIST les mauvaiſes penſées qui luy ſurviennent, & qu'il les declare à ſon Superieur qu'il nomme ſon Pere ſpirituel.

Cap. 7. in grad. 5 Homil.

Saint Bernard ne pouvoit pas eſtre d'un autre

avis,

avis, quand il declare qu'un Religieux doit avoir une confiance intime, & rendre un respect & une soûmission cordiale à son Superieur; Et qu'il ne suffit pas de luy obeïr par une obeïssance exterieure & litterale. *Nec enim sufficit exterius obtemperare majoribus, nisi ex intimo cordis affectu sublimiter sentiamus de eis.* Serm. 3. in adventu Domini.

C'est ce que ce grand Saint nous a confirmé par toute sa conduite, & ce que l'on voit particulierement dans un de ses Sermons, sur ces paroles du Cantique des Cantiques, *Dentes tui sicut grex tonsarum.* Il compare les Religieux aux dents; Et entre les rapports & les convenances differentes qu'il y remarque, il dit, que les Religieux ainsi que les dents, ne retiennent, & ne reservent rien, *nihil morari intra se patiuntur*; qu'ils ne peuvent souffrir leur conscience & celle de leurs Freres chargée de la moindre faute; C'est ce qui cause, ajoûte-t'il, cette importunité qui à la verité vous est utile, & qui fait que vous venez à nous; que vous nous fatiguez si souvent, & que sans aucune necessité vous y employez des journées entieres. *Quia nec modicum quidem offendiculum tolerabile reputant, aut intra se, aut in conscientiis singulorum; hinc est illa vestra opportuna importunitas, quâ tam sæpe fatigatis nos, ut multoties, etiam cùm necessariùm non sit, multum in his diei expendatis.* S. Bern. Serm. 93. de diversis.

Vous voyez dans la Regle de saint Fructueux l'obligation qu'ont les Freres de declarer avec larmes, componction de cœur & humilité, toutes leurs pensées, leurs negligences, & les autres semblables accidens qui leur arrivent, à l'Abbé, ou à celuy qui conduit le Monastere. Ch. 13.

Pendant que cét esprit a regné dans les solitudes, Dieu les a comblées de graces & de benedictions: La simplicité & la dépendance des Moines, a esté la gardienne & la conservatrice de leur innocence, &

& l'on peut dire qu'ils ont eſté des hommes parfaits, pendant qu'ils ont eſté aſſez heureux pour ſe conſerver dans cette ſainte enfance.

QUESTION II.

Quelles ſont les qualitez que doit avoir un Superieur, afin que les Religieux puiſſent avoir en luy une entiere confiance?

RE'PONSE.

SI un Superieur connoiſt parfaitement la ſainteté de ſon eſtat, s'il en a les veritables maximes, s'il obſerve exactement ſa Regle, s'il a de la charité pour ſes Freres, & qu'il le faſſe paroiſtre par le ſoin, & par l'application avec laquelle il travaille à leur ſalut; Enfin s'il ſe conduit dans le Monaſtere avec tant d'édification, que l'on puiſſe luy attribuer ces paroles ſi remarquables de S. Benoiſt: *Chriſti vices agere in Monaſterio creditur*, il faut le croire en toutes choſes, ſe mettre en ſes mains, & s'y abandonner ſans diſcernement & ſans bornes: Mais ſi ſon incapacité, ſa negligence, le peu de ſentiment qu'il a de ſa Profeſſion, & le déreglement de ſes mœurs donnent de juſtes ſoupçons, & des ſujets legitimes de ſe défier de ſa conduite; alors il faut marcher avec plus de précaution & de reſerve; examiner ſes voyes par ſes propres yeux: Et c'eſt dans ce cas, comme ſaint Bernard nous l'apprend, qu'il faut avoir de la prudence & de la liberté; De la prudence pour diſcerner s'il n'y a rien dans ce qu'il nous ordonne qui combatte la loy de Dieu; Et de la liberté pour reſiſter ſans ſcrupule, s'il s'y trouvoit quelque choſe de contraire. *Neceſſariam eſſe prudentiam quâ advertatur ſi quid adverſatur, & libertatem quâ & ingenue contemnatur.* Cependant il faut luy obeïr comme à JESUS-CHRIST meſme, quand

Reg c. 2.

Ep. Ber 7. ad Adamon.

quand il parle en ſon nom, c'eſt à dire quand il ne propoſe que ſes veritez & ſa volonté ; & marquer par toutes ſes actions & ſes paroles qu'on reſpecte ſon caractere & ſa perſonne ; lors meſme que l'on ſe trouve obligé de ſe ſeparer de ſes ſentimens.

QUESTION III.

Ne ſuffiroit-il pas que les Freres euſſent de l'ouverture & de la confiance en quelqu'autre Religieux, qu'en leur Superieur?

RE'PONSE.

COMME le ſoin des ames a eſté donné aux Superieurs, & que la conduite de la Communauté leur appartient ; il faut auſſi que les Freres s'adreſſent à eux dans tous leurs beſoins, & qu'ils leur donnent toute leur confiance ; cette diſpoſition ne peut eſtre changée, qu'il n'en naiſſe des inconveniens conſiderables.

Il eſt certain que comme il y a une benediction toute particuliere à demeurer dans l'ordre de Dieu, à ſe tenir dans l'eſtat auquel il nous a mis, à conſerver les choſes comme elles ſont parties de ſes mains, & qu'il prend plaiſir à les ouvrir pour ceux qui obſervent avec religion toutes ſes ordonnances; On ne ſçauroit auſſi douter qu'on ne ſe prive de beaucoup de biens, de graces & d'avantages, pour peu qu'on ſe déplace, qu'on ſorte de ſon deſſein, & qu'on oſte les choſes hors de la ſituation où il les avoit miſes. Et comme il a étably les Superieurs Monaſtiques pour la direction des Freres, & que par conſequent les Freres leur doivent toute leur confiance ; cette direction & cette confiance ne peut eſtre tranſmiſe à d'autres perſonnes, que la Congregation n'en ſouffre, & n'en reçoive de l'affoibleſſement ; Et cette conduite qui ne ſera pas

tout-

tout-à-fait telle que Dieu l'avoit instituée, ne sera ny si éclairée, ny si charitable, ny si utile; les Freres ne rencontrant point dans un ministere extraordinaire la consolation & le secours qu'ils auroient trouvé dans leurs veritables Pasteurs.

Il faut encore remarquer qu'une Communauté est un Corps qui ne peut subsister que par la liaison que les parties ont entr'elles, & par les rapports & les relations intimes qu'elles ont avec leur Chef. Cependant il est presqu'impossible que cette intelligence & cette union se conserve dans son integrité, lors que les Freres quittent la conduite de leur Superieur pour en prendre une autre; & l'on ne sçauroit gueres éviter que les cœurs & les esprits ne se divisent par la diversité des directions.

Premierement, il n'y a presque point d'homme qui n'ait son sens & son esprit particulier, & cét esprit se communique toûjours à ceux avec lequels on a des commerces & des habitudes étroites.

Secondement, il n'y a rien de plus ordinaire que de se lier d'amitié aux personnes dont on prend les avis, & en qui l'on met toute sa confiance: Ainsi c'est une maniere de necessité que les Congregations se divisent, & que les Freres se partagent lors qu'il en naist des occasions par les attachemens qu'ils ont aux sentimens & aux interests de ceux qui les dirigent; De sorte que s'il arrive que les Directeurs ayent quelque mécontentement de la part des Superieurs, ils ne manqueront point de se joindre à eux, d'entrer dans leurs ressentimens & dans leurs déplaisirs; & de former tous ensemble un party dans le Monastere.

Pour ce qui regarde le Superieur, comme on a toûjours besoin de vertu pour s'y soumettre, & que l'autorité a quelque chose dont la nature a de la peine à s'accommoder; les inferieurs pour la plus-part sont tres-aises de se soustraire à leur connoissan-

ce

ce & à leur conduite, & de trouver des occasions de s'ouvrir à leurs Freres, & de se confier à des personnes qui leur soient égales; & s'accoûtumans à des communications qui flattent leur inclination & leur liberté; celles qu'ils pourroient avoir avec leur Superieur leur deviennent insupportables: ils les évitent, leur cœur est entierement fermé pour eux, & par l'interruption de tout commerce, ils perdent sans aucun retour, le respect & l'amitié qui leur est dûë; semblables à ces ruisseaux qui s'écoulant par les ouvertures qu'ils rencontrent, sortent de leurs cours ordinaires, & n'y rentrent jamais.

Il y a un autre inconvenient qui n'est pas moins à craindre, ny moins ordinaire; Il arrive souvent que des Religieux quittent la conduite de leur Superieur, non pas pour en prendre un autre, mais afin de n'en point avoir; Et soit que le peu de cas qu'ils font de leurs Freres, ou l'éloignement qu'ils ont de toute dépendance & de toute sujection, les empêchent de leur donner creance; ils vivent à eux-mêmes, dans la main de leur conseil, sans avoir ny suivre d'autres regles que leurs cupiditez & leurs passions.

Vous voyez, mes freres, combien il est important que les Congregations se gouvernent par l'esprit du Superieur; que rien n'échappe à ses yeux; que tout se rencontre dans sa direction & dans sa dépendance; Et que ce qui fait qu'il se forme dans les Cloistres des partis, des murmures, & des intrigues; qu'on y voit éclater des divisions avec tant de scandale; que la pieté, la paix, la concorde, la simplicité & les autres vertus Religieuses y sont si rares, c'est que les oüailles ne sont point attachées à leur Pasteur; qu'elles n'écoutent point sa voix: c'est que les Freres se tirent de la main de leur Superieur, au lieu de le craindre comme leur Maistre, & de l'aimer comme leur Pere, selon ces paroles de

saint

S. Macar. in Reg. cap 1. saint Macaire : *Præpositum Monasterii timeas ut Dominum, diligas ut Patrem*, & de regarder enfin JESUS-CHRIST en sa personne, & d'en faire l'objet unique de leur confiance.

QUESTION IV.

Faut-il croire que ceux qui dirigent dans des Communautez Religieuses en la place des Superieurs, ne soient pas dans l'ordre de Dieu ?

RE'PONSE.

UN estat peut estre dans l'ordre de Dieu en deux manieres; ou lors qu'il est institué de son choix, & par le pur mouvement de son saint Esprit; ou bien quand il se trouve seulement étably par sa permission, & par une espece de tolerance. Le Superieur du Monastere est dans le premier rang ; il tient la place de JESUS-CHRIST par l'institution mesme de JESUS-CHRIST, & par la disposition de sa volonté. Quant à ceux qui dirigent, & qui confessent soûs l'autorité du premier Superieur ; il y en a qui n'exercent ces sortes de fonctions, qu'à cause de l'indocilité des Freres, qui n'ayant pas pour luy l'estime & la confiance qu'ils devroient avoir, ne sçauroient s'accommoder de sa conduite ; On ne peut mettre ces directeurs que dans le second rang ; Ils ne sont établis que par la condescendance que l'on a pour les foibles, & les imparfaits; & c'est à la dureté de leurs cœurs qu'on les accorde. C'est ainsi que le gouvernement des Juges sur le peuple Juif, estoit purement dans l'ordre de Dieu, & de son institution; & la domination des Roys une concession ou une volonté de Dieu, qui avoit bien voulu se rendre, & acquiescer à celle des hommes.

Nous voyons aussi que quoy qu'il eust choisi le premier de leurs Roys, & qu'il eust receu l'onction Royale

Royale de la main de Samuël; il ne laissa pas de se plaindre de leur inconstance, de leur ingratitude, & de marquer que cette maniere de gouvernement, à leur égard, n'estoit pas selon son cœur.

Ainsi les Religieux qui par indocilité, par mépris, par inquietude, ou par des défiances mal-fondées, s'éloignent de leurs Superieurs naturels, & les obligent de leur donner des Directeurs & des Confesseurs à leur mode, ne doivent point douter que Dieu ne leur fasse le mesme reproche qu'il fit à son peuple, en parlant à son Prophete; ce n'est point vous, mais c'est moy qu'ils ont rejetté, c'est de ma conduite qu'ils se sont lassez, & non pas de la vostre: *Non enim te abjecerunt, sed me.* 1. Reg. c. 8. v. 7.

Il y en a d'autres qui ont le soin des ames dans les Monasteres gouvernez par les Abbez, & qui portent le nom de Doyens, de Prieurs, d'Anciens, ou de Presidens, comme nous le voyons dans les Regles anciennes; mais ce n'est ny l'indocilité, ny la mauvaise humeur des Freres qui donne lieu à cette institution: Le Superieur les établit pour le soulager dans ses fonctions, lors que des necessitez saintes & veritables, & des impuissances réelles l'empêchent de se donner en tout temps, & à tous les besoins des Freres. Il choisit quelqu'un d'entr'eux recommandable par sa pieté, & par la pureté de ses mœurs; il luy fait part de ses soins & de son autorité, pour les consoler, pour veiller sur eux, & pour faire dans les necessitez qui peuvent survenir ce qu'il luy est impossible de faire par luy-mesme. Cependant comme il n'a pas seulement la Mission & l'autorité de son Abbé, mais encore son esprit, ses sentimens & ses ordres, & qu'il luy rend un compte exact de la disposition des Freres jusqu'aux moindres de leurs pensées; la confiance se conserve toute entiere, l'unité ne se rompt point: cette subordination ne fait aucun dommage à l'autorité pre-

premiere & principale: & le Superieur eſtant informé de toutes choſes, ordonne luy-meſme ce qu'il eſtime neceſſaire pour guerir les maladies, calmer les tentations, diſſiper les penſées fâcheuſes qui peuvent inquieter les Freres; Enfin il regle tout, & la Congregation ne ſe conduit que par ſes ordres. Vous remarquerez, mes freres, que nous n'entendons point parler icy de la Confeſſion, de laquelle vous ſçavez que le ſecret doit eſtre inviolable.

c. 15. C'eſt ce que nous liſons dans la Regle du Maître, où il eſt preciſément ordonné, que s'il s'éleve dans le cœur de quelqu'un des Freres quelque penſée dangereuſe, & qu'il en reſſente de l'agitation, il en avertiſſe auſſi-toſt les Preſidens; & que les Preſidens aprés avoir fait leurs prieres, ne manquent pas d'en donner avis à l'Abbé, afin que ſi cette méchante diſpoſition s'opiniâtre, il faſſe luy-meſme ce qu'il jugera le plus à propos pour la diſſiper, ou par l'application des endroits de l'Ecriture qui luy paroîtront les plus propres, ou par diverſes penitences qu'il enjoindra à toute la Communauté. *Ergo cùm alicui fratri cogitatum malum in corde advenerit, & ſenſerit ſe inde fluctuari, ſtatim ſuis hoc præpoſitis fateatur, & mox oratione factâ, nuntient hoc ipſum Abbati.....*

On ne peut pas diſconvenir que cette inſtitution ne ſoit tres-innocente & tres-ſainte de la part des Freres, comme de la part du Superieur; qu'elle ne ſoit dans l'ordre de Dieu conforme à tous ſes deſſeins, & tres-differente de celle qui ſouſtrait les Freres de la main de leur Superieur, & qui n'eſt cauſée que par le déreglement de leur eſprit, par le deſordre de leurs mœurs, & par l'averſion qu'ils ont de ſa perſonne & de ſa conduite.

On voit encore d'autres Directeurs dans les Monaſteres, qui n'y ſont établis que pour ſuppléer à l'impuiſſance du premier Superieur, ſoit qu'elle ſoit

cauſée

causée par une non-residence (comme pouvoit estre celle de saint Bernard, lors que les affaires de l'Eglise l'arrachoient malgré luy d'entre les bras de ses Freres) soit qu'elle vienne de son incapacité, de ses maladies, ou du dereglement de ses mœurs. C'est une direction qui est juste, qui est fondée sur des causes legitimes ; & on doit croire que les inferieurs en tirent tous les secours, & toutes les assistances qui leur sont necessaires.

On n'a point en tout cela d'intention de préjudicier à la puissance Ecclesiastique, à laquelle appartient naturellement toute conduite, & toute direction spirituelle, qu'elle conserve si utilement en tant de Congregations Religieuses ; non plus qu'à la prevoyance si sainte & si charitable de l'Eglise, qui l'a portée à vouloir qu'on donnast de temps en temps des Confesseurs extraordinaires, pour le soulagement des consciences. Elle a ordonné qu'il y auroit dans les Communautez Monastiques des Confesseurs établis par le Superieur ; qu'il seroit libre à ceux qui le voudroient, de se servir de leur ministere ; & que le Superieur recevroit ceux qui s'adresseroient à luy pour la Confession, sans y contraindre personne. Elle a crû qu'il faloit par ces reglemens subvenir aux foiblesses des Freres, & suppléer à l'inapplication, ou à la mauvaise conduite des Pasteurs. Ce qui n'empêche pas qu'on ne doive souhaiter que les uns & les autres rentrent dans les pratiques primitives, & dans la simplicité des anciens, sans quoy il est presqu'impossible que l'union se rencontre jamais dans les Cloistres, aussi étroite, & aussi constante qu'elle y doit estre.

QUESTION V.

Ne doit-on pas craindre avec fondement que cette grande dépendance de la volonté des Superieurs, ne préjudicie à l'observation exacte des Regles, & ne contribuë à l'introduction des relâchemens ?

RE'PONSE.

C'EST un inconvenient, mes freres, dans lequel vous ne tomberez point, si vous vous conduisez en cela par les veritables principes. Les Superieurs Monastiques tiennent, à nostre égard, la place de JESUS-CHRIST, dont ils sont les Vicaires & les Ministres. Ils sont établis de sa main; ils nous gouvernent en son nom; & ils ont receu l'autorité pour faire que ceux qui leur sont soûmis, respectent celle de Dieu, executent ses ordres, s'acquittent de leurs devoirs, & s'avancent incessamment dans les voyes de leur salut. Ainsi l'accomplissement du precepte & de la loy de Dieu, & nostre sanctification est toute la fin de la puissance Monastique; C'est pour cela qu'elle a esté instituée. Dieu n'a mis des hommes sur nos testes, qu'afin que nous trouvassions dans les soins qu'ils doivent avoir & dans leur vigilance, les secours & les facilitez necessaires pour nous sanctifier, pour luy obeïr, & pour luy plaire; de sorte que comme les Superieurs doivent trouver une soûmission sans limites, quand ce qu'ils vous commandent est selon la loy de Dieu, pour vostre perfection, selon l'esprit de vostre Regle, & dans l'étenduë de vostre Profession: Aussi lors que leurs commandemens se trouvent contraires à celuy de Dieu, qu'ils vous abaissent au lieu de vous élever; & qu'ils tendent à l'affoiblissement, & à la destruction des Regles, pour la conservation desquelles la puissance

ſance leur a eſté donnée ; vous ne leur devez point d'obeïſſance, & vous eſtes obligez de ſçavoir, que celuy qui a dit, en parlant des Superieurs : *Qui vos audit me audit, qui vos ſpernit me ſpernit.* A dit auſſi qu'il valoit mieux obeïr à Dieu qu'aux hommes : Et que quand un aveugle conduiſoit un autre aveugle, l'un & l'autre tomboient dans le precipice. Luc. 10. 16.

Saint Baſile dit, que comme Dieu qui eſt le Pere de tous les hommes, & qui veut bien qu'on le nomme ainſi, exige une tres-parfaite obeïſſance de ceux qui le ſervent : Ainſi celuy qui remplit la place du Pere ſpirituel parmy les hommes, prenant les loix divines pour regles de ſes ordonnances & de ſes commandemens, oblige ceux qui dépendent de luy, à luy rendre une obeïſſance entiere ſans nulle contradiction. In Conſt. Mon. c. 19.

Le meſme Saint dit, que ſi ce qui nous eſt commandé par nos Superieurs, eſt contenu dans le Commandement de Dieu, ou qu'il luy ſoit conforme, il faut s'y ſoûmettre aux dépens de noſtre vie. Mais ſi c'eſt quelque choſe qui luy ſoit oppoſé, ou qui ne puiſſe eſtre executé ſans violer la loy ; quand un Ange du Ciel, ou un Apoſtre nous l'ordonneroit, & que pour nous y engager, il nous promettroit la vie éternelle, ou nous menaceroit de la mort, il ne faudroit y avoir aucun égard : l'Apoſtre nous ayant dit, quand un Ange du Ciel vous annonceroit un autre Evangile, qu'il ſoit anatheme. Idem in Reg Bre. quæſt. 113. Ad Gal. c. 1. v. 8.

Il dit dans un autre endroit, que les Superieurs ſont uniquement eſtablis pour enſeigner la verité & la juſtice ; qu'il faut que les inferieurs leur obeïſſent lors qu'il n'y a point de peché dans les choſes qu'ils leur commandent. Baſ Con. Mon. c. 21. & 22.

Vous ne doutez pas, mes freres, que voſtre Regle ne ſoit à voſtre égard la loy de Dieu meſme, & qu'elle ne contienne ſes volontez. Celuy par le mi-

nistere duquel elle vous a esté donnée, vous la propose comme ses ordres & ses commandemens.
Bened. prol. Voilà ces mesmes paroles: *Ausculta ô fili præcepta Magistri.* Et S. Bernard vous dit, que cette Regle
Bern. de præ. & disp. c. 1. „ qu'il vous estoit libre de suivre ou de ne pas suivre „ avant que de l'avoir embrassée, vous engage par la „ Profession que vous en avez faite, & que vous estes „ dans l'obligation de pratiquer fidellement ce qu'el„ le vous prescrit. *Attamen hoc ipsum quod dico volun„ tarium, si quis ex propria voluntate semel admiserit & „ promiserit deinceps tenendum, profectò in necessarium „ sibi ipse convertit, nec jam liberum habet dimittere, „ quod ante tamen non suscipere liberum habuit.* Et dans
Ibid. „ le mesme Chapitre, *Cùm tamen profitentibus in præ„ cepta, prævaricantibus in crimina fiant.*

Ainsi, quoy que les Superieurs puissent vous dispenser en quelques cas par des necessitez veritables & des considerations importantes, de quelques points de vostre Regle; cependant s'ils vous en proposoient l'extinction ou l'affoiblissement, vous ne devez avoir ny d'égard à leurs conseils, ny de soûmission à leurs ordres, puisque vous ne pourriez vous conformer à leur volonté, sans vous retirer de celle de Dieu.

„ C'est ce que le mesme S. Bernard nous confirme, „ quand il dit, que nous nous consacrons au service „ de Dieu en presence de nostre Abbé, & non pas „ soûs son bon plaisir; qu'il est le témoin de nostre „ Profession, mais que ce n'est pas luy qui l'a dictée; „ qu'il est Superieur pour nous aider à nous acquiter „ de nos devoirs, & non pas pour nous en empes„ cher; pour châtier nos transgressions, & non pour
Epist. 7. ad Adã. „ les autoriser: *Testis proinde adhibetur Abbas, non „ dictator professionis; adjutor, non fraudator adimpletio„ nis; vindex, non autor prævaricationis.* Si je mets „ dans les mains de mon Abbé, ajouste ce Saint en „ parlant de la cedule de la Profession, ce que j'ay

pro-

promis de ma bouche, & signé de ma main devant "
Dieu & devant les saints Anges; je l'observeray "
sans aucune reserve, sçachant que ma Regle me "
declare, que si je manque à mes promesses, Dieu "
duquel je me seray mocqué, ne manquera pas de "
me condamner. *Audiens ex Regula, si quando aliter* "Ibid.
fecero, à Deo me esse damnandum quem irrideo. De "
sorte que si mon Abbé, ou mesme un Ange du Ciel, "
m'ordonnoit quelque chose de contraire, je luy "
refuseray une obeïssance que je ne puis luy rendre "
sans transgresser les Vœux que j'ay faits à Dieu, & "
sans en estre parjure. L'Ecriture m'apprend que je "
seray ou condamné ou justifié par ma bouche; & "
que les lévres qui prononcent le mensonge, donnent "
la mort.... Enfin que mon Abbé pense de quelle "
maniere il répondra de ces paroles que la Regle luy "
adresse: *Vt præsentem Regulam in omnibus conservet.* "
Et de ce commandement si general qu'elle fait à "
tous ceux qui l'ont professée sans exception, *Vt omnes scilicet per omnia magistram sequantur Regulam, nec* "
ab ea temere devietur à quoquam. Pour ce qui est de "
moy, ma resolution est de le suivre par tout & en "
toutes choses comme mon Maistre. Mais avec cette "
restriction qu'il ne m'arrivera jamais de m'éloigner "
en rien du monde de ce qui m'est ordonné par la "
Regle que j'ay promis & juré d'observer en sa presence. *Ego sic ipsum sequi decrevi semper & ubique* "Ibid.
magistrum, ut nequaquam à Regula, quam teste ipso "
juravi & statui custodire, deviem magisterio. "

Saint Bernard establit par tout le mesme sentiment, il declare qu'il faut obeïr à son Superieur, "
mais sans rien faire contre l'integrité de sa Profession; il veut que le Superieur se contienne dans de "
justes bornes; qu'il prenne garde que ses commandemens ne soient ny au-dessus, ny au-dessous de la "
Regle; qu'il n'empêche point que l'on rende à Dieu "
ce qu'on luy a promis; qu'il n'exige rien qui soit au- "

„ delà des promesses, qu'il n'y ajoûte rien sans la vo-
„ lonté des inferieurs ; mais aussi qu'il n'en diminuë
Id de „ rien sans une necessité juste & veritable. *Ergò Præ-*
præt & „ *lati jussio, vel prohibitio non prætereat terminos profes-*
disp. c. „ *sionis, nec ultra extendi potest nec contrahi citra...*
5.

QUESTION VI.

Ne semble t'il pas que saint Bernard enseigne en quantité de lieux des maximes toutes contraires à cette verité ?

REPONSE.

C'EST une pensée qui n'est que trop commune dans les Cloistres ; & il n'y a rien que les Moines relâchez ayent davantage dans le cœur & dans la bouche. Ils veulent couvrir de l'autorité de ce grand Saint le desordre & le déreglement de leur vie ; & ce qu'il a dit avec beaucoup de lumiere & de verité, ne sert qu'à les jetter dans l'erreur, & à les remplir de tenebres. L'endroit qui selon les apparences, les favorise davantage, est tiré du quarant-uniéme Sermon, *de diversis*, dans lequel saint Bernard dit qu'il y a des biens & des maux qui sont tels de leur nature ; & qu'il y en a d'autres qui tiennent le milieu, & qui sont tantost bons, & tantost mauvais, selon les differends regards, & les diverses circonstances ; comme marcher, s'asseoir, parler, se taire, manger, jeûner, dormir, veiller, & autres choses semblables, lesquelles estant faites avec la permission du Superieur, meritent une grande recompense... Que c'est en cela que les Religieux doivent leur rendre obeïssance ; & faire ce qu'ils disent, sans leur demander raison de leur conduite. *Nihil interrogantes propter conscientiam* ; parce que Dieu n'a rien déterminé de positif dans ces sortes de choses, mais qu'il les a soûmises à l'autorité des

S. Bern. Serm. 41. de divers.

1. Ad Cor. 10. 25.

des Superieurs, & qu'il ne se faut point mettre en peine s'ils sont doctes ou habiles, ou s'ils ne le sont pas.

Voilà la grande raison de ceux qui veulent que les Superieurs puissent impunément dispenser des Regles, & que l'on soit obligé de leur rendre une obeïssance aveugle. Mais leur pensée est bien éloignée de celle de saint Bernard.

Ce grand Saint voyant qu'il pouvoit y avoir des Superieurs assez rigides, & des Religieux assez exacts ou assez scrupuleux dans l'observation de leur Regle, pour s'attacher à la lettre dans tous ses points, & dans tous les temps, sans avoir aucun égard aux considerations legitimes, qui font que non seulement il est permis, mais mesme qu'il y a obligation d'en dispenser; a voulu éclaircir les doutes, lever les difficultez, & donner aux uns & aux autres des connoissances certaines pour se conduire.

C'est pour cela qu'il distingue trois sortes de preceptes. Il appelle les uns immuables, parce qu'ils sont appuyez sur la verité éternelle, qu'ils sont toûjours les mesmes, & qu'ils ne changent jamais; les autres sont invariables, & ne peuvent estre ny changez, ny modifiez que par un ordre & une disposition de Dieu toute particuliere; il y en a qu'il nomme des preceptes stables; c'est à dire qui doivent estre religieusement observez, & desquels cependant les Superieurs peuvent accorder des dispenses. Il met au rang des premiers tout ce qui peut estre contenu dans les saintes Ecritures, ou dans les Regles particulieres, touchant la mansuetude, la charité, l'humilité, & les autres vertus, dont les fonctions sont toutes spirituelles & toutes interieures, & qui doivent s'observer par toutes sortes de personnes, & dans tous les temps. Il met entre les seconds les défenses des meurtres, des larcins, des adulteres, & de semblables actions qui sont prohi-

Bern de præc & dispens. c. 2.

bées par la Loy, & que Dieu n'a pas laiſſé de permettre en quelques rencontres, comme nous le liſons dans les Hiſtoires ſaintes. Les autres ſont les exercices, les pratiques & les obſervances de penitence & de mortification qui ſe trouvent preſcrites par les Regles des Saints; comme le jeûne, les veilles, les travaux corporels, les couches dures, l'abſtinence de viande, ſur leſquelles s'étend l'autorité des Superieurs, & dont ils peuvent donner des diſpenſes. Mais il declare en meſme temps que les Superieurs ont la puiſſance de diſpenſer, & non pas celle de détruire; qu'ils ſont ſoûmis aux Regles, & qu'ils n'en ſont pas les maiſtres; Et que ſi l'on doit leur obeïr lors qu'ils en diſpenſent par des conſiderations juſtes, on doit auſſi leur reſiſter, quand ils le font ſans avoir des raiſons & des fondemens legitimes.

S. Bern. de præc. & diſpenſ. c. 4. ,, Il declare que tous ces points, dont nous venons ,, de parler, ne dépendent pas de la volonté du Superieur, que ce n'eſt pas à elle, mais à ſa charité, à ,, ſa religion, à ſa foy, à ſa prudence que la diſpenſation en a eſté commiſe; Que l'Abbé n'eſt pas au-deſſus de la Regle, à laquelle il s'eſt aſſujetty luy-meſme par ſa Profeſſion; qu'il a eſté étably pour empeſcher que les Freres ne la tranſgreſſaſſent, & non pas pour abolir ce qui a eſté ordonné par leurs Inſtituteurs & par leurs Peres.

Ibid. ,, *Super tranſgreſſiones fratrum, non ſuper traditiones Patrum conſtituetur qui Abbas eligitur.* Qu'il eſt dit pour luy comme pour les autres: *Omnes magiſtram ſequantur Regulam, nec ab ea temere devietur à quoquam, ergo nec ab ipſo Abbate.* Que l'obeïſſance que les Religieux luy promettent, n'eſt pas generale, mais limitée, & preciſément ſelon la Regle.

Ibid. ,, *Spondet quidem obedientiam, non tamen omnimodam, ſed determinatè ſecundùm Regulam;* qu'il ne doit pas ſuivre ſon propre eſprit dans les choſes qu'il ordonne, mais ce qui luy eſt preſcrit par la Regle; que ce n'eſt point aſſez qu'il ſe pro-

propose un bien, qu'il faut que ce bien ait esté insti- "
tué par saint Benoist, ou au moins qu'il soit confor- "
me, & qu'il convienne à ce qu'il a étably. *Non quod-* "Ibid.
libet justum, sed quod tantùm prædictus Pater Bene- "
dictus instituit, & que s'il sort de ces conditions, & "
qu'il fasse des ordonnances qui ne soient pas renfer- "
mées dans ces limites, ceux qui sont sous sa charge "
ne sont point obligez de s'y soumettre. "

Enfin, S. Bernard enseigne que les Superieurs ne "Ber. de
peuvent donner de dispense sans un besoin réel, sans "præc.&
une necessité veritable, & conformément aux Re- "disp. c.
gles pour quelques temps, pour quelques lieux, " 2.
pour quelques personnes, & pour quelques raisons "
particulieres : & qu'une dispense qui n'a pas ces "
marques & ces caracteres, & qui n'est point accor- "
dée dans ces circonstances, ne doit estre conside- "
rée que comme une prévarication ; *Absque necessita-* "Ibid. c.
te remissio voti, non dispensatio, sed prævaricatio est. " 5.

Ainsi, mes freres, saint Bernard ne dit rien de contraire aux principes que nous vous donnons pour constans. Il veut, comme nous l'avons montré, que l'on refuse d'obeïr aux Superieurs, lors qu'ils nous proposent ou l'affoiblissement ou la destruction des Regles : Et il veut cependant qu'on s'y soûmette quand ils dispensent des mesmes Regles, par des raisons justes, par une œconomie charitable, & par de veritables necessitez : voilà precisement ce qu'a pensé saint Bernard. C'est à cela qu'on doit reduire tout ce qu'il a écrit sur cette matiere ; & ceux qui luy donnent un autre sentiment, luy imposent, & luy attribuent sans fondement des maximes qu'il n'a jamais enseignées.

QUESTION VII.

Dites-nous quelles sont ces raisons de charité & ces necessitez veritables, conformes à la Regle?

RE'PONSE.

SAINT Benoist, mes freres, nous a donné une Regle qui n'a pas moins de discretion que de sainteté. Il a voulu qu'elle fust austere, mais il n'a pas voulu qu'elle fust sans moderation, & il y a gardé des mesures si justes, qu'encore qu'à l'exception de ce qui s'est pratiqué dans le Desert, & par les premiers Solitaires, il n'y ait point eu de regle dans l'Eglise de Dieu plus penitente & plus exacte que la sienne; il n'a pas laissé neanmoins comme un pere charitable de pourvoir aux necessitez, à l'impuissance, & aux infirmitez de ses enfans.

Bened. c, 3, Il ordonne dans le Chapitre 3. que tous ceux qui ont fait Profession de sa Regle, l'observent dans tous ses points. Il n'en exempte personne, il y assujettit les Superieurs avec encore plus d'exactitude que les autres, & toutefois il recommande sur toutes
c. 36. tes choses dans le Chapitre 36. qu'on ait soin des malades; il enjoint qu'on relâche en leur faveur de
c. 37. la severité de la Regle. Il veut dans le Chapitre 37. qu'on ait les mesmes égards pour les enfans, & pour ceux qui à cause de leur vieillesse, ne sont pas
c. 40, en estat d'en supporter la rigueur. Il exempte les Religieux des jeûnes reguliers, lors que les chaleurs
c. 43, & les travaux sont excessifs. Il veut enfin qu'on tienne envers eux une conduite inégale, & que l'on accorde à châcun ou plus ou moins, selon les infirmitez & les necessitez particulieres.

C'est dans ces cas, dans ces besoins, & dans des rencontres semblables, que les Superieurs ont le droit & le pouvoir de dispenser de la Regle, & d'en adou-

adoucir l'austerité ; Ce sontlà les veritables raisons par lesquelles il faut que la charité l'emporte au-dessus de la lettre. *Interdum Regulæ littera cedat pro tempore charitati.* C'est pour lors qu'un Superieur peut sans craindre d'engager sa conscience, dispenser des jeûnes, des travaux corporels, des veilles, des couches dures, de l'abstinence de la viande, & des autres regularitez penibles & laborieuses, & qu'il doit avec l'application & la vigilance d'un veritable Pasteur, regler & disposer toutes choses pour la consolation & la sanctification des ames que JESUS-CHRIST a mises soûs sa conduite.

Bern. de præc. & disp. c. 4.

Il n'y a personne qui ne demeure d'accord, que si l'on manquoit d'user de ce temperament, & de cette modification, lors que la necessité l'exige, les observances Monastiques, qui doivent estre des asiles & des ports de salut, seroient des lieux d'orages & de tempestes : qu'on y trouveroit plus d'inconveniens que d'avantages ; plus de maux, que de secours & de remedes. Les uns se laisseroient emporter à l'indiscretion de leur zele, & s'engageroient contre l'ordre de Dieu en des excés & des extremitez condamnables ; les autres dont le nombre seroit incomparablement plus grand, n'estant pas capables de marcher d'une maniere toûjours égale, dans les inégalitez de la santé & de la maladie, & se trouvant accablez du poids d'une austerité qui passeroit leurs forces, tomberoient dans l'abattement, dans le murmure, & dans la défaillance.

QUESTION VIII.

Quelle est la pensée de saint Bernard, quand il dit, que les Superieurs peuvent donner des dispenses pour quelques temps, quelques lieux, quelques personnes, & quelques raisons particulieres?

RE'PONSE.

Bern. de præc. & dispens. c. 2.

IL y a cette difference, mes freres, entre l'abrogation de la loy, & la dispense, que l'abrogation est absoluë pour tous les lieux, les temps, pour toutes personnes, & pour des raisons generales; & la dispense est restrainte, & n'est que pour quelques temps, quelques lieux, quelques personnes, & quelques necessitez particulieres. De sorte que quand elle est juste, elle ne préjudicie point à la Regle, & elle ne dure qu'autant que les causes, pour lesquelles elle a esté accordée subsistent. Ce qui montre évidemment que les dispenses que les Superieurs Monastiques prétendent pouvoir donner à des observances entieres, sont abusives, parce qu'elles sont generales; & que dans le sentiment de saint Bernard on ne doit les considerer que comme des prévarications, & des destructions aussi-bien que celles que l'on accorde à des Communautez ou à des personnes particulieres, quand elles ne sont point limitées par le temps, & qu'elles ne sont pas fondées sur des causes justes & des necessitez veritables. Ces Superieurs couvrent leur conduite d'un pretexte de charité; mais ils n'en ont point en effet: car la charité ne peut estre contraire à la verité. Elle est soûmise à toutes les volontez de Dieu, & respecte tous ses ordres; jamais elle n'attaque, ny l'integrité, ny la sainteté de sa loy; Cependant il ne se trouve que trop de personnes, qui faute d'attention ou de lumieres, quoy que JESUS-CHRIST nous

nous ait appris qu'il faut perdre nos ames pour les conserver, c'est à dire abandonner nos vies pour le salut de nos ames, ne font point de scrupule de sacrifier les ames de leurs Freres aux plaisirs, & aux satisfactions des sens; de les priver du secours & du fruit d'une penitence sainte & salutaire, & de les engager par une charité trompeuse, & par une condescendance molle & cruelle, dans une perte & dans une condamnation toute certaine.

QUESTION IX.

Que doit faire un Religieux, lors qu'il desire de mener une vie plus exacte, & plus parfaite que le reste de ses Freres, & que le Superieur l'en empéche?

RE'PONSE.

SAINT Bernard dit, que si ce Religieux est dans une Communauté où l'on vive avec pieté, temperance, & justice, quoy que la Regle ne s'y observe pas dans son exactitude entiere; il peut acquiescer au sentiment de son Superieur; se contenter de la vie commune de son Monastere, & reparer par la pieté interieure, & par les dispositions secretes de son cœur, ce qu'il estime qui manque à sa conversation exterieure; de crainte de troubler le repos de ses Freres en les quittant, ou de s'exposer luy-mesme en vivant autrement qu'eux aux tentations de vanité, qui sont presqu'inévitables; quand on se distingue dans une Communauté reglée par une conduite plus exacte & plus sainte que celle des autres.

Lib. de præcept. & disp. c. 16.

Cependant, si son desir s'augmente; s'il sent que sa volonté s'affermisse aprés de longues & de solides épreuves; il faut qu'il suive les impulsions saintes qui le pressent; & que sans s'arrester à l'opposition de son Superieur, il se retire dans une Communauté

munauté, où il luy soit permis de vivre dans la perfection à laquelle il aspire. Il doit sçavoir que l'esprit de JESUS-CHRIST est libre, qu'il inspire ceux qu'il luy plaist, qu'il ne souffre ny violence, ny contrainte: que personne n'a droit ny authorité pour le combattre; qu'en cela l'Eglise a laissé à ses enfans une liberté toute entiere; Et que si elle a donné des privileges à quelques observances qui défendent ces sortes de translations; ce n'a esté que pour fixer l'inconstance qui n'est que trop ordinaire aux personnes qui sont renfermées dans les Cloistres, & non pas pour s'opposer aux progrés de leur pieté, pour resister au mouvement de la grace, ny pour empêcher qu'elles ne s'élevent à une vie plus parfaite.

Inn. III. in Decret

Si le Monastere est dans le déreglement; si au lieu d'y vivre selon la verité de l'Institut, & d'y garder une discipline exacte, on y suit des coûtumes entierement relâchées; ou bien que l'on s'y contente de ces mal-heureuses mitigations que l'Eglise n'a point autorisées, qui n'ayant rien qui donne de l'horreur aux gens du monde, ne sont pourtant gueres moins contraires à la sainteté des Regles, & à la sanctification des ames, que des excés scandaleux. Il n'y a pas à déliberer; le Religieux doit écouter la voix qui l'appelle, & croire que c'est à luy que le Prophete s'adresse, quand il dit: *Fugite de medio Babilonis, & salvet unusquisque animam suam.* Il faut qu'il quitte son Monastere comme une Babylone; & que faisant au pied de la lettre ce que saint Bernard conseille à un homme du monde, par ces paroles, *Exi de medio eorum, ne aut in urbe notabiliter vivas, aut aliorum exemplo pereas.* Qu'il se separe de ses Freres, & qu'il entre dans une Communauté reglée, de crainte de hazarer son salut en menant parmy eux une vie particuliere, & remarquable, ou de perir comme eux, en suivant leurs mauvais exemples;

Ierem. 51. 6.

S Bern. Epist. 2.

ples; Si neanmoins les portes luy estoient fermées, & que ce changement ne fust pas dans son pouvoir, qu'il soit persuadé qu'il vaut mieux vivre dans la singularité, que dans le relâchement.

Si on luy dit qu'il scandalise ses Freres en les quittant, qu'il fait schisme, & qu'il blesse la charité; il doit répondre avec saint Bernard, qu'il ne faut pas se mettre en peine si on scandalise ceux qu'on ne sçauroit guerir à moins que de se rendre soy-mesme malade; *Non valde vobis curandum est illorum scandalum qui non sanantur nisi vos infirmemini*; Qu'il se souvienne que l'Apostre ordonne qu'on se separe de tout homme qui vit dans le déreglement, & dans la confusion; Et qu'il dise hautement que c'est une charité fausse, que celle qui nous lie à la societé des méchans, & qui nous empêche de rompre, je ne dis pas de communion, mais de commerce avec ceux qui ont rompu avec JESUS-CHRIST: qui ne sont ny dans son ordre, ny dans ses voyes; Qu'il soûtienne que la plus grande marque qu'il puisse leur donner d'une charité sincere & veritable, est d'essayer par sa retraite de les faire rentrer en eux-mesmes; en sorte que la honte qu'ils auront d'estre dans un estat qui contraint ceux qui veulent servir Dieu, de se separer d'eux, ouvre leurs yeux, touche leur cœur & leur donne des sentimens plus dignes de la sainteté de leur condition.

S. Bern. Epist 91.

2. Ad Thessal. 3. v. 6.

Saint Basile n'estoit pas d'un autre avis, lors qu'il a dit, que le Religieux qui veut se separer de ses Freres, parce que leur conversation luy est préjudiciable, doit les avertir de son dessein; que si ils l'écoutent, & qu'ils se corrigent, il a gagné ses Freres, & ne deshonore point la Communauté par sa retraite; mais que s'ils perseverent dans le mal, il faut qu'il parle de la chose à quelques personnes capables d'en juger, & qu'aprés il n'apprehende

Regul. fus. qu. 36.

point

point de se retirer, puisque ce n'est plus ses Freres qu'il quitte, mais des étrangers ; JESUS-CHRIST nous ayant declaré que celuy, qui ayant esté repris, persiste dans son peché, doit estre regardé comme un Payen & un Publicain.

Si on n'ose pas condamner les translations, lors qu'on quitte une observance dereglée, sans la permission du Superieur, pour en embrasser une qui soit exacte & sainte ; on ne laisse pas, & c'est un sentiment assez commun, de vouloir qu'on ne puisse passer d'une observance reglée dans une autre plus pure, plus austere, & plus parfaite. On se sert pour le prouver de l'autorité de saint Bernard,
C. 16. qui dit dans le Livre du precepte & de la dispence, qu'il ne conseilleroit pas à un Religieux de sortir, sans la permission de son Superieur, d'une observance reglée, dans laquelle on vivroit avec pieté, temperance & justice, pour en embrasser une où l'on vêcust avec plus de perfection & d'austerité.

On peut répondre à cela, mes freres, que saint Bernard établit une Regle pour la conduite ordinaire ; afin, comme nous avons dit, d'arrester l'inquietude, l'inconstance, & la mobilité de l'esprit des Moines, aussi-bien que la trop grande facilité des Superieurs, qui pourroient recevoir indifferemment tous ceux qui se presenteroient pour estre admis dans leurs Congregations ; mais cette Regle a ses exceptions, & saint Bernard s'en est luy-mesme dispensé toutes les fois qu'il en a trouvé l'occasion, & qu'il a eu des raisons de le faire, comme il est aisé de le remarquer par plusieurs de ses lettres.

Il avoit receu des Chanoines Reguliers de l'Ordre de saint Augustin, sans aucune permission de leurs Superieurs ; & sçachant qu'ils trouvoient à redire à sa conduite, il leur mande qu'ils ne doivent point se mettre en peine du salut de leurs Freres, qu'ils ont passé dans l'Ordre de Cisteaux de

l'avis

l'avis & par le conseil de personnes considerables ; qu'ils n'y ont esté receus qu'aprés beaucoup de prieres, & qu'ils y sont venus par un desir sincere d'y pratiquer une vie plus austere, & plus étroite, que celle qui se gardoit dans l'observance de S. Augustin. Qu'ils ne doivent pas se croire offensez de ce qu'on les a admis, ny de ce qu'on les retient, pourvû que si dans l'année de leur noviciat, la volonté leur venant de retourner dans leur premiere observance, on ne les en empêche pas ; & qu'ils auroient tort s'ils avoient la pensée de troubler par des excommunications inconsiderées, la liberté de l'esprit qui les inspire : *Vestra non refert ut spiritum libertatis, qui in eis est, anathemate inconsulto impedire nitamini.* Epist. 3.

Il écrit à Dragon, Religieux de l'Abbaye de saint Nicaise de Reims, qui estoit passé dans l'Abbaye de Pontigny ; il approuve son action ; il le confirme dans son dessein ; il le loüe de ce que vivant dans son premier Monastere avec tant de pieté & de religion, qu'il s'estoit acquis l'estime & la reputation d'un homme, à la vertu duquel rien ne manquoit, il n'a pas laissé d'en sortir comme du milieu du monde pour embrasser une vie plus sainte & plus élevée. Il luy dit que celuy-là n'est point parfait, qui ne travaille pas à le devenir davantage ; & que si on se scandalise de sa sortie, il ne doit pas s'en mettre en peine, selon ces paroles de JESUS-CHRIST, *Sinite illos, cæci sunt, & duces cæcorum.* Il ajoûte que si on le menace de malediction & d'anatheme, le Patriarche Isaac répond pour luy, lors qu'il dit à son fils, *Qui maledixerit tibi, sit ille maledictus* ; Que la malediction retombe sur celuy qui vous maudira ; qu'il doit se reposer sur la pureté de sa conscience, comme sur une muraille qui ne peut estre forcée, & dire avec le Prophete : *Si consistant adversum me castra, non timebit* Matth. 15. 14. Genes. 27. 29. Psal. 26. v. 3.

bit cor meum: Et que s'il resiste aux premiers efforts de ceux qui l'attaqueront, soit par leurs menaces; soit par leurs caresses; il foulera le Demon soûs ses

Epist. 34 pieds, *Conteres satanam sub pedibus tuis.*

Epist 65. Il s'excuse dans une autre lettre qu'il écrit à Aluise Abbé d'Aauchin, de ce qu'il avoit receu un de ses Religieux, en luy disant seulement, qu'il ne l'a point prévenu, qu'il ne l'a ny induit, ny sollicité, & qu'il n'a fait que consentir, & se rendre à son empressement, & à ses instantes prieres. Il faut remarquer que ce Monastere venoit d'estre reformé, & rétably dans une regularité exacte; & que sans doute ayant besoin de bons sujets pour s'y maintenir, il auroit pû ne pas retenir celuy qui sembloit l'abandonner sans necessité.

On pourroit rapporter icy quantité d'autres faits, mais en voilà assez pour faire voir que saint Bernard n'a pas tenu dans ce point une conduite égale, & qu'il n'a ny receu, ny refusé indifferemment les Religieux, qui se sont presentez pour entrer dans sa Congregation; mais bien qu'il s'est conduit en cela, comme en toute autre chose, avec son discernement & sa sagesse accoûtumée; & qu'il n'a donné l'exclusion, ny fermé les portes de son Cloistre à aucun Religieux étranger, quand il a crû que JESUS-CHRIST, qui donne l'esprit de liberté, l'y conduisoit.

Si cette pensée de S. Bernard, mes freres, avoit esté si generale, & ce sentiment si absolu qu'on le prétend, il seroit vray de dire qu'il n'auroit pas esté

Monasticon pag. 557. dist. 9. cap. 1.

suivy; On voit que les Chartreux passoient dans l'Ordre de Cisteaux: & les Religieux de Cisteaux dans celuy des Chartreux, pendant que l'une & l'autre observance estoit dans sa grande vigueur; & qu'ils furent contraints pour appaiser l'inquietude de ceux qui abusoient de cette liberté, de faire une convention mutuelle, par laquelle ils s'obligerent

de

de n'en plus recevoir que par la permiſſion des Superieurs.

On lit encore une lettre qu'Eſtienne Abbé de ſainte Geneviéve, & depuis Eveſque de Tournay, écrit à Robert, Abbé de Pontigny, touchant quelques Religieux de l'Ordre de Grandmont, qui aprés s'eſtre retirez dans ſon Monaſtere, eſtoient agitez par des ſcrupules qui leur eſtoient venus ſur ce changement; Mais au lieu d'entrer dans leurs craintes, il les raſſure; il declare que leur tranſlation eſt legitime, & que n'ayant quitté la diſcipline, qu'afin de ſe ſoûmettre à la diſcipline pour le bien de leurs ames, & dans le deſir de mener une vie plus étroite, le pas qu'ils ont fait les approche du Ciel; Que les Canons permettent aux Vierges conſacrées à Dieu, de ſortir de leurs premieres obſervances pour en embraſſer de plus auſteres, & que ſelon Gratien ce grand interprete des Canons, les Religieux doivent joüir de la meſme liberté. Il cite un Canon du Concile d'Autun, & une Conſtitution d'Urbain II. qui déſend aux Chanoines Reguliers d'abandonner leurs Congregations pour ſe retirer dans l'Ordre Monaſtique; Mais il dit qu'elle a eſté moderée par le Pape Alexandre, & qu'il doute ſi en vertu de ces Conſtitutions, on pourroit rappeller des Chanoines Reguliers qui auroient paſſé dans l'Ordre de Ciſteaux; Que pour luy, ſi quelqu'un de ceux qui ſont ſoûs ſa charge, avoient le deſſein de s'y retirer, il eſſayeroit de les en diſſuader; mais qu'il ne voudroit pas les en faire ſortir, s'ils y eſtoient entrez, de crainte de reſiſter au ſaint Eſprit, d'en troubler le mouvement, & d'empêcher l'effet d'une liberté ſainte qu'il donne aux ames qu'il inſpire.

Stephan. Torn. Epiſt. 1.

Mais ce qui fait voir évidemment, mes freres, quelle a eſté ſur ce ſujet la conduite de l'Egliſe, eſt ce que nous liſons dans une Decretale du Pape Innocent III. Il declare poſitivement qu'encore que

le saint Siege Apostolique ait donné des privileges à quelques Religieux, Chanoines Reguliers, Hospitaliers & Templiers, par lesquels il est défendu à ceux qui sont engagez dans leurs Congregations d'en sortir contre la volonté de leurs Superieurs pour se retirer dans d'autres observances, afin que selon la parole de l'Apostre, châcun demeure dans sa vocation : neanmoins que le sentiment de l'Eglise n'a point esté de resister au saint Esprit, de faire violence à la liberté de ceux qui sont poussez par ses inspirations; qu'il n'y a point de contrainte où se trouve l'Esprit de Dieu; & que ceux qu'il meut, & qu'il inspire, ne sont point sujets à la loy. *Ubi Spiritus Dei, ibi libertas, & qui Dei Spiritu aguntur, non sunt sub lege.* Et que ces privileges n'ont esté accordez que pour empêcher qu'on ne passast temerairement, & avec inconstance d'un Monastere dans un autre, sous pretexte d'une vie plus élevée, comme il est arrivé à plusieurs; de sorte que, ajoûte ce grand Pape, celuy qui a demandé la permission de se retirer dans une observance plus parfaite, est libre & dispensé par une loy particuliere, de garder la loy generale, & peut executer la resolution qu'il a formée d'entreprendre une vie plus sainte, sans s'arrester au refus, & à l'opposition inconsiderée de son Superieur.

Inn. III. decret l. 3. de Regul & transl tit. 31. c. licet.

Ex lege privata quæ publicæ legi præjudicat absolutus, liberè potest sanctioris vitæ propositum adimplere, non obstante protervâ indiscreti contradictione Prælati.

Ainsi, mes freres, comme personne ne connoist mieux les sentimens & l'esprit de l'Eglise, que celuy qui en est le Chef, vous devez estre persuadez qu'elle n'a jamais empêché, & qu'elle n'empêche point encore qu'un Religieux ne quitte sa premiere observance pour en embrasser une plus exacte, & plus austere, quand il le fait avec une intention pure & sincere, & qu'il n'a point d'autre dessein que celuy de se consacrer à une vie plus excellente & plus sainte.

CHA-

CHAPITRE IX.

De la charité & des devoirs des Superieurs.

QUESTION PREMIERE.

Dites-nous precisément ce que doit faire un Superieur pour remplir par sa conduite le sens de ces paroles, Christi vices agere, *& de quelle maniere elles doivent s'entendre?*

RE'PONSE.

IL ne suffit pas, mes freres, à un Superieur, pour satisfaire aux obligations qui sont renfermées dans ces paroles, qu'il tienne la place de JESUS-CHRIST, qu'il conduise en son nom, ny qu'il ait pour cela son autorité & sa puissance. Il faut qu'il fasse dans le Monastere precisément ce que JESUS-CHRIST y feroit, s'il y estoit luy-mesme; qu'il agisse pour la perfection, & pour le salut de ses Freres, comme J. C. pour la sanctification de ses Disciples; qu'il exprime ses actions dans toutes ses œuvres; & qu'il fasse, pour le dire ainsi, que le Pasteur invisible devienne visible dans l'exactitude, & dans la pieté avec laquelle il doit s'acquitter de son ministere. Et comme JESUS-CHRIST, pour ne rien oublier de tout ce qui pouvoit rendre ses Disciples agreables aux yeux de son Pere, & dignes du choix & de la distinction qu'il en avoit faite, a voulu les former, non seulement par ses predications, mais par son exemple: qu'il a veillé sur leur conduite avec une application continuelle, & qu'il n'a point cessé de soutenir leur foiblesse par la force de ses prieres. Il faut aussi qu'un veritable Superieur travaille sans relâche à l'instruction de ses Freres; qu'il leur enseigne leurs devoirs par sa parole, & par ses œuvres;

qu'il s'applique à regler tout l'ordre, & tout l'estat de leur vie, avec une vigilance fidele; & que par-dessus tout, qu'il joigne une priere ardente à ses soins, & à ses travaux.

Soyez persuadez, mes freres, que la parole du Superieur est presque toûjours infructueuse, si elle n'est autorisée, & si elle ne prend de la force dans son exemple; que l'exemple mesme est quelque chose de sec, de languissant, & de mort, si la parole ne l'anime, & ne luy donne la vigueur qu'il ne sçauroit avoir de luy-mesme; & que la parole & l'exemple n'auront pas des suites, ny fort grandes, ny fort heureuses, si le Superieur n'y joint sa vigilance, & s'il ne se donne tout entier à la direction des ames que la Providence a mises dans ses mains; Et aprés qu'il se sera acquitté fidellement de tous ses devoirs, il faut qu'il reconnoisse son impuissance, & qu'estant également convaincu & touché de cette grande verité que l'Apostre nous apprend,
1. Ad Cor. 3. v. 7. quand il dit, *Neque qui plantat, neque qui rigat est aliquid, sed qui incrementum dat, Deus*, il s'adresse à Dieu, & qu'il luy demande par ses prieres, ses gemissemens, & ses larmes, qu'il regarde en pitié le troupeau, dont il luy a plû le charger; qu'il benisse sa solicitude, & qu'il luy donne cette sainte fecondité, qui ne peut estre que l'effet de sa grace, & l'operation de son Esprit.

Voilà, mes freres, ce que doit faire un Superieur, s'il est veritablement digne de son ministere, & s'il veut satisfaire aux obligations qui luy sont impo-
Reg c. 2: sées par ces paroles, *Christi vices agere*: Et c'est à quoy saint Benoist declare que la place qu'il tient dans la Congregation l'engage, lors qu'il dit expressément, qu'il faut qu'il enseigne ses Freres par ses œuvres, comme par ses exhortations; qu'ils doivent trouver autant d'édification dans son exemple que dans ses paroles, & qu'il ne sera point déchargé au juge-

jugement de JESUS-CHRIST, qu'aprés leur avoir rendu toutes les aſſiſtances qui auront eſté dans ſon pouvoir. Enfin il a demandé des Superieurs, tant de ſoin, d'application, d'aſſiduité, & de diligence, qu'il n'y a pas lieu de douter qu'il ne veüille les ſeparer de toutes ſortes d'emplois, d'occupations & d'affaires; afin qu'ils n'en ayent qu'une ſeule qui eſt celle de veiller inceſſamment à la garde des ames que JESUS-CHRIST a rachetées de ſon ſang, & dont il leur a confié la conduite.

QUESTION II.

Un Superieur doit-il avoir une grande capacité pour inſtruire ſes Freres avec utilité?

RE'PONSE.

IL faut regler la ſcience, & la meſurer par l'état & la condition des perſonnes; & on ne ſçauroit ſe mécompter de dire qu'un homme a toute la ſcience qu'il doit avoir, toute la connoiſſance qui luy convient, & que Dieu demande de luy, quand il connoiſt ce qui concerne ſa Profeſſion, qu'il en ſçait parfaitement le fond, la verité, les regles; & qu'il n'ignore rien de ce qui peut le diſpoſer, & le rendre plus capable pour s'acquitter de toutes les choſes auſquelles elle l'oblige.

Il y a grande difference, mes freres, entre un Superieur de Solitaires & un Docteur, ou un Paſteur Eccleſiaſtique. Celuy-cy eſt une lampe allumée pour éclairer le monde; c'eſt un homme étably de Dieu pour inſtruire les peuples, & pour diriger les conſciences; Il eſt redevable à tous ceux qui ont recours à luy; & il ne peut ſe diſpenſer de répondre aux doutes & aux difficultez qui luy ſont propoſées ſur toutes ſortes de matieres, de quelque endroit qu'elles luy viennent; ſa connoiſſance ne ſçauroit

aller trop loin, & sa capacité ne peut estre trop étenduë. Il faut qu'il sçache parfaitement les Dogmes & les Mysteres de la Foy, l'Ecriture, la Tradition sainte, l'Histoire de l'Eglise, ses Decisions & ses Regles, qu'il ait une lecture profonde des ouvrages des saints Peres, & qu'on puisse avec fondement luy attribuer ces paroles de l'Ecclesiastique, *In versutias parabolarum introibit, occulta proverbiorum exquiret.*

Eccl. c. 39 v. 2. & 3.

Mais pour l'autre, mes freres, c'est à proprement parler une lumiere cachée sous le boisseau, un homme uniquement destiné pour la conduite d'un petit nombre de personnes, dont la vie se doit passer toute entiere dans la retraite, dans le silence, dans la mortification des sens & de l'esprit, & qui n'ayant de Mission de la part de Dieu, que pour inspirer de la pieté, & non pas pour donner de la doctrine, n'a pas besoin d'une erudition si vaste, ny de cette science qui ne se peut acquerir que par la suite & l'assiduité de la lecture, & de l'etude. Et il faut demeurer d'accord qu'il aura toute celle qui luy est necessaire, s'il peut dire avec le saint Apostre; *Non judicavi me scire aliquid inter vos, nisi Jesum, & hunc crucifixum.* C'est là, mes freres, qu'il aura appris ce que c'est qu'une obeïssance sans limites, un desir insatiable des opprobres & des humiliations, une patience invincible dans les souffrances, une resignation entiere à toutes les volontez de Dieu, une pauvreté sans reserve, une charité constante dans les injustices, un attachement invariable aux choses éternelles; & un renoncement parfait à celles qui n'ont point de consistance assurée; enfin toutes ces autres dispositions qui font l'essence, la verité & la perfection de son estat, & qui se trouvent si divinement exprimées dans ces situations differentes, où JESUS-CHRIST s'est voulu mettre pour contenter cét amour infiny qu'il avoit pour le salut des

Paul. 1 ad Cor. c. 2. v. 2.

des hommes ; voilà ce que doit sçavoir un homme qui conduit des Solitaires, voilà la veritable science, dont il a besoin pour sanctifier son troupeau. Et si vous me demandez quel est le livre dans lequel il étudiera ce JESUS-CHRIST crucifié, je vous diray que c'est l'Ecriture sainte, & que c'est pour cela que les saints Peres luy en ont si particulierement recommandé l'intelligence. Bas. in asc. c. 3. 1. tract.

QUESTION III.

Voudriez-vous qu'un Superieur n'eust point d'autre lecture que celle de l'Ecriture sainte?

RE'PONSE.

LES Superieurs estant uniquement établis pour porter ceux, dont JESUS-CHRIST leur a donné la conduite, à ce que la Religion a de plus élevé, de plus pur & de plus saint, on ne peut pas douter qu'ils ne soient obligez d'en avoir une connoissance parfaite ; Et comme toute la Religion consiste dans les veritez de la Foy, & dans les maximes saintes que JESUS-CHRIST nous a données pour la direction des mœurs ; il est également certain que l'obligation d'un Superieur, est de lire, d'entendre, & de mediter les Ecritures, puis qu'elles sont les sources sacrées de ces veritez & de ces maximes. Il faut aussi qu'il joigne à cette sainte occupation la lecture des ouvrages des saints Peres, qui parlent de la conduite & du reglement de la vie ; Et parce qu'il faut qu'il connoisse son état à fond, & dans toute son étenduë ; il faut encore qu'il lise avec soin & avec application, tout ce que les Saints luy peuvent apprendre touchant ses obligations, & ce que les Ecrivains Ecclesiastiques ont écrit des vies, des actions, des Regles, & des sentimens des saints Moines.

Voilà precisément quelles doivent estre ses connoissan-

noissances. Mais s'il arrive qu'il en ait de plus grandes ; il faut qu'il les reduise à l'accomplissement de ses devoirs, qu'il les enferme dans les bornes de sa profession, & qu'il prenne garde que se laissant aller aux mouvemens, qui ne sont que trop ordinaires aux personnes qui ont de l'acquis dans les sciences, il ne s'engage en des études & des occupations qui ne le regardent point, & qu'il ne perde malheureusement & le goust & la memoire de celles, dont il est chargé, & desquelles il sçait que Dieu luy demandera compte.

Il est certain, mes freres, que les Superieurs peuvent commettre de grands abus dans les sciences ; & que s'ils regloient leurs occupations par les necessitez & par les devoirs, ils passeroient bien des heures dans la meditation de la Loy de Dieu, qu'ils donnent à la recherche des choses qui ne leur sont point utiles, & qu'on pourroit leur dire avec beaucoup de justice, ce que nostre Seigneur dit à sainte
Luc. 10. Marthe, *Turbaris erga plurima, porrò unum est necessa-*
v. 41. 42. *rium.*

QUESTION IV.

Ne peut-on pas dire, que si un Superieur se renferme dans des bornes si étroites, il y a sujet de craindre qu'ayant moins de connoissance, il soit aussi moins utile à l'avancement de ses Freres.

RE'PONSE.

CE seroit une crainte bien mal-fondée: & y a-t'il rien de si peu raisonnable, que de vouloir qu'un homme fust moins propre pour apprendre aux autres son art ou son métier, parce qu'il n'auroit aucune connoissance des autres arts, ou des autres métiers ? On n'a jamais oüy dire ; ce Jurisconsulte, tout habile qu'il est dans sa profession, n'est pas capable

pable de l'enſeigner, ny de former des diſciples, parce qu'il n'eſt pas Theologien ou Aſtronome. En verité il n'y auroit rien de moins ſupportable que de ſe figurer qu'un Solitaire renfermé dans ſon Cloiſtre, & ignorant toutes choſes, hors celles qui appartiennent à ſon état; ayant inceſſamment devant les yeux JESUS-CHRIST crucifié, méditant ſes veritez le jour & la nuit, n'ayant ny occupation, ny affaires que celles de veiller ſur ceux dont il luy a donné le ſoin, fuſt moins digne de ſon employ, & conduiſiſt ſes Freres avec moins de benedictions; parce qu'il ne ſçauroit ny la tradition de l'Egliſe, ny ſon Hiſtoire, ny ſes Canons, & qu'il n'auroit pas une lecture profonde des livres des ſaints Peres. Nous voyons auſſi que les Antoines, les Pacômes, & les Hilarions qui ont jetté dans l'Egliſe les fondemens de la vie Monaſtique; & qui ont remply tout l'Orient d'une multitude innombrable de Solitaires, ont puiſé toute leur ſcience dans la verité même, & dans la meditation des ſaintes Ecritures. Nous pouvons dire la meſme choſe de ſaint Benoiſt, qui a eſté le Pere & l'Inſtituteur de tous les Moines dans l'Occident, & qui borne toutes les connoiſſances du Superieur à l'intelligence de l'Ecriture ſainte. Nous apprenons de Caſſien par les entretiens qu'il a eus avec ces hommes ſi ſaints & ſi éclairez, que c'eſtoit là toute la ſcience du Deſert. Saint Baſile n'en demande point d'autre dans un Superieur, luy qui ſçavoit mieux que perſonne quelle devoit eſtre ſa capacité. Saint Jean Climaque, que tous les Moines doivent regarder comme leur maiſtre, n'eſtoit pas d'un autre avis, quand il a dit que le veritable Directeur s'inſtruit des connoiſſances & des veritez divines dans le Livre que Dieu écrit de ſon doigt dans le fond de ſon cœur, par les fortes inſpirations & les vives lumieres qu'il luy communique; & qu'il n'a pas beſoin de chercher dans les livres

In Epiſt. ad Paſt num. 5.

livres naturels & ſenſibles, l'intelligence qu'il reçoit de ce grand maiſtre.

Si quelqu'un vouloit ſoûtenir que les ſciences Eccleſiaſtiques ſont neceſſaires, & peuvent beaucoup ſervir pour acquerir celles que nous demandons dans un Superieur ; la Providence ſe ſeroit bien mécomptée, & on auroit grande raiſon de ſe plaindre de ce qu'elle l'auroit refuſée aux Antoines, aux Pacômes, aux Hilarions, aux Palemons, aux ſaints Sabas, aux Auxences, & à une infinité d'autres : Mais diſons plûtoſt que Dieu par miſericorde les a preſervez de ce qui auroit eſté capable d'affoiblir le merite de cette ſimplicité, & de cette humilité ſi profonde, qui a eſté toute leur gloire.

QUESTION V.

Vous croyez donc qu'un Superieur ne peut s'appliquer ny à l'étude, ny aux ſciences qui ne ſont pas de ſa profeſſion ?

RE'PONSE.

NON, il ne le doit pas, ſi l'ordre de Dieu & une diſpoſition particuliere de ſa Providence ne l'y engage. En voicy quelques raiſons que nous ajoûterons à ce que nous avons déja dit ſur ce ſujet.

Premierement, les Solitaires ſont des Penitens qui vont à Dieu dans l'obſcurité de la retraite, par la ſimplicité, par le ſilence, par un exercice continuel de tout ce qui eſt capable de les humilier. Leur Superieur eſt obligé de marcher inceſſamment à leur teſte ; il faut qu'il pratique le premier toutes les choſes qu'il leur enſeigne : Cependant comme il n'y a rien qui donne tant d'éclat, & tant de gloire devant le monde, ny par où les hommes ſe rehauſſent davantage, que par l'étude, & par les ſciences, il n'y a rien auſſi de plus oppoſé à la Profeſſion des

des Solitaires : rien qui les tire plus de la verité de leur estat, ny qui en dissipe plus promptement l'esprit & les sentimens ; & par consequent, rien ne doit estre plus interdit à celuy qui les gouverne, puis qu'il est leur modele, qu'il les instruit par son exemple encore plus que par sa parole ; & qu'il faut qu'ils lisent dans ses actions, comme dans un livre vivant, toutes les regles de leur conduite.

Secondement, si le Superieur sent le poids de sa charge, s'il connoist l'étenduë de ses devoirs, s'il sçait, comme il n'en peut douter, qu'il n'est plus à luy ; mais que son temps, sa personne, & sa vie appartiennent à ses Freres : enfin, s'il les aime autant qu'il y est obligé, les journées luy paroistront courtes par la grandeur de son employ, comme par la grandeur de son amour ; Et bien loin de s'engager en des occupations qui n'ont aucun rapport à son estat, il fera scrupule de leur oster un seul de ses momens qui leur sont uniquement destinez.

Troisiémement, l'étude, je dis mesme des choses les plus saintes, a ses dangers aussi-bien que ses avantages : Ceux que JESUS-CHRIST y applique ne manquent pas d'en trouver les biens & les utilitez ; mais pour ceux qui s'y engagent par leur propre inclination, ils n'en ont que les inconveniens & les maux. Toutes leurs passions, j'entens celles de l'esprit, s'y nourrissent & s'y fortifient, l'orgueil, la vaine gloire, la presomption, l'inquietude, l'envie, le mépris du prochain, la curiosité sont des excés qui leur sont presqu'inévitables : Et si par hazard le Superieur qui sort des bornes de sa Profession, ne se rencontre pas dans ces sortes de dereglemens ; il y en a d'autres dans lesquels il ne s'empêchera pas de tomber. Son cœur deviendra sec, son esprit dissipé, son imagination remplie de mille fantômes ; il perdra le goust de sa Profession, l'obligation de veiller sur ses Freres luy sera un joug insupportable:
Il

Il regretera le peu de momens qu'il ſera contraint de leur donner, ils luy deviendront à charge. Enfin cette communication, qui doit eſtre continuelle entre eux & luy, venant à ceſſer, ſon miniſtere leur deviendra inutile; il ſera dans la Communauté, vivant à luy-meſme, au lieu d'y vivre pour les autres; & il n'y aura rien qu'il y faſſe moins que ce qu'il eſt obligé d'y faire

Vous m'alleguerez peut-eſtre l'exemple de ſaint Bernard, & de quelques Moines de l'Ordre de ſaint Benoiſt, qui ſe ſont appliquez autrefois à enſeignes les peuples. Mais touchant ce ſaint Docteur, il eſt aiſé de répondre que c'eſtoit un homme Apoſtolique, qui avoit receu des connoiſſances infuſes, & que Dieu a élevé au-deſſus des exercices & des fonctions de ſon eſtat, pour l'édification & le ſoûtien de l'Egliſe univerſelle; Et pour les autres qu'ils ont cedé aux beſoins preſſans des peuples; qu'il n'y avoit point pour lors d'Academies publiques, ny de perſonnes capables d'inſtruire; & que la charité & la neceſſité ſeule les a engagez dans un employ qui ne convenoit pas à leur Profeſſion. S'il faloit ſe conduire en cela par l'exemple, il y auroit bien plus d'apparence d'imiter une infinité de Solitaires qui ont ſervy Dieu dans la ſolitude, dans la ſimplicité, dans l'abjection, & dans l'oubly des hommes, qu'un petit nombre de perſonnes qu'il luy a plû de conduire par des voyes extraordinaires.

En un mot, mes freres, ſi un Superieur paſſe ſa vie comme il le doit; s'il la partage dans les exercices qui luy ſont propres; s'il a ſoin d'inſtruire ſes Freres par ſes exhortations; de les édifier par l'aſſiduité avec laquelle il s'acquittera des regularitez communes; s'il veille ſur eux comme un Paſteur charitable; s'il leur donne tout le temps neceſſaire pour les conſoler & les ſoûtenir ſelon leurs beſoins & leurs diſpoſitions differentes; bien loin qu'il luy en

en reste pour l'employer à la recherche des sciences, à peine trouvera-t'il des instans pour gemir devant Dieu, des fautes qu'il aura commises dans sa conduite, pour luy recommander le salut de ses Freres, & le prier de luy donner la sagesse & la force de s'acquitter dignement d'une charge, qui n'a nulle proportion à sa foiblesse, & que les Anges mesmes, avec toutes leurs lumieres & leur sainteté, ne pourroient pas regarder sans crainte.

QUESTION VI.

Que doit faire un Superieur, & jusqu'où doit aller son exactitude, pour satisfaire à l'obligation qu'il a d'instruire par son exemple?

RE'PONSE.

IL faut, mes freres, que sa vie soit si exacte, qu'il observe sa Regle avec tant de fidelité, & qu'il soit si ponctuel à s'acquitter de tout ce qu'elle luy prescrit, que ses Freres puissent en apprendre tous les devoirs dans sa seule conduite. Il est necessaire pour cela qu'ils y remarquent toutes les choses qu'ils doivent pratiquer, & qu'ils n'y apperçoivent rien de celles dont il faut qu'ils s'abstiennent; *Omnia bona & sancta factis amplius quàm verbis ostendere; omnia verò quæ discipulis docuerit esse contraria in suis factis indicet non agenda*: c'est à dire, qu'à la reserve des actions qui peuvent estre attachées à sa qualité de Superieur, & qui le distinguent de ses Freres, il doit estre dans tous les exercices & les regularitez de sa Profession; garder sa Regle dans tous ses points, pour former leur exactitude sur son exactitude; leur Religion sur sa Religion; non seulement parce que le plus efficace de tous les moyens dont il se puisse servir pour les porter à respecter leur Regle, est de leur faire connoistre qu'il la respecte

S. Ben. Reg. c. 2.

specte luy-mesme ; mais parce que sans celuy-là, tous les autres ensemble demeureroient inutiles.

En effet, mes freres, de quelle utilité pourroient estre les soins d'un Superieur, qui ne sera point observateur de sa Regle ? Quelle apparence y a-t'il qu'il recommande l'exactitude, luy qui n'en a point ? qu'il enseigne des veritez opposées aux choses qu'il pratique ; qu'il défende ce qu'il fait ; qu'il approuve ce qu'il n'observe point ; qu'il porte à la penitence & à l'austerité, luy qui vit dans la bonne chere, & dans la mollesse ; qu'il exhorte à estre assidu aux exercices reguliers, luy qui trouve mille raisons pour s'en exempter ; qu'il presche la simplicité & la pauvreté Religieuse, pendant qu'il a le train & l'équipage d'un grand du monde ? Enfin quel moyen qu'il inspire l'éloignement & l'aversion des maximes du siecle, & qu'il apprenne à ses Freres ce que saint Benoist entend par ces paroles : *A sæculi actibus se facere alienum :* Pendant qu'il en étudie toutes les manieres, qu'il en suit les vanitez, qu'il fait ce qu'il peut pour en avoir l'air, & pour en prendre les modes, & qu'il témoigne par un exterieur tout mondain, que l'esprit de la Religion est comme éteint en luy, & qu'il ne luy en reste pas les moindres principes.

Reg. c. 4.

Que s'il se trouve qu'il puisse gagner sur luy d'exciter ses Freres à la pratique de cette Regle qu'il observe si mal ; peut-on s'imaginer qu'il le fasse avec la vigueur, le zele, & toutes les autres circonstances sans lesquelles on ne persuade presque jamais ; qu'il parle de la difference qu'il y a entre les bons & les mauvais serviteurs, qu'il propose aux uns les recompenses ; qu'il intimide les autres par les châtimens ; c'est à dire qu'il prononce de sa propre bouche l'arrest de sa condamnation, & qu'il donne à JESUS-CHRIST un juste sujet de luy dire : *Ex ore tuo te judico serve nequam.*

Luc. 19. v. 22.

Disons

Disons davantage, & supposons que ce Superieur s'applique avec toute la force qu'il doit, & qu'il ne manque rien au devoir de la parole. Quel effet peuvent avoir des instructions toutes vuides, & destituées de bonnes œuvres ? quelle impression peut faire un homme qui décredite tout ce qu'il dit par ses actions, & qui tient une conduite toute contraire à celle qu'il prétend donner aux autres ? Il est certain, que plus il appuye les veritez qu'il annonce, plus il se couvre de confusion, & que le mépris qu'il s'attire en vivant contre ses lumieres, & trahissant le sentiment de son cœur, le rend indigne de toute creance. Ainsi il n'est pas possible qu'il inspire jamais l'amour du bien aux ames qui ne l'ont pas encore ; mais il est presqu'inévitable qu'il ne le détruise dans ceux qui pourroient l'avoir acquis ; puis qu'il n'y a rien de plus fort & de plus puissant pour induire à des actions mauvaises, que le méchant exemple, quand il se rencontre dans des personnes qui ont du rang & de l'autorité : Les inferieurs, comme dit saint Gregoire, se laissant beaucoup plus conduire par le mal qu'ils peuvent remarquer dans leurs Superieurs, que par leurs paroles : *Subjecti non sectantur verba quæ audiunt ; sed sola quæ conspiciunt exempla pravitatis.* Greg. Past. p. 1. c. 2.

C'est cêt inconvenient que saint Benoist avoit devant les yeux, & auquel il vouloit remedier, quand il ordonne à celuy qui doit conduire le Monastere, de se montrer Superieur à ses Freres par ses actions, comme par sa charge : *Majoris nomen factis implere ;* Quand il dit qu'il faut qu'il les instruise, & qu'il les porte aux choses saintes, encore plus par ses œuvres que par ses paroles. *Omnia bona & sancta factis amplius quàm verbis ostendere ;* Qu'il fortifie ses instructions par son exemple ; Que par sa conduite il fasse connoistre à ses Freres qu'ils doivent s'abstenir de tout ce qui aura appa- S. Ben. Reg. c. 2. Ibid.

S. Ben. Reg. c. 2. rence de mal. *Omnia verò quæ discipulis docuerit esse contraria in suis factis indicet non agenda.* Enfin, quand il enseigne qu'il doit estre autant au-dessus d'eux, par son exactitude dans l'observation de la Regle, que par sa prelature & par son autorité, *Quanto prælatus est cæteris, tanto eum oportet sollicitius observare præcepta Regulæ.* Ben. c. 65.

Serm. de abdicatione rerū. Saint Basile, sans doute, avoit cette mesme pensée, lors que nous apprenant quel doit estre un Superieur; il demande de luy une perfection si consommée, que rien n'est plus capable de remplir de frayeur ceux qui sont dans la conduite des ames, & d'empêcher ceux qui sont libres de s'y engager. Il veut que ce Directeur ne puisse s'égarer luy-mesme, ny faire que les autres s'égarent; qu'il sçache la maniere de mener à Dieu ceux qui le cherchent; qu'il soit remply de toutes les vertus; qu'il ait dans ses propres œuvres le témoignage de l'amour qu'il a pour Dieu; qu'il possede l'intelligence de l'Ecriture sainte; qu'il ne se laisse jamais aller aux distractions.

In c. 3. Epist. ad Timot. Saint Jerôme dit que toute la conservation d'un Superieur doit estre tellement reglée, que les moindres pas & les moindres mouvemens en soient remarquables; Que tous ses déportemens soient autant de témoignages des veritez qu'il enferme dans son cœur; & que tout ce qu'il fait puisse servir d'instruction aux ames qui sont soûs sa conduite: *Veritatem mente concipiat, & eam toto habitu, ornatu resonet; & quidquid agat, quidquid loquatur, doctrina sit populorum.*

Homil. 11. in Ezech. Saint Gregoire veut que celuy qui est étably pour le gouvernement des autres, soit élevé par l'excellence de sa vie, afin que sa direction & sa solicitude puisse estre utile. *In altùm debet stare per vitam, ut possit prodesse per providentiam.* Il dit ailleurs, que celuy qui n'est pas capable de conduire par sa bonne

ne vie, ne doit pas accepter le gouvernement des ames, de crainte qu'il ne commette luy-mesme les fautes pour la correction desquelles l'autorité luy a esté donnée. *Ne qui ad hoc eligitur ut aliorum culpas corrigat, quæ & resecare debuit, ipse committat* : Il dit qu'un Superieur doit exceller dans ses œuvres, afin qu'il puisse par sa vie enseigner le chemin de la vie à ses disciples ; & que le troupeau qui doit suivre les mœurs & la voix du Pasteur, avance par son exemple encore plus que par sa porole. *Sit Rector operatione præcipuus, ut vitæ viam subditis vivendo denuntiet, & grex qui Pastoris vocem, moresque sequitur, per exempla melius quàm per verba gradiatur.* Moral. l. 24. c. 15 Idem Past. p. 2. c. 3.

Saint Bernard dit qu'il faut joindre à la parole la voix de l'exemple ; c'est à dire que les actions conviennent aux paroles, ou plûtost les paroles aux actions, & que le soin de faire, precede celuy d'enseigner : C'est un ordre tres-beau & tres-salutaire de porter le premier le fardeau que vous imposez aux autres... L'exemple que l'on donne par l'action, est une instruction vivante & efficace, & l'on persuade aisement ce que l'on enseigne, lors qu'on montre par ses œuvres qu'il est possible. *Memento voci tuæ dare vocem virtutis, quid illud inquis? ut opera tua verbis concinant, imo verba operibus; ut cures videlicet priùs facere quàm docere : pulcherrimus ordo est & saluberrimus, ut onus quod portandum imponis tu portes prior..... Sermo quidem vivus & efficax, exemplum est operis facilè faciens suadibile quod dicitur, dum monstrat factibile quod suadetur.* Epist. 201

Saint Jean Climaque ne pouvoit pas nous marquer davantage, quel exemple un Superieur est obligé de donner, qu'en nous disant qu'il faut qu'il soit dépoüillé de toutes sortes de passions, & qu'il luy est honteux de demander à Dieu pour ceux qu'il conduit, des graces qui ne luy ont pas encore esté accordées à luy-mesme. In Ep. ad Past. nu. 13. & 14.

Ce sentiment ne paroistra pas trop rigoureux, si on fait quelque attention sur ce que nous dit le saint Apostre, quand il parle des qualitez & des dispositions qui doivent se rencontrer dans la personne d'un Evesque; Car s'il veut qu'il soit saint, irreprehensible, & qu'en toutes choses il soit l'exemple de ceux qu'il conduit, *In omnibus teipsum præbe exemplum*; nonobstant la diversité de ses emplois, l'étenduë de sa sollicitude, & malgré cette dissipation qui est presque inévitable dans la multiplicité de ses soins. Que ne doit-on desirer d'un Superieur de Solitaires, duquel toutes les fonctions & les devoirs sont renfermez dans l'enceinte de son Cloistre? & qui se trouvant de l'estat & de la condition mesme de ceux qui sont soûs sa charge, doit estre par toutes ses actions, & dans les moindres circonstances, leur regle, leur modele, & leur forme.

Epist. ad Tit. c. 2. 7

QUESTION VII.

Vous croyez donc qu'un Superieur ne puisse s'attribuër aucune exemption, ny aucune dispense des regularitez communes qui le distinguent de ses Freres?

RE'PONSE.

Il faut qu'un Superieur aussi-tost que l'autorité luy est donnée, ne manque pas de s'appliquer ces paroles du saint Esprit: *Rectorem te posuerunt, noli extolli; esto in illis quasi unus ex illis.* Qu'il soit parmy ses Freres dans toutes les regularitez communes, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes. Qu'il embrasse les occupations les plus ravalées; qu'il garde la mesme austerité dans la nourriture, la mesme simplicité dans ses vêtemens. Que rien ne le distingue, que sa vertu, ou les actions qui peuvent estre propres & attachées à son ministere. Il doit se souvenir en toutes occasions, à l'imi-

Eccl. c. 32 v. 1.

l'imitation de JESUS-CHRIST, qu'il est destiné de Dieu pour servir ses Freres, & non pas pour en recevoir des services : *Non veni ministrari, sed ministrare.* Qu'il ne luy est pas permis, ny d'affecter des differences humaines, ny de rechercher d'autres préeminences que celles qui sont établies dans la Regle; & qui se trouvent dans les exemples des Saints. Matt. 20. v. 28.

QUESTION VIII.

Quel moyen y a-t'il donc d'excuser les Superieurs qui ont des trains, des équipages, & des carosses?

RE'PONSE.

C'EST un usage tellement contraire à toute la pieté Monastique, aux maximes, & à la conduite des Saints, qu'on ne peut le regarder que comme l'effet d'un extrême déreglement. Quelle apparence y a-t'il que des hommes qui dans l'ordre de Dieu, devroient estre couverts du sac & de la cendre; qui par leur estat sont obligez de vivre dans les gemissemens & dans les larmes? Qui font une Profession toute ouverte d'abjection & de pauvreté, suivent les manieres de vivre du siecle, & imitent sans scrupule le faste & la vanité des gens du monde? Et de quelles raisons peuvent-ils se servir pour autoriser un excés si grossier & si scandaleux?

Les Superieurs Majeurs allegueront sans doute la necessité qui les engage à des visites regulieres; Mais ne sçait-on pas qu'il y avoit des visites regulieres, avant qu'il y eust de ces sortes d'équipages dans le monde? Que plusieurs Generaux s'acquittent encore aujourd'huy de ces mesmes visites, & vont de Nations en Nations, & de Royaumes en Royaumes; en se servant de voyes, qui n'ont rien

de contraire à la ſimplicité de leur Profeſſion, & qui ne dérogent point à l'édification qu'ils doivent à l'Egliſe? Quelques-uns apporteront leurs infirmitez comme des raiſons legitimes, & pretendront que ne pouvant faire les fonctions de leurs charges par d'autres voyes, il leur eſt permis de ſe ſervir de celles-ci : Mais ils ſe trompent, & il faut qu'ils ſçachent que les biens auſquels nous ne ſçaurions arriver par des voyes qui ſoient bonnes & droites, ne ſont pas ceux que Dieu demande de nous : En tout cas l'uſage des littieres eſt plus commode à un homme infirme, que non pas celuy des caroſſes; & puis on pourroit ſe ſervir de voitures qui ayant la commodité des caroſſes, n'en auroient ny la pompe ny la vanité. Si ceux qui ſe font ſur cela des neceſſitez imaginaires font reflexion qu'il y a quatre-vingts ans qu'il n'y avoit qu'un ſeul caroſſe dans la Capitale du Royaume, qu'il n'y a que cinquante ans que les gens les plus qualifiez n'alloient qu'à cheval, & que cependant les Superieurs faiſoient leurs viſites ordinaires; ils trouveront que noſtre ſentiment eſt plein de juſtice & de raiſon, & qu'il n'y a que la couſtume, la mode, le trop grand amour qu'ils ont pour les aiſes de la vie, ou l'eſprit du monde qui leur impoſe.

D'autres diront que c'eſt par une raiſon de bienſeance, & pour ſoûtenir leur dignité; mais quelle bienſeance peut-on ſe figurer dans une conduite, qui n'a ny rapport, ny proportion, ny convenance, ny aux perſonnes, ny à leur eſtat? ou plûtoſt peut-il y avoir une difformité plus ſcandaleuſe, que de voir des perſonnes obligées par leur qualité de donner aux autres des exemples de mortification, d'humilité & de renoncement; paroiſtre en public dans la ſuperfluité, dans la pompe & dans le luxe des mondains. Si l'on dit pour pretexte qu'il y a des nations, où cette ſimplicité feroit tort à l'autorité des

des Superieurs. Ne faudroit-il pas en tout cas, s'appliquer plûtost à les desabuser avec le temps de cette erreur, que de se faire une perpetuelle necessité d'y ceder ? Et ne doit-on pas esperer que des Religieux, enfans & disciples des Saints, reviendront aisément au sentiment de leurs Maîtres & de leurs Peres ? S. Bernard regarde comme une chose monstrueuse, de voir des sentimens & des pensées basses dans un homme d'une dignité relevée, *Monstruosa res est gradus summus, & animus infimus.* Mais que ne diroit-il pas s'il voyoit revivre la vanité du monde dans une personne qui n'en est plus ? qui l'a quittée pour suivre JESUS-CHRIST, & pour imiter ses confusions, ses abbaissemens, & ses opprobres ; luy qui n'a point apprehendé d'en trop dire, quand il a declaré que c'estoit une apostasie d'avoir un cœur & un esprit seculier soûs un habit Religieux, *Cor sæculare sub habitu religionis.* Lib. 2. de Conf. ad Eug. c. 7. Ser. 3. in Psal. Qui habitat.

On sçait de quelle force il condamna le faste de Suger Abbé de saint Denys, lequel marchoit avec un train & un équipage qui ne convenoit point à un homme de sa condition ; & qu'il traita sa conduite du plus grand scandale de son temps, quoy qu'il fust Ministre d'Estat, & qu'il tinst dans le Royaume un rang & une autorité principale. Epist. 78.

C'a esté si bien le sentiment de tout son Ordre, que dans le second siecle de sa fondation, on lit un Statut d'un Chapitre general, qui porte, que la condition des Moines est si excellente, que les choses qui peuvent estre innocentes aux autres Chrestiens, leur sont interdites ; Et que le Chapitre general ayant esté informé que quelques Abbez, par une conduite molle & effeminée, se faisoient traîner dans des chariots, & porter dans des littieres ; il défend à l'avenir qu'aucun de l'Ordre, soit Abbé, soit Religieux, ne soit pas si hardy que de tomber dans cét excés ; & au cas que cela arrive, il ordon- An. 1281.

ne qu'il jeûnera au pain & à l'eau autant de temps qu'il sera demeuré dans cette faute. *Quoniam omnium Religiosorum tam excellens est conditio, quod ea quæ in cæteris membris Ecclesiæ non notantur ad culpam, in ipsis tamen illicita reputantur; Et generali Capitulo datum est intelligi, quod quidam Abbates muliebrem mollitiem imitantes, in curribus & lecticis gestatoriis faciunt se portari: statuit & ordinat Capitulum generale, quod nullus Abbas, aut Monachus de cætero talibus uti audeant, vel præsumant: alioquin quamdiu talibus usi fuerint, in pane & aqua jejunent: autoritate Capituli generalis.*

Pour ce qui est de soûtenir sa dignité; il faut estre dans un aveuglement bien étrange, pour prétendre soûtenir l'honneur d'une Profession qui n'est, comme nous l'avons déja dit bien des fois, qu'abjection, que pauvreté, & que penitence, par un éclat, & par une magnificence toute humaine. Les saints Moines nos predecesseurs & nos Peres, sans le vouloir & comme malgré eux, se sont attirez le respect & la veneration des hommes par la sainteté de leurs vies, & par cette grande exactitude avec laquelle ils s'acquittoient de leurs devoirs; Et jamais l'état Monastique n'a trouvé de l'estime & de la consideration dans le monde, que lors qu'il s'est conservé dans sa vertu, & dans sa simplicité primitive. Toute sa beauté luy est toûjours venuë du fond de sa
Psal 44 14. Religion: *Omnis gloria filiæ Regis ab intus.* Et presentement qu'on n'en a ny la vertu, ny le merite, on a peine de se voir dans un estat qui n'a plus rien que de honteux & de méprisable: On fait ce que l'on peut pour s'en tirer; on a recours à des recommandations étrangeres; & par une illusion déplorable, on cherche à se contenter d'une gloire toute fausse, & toute imaginaire, parce qu'on n'en peut avoir de veritable & de solide.

On alleguera pour une troisiéme raison, que les temps

temps sont changez ; qu'on ne doit plus prendre les choses sur le pied de leur premiere institution, & qu'elles ne vont plus comme elles alloient autrefois. Il est vray que les siecles sont plus corrompus, mais il est vray aussi que la sainteté des Cloistres ne doit pas ceder à la cupidité des hommes ; Que le sel de la terre ne doit point participer à sa corruption, & que les tenebres du monde ne doivent point obscurcir ceux qui sont établis de la part de Dieu pour en estre la lumiere : *Quæ societas lucis ad tenebras.* 2. Ad Cor. 6. 14.

Vous voyez donc, mes freres, que cét usage n'est appuyé d'aucune raison ; il s'est formé dans la corruption du cœur, il n'est que l'ouvrage de la cupidité, & la production toute pure de l'esprit du monde. Cela ne vous doit point surprendre ; car lors que les Moines ont perdu le desir, & le sentiment de plaire à Dieu, toutes leurs pensées les portent à se complaire en eux-mesmes, & à plaire aux hommes. Ils n'ont plus ny de forme reglée, ny de situation constante, & contre ce precepte de l'Apostre qui défend de se conformer aux gens du siecle ; *Nolite conformari huic sæculo* ; ils en suivent presque toutes les maximes, les voyes, & les modes ; Ils en copient ce qui leur en plaist davantage ; ils en prennent les mœurs ; ils l'imitent dans son air, dans son langage, dans sa contenance, dans ses entretiens, dans la table, dans les habits, dans les équipages ; Et on peut dire qu'ils ne conservent de marques exterieures de leur Profession, que celles que la crainte d'une diffamation, & d'une confusion toute publique les empêche de quitter. Ad Rom. 12. 2.

QUESTION IX.

Dites-nous presentement quelle doit estre l'obligation que les Superieurs ont de veiller sur ceux que Dieu a mis soûs leur conduite?

RE'PONSE.

IL faut qu'un Superieur se persuade qu'entre tous ses devoirs, celuy qui luy est le plus propre & le plus essentiel est de veiller à la garde de ses Freres. Que la vigilance est la premiere & la plus importante des qualitez d'un Pasteur; & que le fruit de toutes les peines qu'il prend pour la conservation & l'augmentation de son troupeau, dépend du soin avec lequel il s'applique à le connoistre, afin de luy procurer tout ce qui peut luy estre utile, & d'éloigner tout ce qu'il voit capable de luy nuire.

Un Laboureur qui aprés avoir cultivé & ensemencé son champ, le neglige, & n'a pas le soin d'empécher que les oyseaux ne mangent le grain qu'il y a semé, ou qu'il ne soit étouffé par les méchantes herbes qui ne naissent que trop dans les terres les plus fertiles, ne trouvera rien moins que la moisson qu'il a esperée; De mesme si un Superieur se contente de donner l'instruction à ses Freres, quand mesme il joindra l'exemple à la parole, il n'en fait point assez, s'il n'empêche que cette semence divine ne se dissipe par le vent des tentations, & par les impressions malignes du Demon, dont les ames les plus saintes ne sont pas exemptes.

Il faut donc qu'à l'exemple de celuy qui, selon le Prophete, ne ferme jamais les yeux sur ses Elûs, les siens soient incessamment ouvertes sur ses Freres: *Ecce non dormitabit neque dormiet, qui custodit* Psal. 120. 4. *Israël*; Qu'il les soûtienne par sa vigilance; qu'il soit present à tous leurs besoins, & qu'il leur donne la

la main selon les estats & les diverses dispositions dans lesquelles ils se rencontrent. Qu'il fortifie les foibles, qu'il éclaire les aveugles, qu'il releve ceux qui sont abatus, qu'il console les affligez, qu'il excite ceux qui sont dans la langueur, qu'il encourage les pusillanimes, qu'il exhorte les negligens, qu'il arreste ceux qui marchent avec trop de vitesse, qu'il redresse ceux qui s'égarent, qu'il tempere le zele qui n'est pas selon les Regles, qu'il reprenne les défauts, qu'il corrige les vices, qu'il tienne en tout, à l'égard des uns & des autres, une juste balance; & qu'il se transforme en mille manieres differentes, afin qu'ils trouvent dans son ministere, toute l'utilité qu'ils en doivent attendre: & qu'il puisse dire luy-mesme avec l'Apostre, je me suis fait tout à tous, pour conserver à JESUS-CHRIST toutes les ames, dont il luy a plû de me donner la charge: *Omnibus omnia factus sum, ut omnes Christo lucrifacerem.* 1 Ad Cor. 9. 23.

QUESTION X.

Vous voulez donc que l'application d'un Superieur soit continuelle?

RE'PONSE.

PERSONNE ne trouve étrange qu'un Magistrat consume sa vie, & donne tout son temps à l'exercice de sa charge; qu'un Theologien passe les jours & les nuits dans l'étude de la science Ecclesiastique; ny que le Ministre d'un Prince s'applique tout entier aux interests, & au gouvernement de l'Etat. Il faut aussi qu'un Superieur, qui est chargé d'une affaire beaucoup plus grande, (puisque la conduite d'une ame est quelque chose de plus important, comme disent les Saints, que le gouvernement de tout un monde) fasse toute son occupation

de l'employ que Dieu luy a donné ; qu'il le regarde comme l'unique objet de ses soins, & qu'il se prepare par une sollicitude continuelle au compte rigoureux que Dieu luy demandera un jour de ce tresor sacré, dont il l'a rendu le dépositaire.

Ben in sua Reg. c.2. Saint Benoist veut qu'un Superieur se souvienne incessamment du compte qu'il doit rendre à JESUS-CHRIST des ames qu'il luy a confiées ; que ce sentiment fasse tout l'ordre, & regle tout l'état de sa vie; c'est à cette pensée qu'il le rappelle en toutes les occasions; afin que cette obligation luy soit tellement presente, qu'il n'y ait rien qui soit capable de l'en distraire. *Sciat, quia recepit animas regendas, & praeparet se ad rationem reddendam.* Il declare que si le Pere de famille ne trouve pas dans son troupeau tout le profit qu'il en espere, qu'il l'imputera à la

Ibid. negligence du Pasteur. *Culpae Pastoris incumbere, quidquid in omnibus pater familias utilitatis minus invenire potuerit.* Et qu'il ne sera point déchargé des ames qui sont soûs sa conduite, qu'il n'ait apporté tous les soins & toute la diligence pour la guerison de leurs maladies, & pour la correction de leurs mœurs; En sorte que quand il paroistra au jugement de JESUS-CHRIST, il luy puisse dire avec son Prophete ; Je n'ay point caché vos justices dans mon cœur, je leur ay declaré vos volontez saintes ; ce

Ibid. sont eux qui m'ont méprisé: *Tantum iterum liber erit, si inquieto vel inobedienti gregi Pastoris fuerit omnis diligentia attributa, & morbidis earum actibus universa fuerit cura exhibita : Pastor earum in judicio Domini absolutus dicat cum Propheta Domino ; Justitiam tuam non abscondi in corde meo, veritatem tuam & salutare tuum dixi, ipsi autem contemnentes spreverunt me.*

Moral. Reg.70. c.9. Saint Basile dit, que celuy qui aime Dieu, se donne tout entier à l'instruction de ceux, dont il est chargé ; qu'il se sert de tous moiens pour leur estre

utile,

utile, & qu'il doit perseverer dans cette application, jusqu'à la mort, en public & en particulier.

Saint Chrysostome dit qu'un Pasteur a besoin de beaucoup de prudence & de conseil; & qu'il ne sçauroit avoir trop d'yeux, ny trop de lumiere pour éclairer l'obscurité des ames qu'il conduit.

Saint Gregoire pour montrer quelle doit estre la vigilance des Superieurs, rapporte ce que Jacob disoit à son beau-pere: Je vous ay servy vingt ans, vos troupeaux n'ont point esté steriles; je ne me suis point nourri de la chair de vos moutons; je ne vous ay point rapporté les marques de ce qui avoit esté devoré par les bestes sauvages; vous n'avez souffert aucune perte, & je vous ay tenu compte de ce qui avoit pû vous estre dérobé. J'ay esté comme brulé par l excés du froid & de la chaleur; j'ay passé les nuits sans dormir. Si le Pasteur des brebis de Laban, dit ce saint Docteur, a souffert tant de peines & de maux, quelles veilles & quels travaux ne doit point endurer le Pasteur des oüailles du Seigneur? *Si igitur sic laborat & vigilat qui pascit oves Laban; quanto labori quantisque vigiliis debet intendere qui pascit oves Domini?* Ex Regest. lib. 7. Indict. 1. c. 47.

Saint Jean Climaque dans sa lettre au Pasteur, exige d'un Superieur une exactitude, & une vigilance si particuliere, qu'on ne peut pas douter qu'il ne veüille entierement l'attacher à la direction de ses Freres. Epist. ad Past.

Et veritablement à moins que ce ne soit son unique affaire; comment est-il possible, ainsi que le veut ce grand Saint, qu'il entre dans le détail de tout ce qui les regarde, qu'il puisse connoistre le caractere de leur esprit, leur temperament, toutes leurs qualitez bonnes ou mauvaises; le degré de leurs vertus, leurs infirmitez & leurs maladies spirituelles; diversifier sa conduite selon ses connoissances; mener les foibles par la main, porter les au-

tres

tres entre ses bras, selon l'expression du Prophete ; *In brachio suo congregabit agnos ; fœtas ipse portabit.* Et se tenir toûjours prés d'eux pour les secourir dans les moindres mouvemens, & les moindres agitations qui leur arrivent.

Isai. 40. 11.

Il n'y a rien si digne d'estre remarqué, que l'instruction que l'Esprit de Dieu donne à tous les Pasteurs dans le Concile de Trente. Ce saint Concile aprés leur avoir recommandé, selon ce precepte de l'Apostre, *Attendite vobis & universo gregi*, de veiller & de travailler sans relâche pour s'acquitter de leur ministere : Il leur declare qu'il ne faut pas qu'ils pretendent satisfaire à ce devoir, s'ils abandonnent, & s'ils negligent de garder les brebis qui leur ont esté confiées, le sang desquelles le souverain Juge ne manquera pas de rechercher dans leurs mains : *Quarum sanguis de eorum manibus, à supremo Judice est requirendus* ; estant une chose tres-assurée, que le Pasteur ne sera point écouté, qu'il n'aura point d'excuse legitime, si le Loup devore ses brebis sans qu'il le sçache ; *Cùm certissimum sit non admitti Pastoris excusationem, si Lupus oves comedit, & Pastor nescit.*

Concil. Trident. sess. 6. c. 1. de refor.

Act. 20. 28.

Mais on ne peut mieux apprendre quelle doit estre leur vigilance, que dans celle de JESUS-CHRIST, & dans cette assiduité avec laquelle il s'est appliqué à former, & à conserver ceux qui luy avoient esté donnez de la main de son Pere. Il a vécu parmy eux, supportant toutes leurs foiblesses, & compatissant à leurs infirmitez ; il les a repris dans leurs défauts; il les a instruits le jour & la nuit, en public & en particulier ; il ne leur a rien caché des veritez qui pouvoient leur estre utiles, comme il le témoigne luy-mesme : *Omnia quæcumque audivi à Patre meo, nota feci vobis* ; Il ne les a presque point perdus de vûë, sinon quand il a voulu prier dans la Solitude & dans le Desert, pour leur salut, &

Ioan. 15. 15.

& pour celuy de tout le monde. Il n'y a rien qui paroisse davantage dans la priere, qui precede sa Passion, & dans laquelle il exprime ses sentimens à son Pere avec une entiere effusion de son cœur, que la grandeur de son amour & de sa sollicitude. Dans ce moment auquel il fut livré à ses ennemis, il sembla qu'il s'oublioit luy-mesme, quand il dit, *Sinite eos abire*; comme s'il n'eust esté en peine que de la conservation de ses Disciples. Nonobstant ses liens, & la violence de ses persecuteurs, dont il estoit environné, il ne laissa pas de penser à son Apostre; d'avoir pitié de sa foiblesse, & de luy tendre la main pour le relever de sa chûte, accomplissant jusqu'à la fin la verité de ces paroles : *Cùm dilexisset suos, in finem dilexit eos.*

Ioan. 18. 8.

Ioan. 13. 1.

QUESTION XI.

Voudriez-vous qu'un Superieur se privast du soin des choses temporelles?

RE'PONSE.

COMME le gouvernement de tout le Monastere appartient au Superieur, & qu'il n'y a rien dans la Communauté, sur quoy son ministere ne s'étende, quoy qu'il se renferme autant qu'il le peut dans le soin des ames; il ne doit pas pour cela negliger le soin des choses temporelles; Mais il doit disposer tout avec tant d'ordre & de regle, parmy ses occupations importantes, qu'il trouve des momens pour donner à celles qui le sont moins.

Saint Benoist qui veut qu'un Superieur conserve une perpetuelle presence de ses devoirs, ne laisse pas de luy dire que tout ce qui regarde le Monastere, est dans sa disposition, & se doit gouverner par ses ordres; mais il l'avertit en mesme temps de s'appliquer avec tant de reserve & de moderation, aux choses

Bened. Reg. c. 2.

choses caduques & passageres, que les ames du salut desquelles il rendra compte à JESUS-CHRIST; n'en reçoivent aucun dommage. Il répond au pretexte duquel la pluspart des Superieurs se servent pour couvrir l'application démesurée qu'ils ont aux affaires exterieures, en leur declarant que la raison qu'ils pourroient prendre dans la pauvreté; ou dans le peu de bien du Monastere, n'est point legitime; & qu'ils doivent sçavoir qu'il est écrit; cherchez premierement le Royaume de Dieu & sa Justice, & le reste vous sera donné, & que rien ne manque à ceux qui le craignent: *Et ne causetur de minore forte substantia; meminerit scriptum; Primum quærite Regnum Dei & justitiam ejus, & hæc omnia adjicientur vobis, & iterum nihil deest timentibus eum.*

Bened. Reg c 2.

Greg. 2. Past. cap. 7.

„ Saint Gregoire dit; que le Pasteur doit tellement „ s'occuper aux choses exterieures, qu'il ne soit pas „ moins exact à s'appliquer aux interieures; & qu'il „ ne faut pas aussi qu'il s'attache si entierement aux „ choses interieures, qu'il abandonne le soin qu'il est „ obligé de prendre des exterieures. *Sit rector inter-„ norum, curam in externorum occupatione non minuens; „ exteriorum providentiam in internorum occupatione „ non relinquens.* Il dit ensuite qu'il y en a souvent; „ lesquels, comme s'ils ne se souvenoient plus qu'ils „ n'ont esté établis sur leurs Freres, que pour la „ sanctification de leurs ames; s'appliquent de tou-„ tes les forces de leur cœur aux affaires seculieres! „ Ils sont ravis d'y travailler lors qu'elles se presen-„ tent; & quand il ne s'en rencontre point, cela „ leur cause le jour & la nuit des pensées pleines de „ trouble & d'inquietude.

„ Saint Paul, continuë-t'il; voulant empêcher „ ceux qui servent JESUS-CHRIST, de s'engager „ dans les affaires du monde; dit, que celuy qui est „ enrôlé au service de Dieu; ne doit point s'emba-

rasser

rasser dans des occupations seculieres, afin qu'il « puisse plaire à Dieu, auquel il s'est donné. Il com- « mande aux Pasteurs de s'abstenir de ces sortes « d'emplois, & leur donne tout ensemble les moyens « de luy obeïr, en leur marquant, que s'il arrivoit « des differens entre eux pour les choses de cette vie, « ils prennent pour Juges dans ces matieres, les per- « sonnes de l'Eglise les moins considerables ; afin « que ceux-là seulement qui n'ont nulles qualitez « spirituelles & superieures soient employées aux af- « faires. Comme s'il disoit qu'il faut que ceux qui ne « sont pas capables des choses interieures, s'appli- « quent à celles qui sont exterieures, & qui se trou- « vent necessaires. *Ut ipsi videlicet disceptationibus terrenis inserviant, quos dona spiritualia non exornant ; ac si apertiùs dicat, quia penetrare interna nequeunt, saltem necessaria foris operentur.* Ibid.

Si saint Gregoire n'a permis aux Superieurs Ecclesiastiques de se mêler des affaires seculieres, qu'avec ces conditions & ces reserves, quoy qu'ils soient engagez par leur estat dans les sollicitudes exterieures, que ne diroit-il pas des Solitaires qui en sont separez par leur Profession ? Mais quel seroit son sentiment, s'il voyoit des Superieurs Monastiques s'attacher avec ardeur aux choses temporelles ? Pourroit-il ne pas regarder comme une desertion, & comme un mépris inexcusable de leurs devoirs essentiels, la liberté qu'ils se donnent de quitter leurs Communautez, d'abandonner leur troupeau comme des mercenaires, & de se trouver dans les Cours des Grands, dans les Villes, & devant toutes sortes de Tribunaux, contre cette declaration expresse du Concile de Trente : *Illud autem nequaquam se adimplere posse sciant, si greges sibi commissos mercenariorum more deserant.* Conc. Tr. ses. 6. c. 1. de refor.

On nous dira qu'ils y sont contraints par des necessitez & des affaires importantes : Mais quel rapport

port y a-il entre cette affaire que le Superieur embrasse avec tant de chaleur, & celle qu'il quitte avec si peu de scrupule? Quelle comparaison peut-il faire de cêt interest temporel, à celuy de ces ames, dont il ne peut ignorer la valeur, puis qu'il sçait qu'elles ne coûtent pas moins au Pere Eternel que la mort de son Fils? N'est-ce pas preferer les choses perissables aux éternelles? les biens de la terre aux biens du Ciel, & tomber precisément dans le malheur que ce saint Concile déplore d'une
Ibid. maniere si touchante, lors qu'il dit: *Nonnulli, quod vehementer dolendum est, hoc tempore reperiuntur, qui propriæ etiam salutis immemores, terrenaque cœlestibus ac divinis humana præferentes, in diversis Curiis vagantur aut in negotiorum temporalium sollicitudine ovili derelicto.*

On ne manque pas de répondre que le mal n'est pas tel qu'on se figure; que la bergerie ne demeure pas à l'abandon, & que ce Superieur y laisse des gens qui la garderont en son absence. Mais pourquoy ne se décharge-t'il pas plûtost sur eux, du maniement des affaires temporelles, que de la conduite de ses Freres? Pourquoy contre la disposition de sa Regle, l'exemple de JESUS-CHRIST, & celuy de tous les Saints abandonne-t'il un soin principal qui luy est si recommandé, pour se retenir ce qui n'a rien que d'abject & de méprisable? Il aura honte de dire qu'il ne trouve personne à qui il puisse confier ces sortes d'affaires, puis qu'il en trouve bien sur lesquels il se repose du gouvernement des ames, & que pour cent personnes qui se rencontrent capables d'agir dans les affaires exterieures, à peine s'en trouve-t'il une seule qui ait les qualitez necessaires pour la direction des consciences. Ainsi toutes choses estant considerées, il est clair comme le jour, que ce n'est que l inquietude, le peu de connoissance & de sentiment de son estat, l'immor-

mortification, l'amour du siecle, ou l'avidité des biens qui se trouve dans les personnes qui ont renoncé au monde, comme dans celles qui en sont encore, qui tirent ce Superieur si facilement de son Cloistre, & qui l'aveuglent jusqu'au point de ne pas s'appercevoir qu'il engage son propre salut, en cessant de veiller sur celuy de ses Freres.

Saint Bernard dit, en parlant sur un semblable sujet, qu'un Egyptien, un homme sans foy, se reposa tellement sur un esclave, & sur un étranger, du maniement de ses affaires, & de tous ses biens, qu'il ne sçavoit plus ce qu'il y avoit dans sa maison. *Ignorabat quid haberet in domo sua.* Et un Chrestien n'aura pas la mesme confiance dans un homme Chrestien. C'est une chose surprenante, que les Pasteurs ayent en main des personnes ausquelles ils confient la conduite des ames, & qu'ils n'en trouvent point à qui ils puissent donner la conduite de leurs affaires. Ce sont d'admirables estimateurs des choses, d'avoir de si grands soins des petites, & d'en prendre si peu, ou mesme point du tout des plus importantes. *Optimi videlicet estimatores rerum, qui magnam de minimis, parvam aut nullam de maximis curam gerant.* Cela s'appelle, pour parler clairement, souffrir avec moins de peine la perte de ce qui appartient à JESUS-CHRIST, que non pas de ce qui nous appartient à nous-mesmes. Nous tenons des registres exacts de ce que nous dépensons châque jour, & nous ignorons ce qui déperit dans le troupeau de JESUS-CHRIST: On est ponctuel à se faire rendre compte par ses serviteurs du prix des viandes, de la quantité des pains que l'on mange: mais pour les pechez des ames, il est rare qu'on s'en mette en peine. Si une beste se laisse tomber, on la releve aussi-tost; une ame perit, & personne n'y pense. *Cadit asina, & est qui sublevet eam, perit anima, & nemo est qui reputet.*

Lib. 4. de conf. ad Eug. c. 6.

Genes. c. 39. 8.

S. Bern. ibid.

Ibid.

Lib.1.regiſ Indict 9. c, 6.7. Saint Gregoire écrit dans une de ſes lettres à un Soudiacre de N. que, comme il eſt de ſon devoir d'empêcher que les Moines n'ayent des affaires qui les traduiſent devant les Tribunaux, & de faire qu'ils s'appliquent aux choſes divines avec pieté; il eſt auſſi de ſon ſoin de pourvoir à leurs affaires temporelles, de crainte que l'eſprit eſtant partagé par la diverſité des occupations ne s'affoibliſſe, & ne s'acquitte avec langueur des fonctions ordinaires. Il ordonne enſuite que l'Abbé, qui fait le ſujet de ſa lettre, remette l'adminiſtration de toutes les affaires de ſon Monaſtere à une perſonne Ibid. qu'il luy nomme, en luy payant ſes ſalaires. *Monaſterii ipſius generaliter debeas conſtituto ſalario commendare negotia.* Car il eſt avantageux, dit ce grand Pape, à ceux qui ſervent Dieu, d'acheter leur repos par quelque ſorte de dommage, afin de ne pas perdre le fruit & l'utilité de leur retraite; & de conſerver le dégagement & la liberté d'eſprit qui leur eſt neceſſaire pour ſe pouvoir appliquer aux Ibid. choſes de Dieu. *Expedit enim parvo incommodo, à ſtrepitu cauſarum ſervos Dei quietos exiſtere, ut & utilitates cellæ per negligentiam non pereant; & ſervorum Dei mentes ad opus divinum liberiores exiſtant.*

Mais s'il y a des Superieurs qui détruiſent par leur abſence; il y en a dont la reſidence n'eſt pas plus heureuſe; Ils ſont parmy leurs Freres, comme s'ils n'y eſtoient pas; Ils ſont preſens de corps dans le Monaſtere; mais non pas de cœur & d'eſprit; Et l'on peut dire qu'ils ont des yeux, des oreilles & des bouches; mais que ce n'eſt ny pour voir, ny pour parler, ny pour entendre. Leur vie eſt tellement occupée, ou de commerces, ou d'affaires exterieures, ou de leur propre oiſiveté, qu'ils n'ont pas meſme des inſtans, ny pour veiller ſur les actions de leurs Freres, ny pour les entendre dans leurs beſoins

ſoins interieurs, ny pour leur rompre le pain, & leur donner la nourriture de la parole. *Nulla ſubditorum mentes exhortatio ſublevat, communes culpas increpatio nulla caſtigat.* Et s'il arrive quelquefois qu'ils les reprennent, ou qu'ils les exhortent, comme c'eſt par leur faute qu'ils n'ont aucune creance auprés d'eux, c'eſt toûjours ſans benediction & ſans ſuccés. Greg. Paſt. p. 2. c. 7.

Il y en a d'autres qui ſont conſiſter toute leur charge dans une inſpection exterieure, dans une vuë ſuperficielle, & dans un regime de police. Ils ſont dans leur Congregation comme un Magiſtrat dans une ville : ils ſe contentent de reprimer les excés, & de corriger les fautes ſenſibles, & s'imaginent que cette vigilance ſuffit, & qu'ils ſont aſſez pour s'acquitter de leurs devoirs. Mais ils ſe trompent, quand ils ſe perſuadent que leurs œuvres ſont pleines, & qu'il ne manque rien à leur miniſtere. Car comme ils ſont chargez de la part de Dieu, du ſalut de leurs Freres, qui ſe repoſent entierement ſur leur conduite; & par conſequent qu'ils ſont obligez de les connoiſtre, de penetrer le fond de leurs conſciences, & d'entrer dans les replis de leur cœur, pour en regler toutes les diſpoſitions & les ſentimens; tant qu'ils s'en tiendront à une ſimple direction exterieure, & qu'ils reduiront à cét unique ſoin leurs principales fonctions, leur vie ne ſera qu'un vuide effroyable; il n'y aura que la ſeule figure, le dehors, & l'apparence de Superieur : & les uns, & les autres n'éviteront jamais la malediction que Dieu donne par ſon Prophete aux Paſteurs qui n'ont pas fortifié les foibles, guery les malades, rétably ce qui eſtoit rompu, ramené ce qui s'eſtoit égaré; & qui ne ſe ſont pas mis en peine de chercher ceux qui auroient eſté aſſez mal-heureux pour ſe perdre. *Quod infirmum fuit non conſolidaſtis, & quod ægrotum non ſanaſtis, quod confractum* Ezech. c. 34. v. 4.

 non

non alligaſtis, quod abjectum eſt non reduxiſtis, & quod perierat non quæſiiſtis.

QUESTION XII.

Comment des Superieurs rendront-ils toutes ces aſſiſtances à leurs Freres, s'ils ne prennent pas ſeulement leurs avis; & ſi, comme il eſt ordinaire, ils n'ont pour eux, ny eſtime, ny confiance?

RE'PONSE.

IL eſt vray que le peu de creance que les Religieux ont dans les Superieurs, fait qu'ils n'en tirent aucun ſecours; qu'ils ne leur ſont d'aucune utilité, & qu'ils ont moins de part que perſonne à leur conduite. Mais de quelque coſté que ce mal puiſſe venir, ſoit par la faute des inferieurs, ſoit par celle du Superieur; ou ce qui eſt vray-ſemblable, que ce deſordre ſoit cauſé par la negligence, & par le déreglement des uns & des autres; le Superieur eſt indiſpenſablement obligé de prendre une même voye pour les guerir, qui eſt celle d'employer tous ſes ſoins pour s'acquerir l'eſtime, l'amitié, & la confiance de ſes Freres. Il doit ſe ſervir pour cela de tous les moyens, que la prudence & la charité Chreſtienne luy preſentent. Il faut, avant toutes choſes, qu'il leur paroiſſe amateur de ſa Regle, & qu'il le ſoit en effet: Qu'il leur faſſe connoiſtre par toute la ſuite & le détail de ſa vie, qu'il n'a qu'une affaire en ce monde, qui eſt celle de ſervir Dieu, & de les ſervir eux-meſmes auprés de Dieu, en travaillant ſans relâche à leur ſalut. Il faut, dis-je, qu'il leur perſuade cette verité, non par de ſimples diſcours, mais par ſes inſtructions & ſes œuvres tout enſemble; par ſon exemple, par ſa vigilance, par ſa douceur, par ſa patience, par ſes prieres, par un retranchement de toutes les choſes, & de toutes les perſonnes

ſonnes qui ne ſçauroient contribuer à ſon deſſein. Et aprés cela, ſi leur malignité l'emporte par-deſſus tous ſes ſoins ; ſi leur opiniâtreté reſiſte à tous ſes efforts ; ſi toute la tendreſſe du pere n'eſt pas capable d'amolir la dureté des enfans, ny de rien mettre dans leur cœur; il ſe conſolera de leur perte dans le témoignage de ſa conſcience, & dans l'aſſurance que le ſaint Eſprit luy donne dans ſes ſaintes Ecritures, qu'elle ne luy ſera point imputée. *Si autem tu annuntiaveris impio, & ipſe non converſus fuerit ab impietate ſua, liberaſti animam tuam.* Ezech. c. 3. v. 19.

Que ſi le Superieur, au contraire, n'eſt pas touché comme il le doit eſtre du méchant eſtat auquel ſes Freres ſe trouvent ; s'il neglige de les tirer des mauvaiſes diſpoſitions où il les voit ; ſi parce qu'ils s'écartent de leur devoir, il s'éloigne du ſien; ſi leur inſenſibilité le rend inſenſible ; s'il devient dur, parce qu'ils ſont durs ; s'il ceſſe de s'appliquer à la gueriſon de leurs maux, parce qu'ils ne s'y appliquent pas eux-meſmes ; enfin s'il n'employe tous les moyens poſſibles pour les remettre dans le chemin de leur ſalut, il ne doit point douter qu'il ne participe à leurs pechez, que leur iniquité ne retombe ſur luy, qu'il ne ſoit coupable de leur mort. Qu'il ſe flatte tant qu'il voudra d'une fauſſe ſecurité, le malheur ſera commun, le maiſtre & les diſciples ſe trouveront enſevelis ſoûs les meſmes ruïnes. *Tantum iterum liber erit, ſi inquieto vel inobedienti gregi Paſtoris fuerit omnis diligentia attributa, & morbidis earum actibus univerſa fuerit cura exhibita.* Ben. Reg. c. 2.

Il faut demander à Dieu qu'il éclaire les Superieurs, ou plûtoſt qu'il frappe leur cœur & leur eſprit tout enſemble ; & qu'il leur faſſe comprendre, que c'eſt le plus grand de tous les égaremens, que de s'imaginer qu'ils puiſſent refuſer leurs ſoins, leur temps, & leur aſſiduité à ceux pour leſquels Dieu

veut qu'ils ſoient toûjours prests de répandre leur ſang, & de donner leur vie.

QUESTION XIII.

Dites-nous quelque choſe de l'obligation qu'a un Superieur de prier pour ceux qui ſont ſoûs ſa charge ?

RE'PONSE.

QUOY que l'obligation d'inſtruire ſes Freres, de les édifier par ſes actions, & de les ſoûtenir par ſa vigilance, ſoit eſſentielle à la condition d'un Superieur ; elle ſouffre neanmoins quelque diſpenſe. L'inſtruction peut ceſſer par le défaut de la voix, l'exemple par les maladies, & la vigilance peut eſtre interrompuë par de ſemblables raiſons. Mais il n'en eſt pas de meſme de la priere ; un Superieur eſt toûjours en eſtat de s'acquitter de ce devoir, & tant qu'il peut lever les mains & les yeux au Ciel pour ſon propre ſalut, il peut demander la même miſericorde pour ſes Freres, & ſatisfaire ainſi à l'engagement dans lequel il eſt de prier pour eux.

Premierement, le fondement de cette obligation dans un Paſteur, eſt ſa propre foibleſſe & ſon impuiſſance ; Car comme il ne peut rien par tous ſes ſoins ; que tous ſes travaux, & que toutes ſes peines ſont inutiles, ſi elles ne reçoivent d'enhaut la force, la vertu & l'efficace ; & que cependant il eſt chargé, & doit répondre à Dieu du ſalut de ſes Freres : on ne peut pas douter, à moins de vouloir que ſon miniſtere ne ſoit rien qu'un miniſtere de mort, qu'il ne ſoit obligé par-deſſus toutes choſes, de s'adreſſer inceſſamment à JESUS-CHRIST, & de luy demander par de continuelles prieres, qu'il vivifie ſa parole, qu'il anime ſon exemple, qu'il beniſſe ſa ſollicitude ; enfin qu'il ſoit luy-meſme l'eſprit & l'ame de ſa direction, & qu'il opere par elle la ſanctifi-

édification de ceux, dont il luy a plû de luy confier la conduite.

Secondement, cette multiplicité de devoirs; cette diversité de soins & de services, qu'un Superieur doit rendre à ses Freres, fait que ses prieres ne sçauroient estre ny trop ardentes, ny trop continuelles. Comment sera-t'il le conducteur des aveugles, le soûtien des foibles, le medecin des malades, le consolateur des affligez, si Dieu ne luy donne la lumiere, la force, la sainteté & la sagesse ? Trouvera-t'il dans son fond la lumiere ? il n'est que tenebres; la force ? il n'est que foiblesse : la sainteté ? il n'est que peché ; la sagesse ? il n'est que folie ; & pourra-t'il pretendre que Dieu luy ouvre ses tresors, luy communique tous ses dons, & le remplisse de toutes ces dispositions saintes, s'il ne sollicite sa bonté, & s'il ne les obtient par sa perseverance, & la fidelité de ses prieres ?

Troisiémement, un Superieur a sur luy tous les besoins de tous ceux qui sont soûs sa charge ; toutes leurs infirmitez deviennent les siennes, & toutes leurs peines luy sont tellement propres, qu'il doit dire avec l'Apostre ; *Quis infirmatur, & ego non infirmor? quis scandalizatur, & ego non uror?* Il ressent tous leurs maux, il est triste, il est affligé, il est languissant avec eux ; Ainsi comme il n'y a point de moment auquel il ne luy survienne de nouvelles necessitez ; il n'y en a point aussi auquel il ne luy naisse de justes sujets, & des raisons pressantes de recourir à Dieu, pour l'avancement, le repos, la consolation, & pour la perfection de ses Freres.

2. Ad Corinth. c. 11. v. 29.

Enfin, le Superieur est celuy par lequel Dieu fait part de ses graces à tous ses Freres ; C'est par ses mains qu'elles leur viennent ; c'est le veritable dispensateur de ses biens ; Il est le Bassin, pour me servir des termes de saint Bernard, qui reçoit & se remplit, & qui répand ensuite les eaux qu'il a receuës.

Serm. 18. in Cant.

ceuës. Et comme il faut qu'il attende inceſſamment de la liberalité de JESUS-CHRIST, le pain qu'il doit rompre à ceux dont il l'a étably le Paſteur & le Pere; il faut auſſi qu'il ne ceſſe point de luy demander cette grace pour l'obtenir; la priere eſtant une condition ſans laquelle Dieu n'a point
Matt. c. 7. v. 7. d'égard à nos beſoins : *Petite, & dabitur vobis.*

C'eſt dans ce ſentiment que ſaint Paul dit aux Coloſſiens; qu'il ne ceſſe point de prier Dieu pour eux, & de luy demander qu'il les rempliſſe de la connoiſſance de ſa volonté, qu'il leur donne toute la ſageſſe & l'intelligence ſpirituelle, afin qu'ils ſe conduiſent d'une maniere digne de Dieu, & qu'ils puiſſent luy plaire en toutes choſes, porter des fruits de toutes ſortes de bonnes œuvres, & croître
Epi. ad Coloſſ. c. 1. v. 9. & 10. dans ſa connoiſſance; *Non ceſſamus pro vobis orantes, & poſtulantes ut impleamini agnitione voluntatis ejus, in omni ſapientia & intellectu ſpiritali : ut ambuletis dignè Deo per omnia placentes, in omni opere bono fructificantes, & creſcentes in ſcientia Dei.*

S. Baſ. Conſt. Monaſt. c. 22. Quand ſaint Baſile dit qu'un Superieur eſt une perſonne qui repreſente JESUS-CHRIST, & qui fait l'office de mediateur entre Dieu & les hommes, il n'entend rien autre choſe, ſinon qu'il doit par ſon entremiſe, par ſa mediation, & par le credit qu'il s'eſt acquis auprés de Dieu, conſerver ſes diſciples dans ſa crainte & dans ſa charité; ſoit qu'il empêche qu'ils ne s'en ſeparent, ſoit qu'il s'employe à leur reconciliation, au cas qu'ils ayent eu le malheur de le perdre, ce qui ſuppoſe un commerce, une familiarité ſainte avec Dieu, que l'on ne peut avoir que par le moyen de la priere.

In lib. qui inſ. Dives ille fit qui ſal. vit. Saint Clement d'Alexandrie en parlant de la „ conduite qu'on doit tenir à l'égard de ceux qui diri„ gent. Craignez, dit-il, la colere de ce directeur; „ pleurez quand il gemit pour vous; ayez du reſpect pour luy, lors qu'il s'appaiſe; prevenez-le quand il

il tâche de vous garentir par ses prieres, du supplice "
que vous avez merité; s'il passe plusieurs nuits en "
priere à vostre occasion, faisant l'office de mediateur "
envers Dieu, & s'adressant continuellement à ce "
Pere celeste pour vous obtenir ses graces. "

Saint Gregoire de Nysse compare un Superieur " In vita
à Moïse; Il dit que s'il luy est semblable, il soû- " Moïs.
tiendra les cœurs de ceux qui sont abatus par la "
crainte; Mais cela n'arrive point, continue-t'il, à "
moins que le cœur de ce Superieur ne parle à Dieu; "
car il y en a plusieurs de ceux qui sont établis dans "
les Charges, & dans les Prelatures de l'Eglise, qui "
n'ont aucun autre soin que de regler les apparen- "
ces exterieures, & ne se mettent gueres en peine "
de l'interieur qui est caché, & qui n'est connu que "
de Dieu seul. Moïse n'en a pas usé de la sorte; mais "
pour animer les Israëlites, & leur inspirer de la "
confiance, il leur témoigne qu'il crie vers Dieu, "
quoy qu'il ne prononce aucune parole, afin de nous "
montrer par ce discours, qu'il faut considerer "
comme une parole éclatante, & qui s'éleve jus- "
qu'aux oreilles de Dieu, non pas la voix que l'on "
pousse avec effort, mais le desir qui est formé par "
une conscience pure. "

Saint Jean Climaque dit, que la priere du Supe- " Grad. 4
rieur est le casque qui couvre la teste du Solitaire. " num.
Il dit ailleurs que les Pasteurs qui sont les amis & " 2. in
les favoris de Dieu, en se tenant toûjours attachez " Ep. ad Past.
de cœur & d'esprit à cét objet adorable, peuvent par " num.
la puissance de leurs prieres reconcilier avec luy " 15.
non seulement ceux de ses serviteurs qui luy ont "
manqué de fidelité, mais encore ceux qui ont toû- "
jours esté éloignez de son service, & ceux mesme "
qui luy ont fait la guerre ... Il est avantageux, dit " Ibid.
le mesme Saint, d'avoir des Superieurs qui soient "
amis de Dieu; rien ne nous estant plus utile pour "
avancer dans la vertu, que le secours de ceux qu'il "
aime, "

„ aime, & aux prieres desquels il ne peut rien refuser;
„ qu'il répand en tout temps ses graces sur ceux qui le
„ servent, par l'intercession des Pasteurs.

Epist. 201 Saint Bernard nous apprend, qu'un Pasteur doit conduire par la parole, par l'exemple & par la priere, mais que la priere l'emporte par-dessus les deux autres. *Pascas verbo, pascas exemplo, pascas & sanctarum fructu orationum, manent itaque tria hæc verbum, exemplum, oratio, major autem est his oratio.* Il dit que l'action est la vertu de la parole, mais que l'oraison obtient la grace & l'efficace à l'action & à la parole. *Et si vocis virtus sit opus, & operi tamen & voci gratiam efficaciamque promeretur oratio.*

Ce que l'on peut conclure de ces veritez, c'est que les devoirs des Superieurs sont pleins de difficultez & de perils. C'est cela mesme qui a porté les Saints à éviter autant qu'ils ont pû la conduite des ames: les uns l'ont refusée lors qu'elle leur a esté offerte; les autres l'ont quittée aprés l'avoir receuë; & tous ceux qui l'ont acceptée ne l'ont fait qu'avec gemissemens, dans la crainte de déplaire à Dieu, & de contrevenir à ses ordres. Et il n'y a point de Superieur qui ne doive trembler dans la vuë de ses obligations; Car quoy qu'elles ayent de la latitude, & que Dieu ne demande pas de tous les Pasteurs une perfection égale. Cependant ils ont besoin d'une pieté avancée, & d'une vertu superieure pour se conduire comme de dignes Ministres, & de fideles dispensateurs, & pour pouvoir occuper saintement la place de JESUS-CHRIST parmy les hommes; c'est ce qui a fait dire à saint Jean Chrysostome cette parole terrible .. *Miror an fieri possit ut aliquis ex rectoribus sit salvus...* (Hom. 34. in Ep. ad. Hæb.)

CHAPITRE X.

De la charité que les Religieux doivent avoir les uns pour les autres.

QUESTION PREMIERE.

Que doivent faire les Religieux pour donner à leurs Freres des témoignages de leur charité?

RE'PONSE.

APRE's le Commandement d'aimer Dieu, le plus important est celuy d'aimer nos Freres; c'est la marque à laquelle JESUS-CHRIST nous a dit que l'on distingueroit ses Disciples, d'avec ceux qui ne le sont pas: *In hoc cognoscent omnes quia Discipuli mei estis, si dilectionem habueritis ad invicem.* Et comme les Solitaires doivent estre les premiers entre ses disciples non pas en dignité, ny en rang, mais en pieté & en religion; il faut necessairement que leur charité soit éminente. D'ailleurs vos Freres estant plus aimez de Dieu, plus favorisez de ses benedictions, & plus selon son cœur, que non pas ceux qu'il a laissez dans le commerce du monde, il y a aussi plus de JESUS-CHRIST en eux; son esprit, ses sentimens s'y remarquent davantage, on y voit plus de traits & de caracteres de sa sainteté, & par consequent ils sont plus dignes de vostre estime & de vostre amour.

Ioan. c. 13. v. 35.

Saint Basile pour nous donner une veritable idée de cette charité qui doit se rencontrer dans les Cloîstres; dit que l'état Religieux est un genre de vie tout spirituel; que c'est une Profession d'une union indissoluble & inviolable; que les Solitaires sont liez ensemble par une alliance spirituelle en presen-

Const. Mon. c. 21.

ce

ce du ſaint Eſprit qui en a eſté le mediateur & le témoin ; & que cette union doit eſtre beaucoup plus étroite que celle qui eſt entre les membres du corps naturel. Et veritablement les Saints n'ont donné le nom de Cieux aux habitations des Solitaires, que parce que la paix & la concorde y regnent ; qu'ils y menent la vie des Anges, & que cette charité parfaite qui les lie, les unit à Dieu par des attachemens invariables.

Cependant comme la profeſſion & la diſcipline dans laquelle vous vivez, vous oſte les moyens que les perſonnes qui ſont dans le ſiecle, peuvent avoir de donner au prochain des marques de leur charité; elle vous en laiſſe auſſi qui vous ſont propres, & il faut que vous ſoyez d'autant plus fideles à vous en ſervir, que voſtre charité ſe trouve plus reſſerrée, & que neanmoins elle doit eſtre plus étenduë & plus parfaite que celle des autres hommes.

Les moyens que vous avez d'exercer voſtre charité envers vos Freres, ſe reduiſent à quelques pratiques principales; ſçavoir, à l'exemple, à la priere, & à vous rendre les uns aux autres les marques de douceur, d'affection, & de déference que la regularité du Monaſtere vous peut permettre.

Quoy que ce ſoit une obligation generale que celle d'édifier le prochain par ſes actions, & que
Matt. c. JESUS-CHRIST ait adreſſé ſa parole à tous les hom-
18.v.6.& mes, quand il a donné ſa malediction à ceux qui ſe-
7. roient aux autres une occaſion de chûte & de ſcandale : neanmoins c'eſt un devoir qui regarde plus particulierement les Solitaires; & ils ſont plus étroitement obligez que perſonne de donner de l'édification & de l'exemple.

Premierement, leur charité eſtant toute retirée, & ne ſe répandant point au-dehors par cette multiplicité de bonnes œuvres auſquelles les gens qui vivent dans le monde & dans la pieté ont accoûtumé

de

de s'appliquer, il faut auſſi qu'elle ſoit plus vive & plus ardente ; afin qu'ils puiſſent faire dans le repos de leur Cloiſtre, ce qu'il ne leur eſt pas permis de faire dans la ſocieté des hommes. Mais comme ils n'ont aucun lieu de ſe rendre de ces aſſiſtances dans leſquelles les perſonnes du ſiecle ſont conſiſter toute leur charité, parce que leur condition les met à couvert des accidens qui exigent ces ſortes de ſecours, & que le bon ordre du Monaſtere pourvoit à tous leurs beſoins ; il faut neceſſairement qu'ils reduiſent tous leurs ſoins, & toutes les actions ſaintes qu'ils ont les uns pour les autres, à ſe procurer les avantages ſolides, & les veritables biens ; je veux dire à travailler autant qu'ils le peuvent au ſalut les uns des autres ; Et parce qu'ils obſervent un rigoureux ſilence, qu'ils ne ſçauroient, ny s'exhorter, ny ſe donner des avis ſalutaires, & que toute communication par le diſcours leur eſt interdite : il faut qu'ils faſſent par l'action ce qu'ils ne ſçauroient faire par la parole, & que l'exemple exprime ce que leur bouche n'a pas la liberté de dire : que leur conduite ſoit ſi reglée, ſi exacte & ſi ſainte, que leurs Freres y trouvent non ſeulement de quoy s'inſtruire, mais de quoy s'animer dans l'exercice de leurs devoirs ; Il faut que châcun ſe ſoûtienne & ſe conſole par la ſeule vuë de ſes Freres ; en ſorte que ceux qui marchent dans le chemin de la verité, ou meſme qui ne l'ont jamais connuë, prennent une vigueur toute nouvelle lors qu'ils en voyent devant eux qui les precedent ; & que ceux qui ont eu le malheur de l'abandonner, y rentrent avec plus de ferveur & de zele qu'auparavant.

Secondement, les veritables Religieux ſont unis par des liens ſi étroits & ſi preſſans, qu'il ſemble que ce ſoit en eux que ces paroles de JESUS-CHRIST ſe trouvent parfaitement accomplies, *Claritatem, quam dediſti mihi, dedi eis, ut ſint unum ſicut & nos* Ioan. c. 17. v. 22.
unum

Const. Monast. c.18. *unum sumus.* Ils n'ont, comme dit saint Basile, qu'un mesme esprit, qu'un mesme cœur, & qu'une mesme volonté : Ajoûtons une mesme affaire qui est celle de servir JESUS-CHRIST, & de combattre sans aucune tréve contre les ennemis de son nom & de sa gloire : Ils sont donc engagez dans les mesmes travaux, dans une mesme guerre, exposez aux mesmes dangers ; châcun est incessamment regardé de son Frere, & est en mesme temps le témoin de son action. Et comme la timidité & la foiblesse d'un seul peut causer un affoiblissement & une perte generale, & qu'au contraire plusieurs peuvent trouver leur force & leur bonheur dans la constance & dans la fidelité d'un seul, il faut que leur défense soit une & continuelle. Qu'ils se donnent la main les uns aux autres ; que les forts soûtiennent les foibles ; que les plus fermes rassurent ceux qui sont chancelans ; afin que tous se réünissant dans un même effort & dans une ferveur égale, ils remportent une mesme victoire, acquierent une mesme couronne, & terminent leurs combats par un semblable succés. Soyez donc persuadez que celuy-là trahit la cause de son Maistre, se separe de ses Freres, & abandonne leur salut, qui manque de les encourager par son exemple.

QUESTION II.

Est-ce donc une faute capitale de ne pas donner l'exemple à ses Freres ?

RE'PONSE.

COMME il n'y a rien par où les Moines puissent se rendre des assistances plus utiles, & contribuer davantage à la sanctification les uns des autres, que par le bon exemple ; celuy qui refuse à ses Freres un secours si necessaire & si avantageux, man-

manque à une obligation essentielle; témoigne évidemment qu'il n'a point de charité pour eux, que leur salut luy est indifferent, & qu'il ne fait aucun cas de cette grande verité que le saint Esprit nous enseigne dans l'Ecclesiastique; sçavoir, que châcun par l'ordre de Dieu est chargé de son prochain; *Mandavit illis unicuique de proximo suo.* Et il faut qu'il sçache que JESUS-CHRIST luy demandera compte de l'ame de ses Freres, & qu'il se trouvera responsable à son jugement des fautes qu'ils auront commises, & dont ils auroient pû se garantir s'il avoit eu la charité de les éclairer, de les conduire, & de les fortifier par son exemple. Eccl. c. 17. v. 12.

Considerez, mes freres, que les Solitaires sont des vaisseaux d'élection; que Dieu les a placez dans sa maison pour en estre l'honneur & l'ornement, & pour en faire la beauté principale; qu'il les a faits pour l'édification de son Eglise, afin que malgré la corruption du monde, on pust remarquer ses veritez & ses maximes dans la pureté de leurs mœurs, & dans l'innocence de leur vie. Ainsi un Religieux ne peut plus se tenir dans un milieu entre le bien & le mal, ny dans une maniere de suspension entre le blâme & la loüange: Il détruit aussi-tost qu'il cesse d'édifier, parce qu'il se tire de l'ordre de Dieu; qu'il n'est point ce qu'il veut qu'il soit, & que ceux qui ne voyent pas en luy des actions dignes de ses devoirs & de l'excellence de son estat, se scandalisent de sa conduite en le regardant comme un arbre sans fruit, un feu sans clarté, une lampe sans lumiere; & il ne doit point douter que cette menace terrible de JESUS-CHRIST ne tombe sur luy: Si quelqu'un scandalise un de ces petits qui croient en moy, il vaudroit mieux pour luy qu'on luy pendist au cou une meule, & qu'on le jettast au fond de la mer. *Qui scandalizaverit unum de pusillis istis, qui in me credunt, expedit ei, ut suspendatur mola asinaria* Matt. c. 18. v. 6.

naria in collo ejus & demergatur in profundum maris.

Il n'y a rien de plus évident que ce qui fait qu'un Religieux n'est pas exemplaire, c'est qu'au lieu d'avoir les vertus de son estat & les qualitez qui devroient le rendre recommandable, il en a de contraires, s'il ne donne aucun exemple de penitence, de modestie, de mortification, c'est dans la verité qu'il n'est ny penitent, ny modeste, ny mortifié; s'il n'édifie ny dans le silence, ny dans le travail, ny dans son exactitude, c'est qu'il n'est ny silencieux, ny regulier, ny fervent; Enfin si ses actions sont mortes, & si l'on n'y trouve rien qui anime & qui inspire l'amour du bien, sans doute ses déreglemens, ses défauts & ses imperfections, en sont la cause, & l'on peut dire que dés-là qu'il n'est pas à ses Freres un sujet d'édification, il leur devient une occasion de chûte & de scandale; Et que souvent sa conduite est d'autant plus dangereuse, qu'estant exempte de ces vices grossiers qui donnent de l'horreur, on en a moins d'éloignement, & par consequent, ses Freres se portent plus facilement à l'imiter; C'est un poison dont l'operation est lente, & l'effet tardif, mais il ne laisse pas d'estre certain, & de donner dans son temps le coup de la mort. *Qui in conspectu populi malè vivit, quantùm in illo est, eum à quo attenditur occidit.* C'est un mal-heur dans lequel tombe un Religieux qui neglige de rendre ses actions exactes, & de donner l'exemple. Il n'y en a que trop qui se reposent sur l'innocence de leur vie, pendant qu'ils sont chargez au jugement de Dieu de la perte de leurs Freres, & d'un grand nombre de maux qui ne leur sont point connus.

Aug. lib. de Past. c. 4.

QUESTION III.

Est-on aussi obligé de prier Dieu pour ses Freres?

RE'PONSE.

COMME vous ne doutez point que par le precepte de JESUS-CHRIST vous ne soyez obligez d'aimer vos Freres en la maniere que vous vous aimez vous-mesmes, & que l'amour dont vous vous aimez ne soit la mesure de celuy dont vous les devez aimer. Il faudroit que vous ignorassiez la necessité & l'utilité de la priere, ce qu'elle peut, & ce qu'elle opere pour vostre sanctification, pour ne pas sçavoir que vous estes obligez de l'employer auprés de Dieu pour la sanctification de vos Freres. Mais l'experience aussi-bien que l'instruction des Saints, nous ayant appris que c'est par elle que vous obtenez de Dieu toutes les graces dont vous avez besoin pour perseverer dans son service avec une fidelité constante, il ne se peut que vous ne reconnoissiez que ce vous est une particuliere obligation de vous servir de ce mesme moyen auprés de Dieu pour obtenir à vos Freres les mesmes biens & les mesmes avantages; Et sans cela vous seriez bien éloignez de les aimer en la maniere que JESUS-CHRIST vous le commande, & la charité que vous pretendriez avoir pour eux, seroit bien differente de celle que vous auriez pour vous-mesmes.

Il vous faut donc entrer dans toutes les necessitez de vos Freres, vous laisser toucher des estats & des diverses dispositions dans lesquelles ils sont; Il faut gemir devant Dieu, de leurs miseres luy rendre des actions de graces des biens qui leur arrivent, le prier en union avec eux, & vous considerer comme composant un corps, dont vous estes &

les uns & les autres les membres & les parties. Ne craignez point que ce que vous demanderez pour vos Frères, tienne la place dè ce que vous pouvez pretendre pour vous-mesmes, & que Dieu vous rabatte ce que vous aurez obtenu par vos prieres en leur faveur; N'apprehendez point que vous vous ostiez le temps que vous employez pour eux auprés de Dieu. Sçachez au contraire que vous n'avancez jamais plus vos affaires auprés de luy, que quand vous luy recommandez celles de vos Freres: Et que comme dit saint Gregoire, celuy qui s'efforce de prier pour les autres, se rend à luy-mesme par sa charité une assistance utile, & plus il intercede avec pieté pour son prochain, plus il devient digne que Dieu ne differe point de l'écouter dans ses propres besoins: *Quisquis pro aliis intercedere nititur, sibi potius ex charitate suffragatur & pro semetipso tantò citiùs exaudiri meretur, quantò magis devote pro aliis intercedit.*

Greg. in moral. lib 35 c. 7.

Vous ne devez pas ignorer, mes Freres, ce que saint Cyprien nous enseigne sur ce sujet. Le Dieu de la paix & le Docteur de la concorde, dit ce grand Saint, qui nous a appris ce que c'estoit que l'unité, a voulu qu'un seul priast pour tous les hommes, comme luy-mesme a porté tous les hommes dans un seul: *Deus pacis & concordiæ magister qui docuit unitatem, sic orare unum pro omnibus voluit, quomodo ipse in uno omnes portavit.* Les trois enfans, continuë-t'il, observerent dans la fournaise cette mesme regle de prier, estant unis par une mesme oraison & par un mesme esprit. C'est ce que nous lisons dans la sainte Ecriture, & lors qu'elle nous declare de quelle maniere ils ont prié, elle veut nous donner un exemple que nous puissions imiter, afin que nous leur devenions semblables: Alors (ce sont ses paroles) ils benirent Dieu tous trois, & chanterent ses loüanges comme d'une mesme bou-

Cypr. de orat. Dominica ser. 6.

Dan 3. v. 51.

bouche : ils le loüoient d'une mesme bouche, quoy que JESUS-CHRIST ne leur eût point encore appris à prier ; c'est pourquoy leur prier fût pressante & efficace, & merita d'estre exaucé du Seigneur ; parce qu'elle estoit charitable, simple & spirituelle. C'est ainsi que nous voyons que les Apostres & les Disciples prierent aprés l'Ascension de JESUS-CHRIST ; car il est écrit, ils perseveroient tous dans la priere dans un mesme esprit avec les femmes MARIE Mere de JESUS & ses Freres, & faisoient ainsi paroistre l'ardeur & l'union de leur priere. Dieu qui fait habiter dans une mesme maison ceux qui n'ont qu'un mesme esprit, ne recevra dans ses demeures éternelles que ceux qui seront un par une mesme priere. *Deus qui inhabitare facit unanimes in domo, non admittit in divinam & æternam domum, nisi apud quos est unanimis oratio.*

Act. 1. 14

Psal. 67. 7

Cypria. ibid.

Si ce grand Saint parloit de la sorte à tous les Chrestiens, que ne diroit-il point à des Moines, que Dieu n'a mis ensemble que pour retracer & faire revivre cette union si sainte & si parfaite qui se rencontroit entre les Chrestiens du premier temps de l'Eglise ? Vous estes unis, mes freres, dans vos exercices, dans vos observances, dans vos occupations ; vous estes ensemble le jour & la nuit ; vous n'avez rien de propre & de particulier ; il n'y a rien qui ne vous soit commun avec vos Freres, tout cela marque quelle doit estre l'union des volontez, des cœurs, & des esprits : Mais assurez-vous, qu'elle ne sera jamais ny veritable, ny sincere ; que cette mesme union ne se trouve dans vos prieres, & que vous n'ayez autant de soin d'offrir vos Freres à JESUS-CHRIST, que vous en pouvez avoir de vous y offrir vous-mesmes.

Ne vous imaginez donc pas, que de prier pour vos Freres, ce soit un simple conseil ou un com-

mandement peu important ; mais soyez persuadez que c'est à vous à qui l'Apostre parle, & qu'il vous
1. Ioan. c.4.v.20 dit, *Qui enim non diligit fratrem suum quem videt, Deum quem non videt quomodo potest diligere?* Comment est-ce que vous aimerez Dieu, que vous ne voyez point, si vous ne pouvez venir à bout d'aimer vos Freres que vous avez incessamment devant vos yeux ? cependant il est certain que vous ne les aimez point ; si vous leur refusez une des marques les plus essentielles que vous puissiez leur donner de vostre amour.

QUESTION IV.

De quelle maniere doit-on s'acquitter des autres devoirs de la charité envers les Freres?

RE'PONSE.

IL ne faut pas manquer de joindre à la priere & à l'exemple, les offices exterieurs qui sont comme les liens qui tiennent les cœurs & les volontez uniës ; c'est par eux que nous conservons cette union de charité qui doit estre entre les Freres, & que leur persuadant que nous les aimons, nous
August. leur persuadons aussi de nous aimer : *Glutinum animarum societas fidelium.* Les Freres s'éclairent & s'édifient les uns les autres par l'exemple : ils se fortifient & se soûtiennent par la priere & par les marques exterieures de leur charité ; ils se lient & s'affermissent dans l'unité d'un mesme corps, sans quoy une Congregation Monastique n'est rien qu'un assemblage de membres & de parties differentes, qui n'ont entre elles ny rapport, ny liaison, ny veritable intelligence.

Vous devez donc donner à vos Freres tous les témoignages possibles d'une affection toute pure & toute cordiale, & ne pas perdre une seule occa-

ſion de leur faire connoiſtre que vous les aimez: *Charitatem fraternitatis caſto impendant amore.* Ceux Reg Ben
qui ſont appliquez au ſervice de la Communauté, c. 72.
doivent s'acquitter de leur miniſtere avec tant de ſoin, de ponctualité, & de diligence, que l'on puiſſe remarquer la bonté de leur cœur dans leurs actions. S'ils ſont chargez de ſolliciter les malades, il faut qu'ils reconnoiſſent JESUS-CHRIST dans leurs perſonnes qui veut y endurer ce qu'il n'a pas voulu ſouffrir dans la ſienne, & qui acheve par toutes les langueurs, les douleurs & les autres accidens des maladies dont il les viſite, ce qui manque encore à la perfection de ſes propres ſouffrances.
Infirmorum cura ante omnia & ſuper omnia adhibenda Ibid. c.
eſt, ut ſicut re vera Chriſto, ita eis ſerviatur. Il faut 36.
dans ce ſentiment & dans cette vûë qu'ils les aſſiſtent de toute leur ferveur, qu'ils les ſupportent dans leurs foibleſſes, dans leurs infirmitez ſoit de corps, ſoit d'eſprit au cas qu'il s'y en trouve, comme ils veulent eux-meſmes que JESUS-CHRIST les ſupporte.

Mais ſi JESUS-CHRIST ſe rencontre dans les Freres infirmes & languiſſans, il n'eſt pas moins dans ceux qui les conſolent & qui s'appliquent à les ſecourir. Car celuy qui a dit; J'ay eſté malade, &
vous m'avez viſité, *Infirmus fui, & viſitaſtis me*; a Matt. c.
dit auſſi: Quiconque demeure dans la charité, de- 25.v. 36.
meure en Dieu, & Dieu demeure en luy. *Qui manet* 1. Io.c.4.
in charitate, in Deo manet, & Deus in eo. De ſorte v. 16.
qu'ils doivent tous ſe regarder avec un reſpect, une charité, & une conſideration égale; ſi les uns s'eſtiment heureux de ſervir leurs Freres, il faut que les autres ſe croyent indignes d'en eſtre ſervis.

Pour ce qui eſt des Religieux qui ne ſont pas dans des emplois, ny dans l'occaſion de donner à leurs Freres ces ſortes de marques de leur amour, il faut qu'ils vivent entre eux dans une intelligence ſi par-

faite, & si constante, qu'elle ne reçoive jamais la moindre atteinte : Il faut que châcun considere son Frere comme son Superieur, qu'il ne resiste jamais à ses sentimens, qu'il soit toûjours prest de quitter sa volonté propre pour faire la sienne, qu'il le pré-
Reg. S.B. c. 72. vienne par son respect & par sa déference : *Ut honore se invicem præveniant..... Obedientiam sibi certatim impendant.* Qu'il se charge des travaux les plus penibles pour le soulager, qu'il veüille bien estre esti-
Reg.Bre. gu. 175 mé coupable pour faire qu'il paroisse innocent. Enfin, comme dit saint Basile, qu'il soit sensible à tous les biens & à tous les maux qui luy arrivent, & que les estats differens où il le voit fassent ou sa douleur, ou sa joye.

QUESTION V.

Ce que vous dites ne reçoit-il point de restriction, & les anciens Religieux doivent-ils rendre cette obeissance aux plus jeunes?

R E' P O N S E.

NE doutez point, mes freres, qu'ils ne le doivent, & que cette obligation ne soit generale; la charité est le lien & le fondement des Communautez Monastiques. Comme elle les forme elle les conserve, elle fait que les Freres vivent selon l'ordre de Dieu dans un concert & dans une intelligence sainte, & qu'ils portent tous ensemble le joug
Soph. 3. 9 du Seigneur, *Humero uno*, d'un mesme esprit, d'un mesme cœur, & d'une mesme volonté. La conviction dans laquelle ils doivent estre que la déference & la soûmission qu'ils ont les uns pour les autres, est ce qui maintient davantage cette charité, & empêche plus que toutes choses que rien ne la trouble & l'altere, sert d'un puissant motif pour les obliger à s'en donner des marques, & à ne perdre au-

aucune occaſion de ſe rendre une obeïſſance prompte & exacte.

C'eſt de quoy tous ceux que la vocation de Dieu engage dans les Monaſteres par les meſmes Vœux & ſous les meſmes Regles doivent eſtre perſuadez ; & il faut que ces perſonnes qui ſont obligées de tendre, & de s'élever à la ſouveraine perfection, établiſſent parmy eux une obeïſſance ſi entiere, ſi étenduë & ſi cordiale, qu'aux moindres ſignes qu'ils ſe font pour exprimer leurs penſées ils s'entr'obeïſſent avec autant de ponctualité, que s'il s'agiſſoit d'executer le commandement du Superieur, & cela doit s'obſerver avec tant d'exactitude, que les anciens meſmes ſe ſoûmettent avec plaiſir aux plus jeunes, ſans que ny leur âge, ny l'antiquité de leur Profeſſion les en empêche.

QUESTION VI.

Ce ſentiment n'a-t'il rien de contraire à la Regle de ſaint Benoiſt?

RE'PONSE.

COMME il peut venir dans la penſée de ceux qui regarderont ſuperficiellement cette conduite, & qui ne prendront pas ſoin d'en penetrer le fond ny l'eſprit, qu'elle eſt contraire à quelques endroits de cette Regle qui portent, que les anciens Religieux aimeront les jeunes, que les jeunes honoreront & obeïront aux anciens avec toute ſorte de charité & de ſollicitude : *Juniores priores ſuos honorent, priores juniores ſuos diligant. De cætero omnes juniores prioribus ſuis omni charitate ac ſollicitudine obediant* ; Il eſt neceſſaire que vous ſçachiez que c'eſt une difficulté qui n'a point de fondement ſolide, & qu'il eſt aiſé d'y répondre. c. 63.

Premierement, pour combattre ces deux articles, il

il faudroit que nous dissions precisément que les anciens ne doivent point aimer les jeunes, & que les jeunes ne doivent ny honorer les anciens ny leur obeïr. Cependant nous sommes bien éloignez de pretendre rien de semblable, puisque nous croyons que les anciens sont obligez d'avoir de la charité pour les jeunes, mais que l'édification, l'amour de la simplicité & de la perfection, doit les porter à faire ce que les jeunes Religieux desirent d'eux, lors que l'occasion s'en presente; Et que pour les jeunes, il faut qu'ils se soûmettent avec d'autant plus de promptitude, de respect & de religion, qu'ils y seront excitez par leur humilité & par leur exemple. Il n'y a gueres d'apparence que saint Benoist pensast autre chose lors qu'il a dit sans distinction au lieu que nous avons cité dans la question precedente, que les Freres se rendroient les uns aux autres des témoignages d'honneur; qu'ils supporteroient avec beaucoup de patience leurs imperfections, soit du corps, soit de l'esprit; qu'ils s'obeïroient avec émulation & à l'envi, & que nul d'entre eux ne feroit ce qui luy plairoit davantage, mais ce
c. 72. qui seroit plus au gré de son Frere: *Ut honore se invicem præveniant; infirmitates sive corporum, sive morum patientissimè tolerent, obedientiam sibi certatim impendant, nullus quod sibi utile judicat sequatur, sed quod magis alii.* Et que si on insistoit pour montrer que les anciens Religieux ne doivent point obeïr aux jeunes, sur ce qu'il est dit que les jeunes les honoreront; il faudroit qu'on ne fist point d'attenion que les hommes doivent au Fils de Dieu des respects, des hommages, & des adorations infinies, & cependant qu'il n'a pas laissé d'estre envoyé, & de venir, comme il le dit luy-mesme pour les servir.

Secondement, saint Benoist n'a pas renfermé toute la perfection religieuse dans la lettre de sa Re-

Regle, comme il le declare dans le dernier Chapitre : *Regulam autem hanc descripsimus ut eam observantes in Monasteriis, &c..... Aliquatenus vel honestatem morum, aut initium conversationis nos demonstremus habere .... Cæterum ad perfectionem qui tendit, sunt doctrinæ sanctorum Patrum, quarum observatio perducit hominem ad celsitudinem perfectionis, quæ enim pagina aut quis sermo divinæ auctoritatis veteris & novi Testamenti non est rectissima norma vitæ humanæ, &c.....* C'est assurément un ordre tres-beau & tres-loüable, lors que dans une Communauté Religieuse les choses sont si bien reglées, que tout est soûmis aux ordres du Superieur ; que les anciens ont de la charité pour les jeunes, & que les jeunes leur obeïssent ; mais c'est une perfection beaucoup plus éminente, quand les anciens mesmes, *Effecti ut parvuli*, déferent aux plus jeunes, & qu'ils leur apprennent par cét effet de leur humilité, que rien n'est si estimable, ny si grand parmy des personnes consacrées à Dieu par les Vœux de la Religion, que la docilité & l'obeïssance. Ainsi s'il est vray que nous changions quelque chose à la Regle, ce n'est pas pour l'affoiblir, ny la détruire, mais pour l'étendre & la perfectionner selon l'esprit de celuy qui l'a faite ; *Legem ergò destruimus? absit; sed legem statuimus.*

Reg c. 73. Matt. 18. 3. Ad Rom. 3. 31.

Troisiémement, le mesme Saint dans le lieu que nous venons de rapporter, propose à ses disciples la pratique des instructions contenuës dans les saintes Ecritures. Or il n'y a rien qu'on y voye davantage, que cette soûmission reciproque que les Chrestiens doivent avoir entre eux. Saint Paul parlant aux Philippiens, les exhorte de se considerer, comme s'ils estoient superieurs les uns des autres ; c'est à dire de se rendre par le sentiment d'une humilité charitable & sincere, l'obeïssance qu'on rend à de veritables Superieurs. *In humilitate superiores sibi invicem*

Ibid. Chap. 2. v. 3.

S. Matt c. 20. v. 26. 27. 28. *cem arbitrantes*.... Mais ce que JESUS-CHRIST nous a dit dans l'Evangile, eſt ſi clair & ſi exprés, qu'on ne peut pas l'ignorer. Il nous declare que celuy qui voudra s'élever au-deſſus des autres, doit s'abaiſſer au-deſſous d'eux, & les ſervir; que celuy qui voudra eſtre le premier, doit ſe tenir comme l'eſclave: *Qui voluerit inter vos major fieri, ſit veſter miniſter, & qui voluerit inter vos primus eſſe, erit veſter ſervus:* & pour fortifier ſa parole par ſon exemple, il ajoûte qu'il eſt venu luy-meſme, non pas pour eſtre ſervy, mais pour ſervir. *Sicut filius hominis non venit miniſtrari, ſed miniſtrare*

Quatriémement, nous voyons encore que ſaint Benoiſt conſeille, & porte ceux qui voudront mener une vie plus parfaite que celle qu'il établir dans ſa Regle, d'embraſſer la converſation des ſaints Peres qui l'ont precedé, & particulierement les inſtitutions de ſaint Baſile. Voicy ſes paroles que nous C. p. 73. avons déja citées. *Cæterum ad perfectionem qui tendit, ſunt doctrinæ ſanctorum Patrum, &c. Sed & Regula ſancti Patris noſtri Baſilii quid aliud ſunt niſi bene viventium, & obedientium Monachorum exempla, & inſtrumenta virtutum.* Cependant nous liſons dans la relation que ſaint Baſile nous a faite de la maniere, dont les Solitaires de ſon temps ſe conduiſoient dans les Monaſteres, que les Freres exerçoient entre eux une charité, une déference, & une ſoûmiſſion égale & reciproque, ſans que l'antiquité ny l'âge en diſpenſaſt perſonne: Ils ſont, dit ce Baſ Conſt. Monaſt. c. 18. ſaint Docteur, en parlant des Cœnobites, également les ſerviteurs & les maiſtres les uns des autres, & conſervent une liberté invincible; ils s'entredonnent des marques d'une ſervitude parfaite, qui n'eſt cauſée ny par la neceſſité, ny par l'infortune, ny par la violence qui remplit toûjours de douleur ceux qui la ſouffrent; mais qui n'eſt que le pur effet d'une élection toute libre & toute pleine de joye; la chari-

charité faisant que des personnes libres s'assujettissent les uns aux autres, & conservent leur liberté par le choix volontaire qu'elles en font.

Il dit dans un autre endroit, que la difference de ceux qui commandent ne doit nullement servir d'obstacle à l'obeïssance de ceux qui sont en estat d'obeïr, Moïse n'ayant point resisté au commandement de Jetro son beau-pere. Quæst. 114. Reg. Brev. Exod. 18. 24.

Le mesme Saint dans la Question 115. s'estant fait cette demande, comment obeïrons-nous les uns aux autres? répond, en la maniere qu'un serviteur est obligé d'obeïr à son maistre; selon la parole de nostre Seigneur qui dit: Celuy qui voudra estre le premier d'entre vous doit estre le serviteur; & il se sert ensuite pour appuyer son sentiment des endroits de l'Evangile & de saint Paul, que nous avons rapportez. Quæst. 115. Marc. 10. 44. Ad Gal. 5. 13.

Disons davantage, mes freres, quand mesme saint Benoist auroit étably dans sa Regle cette indépendance en faveur des anciens Religieux, telle qu'on la prétend; les raisons qu'on a presentement d'en changer cét article sont si considerables, qu'on auroit tort de blâmer ceux qui n'y auroient aucun égard; & l'on doit croire qu'il le changeroit luy-mesme s'il vivoit. Nous apprenons de S. Bernard, qu'au cas qu'il arrivast que les reglemens que l'on fait dans les observances Monastiques pour y maintenir la charité & le bon ordre, eussent dans la suite des temps des effets contraires; il est juste qu'ils perdent leur autorité & leur force, & qu'on cesse de les observer: *Quamdiu ergo charitati militant immobiliter fixa sunt.... At si è contrario, contraria forte aliquando visa fuerint his dumtaxat quibus hoc posse videre datum est, & providere creditum est; nonne justissimum esse liquet ut quæ pro charitate inventa fuerunt, pro charitate quoque ubi expedire videbitur, vel omittantur, vel intermittantur, vel in aliud forte commodius demutentur;* De præcep. & disp. c. 2.

tentur ; sicut è regione iniquum procul dubio foret, si statuta pro sola charitate contra charitatem tenerentur. Or il ne s'est gueres introduit de plus grand abus dans les Cloistres, que celuy que l'exemption & les privileges que les anciens Moines se sont attribuez, y ont causé. L'antiquité de leur Profession est devenuë pour eux un titre qui les tire de la dépendance, & qui les dispense de l'assujettissement & des regularitez ausquelles les autres se sont soûmis ; Ils se persuadent qu'elle leur donne le droit de tout examiner, de tout juger, & de tout censurer ; & on peut dire qu'il y a autant de Superieurs qu'il y a d'anciens dans les Monasteres ; Ce qui en bannit la pieté, en ruïne la discipline, & y jette un déreglement & une confusion scandaleuse ; ainsi y a-t'il rien de plus juste pour empêcher qu'un si grand inconvenient n'ait aucune entrée dans les Cloistres, que de faire en sorte que les anciens perdent toute vûë, tout sentiment, & mesme s'il est possible, toute memoire de leur antiquité ; qu'ils vivent parmy leurs Freres dans une égalité parfaite & entierement persuadez que toutes les distinctions sont dangereuses ; qu'il y a toûjours sujet de craindre dans les prerogatives ; que le cœur de l'homme n'est ny assez simple, ny assez droit pour en faire un bon usage ; qu'on s'égare dans tous les chemins ; que la voye de l'humilité toute seule est assurée ; & que se soûmettre sans discernement aux grands, aux petits, aux jeunes, & aux anciens, c'est proprement la vertu de Jesus-Christ, celle de ses Saints, & par consequent qu'elle doit estre celle des Moines.

Mais aprés tout, pourquoy voudroit-on exempter les anciens de cette obeïssance ? Si on prétend qu'elle ne convient ny à leur vieillesse, ny à leur dignité, il faut que l'on ne considere pas que leur estat n'estant qu'une Profession d'humilité, rien ne leur est

eſt plus propre, & ne leur convient mieux que ce qui les humilie & les abaiſſe ; & que dans tous les temps & les âges, ils ont une égale obligation de témoigner ce qu'ils ſont, par leurs actions & par leurs œuvres.

Si on dit que cette ſoûmiſſion eſt contraire à l'ordre de la nature ; Ignore-t'on que la Loy de la grace détruit en quantité de rencontres la Loy de la nature ? Qu'elle arrache les enfans du ſein des peres & des meres ; qu'elle ſepare les maris & les femmes ; qu'elle donne de jeunes Superieurs à des vieillards ; qu'elle a mis quelquefois les peres ſoûs la conduite de leurs enfans ; en un mot, cette exemption eſt-elle ſoûtenable ? & peut-on trouver des raiſons pour la défendre, depuis qu'il a eſté dit de JESUS-CHRIST, *& erat ſubditus illis*. Luc. c. 2. v. 51.

De craindre que cette déference ne ſoit un ſujet aux jeunes Religieux de s'élever, & de croire qu'ils en doivent eſtre moins ſoûmis aux anciens, cela n'a aucun fondement ; puis qu'au contraire leur exemple les rendra plus fervens & plus exacts dans l'obeïſſance ; plus ils verront en eux d'humilité, plus ils les jugeront dignes de leur reſpect, & plus ils s'étudieront de leur en donner des marques en les prévenant par toutes ſortes d'offices, & en executant avec promptitude & ponctualité juſqu'aux moindres ſignes qui leur viendront de leur part ; Et ſi quelque choſe eſt capable de leur donner de l'amour & de l'eſtime pour l'obeïſſance, c'eſt de voir que des anciens Religieux renoncent aux exemptions qu'ils pourroient prétendre en vertu de leur âge & du rang de leur Profeſſion, pour joüir du merite, des avantages, & des benedictions qui ſe rencontrent à obeïr.

Tout cela prouve, mes freres, d'une maniere inconteſtable,

Premierement, que la déference que les anciens

Religieux rendront aux plus jeunes, n'a rien qui soit opposé à la Regle de saint Benoist.

Secondement, qu'elle est selon son esprit, qu'il l'approuve, qu'il la conseille.

Troisiémement, qu'elle est autorisée par l'exemple de Jesus-Christ, & par le precepte de l'Apostre.

Quatriémement, que cette conduite bien loin d'avoir quelque chose d'injuste, est la plus parfaite, la plus élevée, & la plus sainte.

Cinquiémement, qu'elle prévient de grands maux, & qu'elle enferme de grandes utilitez.

Sixiémement, qu'en établissant dans les Cloistres une obeïssance profonde, elle retranche toute matiere de contestations, & y établit en mesme temps une paix constante.

Enfin, qu'on ne peut avoir aucune raison juste & legitime ny de la condamner, ny de la combattre.

Remarquez, mes freres, que nous n'entendons parler que des simples Religieux, & non pas de ceux qui sont dans les Charges, & qui ont quelque autorité dans le Monastere, ausquels tout le monde convient qu'on doit rendre en tous temps, & en tous lieux une obeïssance prompte & exacte.

Question VII.

Par quels moyens pouvons-nous satisfaire à tous ces devoirs?

Réponse.

Il y en a deux principaux, le premier est d'observer ce precepte de la Regle de saint Benoist. *Omnibus se inferiorem & viliorem, non solùm suâ linguâ pronunciet, sed etiam intimo cordis credat affectu humilians se....* Le Religieux qui sera persuadé de son neant,

In Reg. c. 7. 97. de humil.

neant, qui se regardera comme un membre inutile, qui s'appliquera dans la sincerité de son cœur ces paroles du Prophete; *Ego sum vermis & non homo, opprobrium hominum, & abjectio plebis*; se croira inferieur en toutes choses à ses Freres, se reputera indigne de leur societé, & n'aura aucune peine de s'acquitter envers eux de tous ces devoirs de charité, de respect, de soûmission, & de déference autant que sa Profession l'y engage. Psal. 21. v. 7.

Le second est de garder avec ses Freres ce silence rigoureux que la Regle de saint Benoist vous précrit. Ce qui fait qu'il se rencontre si rarement de l'honnesteté, du respect, & de la charité parmy les Moines, c'est qu'ils s'échauffent, & s'offensent dans les conversations; ils se divisent par la diversité des sentimens, ils contractent des familiaritez & des amitiez toutes humaines qui sont la ruïne de la charité sainte & veritable; ou bien ils reconnoissent dans les communications qu'ils ont ensemble les défauts de leurs Freres qui les rendent méprisables à leurs yeux, & qui empêchent qu'ils ne les estiment. Cap 6.

Par le silence on prévient tous ces inconveniens; on évite toutes les occasions par lesquelles la charité pourroit estre alterée; & la privation, & la rareté du commerce font que les imperfections demeurent cachées; les Freres se paroissent toûjours les uns aux autres comme des hommes tous nouveaux & tous parfaits, & ils ne se voyent que par les endroits qui les rendent recommandables.

Ce qui est plus important, mes freres, c'est que dans toute cette conduite, vostre fin & vostre vûë soit JESUS-CHRIST, que vous n'ayez d'autre desir que celuy de luy obeïr & de luy plaire; & que, comme dit saint Gregoire, la charité que vous avez pour vos Freres, soit puisée dans le sein de Dieu comme dans sa source: *Per amorem Dei, amor proximi gignitur, & per amorem proximi amor Dei nutritur...* In Iob. lib. 7. c. 10.

Tunc

Tunc plenius in dilectione Dei proficimus, si in ejusdem dilectionis gremio prius proximi charitate lactamur.

CHAPITRE XI.

De la Priere.

QUESTION PREMIERE.

Quelle conduite devons-nous tenir dans la Priere?

REPONSE.

LA Priere dans le sentiment des saints Peres est toute la force & la puissance des Solitaires, c'est par elle qu'ils resistent aux efforts de leurs ennemis, & qu'ils les surmontent ; C'est par elle qu'ils se soûtiennent auprés de Dieu, qu'ils sollicitent sa misericorde, & qu'ils obtiennent de luy ces secours & ces graces sans lesquelles ils ne pourroient s'élever sans cesse, comme ils y sont obligez à cette perfection à laquelle il les destine. Ainsi le Solitaire qui neglige de prier, neglige le soin de son salut ; il abandonne ce que Dieu luy a donné de plus fort & de plus puissant pour sa conservation & pour sa défense. C'est un Athlete qui jette ses armes dans le milieu du combat, & duquel on ne peut dire autre chose, sinon que sa perte paroist toute asseurée.

In Reg. a. 1. Le premier precepte que saint Antoine donne à ses disciples, est celuy de prier sans relâche, *Ante omnia ora sine intermissione.*

c. 4. in Prol. Saint Benoist veut que les Religieux soient assidus à l'Oraison; *Orationi frequenter incumbant.* Qu'ils n'entreprennent jamais rien qu'ils n'en demandent l'accomplissement à Dieu par d'instantes prieres.

Grad. 28. a. 23. Saint Jean Climaque dit, que la priere est la source de toutes les vertus ; le canal par lequel coulent

lent toutes les graces & tous les dons que nous recevons de la liberalité du Ciel, un avancement insensible dans la vertu, la nourriture de l'ame, la lumiere qui éclaire les tenebres de l'esprit, la ruïne du desespoir, la richesse des Solitaires, le tresor des Anachoretes.....

Saint Ephrem nous enseigne qu'un Solitaire doit prier sans relâche le jour & la nuit; que toutes les vertus se forment & se conservent par la priere; qu'elle est la gardienne de la temperance, le frein de la colere; qu'elle rabaisse les élevemens de l'orgueil; qu'elle reprime les mouvemens de l'envie; qu'elle éteint le souvenir des injures; qu'elle égale les hommes aux Anges. On rapporte que saint Epiphane disoit qu'un veritable Solitaire prioit incessamment, ou au moins qu'il chantoit des Pseaumes.

De orat.

In vit. Pat.

Cassien veut que l'ame d'un Solitaire soit continuellement attachée à Dieu; qu'elle ne s'en separe jamais; qu'elle regarde comme nuisible & préjudiciable tout ce qui peut la distraire pour un seul moment.... Il dit que toute la fin d'un Solitaire, & sa plus haute perfection tend à n'interrompre jamais son oraison, & à posseder autant que le peut la foiblesse d'un homme sur la terre, une tranquillité immobile de l'ame, & une inviolable pureté de cœur.

Collat. 1. 13.

Collat. 9. 1.

Si on avoit eu plus de respect pour ces instructions & ces saintes Regles, les Cloistres seroient encore aujourd'huy l'édification de l'Eglise; ils conserveroient leur premiere sainteté, & la pluspart des Moines ne seroient pas tombez dans cette effroyable dissipation, par laquelle ils se sont justement attirez la colere de Dieu, & le mépris des hommes.

Souvenez-vous donc, mes freres, de mettre en pratique ce precepte du saint Esprit, *Oportet semper ora-*

Luc. 18. v. 1.

orare & non deficere, ayez un soin particulier de vous purifier par la priere; que cét exercice soit le principal de vos devoirs; que rien ne vous empêche de vous acquitter d'une obligation si commandée & si importante; Mais prenez garde de ne pas faire consister cette priere dans une speculation toute seche & destituée de cét esprit qui en doit faire tout le merite & toute la force, & sans lequel elle ne sçauroit trouver ny d'agréement, ny d'accés auprés de Dieu auquel elle est offerte. Ne croyez pas qu'elle soit une simple production de l'esprit, un arangement de pensées spirituelles, ou un discours sur quelque sujet de pieté. Ne ressemblez pas à ceux qui s'imaginent avoir fait une oraison excellente, lors qu'estant aux pieds des Autels, ils ont raisonné sur quelques veritez Chrétiennes, & qu'ils se sont étudiez à observer les regles & les methodes prescrites par ceux qui ont traité de ces matieres. Mais faites que vostre priere soit la voix & le cry de vostre cœur, qu'elle parte de son sentiment, qu'elle en explique les affections & les ardeurs; ou plûtost que le saint Esprit l'y forme luy-mesme par ses operations toutes divines. Qu'il ouvre vostre bouche interieure, qu'il donne le mouvement à sa langue, & qu'il mette les paroles sur les lévres, puis qu'il n'y a que ses saintes expressions qui soient dignes de la Majesté de Dieu, & qui meritent d'en estre écoutées. Faites, autant que vous le pourrez, que vostre oraison soit embrazée de ce feu sacré,
Ps. 38. v. 4. dont parle le Prophete, quand il dit: *Concaluit cor meum intra me, & in meditatione mea exardescet ignis.* Bannissez-en toute froideur, toute distraction, toute langueur, toute paresse, & ne vous presentez jamais à Dieu pour le prier, que ce ne soit de tout l'effort, de toute la plenitude de vostre ame, afin que vostre priere convienne, non seulement à la grandeur de celuy que vous priez, mais encore à l'excel-

l'excellence & à la pureté de voſtre eſtat ; Et ſoyez perſuadez qu'une maniere de prier toute commune n'eſt pas ſupportable dans ceux qui ont promis à Dieu, de mener une vie toute pure & toute parfaite.

Si ce vous eſt un precepte, mes freres, de vous adreſſer à Dieu par des oraiſons frequentes, ce vous en eſt un de vous preparer à une action ſi ſainte ; car le ſaint Eſprit qui vous commande de vous rendre fideles & aſſidus à la priere ; *Non impediaris orare ſemper.* Vous commande auſſi d'y apporter les preparations neceſſaires. *Ante orationem præpara animam tuam, & noli eſſe quaſi homo qui tentat Deum.* Eccl. c. 18 v. 22, & 23. Et les Saints n'ont point manqué de nous donner ſur ce ſujet de grandes & d'utiles inſtructions, ſçachant combien les hommes offenſent la Majeſté de Dieu par des prieres indiſcretes & temeraires.

Saint Baſile inſeigne qu'il faut en commençant In Conſt. ſa priere, s'abandonner ſoy-meſme, ſa femme, ſes Mon. c. 1. enfans ; laiſſer la terre, s'élever au-deſſus du Ciel, s'éloigner de toutes les creatures viſibles & inviſibles.... Qu'il ſe faut mettre en eſtat de n'eſtre point condamné par ſa propre conſcience.

Lors que nous allons nous mettre en la preſence « Grad. de noſtre Roy, & de noſtre Dieu, dit ſaint Jean Cli- « 28. maque, & l'entretenir dans la priere ; n'y allons pas « num. 7. ſans nous eſtre bien preparez auparavant, de crain- « te que nous voyant venir de loin à luy ſans avoir les « habits que doivent avoir ceux qui ſe preſentent de- « vant ſa face, il ne commande aux Officiers & aux « Miniſtres de ſa Juſtice, de nous mener loin de ſa « preſence les fers aux pieds ; de déchirer nos reque- « ſtes & nos ſupplications, & de nous les rejetter au « viſage pour nous couvrir de confuſion, comme « font les Officiers des Rois de la terre dans les Palais « de leur Juſtice..... Preparez-vous par une conti- « Ibid. 2. nuelle priere de voſtre cœur, à cette autre priere « 35.

 exte-

„ exterieure & interieure, où vous vous presentez
„ devant Dieu pour luy offrir vos demandes & vos
„ oraisons; & vous ferez en fort peu de temps un
„ grand progrés.

Enar. in Psal 49. Saint Augustin dit que celuy qui prie Dieu, & qui ne travaille point à corriger ses mœurs & à sortir de ses vices, ne le prie point en effet.

Lib. 18. Moral. c. 5. Saint Gregoire nous assure que celuy qui ne pense point à regler sa vie, & qui demeure dans ses mauvaises habitudes, irrite Dieu par sa priere au lieu de se le rendre favorable.... Et que celuy-là seulement dont la conscience est pure & exemte de toute iniquité, peut prier avec confiance: *Si cor nostrum non reprehenderit nos, fiduciam habemus ad Deum, & quidquid petierimus ab eo, accipiemus.* 1. Ioan. 3. 21. & 22.

Lib. 3. de sum. bono, c. 7. Deux choses, selon saint Isidore, empéchent que la priere ne soit écoutée; l'une quand celuy qui prie continuë de pecher, l'autre quand il manque de pardonner à ceux qui l'ont offensé.

Coll. 9. c. 2. Nous lisons dans Cassien qu'un Solitaire, pour prier avec toute la ferveur & la pureté à laquelle sa Profession l'oblige, doit d'abord retrancher tous les soins de la chair; bannir toutes affaires; & que bien loin d'en avoir de nouvelles, il doit perdre la memoire de celles qui sont passées; qu'il faut qu'il évite de médire, de parler beaucoup; qu'il éloigne de soy toute parole de raillerie; qu'il déracine jusqu'aux moindres rejettons de la colere & de la tristesse; qu'il retranche toute la concupiscence de la chair, tout ce qui peut entretenir l'avarice; & qu'aprés avoir détruit tous ces liens grossiers & visibles, & avoir commencé de purger la place de l'édifice, (qu'il achevera de nettoyer par la simplicité & par l'innocence) il jette les fondemens inébranlables d'une humilité profonde; il faut ensuite qu'il établisse sur ce fondement d'humilité toutes les autres vertus; qu'il empêche son esprit de se dissi-

dissiper par la legereté & par l'égarement de ses pensées, afin de s'élever insensiblement à la contemplation de Dieu, & à la consideration des choses celestes..... Hâtons-nous donc avant l'heure de la priere, dit le saint Abbé Isaac, de chasser du fond de nostre cœur tout ce que nous n'y voulons pas avoir en priant. Cass. collat. 9. c. 2.

Il vous est aisé de remarquer dans ces sentimens, mes freres, qu'il y a deux sortes de preparations principales pour la priere; l'une éloignée & generale, & l'autre prochaine & plus particuliere; la premiere est la correction des mœurs, la regle des actions, la sainteté de la vie, & le soin que l'on prend d'agir en toutes choses pour l'amour de Dieu, & de retrancher de sa conduite tout ce qui n'est pas dans son ordre, & qui seroit capable de luy déplaire.

L'autre consiste à se separer dans le temps qu'on destine pour la priere, de toutes les choses visibles, à refuser ses sens, son imagination, sa memoire, sa raison aussi-bien que son cœur, à tout ce qui n'est point Dieu; en sorte que considerant les actions qui vous sont commandées en d'autres temps, comme ne nous estant plus permises en celuy-cy, nous l'ayons uniquement devant les yeux, & qu'il soit luy seul immediatement, & par luy-mesme nostre totale occupation; c'est par cette double preparation qu'un Solitaire peut acquerir ces deux conditions, dont parle Cassien, qui sont si essentielles à la priere, luy donnent toute sa force, & qui font qu'elle est receuë de Dieu comme un sacrifice de bonne odeur. Collat. 9. c. 2.

QUESTION II.

Qu'entendez-vous par ces deux conditions?

RE'PONSE.

J'ENTENS la pureté du cœur & la ferveur. Les Saints ont crû que ces deux conditions estoient si necessaires à la priere, qu'ils les ont preferées à toutes les autres; ce sont elles qui dans leur sentiment élevent les hommes jusqu'au trône de Dieu, qui trouvent auprés de luy un accés si favorable, qu'il ne peut rien refuser à ceux qui se presentent à luy dans ces dispositions, Ce qui a fait dire à saint Augustin que l'Oraison qui est pure & sainte, perce les Cieux, & qu'elle n'en revient jamais qu'elle n'ait obtenu ce qu'elle demande. *Oratio, si pura est, si casta fuerit, Cælos penetrat, vacua non redibit.* Et ailleurs, l'efficace de l'Oraison est grande quand elle est pure; elle est comme un messager fidele qui fait ce qu'on luy ordonne, & elle s'ouvre les portes où la chair ne sçauroit trouver d'entrée; *Velut fidelis nuntius mandatum peragit, & penetrat quo caro non pervenit.*

In serm.

Nous lisons que les anciens Moines de l'Egypte faisoient un grand nombre d'Oraisons, mais courtes, afin qu'estant moins exposez aux distractions, elles conservassent plus aisément leur pureté & leur ferveur.

Cass. l. 2. instit. c. 10.

Saint Benoist ordonne que l'Oraison soit pure & fervente; il veut qu'elle soit courte quand elle se fait dans la Communauté, de crainte que par la foiblesse & l'instabilité de l'esprit humain, il ne s'y passast quelque chose qui diminuast de la pureté d'une action si sainte.

Reg. c. 20.

Voicy les Regles que saint Ephrem nous donne touchant la priere: veillez sur vous, & empêchez l'égarement de vostre esprit; soyez dans la crainte &

S. Eph. de Agone sive imit. spirit.

& dans le tremblement quand vous vous presentez devant la Majesté de Dieu pour le prier ; rejettez toutes pensées & tous soins des choses de la terre ; soyez comme un Ange du Ciel dans le temps de l'Oraison, & employez-vous tout entier pour faire qu'elle soit sainte, pure & irreprehensible.

Vous sçavez, mes freres, que l'Oraison est une familiarité sainte, une union sacrée de l'homme avec Dieu ; que c'est dans la priere qu'il se communique aux ames qu'il aime, qu'il traite avec elles dans le secret, qu'il leur parle cœur à cœur ; & comme c'est dans ce temps qu'il les comble de ses faveurs, qu'il n'a rien de reservé pour elles, & qu'il prend plaisir à leur faire ressentir par des effusions ineffables de sa confiance & de son amour, l'effet & l'accomplissement des paroles de son Prophete : *Deliciæ meæ esse cum filiis hominum* ; il ne Proverb.
veut point aussi qu'il y ait de témoins de ce commerce si intime. Il veut que toutes les creatures se 8. v. 31.
retirent, & luy quittent toutes les places ; il veut estre tout seul dans tous ceux qu'il favorise de ces marques si tendres & si heureuses de ses bontez infinies ; & tout ce qu'il y voit ou qu'il y découvre qui n'est point luy-mesme, luy déplaist & l'importune. Soyez seules, dit saint Bernard aux ames cheries de Dieu ; ignorez-vous que vostre Epoux In Cant.
est plein de pudeur, qu'il ne vous accordera jamais Cant. ser.
sa presence, en la presence des autres. 40.

Cette pureté, mes freres, est recommandée à tous les Chrestiens, mais elle l'est particulierement aux Solitaires ; & Dieu ne les a retirez du milieu du monde, & conduits dans la solitude, qu'afin que les y trouvant dans une desoccupation & dans un dégagement parfait des creatures, il achevast de les purifier, de remplir les vuides de leur esprit & de leur cœur, & d'y établir dés ce monde mesme, com-

me dans un Ciel veritable, un Royaume de benediction & de gloire.

La ferveur, qui est la seconde condition de l'Oraison, n'est ny moins necessaire, ny moins importante que la premiere; elle en est inseparable, car jamais les prieres ne sont pures, qu'elles ne soient ferventes.

Ce qui est cause que nous prions sans ferveur, est que les pensées, les soins, les affections des creatures appesantissent nos ames, & qu'elles étouffent en elles cette sainte activité, sans laquelle il est impossible qu'elles s'élevent : l'occupation des choses de la terre, fait qu'elles ne peuvent se porter à celles du Ciel; & quand il arrive qu'elles veulent s'y appliquer, elles ne le font jamais que d'une maniere foible, distraite & languissante.

Si vous avez donc envie, mes freres, que vostre priere soit fervente, faites que vostre cœur soit pur; qu'il n'ait ny affaires, ny soins, ny vûës qui ne soient dignes de Dieu; qu'il n'admette & ne conserve rien qui ne puisse l'approcher de cette Majesté si sainte & si redoutable, & arrachez-en comme de méchantes plantes tout ce qui n'y aura point esté mis de sa main.

C'est ainsi que vostre priere se formera dans vôtre sein, & qu'elle en partira toute vive & toute ardente. Cét affranchissement, cette liberté parfaite fera que rien ne se trouvera dans son chemin, qui la détourne, ou qui l'affoiblisse; le Ciel prendra pour elle des dispositions favorables. Cette nuée, dont parle le Prophete, ne s'opposera point à son passage, pour empêcher qu'elle n'aborde le trône de celuy auquel elle s'adresse; & les saints Anges vos gardiens & vos protecteurs, ne manqueront pas de l'y presenter comme un sacrifice de loüange, & une offrande de benediction.

Ierem. Lam. c. 3. v. 44.

Sur tout, mes freres, soyez persuadez que la langueur

gueur défigure la priere ; qu'elle luy oste toute sa force , son agréement & son merite ; & que celuy qui prie avec indifference , c'est à dire sans ferveur, témoigne qu'il ne se soucie pas d'obtenir de Dieu ce qu'il luy demande.

Les saints Peres ont joint à ces deux conditions une troisiéme , qui est la componction du cœur , & veritablement elle en peut estre regardée comme un effet , & comme une suite necessaire ; Car il n'est pas possible que ceux qui sont unis à Dieu par une priere toute pure & toute fervente , c'est à dire par une plenitude de reconnoissance & d'amour , ne soient pas penetrez d'une vive douleur , quand ils considerent ce que cette bonté si digne d'estre aimée, souffre tous les jours de la part des hommes, & qu'ils se voyent eux-mesmes dans le nombre de ceux qui ont le mal-heur de l'offenser & de luy déplaire. Il ne se peut , dis-je , qu'ils retiennent leurs larmes , lors qu'ils pensent à cette multitude innombrable de creatures differentes , dont les unes luy font une guerre toute ouverte par des excés & des iniquitez publiques ; les autres , quoy que d'une maniere plus cachée , ne le traitent pas avec moins d'ingratitude , & moins d'outrage : Et il est certain, mes freres , que des ames qui sont animées & favorisées de Jesus-Christ , ne sçauroient voir , sans estre plongées dans une abysme d'affliction & d'amertume, que ce sang precieux qu'il a répandu pour le rachat , & pour le salut de tout le monde , serve & soit appliqué à si peu de personnes ; Et que dans ce mesme monde qui ne se soûtient que par les merites de sa mort , on vive comme si on ne le connoissoit pas, & que l'on eust perdu toute la memoire de ses souffrances.

Ce sentiment doit se trouver dans ses veritables disciples , & dans tous ceux qui sont embrazer d'un saint zele pour la gloire de son nom ; mais il est tellement ,

lement propre à tous les Moines, qu'il en est comme le caractere & la difference. Leur profession est une profession de douleur ; c'est un estat de gemissement continuel : Leur vie n'est rien qu'un sacrifice de larmes, qu'ils offrent incessamment à Dieu pour les pechez du monde, comme pour leurs propres offenses ; & ce sont ceux qui nous sont figurez par ces hommes, qui gemissoient sur les abominations du peuple, que le Prophete marqua de cette lettre de misericorde par le commandement de Dieu, qui vouloit les distinguer de ceux sur lesquels il avoit resolu de faire éclater sa justice. Gravez, dit le saint Esprit, la lettre Thau sur le front des hommes qui gemissent & s'affligent des abominations qui se commettent dans le milieu de Jerusalem .... Tuez sans aucune remission les vieillards, les jeunes gens, les vierges, les petits enfans, & les femmes ; mais pour ceux sur lesquels vous verrez

Ezech. c. 9. v. 4. 6. cette lettre imprimée, ne les tuez point ; *Signa Thau super frontes virorum gementium & dolentium super cunctis abominationibus quæ fiunt in medio Jerusalem, senem, adolescentulum, & virginem, parvulum & mulieres, interficite usque ad internecionem .... Omnem autem super quem videritis Thau ne occidatis, & à Sanctuario meo incipite.*

C'est pourquoy, mes freres, les anciens ont voulu que les Solitaires fissent toutes leurs Oraisons dans la componction de leur cœur ; qu'elle se trouvast dans tous les endroits de leur vie, dans tous leurs exercices, & qu'ils eussent un soin particulier de purifier leurs prieres par les eaux de leurs larmes.

Serm. 4. de com. punct. Saint Ephrem se récrioit dans la personne de tous les Moines ; donnez-moy, Seigneur, des sources de larmes ; donnez-moy la force & la lumiere, afin que versant incessamment des ruisseaux de larmes, je lave mon cœur dans la pureté de la priere, & que j'en efface toutes les taches. Saint

Saint Antoine disoit à ses disciples, affligez-vous par le souvenir de vos pechez, le jour & la nuit; que l'huile dont vous allumez vostre lampe soit l'eau de vos larmes. Recueillez-vous en vous-mesmes, afin que vostre Oraison soit accompagnée de vos larmes. In sua Reg. art. 25.

Saint Macaire disoit que la gloire d'un Solitaire, estoit les veilles, & les larmes qu'il répandoit dans l'Oraison. In Epist. ad Mona.

Saint Benoist veut, non pas qu'on prie avec multiplicité de paroles, mais avec pureté de cœur, avec componction, avec larmes: *Non in multiloquio, sed in puritate cordis & compunctione lacrymarum, nos exaudiri sciamus.* S. Bened. c. 20.

Saint Jean Climaque dit, que nos gemissemens & nostre tristesse sont comme une voix qui crie sans cesse aux oreilles du Seigneur; que les larmes que la crainte de sa justice tire de nos yeux, sont de puissantes Mediatrices envers luy ... Lors que vous estes en Oraison, soyez tout tremblant devant Dieu comme un criminel devant son Juge; il ne peut pas refuser une ame qui se presente devant luy comme une veuve affligée & desolée, & qui par la ferveur & l'assiduité de ses prieres, s'efforce d'importuner sa bonté supréme, qui est incapable d'estre importunée. Grad. 7. a. 8. Art. 12.

Voilà les trois conditions qui doivent accompagner l'oraison d'un Solitaire. Ce sont ces dispositions que Dieu demande de luy; c'est dans ce sacré ternaire de pureté, de ferveur, & de componction, que sa priere doit trouver son agréement, sa dignité & son efficace : Et veritablement ces avantages sont attachez à la solitude; ce sont des fruits qui ne naissent que dans le Desert; le monde n'est point capable de les produire; ce sont des richesses que les Moines amassent dans la retraite, & qui se conservent & se multiplient dans le repos & dans le silence.

Ne pensez pas, mes freres, que quand Dieu a declaré par son Prophete qu'il changeroit les terres arrides en des étangs; qu'il feroit rejallir les fontaines dans les campagnes les plus desertes, & que l'on verroit naistre la verdeur du jong & du roseau dans les cavernes qui estoient habitées par les Dragons;

Isai c 35. v. 7. *Quæ erat arida, erit in stagnum, & sitiens in fontes aquarum. In cubilibus in quibus prius Dracones habitabant, orietur viror calami & junci*; il ait voulu nous marquer les regles ordinaires qu'il tient sur les ames; ce n'a point esté son dessein; Mais il a voulu au contraire nous faire voir, qu'il est Superieur à ces mesmes regles; qu'il se dispense de ses propres ordres, & qu'il fait extraordinairement par la puissance de sa grace tous les changemens qu'il luy plaist dans les cœurs & dans les volontez.

Luc, c. 6. v. 44. Mais quand il nous dit que les ronces & les épines ne portent point de figues & de raisins; il nous apprend quel est le cours ordinaire; quelles sont les voyes communes, & les conduites generales qu'il observe; c'est-à-dire que la pureté ne se trouve point dans la corruption, & l'amour de Jesus-Christ où regne l'amour du siecle; & qu'il ne faut point chercher l'esprit de penitence & de componction dans le tumulte & la dissipation du monde. C'est ce qui nous est figuré par cette sage réponse des Levites au peuple de Babylone: Quel moyen de chanter les Cantiques du Seigneur dans une terre étrangere?

Ps. 136 v. 4. *Quomodo cantabimus Canticum Domini in terra aliena?* En un mot, mes freres, on n'offre point des hommages purs & veritables au Dieu d'Israël dans les tabernacles de Moloch & de Rempham.

QUESTION III.

Doit-on croire que les gens du monde ne puissent faire des Oraisons qui soient pures & agreables à Dieu?

RE'PONSE.

IL y en a beaucoup dans le monde qui font de longues oraisons ; mais il y en a tres-peu qui prient ; Ceux qui s'y trouvent établis par une vocation de Dieu, ou qui s'y estant engagez par leur inclination propre ont depuis rectifié leurs voyes, & sont rentrez dans sa main & dans son ordre ; qui marchant fidelement en sa presence, & conservant sa crainte & son amour, vivent dans le monde comme s'ils n'en estoient pas, sans en avoir ny l'esprit, ny les maximes, ny les œuvres ; il ne faut pas douter qu'ils ne puissent luy offrir des prieres pures & saintes comme leur vie. Mais pour les autres qui au lieu d'estre dans ce dégagement, & de suivre ce precepte que l'Apostre donne à tous les Chrestiens, de ne se point conformer aux gens du siecle, *Nolite conformari huic sæculo*, se rencontrent Rom. c.
ou dans ses plaisirs, ou dans ses engagemens, ou dans 12. v. 2.
ses affaires, ou dans ses commerces ; on doit les mettre au nombre de ces personnes, dont parle saint Gregoire, qui peuvent faire à la verité de longues Lib. 33.
oraisons, mais qui n'ont rien moins que la condui- Moral. c.
te des gens qui prient, puis qu'ils s'éloignent par 21.
leurs actions des biens celestes, qu'ils semblent desirer par leurs prieres. *Prolixas ad Dominum preces habent, sed vitam deprecantium non habent, nam promissa cælestia petitionibus sequuntur, operibus fugiunt.* Ils répandent quelquefois des larmes dans l'oraison, mais elle n'est si-tost finie, que s'ils sont frappez par une tentation d'orgueil, ils s'élevent à l'instant mesme, & s'y laissent emporter. *Illico in fastu elationis intumescunt.* Si l'avarice les presse,

presse, ils sont embrasez d'un desir ardent de la satisfaire; *Mox per incendia aridæ cogitationis exæstuant.* Si l'impudicité les tente, ils conçoivent des desirs illegitimes; s'ils trouvent des sujets de se mettre en colere, ce feu s'allume & consume toute leur douceur; *Mansuetudinem mentis flamma insaniæ concremat.* En un mot, dit ce grand Saint, ils pleurent en priant; & s'il arrive quelque chose qui sollicite leurs passions, vous les voyez agir comme s'ils avoient perdu toute memoire de leurs larmes. *Nequaquam pro cælestis Regni desiderio se flevisse meminerint.* Enfin, mes freres, quand celuy qui prie n'en devient point meilleur, & qu'il ne voit rien dans la fidelité de sa vie qui puisse l'assurer de la verité de son oraison, il faut qu'il croye que sa priere n'est qu'une illusion, & que l'effet d'une imagination abusée. Que servent les jeûnes, dit le saint Esprit dans l'Ecclesiastique, à un homme qui continuë de pecher; quelle utilité tire-t'il de son humiliation, & qui est-ce qui écoutera sa priere? *Homo qui jejunat in peccatis suis, & iterum eadem faciens, quid proficit humiliando se; orationem illius quis audiet?*

C.34.v.31.

QUESTION IV.

Dites-nous en peu de mots ce que vous venez de nous enseigner de la priere, pour nous en faciliter la pratique?

RE'PONSE.

AVANT toutes choses, mes freres, comme nous vous l'avons déja dit, reglez vostre conduite sur les desseins de Dieu, & selon cette exacte pieté à laquelle vous sçavez que vostre Profession vous oblige. Quand vous vous mettez devant Dieu pour le prier, chassez de son temple tout ce qui n'y doit point estre, & qui ne convient point à une

action

action si élevée, suivant l'exemple de JESUS-CHRIST qui ne voulut rien souffrir dans sa maison qui ne fust saint, parce qu'elle estoit destinée à la priere; je veux dire, rejettez toute veuë comme toute affection des creatures, afin qu'il soit vostre unique objet, & que vous n'ayez que luy seul devant les yeux. Commencez toûjours vostre oraison par une profonde reconnoissance de vostre neant, dans une foy vive en cette promesse du saint Esprit, *Oratio humiliantis se nubes penetrabit.* Ne manquez jamais selon le conseil de saint Basile de mettre dans la bouche de vostre cœur quelques paroles de l'Ecriture qui expriment vos besoins; qui touchent les mysteres, ou qui contiennent les veritez que vous voulez adorer, & afin de vous dire les choses avec plus d'ordre. Premierement, soit que vous preniez pour sujet de vostre oraison les veritez ou les mysteres, considerez-les avec attention, meditez-les avec soin, penetrez-les dans toute l'étenduë qui vous sera possible. Secondement, faites qu'ils vous penetrent, qu'ils échauffent vostre zele, qu'ils excitent vostre pieté, & qu'ils produisent en vous de saintes affections. Troisiémement, si c'est de vos besoins & de vos miseres que vous soyez occupez, examinez-les avec application; entrez dans le détail & dans une discussion exacte de vous-mesme, jugez-vous avec severité, en montrant à Dieu toutes vos necessitez & toutes vos playes, afin qu'il vous juge dans sa misericorde. Quatriémement, pour faire que vostre priere ne se passe pas dans de simples mouvemens ou de pieuses reflexions, prenez des resolutions sur vos necessitez spirituelles, pour la correction de vos mœurs & la regle de vostre vie, selon les défauts que vous voulez éviter, ou les vertus dans lesquelles vous voulez devenir plus parfaits. Cinquiémement, rendez graces à Dieu de ce qu'estant indignes de paroistre devant

Eccl c. 35 v 21.

Bas Constit Monast. c 1.

luy,

luy, il a daigné vous souffrir en sa presence ; Enfin, pour vous faciliter ces pratiques, servez-vous des endroits de vos lectures qui vous ont touchez & édifiez davantage, & des pensées les plus capables d'animer vostre pieté.

Voilà, mes freres, une methode qui est courte, mais qui ne laisse pas d'estre sainte & utile ; vous pouvez la suivre & vous en servir. Mais s'il arrivoit qu'elle ne vous fust pas convenable ; que vous eussiez peine à vous en accommoder, ou que vous n'y trouvassiez pas les avantages, & les utilitez qu'on pretend ; ne vous y attachez point, de sorte que vous croyez que vostre oraison en dépende : Car l'esprit de Dieu est libre, il n'est point assujetty aux regles & aux pratiques humaines, il se communique aux ames, & les inspire en la maniere qui luy plaist.

En ce cas-là, mes freres, lors que vous vous trouverez exposez aux yeux de Dieu, & prosternez aux pieds de ses Autels pour le prier, abandonnez-vous au mouvement qu'il voudra vous donner, dans une confiance ferme que celuy qui par une protection continuelle, conserve la vie de vos corps, n'a garde de vous refuser la grace de le prier, sans laquelle vous ne pouvez conserver la vie de vos ames : Remettez-luy la disposition entiere de tout vostre homme interieur, & suivez dans une simplicité parfaite l'impulsion de son esprit, soit qu'il vous porte à mediter ses veritez, ou à luy parler de vos necessitez spirituelles ; qu'il vous fasse verser des torrens de larmes dans le souvenir de vos offenses, soit qu'il vous éleve à la contemplation de ses beautez ineffables, soit qu'il veüille que vous l'adoriez dans un silence profond, soit qu'il vous attire, & qu'il vous unisse à luy par les liens sacrez de son amour, soit qu'il vous favorise de ses lumieres celestes, soit qu'il produise en vous des affe-

ctions

ctions saintes, soit qu'il y forme des resolutions pour vostre direction & vostre conduite particuliere, ou bien qu'il vous laisse en sa presence sans y rien faire autre chose, que d'attendre dans une oisiveté bien-heureuse ces differentes impressions qu'il opere selon son bon plaisir dans les ames qu'il possede. N'usez point de grands discours, de crainte que cette recherche de paroles étudiées ne vous remplisse de vaines images, & ne vous cause de la dissipation. Craignez toutes les distractions, quoy qu'elles ne vous soient pas imputées quand elles ne sont pas volontaires, & regardez comme un mal réel tout ce qui trouble l'œil de vostre attention dans ce temps si precieux, & qui vous dérobe quand ce ne seroit que pour un instant, cét objet infiny que vous ne devriez jamais perdre de veüe.

Je ne m'appliqueray point, mes freres, à vous donner des Regles plus étenduës, car outre qu'il n'y a rien sur quoy on ait écrit & parlé davantage que sur la priere ; on peut dire que c'est une operation toute divine, qui s'apprend beaucoup plus par l'onction de Dieu que par l'instruction des hommes, & que l'Esprit saint en doit estre le Maistre & le Docteur, comme il en est la source & le principe.

Question V.

Comment se peut-il faire qu'estant aussi fragiles que nous le sommes, nous puissions conserver la presence de Dieu, & vivre dans une priere continuelle ?

Réponse.

Quand les Saints nous ont enseigné que l'oraison d'un Solitaire doit estre continuelle, & qu'il estoit obligé de prier sans relâche, leur dessein n'a pas esté de nous dire qu'il devoit contempler Dieu d'une maniere si continuë, & dans une

attention si actuelle, qu'elle ne souffrît jamais d'interruption. Ils sçavoient que cét état si invariable, & cette immobilité si constante convenoit aux Anges plûtost qu'aux hommes, & qu'outre cela, il y avoit dans les Monasteres des occupations ordonnées de Dieu, qui demandoient une application si entiere, qu'elles retiroient necessairement les Freres de celles qu'ils avoient à cette Majesté infinie, & leur en déroboient la vuë pour un certain temps; en sorte que pour le dire ainsi, ils ne la consideroient plus en elle-mesme comme auparavant, mais par le milieu, & par l'entremise des creatures.

Le sentiment des Saints a donc esté, mes freres, qu'un Religieux pouvoit satisfaire à ce devoir de prier sans cesse, lors que la volonté de Dieu regloit toute sa vie; que son cœur estoit remply de son amour, qu'il se tenoit dans son ordre en toutes choses, qu'il n'avoit qu'un seul desir qui est celuy de luy plaire; que dans toutes ses actions il le regardoit comme sa fin, & qu'il n'en entreprenoit pas une qu'il ne luy demandast, selon l'enseignement de saint Benoist, par d'instantes prieres qu'il y donnast sa benediction, & qu'il luy plûst de l'achever : *In prim s vt quidquid agendum inchoas, bonum ab eo perfici instantissimâ oratione deposcas.* Quand un Solitaire observe cette exactitude, & qu'il vit dans cette pieté, on peut dire que toutes ses voyes sont saintes, que sa vie n'est rien qu'un sacrifice de loüange, qu'il prie toûjours, & que si Dieu dans ses differens exercices échappe quelquefois à son esprit, il le conserve dans la fidelité, & dans la disposition de son cœur.

In Prol. Reg.

Saint Augustin dit qu'il n'y a point de langue qui puisse suffire à loüer Dieu des journées toutes entieres : mais que c'est le loüer de bien faire tout ce qu'on fait : *Fac benè quidquid egeris, & laudasti Deum.* Et que c'est par l'innocence de nos actions

Aug. in Psal. 34.

que

que nous devons rendre nostre priere continuelle ; *In innocentia operum tuorum prepara te ad laudandum Deum totâ die....* Et il dit ailleurs que nostre desir est nostre oraison ; que si nostre desir n'est point interrompu, nostre oraison ne l'est point aussi. *Sit continuum desiderium, continua oratio.* Que ce n'est pas en vain que l'Apostre nous ordonne de prier sans relâche ; & que comme il n'est pas possible de fléchir les genoux, ny de se prosterner contre terre, ny de lever incessamment les mains au Ciel ; Il y a aussi d'autres moyens de rendre nostre oraison perpetuelle : *Et alia interior oratio sine intermissione.* Ce moyen est le desir ; quoy que vous fassiez, si vous le faites dans le desir de ce repos éternel, vous n'interrompez point vostre priere, & vous ne cessez point de prier, si vous ne cessez point de desirer. *Si non vis intermittere orare, noli intermittere desiderare.*

Ibid. In Psal. 37. 1. Ad Thess. 5. 17. Ibid. Ibid.

Voilà ce que dit saint Augustin en parlant de tous les Chrestiens ; Et saint Basile s'adressant particulierement aux Solitaires, dit que tous les temps sont propres pour la priere ; que l'on doit prier de bouche dans le travail ; & que si cela n'est pas possible, il le faut faire de cœur, & glorifier le Seigneur, en s'entretenant d'Hymnes, de Pseaumes & de Cantiques ; Qu'il faut joindre à cela des remerciemens, pour reconnoistre la grace que Dieu nous a faite de donner à nos mains la force d'agir, & à nostre esprit la lumiere & l'intelligence, & luy demander qu'il fasse que nous n'ayons point d'autre vûë, ny d'autre but dans nos occupations, que celuy de luy plaire. C'est ainsi, continuë-t'il, que nous empêchons la dissipation & l'égarement de nos pensées, lors que dans châcune de nos actions nous demandons à Dieu qu'il benisse, & qu'il conduise nostre travail ; que nous luy rendons graces de la bonté qu'il a euë de nous donner l'industrie, de nous y appliquer avec succés, & de n'y avoir

Fus. Reg. S. Basil. quæst. 37.

„ point d'autre fin que celle de sa gloire : Et sans cela,
„ comment seroit-il possible de concilier nos occupa-
1. Ad „ tions avec le precepte que l'Apostre nous donne
Thess 5 „ de prier sans cesse, & de travailler le jour & la nuit.
17. „ Saint Jean Climaque fait consister la priere con-
Grad. 27. tinuelle d'un Solitaire, à avoir Dieu pour objet &
art. 67. pour regle dans tous ses exercices, dans toutes ses paroles, dans toutes ses pensées, dans toutes ses démarches, & dans tous ses mouvemens; & à ne faire rien qu'en sa presence, & avec une ferveur toute nouvelle & toute interieure.

Collat. „ Cassien dit que quand nostre ame sera établie
9. c. 5. „ dans la paix, & qu'elle sera entierement délivrée „ de tous les engagemens, de toutes les passions char„ nelles, & que nostre cœur sera attaché à Dieu par „ une application invariable, nous accomplirons ce „ precepte de l'Apostre : Priez sans cesse, & levez
Ibid. „ en tous lieux vos mains pures.... Nostre ame estant „ devenuë toute spirituelle, & semblable aux An„ ges de terrestre qu'elle estoit, tout ce qu'elle entend,
Collat. „ tout ce qu'elle dit, & tout ce qu'elle fait, devient
10 c. 6. „ une oraison tres pure & tres-veritable. Il dit ail„ leurs, que nous pratiquerons une oraison conti„ nuelle, lors que tout ce que nous desirons, tout ce „ que nous recherchons, tout ce que nous souhai„ tons, tout ce que nous pensons, tout ce que nous „ voyons, tout ce que nous disons, tout ce que nous „ esperons, ne sera que de Dieu.

QUESTION VI.

Est-il necessaire d'avoir un si grand soin d'éviter les distractions ?

RE'PONSE.

Caff. „ LE Saint Abbé Moïse dit qu'il faut qu'un Soli-
coll. 1. „ taire, s'il luy arrive de s'éloigner de Dieu par
13. „ quelque distraction, s'afflige aussi-tost, & s'aban-
don-

donne aux larmes & aux soûpirs ; qu'il doit sçavoir «
qu'il s'égare de son souverain bien, toutes les fois «
qu'il détache sa pensée de cét objet, & croire qu'il «
commet une fornication spirituelle, lors qu il cesse «
mesme pour un instant de contempler son Sauveur; «
afin que s'appercevant de cette separation, il rap- «
pelle son cœur de son égarement, & retourne ses «
pensées du costé de ce but celeste, en sorte qu'il ne «
s'en separe jamais. «

Saint Basile nous apprend, que l'égarement & la dissipation de l'ame viennent du peu de soin qu'elle prend de s'occuper des choses necessaires : & qu'elle tombe dans la lâcheté & dans la paresse, quand elle est assez infidelle pour ne pas faire reflexion sur la presence de Dieu qui sonde les cœurs & les reins. Il dit ailleurs que si ceux qui sont devant les Princes & les Magistrats, & qui leur parlent, demeurent debout en leur presence avec beaucoup de crainte & de tremblement; avec combien plus de frayeur devons-nous demeurer debout en la presence de Dieu, & n'avoir tout nostre esprit appliqué qu'à luy seul.....

In parv. Reg. qu. 21.

In Const M. c. 1.

Nous lisons dans une Epistre que nous avons de saint Macaire, que les distractions dissipent les ames, comme les vers reduisent en poussiere les vestemens.

In Epist. ad Mon.

Qui est l'homme, dit saint Augustin, qui ayant commencé de parler à son amy, & voyant qu'il se détourne, qu'il ne veut pas luy répondre, & qu'il le quitte pour s'entretenir avec un autre, n'ait peine à souffrir qu'on le traite de la sorte : Et quel Juge pourroit endurer qu'aprés luy avoir demandé audience, & avoir desiré qu'il se mist dans son siege pour vous entendre, vous le laissassiez dans le moment mesme, pour vous entretenir avec quelqu'un de vos amis. Cependant Dieu souffre que les ames de ceux qui le prient soient remplies de tant de pen-

Aug. in Psal. 85.

ſées differentes ; Je laiſſe à part les méchantes penſées qui ſont ennemies de Dieu, c'eſt aſſez qu'elles ſoient inutiles pour qu'on les conſidere comme injurieuſes à la Majeſté de celuy avec lequel vous parlez; quand vous liſez, Dieu vous parle; quand vous priez, vous parlez à Dieu.

Grad. 28. art. 58. Saint Jean Climaque dit, que comme un Roy de la terre auroit une extrême averſion d'un de ſes ſujets qui eſtant en ſa preſence, au lieu de luy parler avec reſpect, détourneroit ſon viſage pour s'entretenir avec ſes ennemis, de meſme Dieu a une extrême averſion pour celuy qui ſe tenant en ſa preſence par la priere, ſe détourne volontairement de l'attention qu'il y doit avoir, pour s'entretenir en ſoy-meſme de penſées mauvaiſes ou indifferentes.

Gr lib. 2. Moral. c. 24. Saint Gregoire dit, que quelque ſoin qu'apportent les élûs de Dieu pour exciter la vigilance du cœur dans la priere ; le Demon fait ce qu'il peut pour les diſtraire, & croit avoir beaucoup gagné ſur les gens de bien, quand il a eſté le maiſtre de leur penſée meſme pour un moment. Mais ce que dit ce grand Saint ſur ce meſme ſujet eſt tout-à-fait remarquable ; Dieu tout-puiſſant, dit-il, qui ne conſidere pas comme un mal peu conſiderable, les penſées incertaines & flottantes de l'eſprit humain, chaſtie ces égaremens du cœur, en l'abandonnant, *Divagationes cordis derelinquendo dijudicat.*

Cap. 2. lib. 19. in c. 28. Job.

Si vous entrez, mes freres, dans ces ſentimens autant que vous le devez, vous n'aurez garde de conſiderer les diſtractions comme des accidens paſſagers & de peu de conſequence ; Mais vous les éviterez avec tous les ſoins & les efforts poſſibles ; vous leur fermerez toutes les portes & toutes les entrées ; vous les regarderez comme des écüeils dans le cours de voſtre navigation ; & vous n'en aurez jamais que de celles qui peuvent é-

chap.

chapper à vostre fragilité, & à vostre impuissance.

Se distraire de Dieu quand l'égarement est volontaire, n'est autre chose que de quitter le Createur pour chercher & pour suivre la creature; C'est se détourner de luy pour se tourner vers elle; & cela n'arrive jamais que l'on ne donne à la creature dans le fonds de son cœur une preference secrette. Car quoy que l'on puisse dire, on ne laisse jamais Dieu, que parce qu'il y à quelque chose dans la creature qui nous attire, & qui nous plaist davantage; que dans ce moment elle nous est ou plus agreable ou meilleure, & que nous nous figurons que nous y trouverons ce que nous ne trouvons point dans le Createur.

Vous devez sçavoir, mes freres, que l'on peut considerer les distractions en deux manieres; les unes sont involontaires & surprennent les élûs de Dieu, mesme dans la ferveur de leurs prieres, & lors qu'ils s'efforcent davantage de se conserver dans sa presence, elles ont pour principe ou la fragilité de la nature, l'envie ou les suggestions du Demon, ou une conduite de Dieu, qui pour humilier ou pour exercer ceux qui le servent, permet qu'ils tombent dans ces sortes de défaillances; Et quoy que dans tous ces cas elles soient souvent exemptes de peché; ces saintes âmes qui ne veulent vivre que pour JESUS-CHRIST, qui comptent pour perdu tout ce qui ne sçauroit contribuer à gloire, & qui sçavent que ces sortes de distractions, quand elles sont negligées, causent par des consequences necessaires des dommages irreparables, s'affligent de leur malheur, & font ce qu'elles peuvent pour satisfaire par leurs larmes & par des gemissemens pour des fautes qu'elles n'ont point commises.

C'est ce qui faisoit dire à saint Augustin en parlant de ces égaremens involontaires; Mais quoy, In Ps. 85.

faut-il desespérer du salut des hommes, & croire que ceux qui dans la priere tombent par surprise dans quelques distractions, soient perdus ? Si nous disons cela, mes freres, je ne vois point quelle esperance nous peut rester : mais puisque nous devons esperer en Dieu, disons-luy : Répandez, Seigneur, de la joye dans l'ame de vostre serviteur, puisque je l'éleve vers vous autant qu'il m'est possible.

Psal. 35. 4.

Advers. sus in Diabo Lucif.

Saint Jerôme penetré de douleur, se récrie sur le mesme sujet : si je n'avois point de foy, je ne prierois point ; mais si j'avois une veritable foy, je purifierois ce cœur par lequel on voit Dieu ; je frapperois ma poitrine de mes mains ; j'arroserois mes joües de mes larmes, tout mon corps seroit saisi d'une sainte horreur ; la pâleur seroit peinte sur mon visage ; je me jetterois aux pieds de mon Dieu ; je les tremperois de mes pleurs ; je les essuyerois avec mes cheveux ; je m'attacherois au tronc de la Croix, & ne la quitterois point, que je n'eusse obtenu le pardon de mes pechez : Mais maintenant il arrive souvent durant que je fais ma priere, ou que je me promene dans des galleries, ou que je compte l'interest de mes revenus, ou que me laissant emporter par des pensées deshonnêtes, je passe dans mon esprit des choses que l'on ne sçauroit dire sans rougir. Où est ma foy dans cette conduite ? Est-ce ainsi que Jonas a prié dans le ventre de la Baleine, ou les trois Enfans dans la fournaise, ou Daniël parmy les Lions, ou le Larron sur la croix ?

Et saint Gregoire dit que les cœurs de ceux qui sont à Dieu, sont dans une sollicitude continuelle, & qu'ils ressentent des afflictions vives, lors qu'ils se voyent troublez par les moindres de ces agitations. *Semetipsos graviter, vel pro levi motu excessionis affligunt.* Qui peut assez comprendre, s'écrie ce

Lib 2. Moral. c 24.

ce Saint, le grand nombre des ſautes que l on commet par les penſées vagabondes & inconſtantes auſquelles on s'arreſte. On peut aſſez éviter les actions du peché, mais il n'y a rien de ſi difficile que de garantir ſon cœur des penſées mauvaiſes & inutiles : Cependant il eſt écrit ; mal-heur à vous qui vous entretenez des penſées inutiles; Voilà le ſujet de la crainte des plus juſtes.

Idem lib. 14. Moral. c. 7.

Mich. 2. 1.

Pour les diſtractions qui ſont volontaires, que nous nous procurons avec deſſein & avec détermination ; on ne peut les regarder que comme des effets de l'inſenſibilité & de la dureté de nos cœurs, du peu de reſpect que nous portons à la Majeſté de Dieu, & de l'indifference que nous avons pour nôtre ſalut. Elles ſont plus dangereuſes que l'on ne penſe ; Elles ont une malignité cachée, & à moins que l'on n'y apporte des remedes prompts & puiſſans, elles infectent nos ames, & ſe répandent ſur tout le corps de nos actions ; Elles ne ſont jamais ſeules, & on peut les comparer à ce cercle qui ſe forme dans l'eau, & qui venant à ſe multiplier en produit une infinité d'autres par des agitations ſucceſſives. Elles ſe preſentent en foule, & commençant par obſcurcir l'entendement, elles gagnent enſuite la volonté & la rendent languiſſante. Elles affoibliſſent les fonctions de l'eſprit ; elles ſont qu'il devient pareſſeux à prier, qu'il ne trouve Dieu dans l'oraiſon qu'avec peine ; & qu'il le perd auſſi-toſt qu'il l'a trouvé, Elles font qu'il eſt ſans attention dans le chant des Pſeaumes, qu'il ne rapporte aucun fruit de ſes prieres ; elles le rempliſſent d'inutilitez, & par des ſuites preſqu'inévitables, elles le jettent dans l'abbatement & dans le dégouſt de ſa profeſſion. Enfin elles dereglent tout l'eſtat de ſa vie, elles le menent aux portes du deſeſpoir ; & aprés que par des chûtes differentes elles l'ont fait tomber dans tous les vices de l'eſprit, il n'y a point

point d'excés dans lequel il ne se plonge.

Voilà les effets ordinaires que les distractions operent dans ceux qui les veulent entretenir, qui les aiment ou qui les negligent. Ce sont là les desolations qu'elles causent dans ces ames ingrates qui perdent sans remords & sans regret la veuë de cette beauté infinie, dont le seul regard devoit faire toute leur consolation : Et comme ils se sont volontairement détournez du Dieu de la paix, il est juste qu'ils demeurent dans la confusion & dans le trouble, jusqu'à ce que pour les punir du peu de soin qu'ils ont eu de le conserver, il les prive pour jamais par une condamnation irrevocable, du bonheur de sa presence : *Ultra nescientur à Deo qui Deum scire noluerunt.*

S. Aug. homil. 16. inter 50.

Pour ceux que ces dissipations n'ont pas porté dans ces extrémitez si funestes, leur condition n'est guere meilleure. Les uns vivent sans reflexion dans l'insensibilité; suivant comme des insensez les mouvemens & la vanité de leurs pensées : Les autres sont la proye de leurs inquietudes, & le joüet de leurs imaginations; leurs ames sont comme ces terres arides sur lesquelles la pluye ny la rosée ne tombent jamais, le Ciel est de bronze pour eux, toutes leurs voyes sont pleines d'épines & de ronces. *Contritio & infelicitas in viis eorum.* Ils changent de situation dans tous les momens, sans pouvoir en trouver une qui les contente : Enfin ils passent & finissent malheureusement leur vie, cherchant hors de Dieu le repos que toutes les creatures ensemble ne sçauroient leur donner.

Psal. 13. v. 3.

Je souhaite que ces veuës si déplorables & si utiles tout ensemble vous donnent de l'éloignement de tout ce qui peut vous distraire de Dieu. Dites, mes freres, aux creatures, que si elles ont quelque bonté & quelque beauté, elles la tiennent de celuy qui est plus beau qu'elles, plus excellent, & par consequent

quent plus aimable. *Pulchrior est ille qui fecit.* Ou Augus.
plûtost récriez-vous avec le Prophete ; Seigneur,
ceux qui se separent de vous periront : Vous avez
réduit en poussiere tous ceux qui ont servy les creatures au préjudice de la fidelité qu'ils vous devoient:
Mais pour moy je ne connois de bon-heur, ny dans
l'un ny dans l'autre monde, que celuy de m'attacher à vous par des liens inseparables. *Ecce qui elongant se à te peribunt, perdidisti omnes qui fornicantur abs te : mihi autem adhærere Deo bonum est, ponere in Domino Deo spem meam.* Psal 72. v 27. & 28.

Si cette obligation d'estre attaché inviolablement à Dieu, c'est à dire, de ne le perdre jamais de dessein & avec une volonté déterminée, vous paroist d'une grande étenduë : il vous a donné de grands moyens pour vous en faciliter l'accomplissement. Il vous a separez du monde qui est la source & le siege de la dissipation. Il vous a renfermez dans la solitude, comme s'il vous avoit entourez d'un rempart pour faire que vous soyez inaccessibles à tout ce qui pourroit vous retirer de son ordre, de sa main & de sa presence. Il vous a donné la loy du silence, de crainte que vous ne perdiez dans la frequentation mesme de vos freres, ce que vous avez gagné en renonçant au commerce des autres hommes : Il a reglé jusqu'au moindre instant de vos vies ; il les a remplies d'exercices & d'occupations dont il n'y a pas une seule qui ne vous parle de luy; Enfin il vous a donné des Superieurs qui veillent sur vous, & qui vous excitent incessamment pour empescher que vos yeux ne se ferment, & que vous ne tombiez dans cét oubly & cét assoupissement dont parle le Prophete : *Dormitavit anima mea præ tædio.* Psal. 118 v. 28.

Mais souvenez-vous, mes freres, que tous ces avantages ne vous serviront de rien, & que vous trouverez le monde & sa dissipation dans le fonds de vos Cloistres, si vous avez la moindre part aux

choſes qui s'y paſſent ; ſi vous n'en détruiſez entierement en vous les ſentimens, les inclinations, les maximes, & meſme le ſouvenir ; & ſi vous ne vous reſſerrez dans les bornes étroites de voſtre Profeſſion. Vous ſçavez que le peuple de Dieu aprés avoir eſté délivré de la captivité de l'Egypte, & conduit au-travers de la mer rouge par des prodiges & des ſignes éclatans, rencontra ſa perte dans le milieu
1. Corinth. c. 10. v. 5. du deſert qui devoit eſtre ſon aſyle. *Proſtrati ſunt in deſerto* ; Et que de tant de milliers d'ames, deux ſeulement au jugement de Dieu ſe trouverent dignes de l'effet de ſes promeſſes.

CHAPITRE XII.

De la Penitence.

Sa Division.

Ce que la predication eſt à l'Apoſtolat, la confeſſion de la Foy de Jesus-Christ au martyre ; la Penitence l'eſt à la vie ſolitaire : Et comme l'Apoſtre eſt deſtiné de Dieu pour annoncer ſes veritez, le Martyr pour les défendre par l'effuſion de ſon ſang ; le Solitaire doit auſſi les honorer & les ſoûtenir par ſes ſouffrances : Mais comme la Penitence d'un Religieux tire ſon inſtitution, ſa force & ſon merite de la penitence de Jesus-Christ, il faut auſſi qu'elle en ſoit un retracement parfait, & une imitation fidelle ; Et quoy que, ſelon l'Apoſtre, tous les Chreſtiens doivent le ſuivre dans ſes ſouffrances, s'ils veulent le ſuivre dans ſa gloire :
Rom. c. 8. v. 17. *Si tamen compatimur ut & conglorificemur.* Cependant c'eſt l'avantage & la prérogative des Moines ; c'eſt ce qui les regarde principalement dans la vie de Jesus-Christ, c'eſt à eux preferablement aux au-

tres

tres hommes qu'il presente le Calice de sa Passion ; & bien qu'il soit écrit que tous les pecheurs de la terre, c'est à dire tous les hommes, doivent y boire aprés luy : *Bibent omnes peccatores terræ.* Neanmoins le partage des Religieux, ou plûtost leur bonheur, est de souffrir pour JESUS-CHRIST, comme JESUS-CHRIST a souffert pour eux. Psal. 74. v. 9.

C'est ce qui a fait dire au saint Abbé Pynuse dans Cassien, que le renoncement & l'engagement d'un Solitaire n'est autre chose qu'un témoignage public qu'il rend devant tous les hommes qu'il est crucifié, & qu'il est mort... Qu'il doit examiner ce que c'est que la Croix de JESUS-CHRIST, & qu'il faut qu'il retrace dans toute la suite de sa vie, l'estat auquel il estoit estant attaché à la Croix ; afin que selon la parole de David, perçant nostre chair par la crainte du Seigneur comme par des cloux, nous tenions toutes nos volontez & nos desirs non plus assujettis à nostre concupiscence, mais attachez à la Croix & à la mortification. Cass. Instit. lib. 4. c. 34. Psal. 18. v. 120.

Ainsi pour sçavoir quelle doit estre la Penitence des Solitaires, il faut considerer quelle a esté celle de JESUS-CHRIST. Entre un grand nombre de circonstances que nous pourrions en rapporter, il suffit dans nostre dessein d'en remarquer une ; Sçavoir que JESUS-CHRIST pour contenter cette ardeur extréme qu'il avoit d'honorer par ses souffrances la Majesté de son Pere, voulut y contribuër de l'homme tout entier : Et ce fût pour celà qu'il abandonna son corps à la rigueur des supplices, aux travaux de la penitence, à une vie laborieuse, & son ame à toutes sortes d'opprobres & de confusions. Nous sçavons quels ont esté ses jeûnes, sa solitude & son silence, puisque nous lisons dans l'Ecriture, qu'au sortir de son Baptême, il entra dans le Desert, qu'il y fut quarante jours dans un jeûne perpetuel, & sans autre compagnie que celle des bestes sauvages

&

Marc. c. & des saints Anges, *Eratque cum bestiis, & Angeli*
1. v. 13. *ministrabant illi*. Ses veilles nous sont connuës, auſ-
si-bien que ses grandes fatigues : l'Ecriture nous
Luc. c. 6. apprend qu'il passoit les nuits en oraison. *Et erat per-*
v. 12. *noctans in oratione Dei*; & que sa lassitude l'obligea
Ioan. c. de se reposer, *Jesus ergo fatigatus ex itinere sedebat....*
4. v. 6. Nous ne pouvons ignorer que sa pauvreté ne luy ait
fait endurer des necessitez excessives, puis qu'elle a
esté si grande, qu'il a manqué, comme il nous le dit
luy-mesme, des choses que la nature ne refuse pas
aux oyseaux, ny aux bestes du Ciel & de la terre :
Matt. c. *Vulpes foveas habent, & volucres Cœli nidos, filius*
8. v. 20. *autem hominis non habet ubi caput reclinet.*

Et pour ce qui est des peines d'esprit & des affli-
ctions qu'il a endurées, nous ne pouvons les igno-
Luc. c. 19 rer, quand nous lisons dans l'Ecriture, qu'il a ver-
v. 41. sé des larmes sur les malheurs de Jerusalem, & sur
Ioan. c. la mort de Lazare; qu'il a gemy dans la guerison
12. de cét homme sourd & muet dés sa naissance, qu'il
Marc. c. a soûpiré sur la dureté & sur la malice des Phariſiens
7. v. 34. qui estant insensibles à tant de miracles qu'ils luy
Luc. c. 8. voyoient faire, luy demandoient de nouveaux pro-
v. 12. diges; Et sçachant que sa Passion luy a esté inces-
Matt. c. samment presente par le soin qu'il a eu d'en parler
16. v. 21 en tant d'endroits de sa vie.
Id. c. 17.
v. 12. 21. Nous ne pouvons non plus douter qu'il n'ait eu
22. devant les yeux la rigueur des jugemens de Dieu
Luc. c. 9. son Pere, lors qu'il s'est écrié par la voix de son
v. 31. Prophete; Mon Dieu ! mon Dieu ! regardez-moy;
Psal. 21. pourquoy m'avez-vous abandonné ? *Deus, Deus
meus! respice in me*; *quare me dereliquisti?* Et que
peu de temps avant sa Passion, il luy dit de sa pro-
pre bouche, le cœur remply d'amertume & de tri-
stesse, Mon Pere, faites, s'il est possible, que ce Ca-
Matt. c. lice passe & s'éloigne de moy. *Pater mi, si possibile*
26. v. 39 *est, transeat à me Calix iste.*

Et touchant ses abbaissemens & ses humilitations,
elles

elles ont esté continuelles; il a vécu au milieu d'un peuple ingrat, qui sans respecter ny la sainteté de sa personne, ny la sagesse de sa conduite, ny la verité de sa doctrine, l'a traité d'insensé, de demoniaque & d'imposteur.

C'est de-là que l'on infere, mes freres, que la penitence d'un Solitaire doit estre interieure & exterieure; Qu'il faut que l'ame en soit affligée comme le corps, & qu'il joigne à la mortification de l'esprit celle des sens; c'est à dire qu'il vive tout ensemble dans une sainte tristesse, dans une humiliation profonde, & dans une austerité rigoureuse.

Ainsi vous ne vous tromperez point, mes freres, quand vous ferez consister la penitence interieure dans l'humilitation, la meditation de la mort, les jugemens de Dieu, & la componction; Et que vous considererez la retraite, le silence, l'austerité dans la nourriture, le travail des mains, les veilles, la pauvreté, la patience dans les infirmitez & dans les maladies, comme des vertus & des pratiques qui font l'essence & le fond de la penitence exterieure.

Des Humiliations.

Question premiere.

Par quel moyen un Religieux peut-il vivre en son Monastere dans la pratique des humiliations?

Réponse.

Ce sera par l'application d'un Superieur vigilant & charitable, qui aura soin de l'exercer par des reproches, des reprehensions vives, des paroles piquantes, des confusions publiques, par des travaux, par des occupations ravalées, & par tout ce qu'il

qu'il eſtimera capable de contribuër à ſon abbaiſſement.

QUESTION II.

Si les Religieux avoient acquis une grande perfection, comment pourroit-on les humilier & les reprendre ſans ſe ſervir des fictions ou de menſonges?

RE'PONSE.

IL y auroit bien des choſes à vous répondre, mes freres, mais une des premieres & des principales, eſt qu'il y a tres-peu de Religieux de qui les actions, je dis les meilleures, ne ſoient défectueuſes, & reprehenſibles dans quelques circonſtances.

Secondement, les Regles des ſaints Peres, comme par exemple celle de ſaint Benoiſt qui eſt preſentement la plus étenduë, qui entre dans le détail de la vie, qui determine les moindres choſes, & qui regle juſqu'aux mouvemens des yeux, s'obſervent difficilement avec aſſez de ponctualité, pour qu'il n'échappe pas à tous les inſtans quelque choſe contre ce qu'elles preſcrivent.

Troiſiémement, quand on aura une veritable idée de la vie & de la Profeſſion Monaſtique, & telle que les Saints nous l'ont donnée; qu'on la regardera comme un crucifiement continuel, comme un engagement à imiter la perfection des Apôtres, & comme une image & un retracement de celle des Anges; En verité, mes freres, on ne manquera pas de ſujets pour humilier & pour confondre des Moines, tant qu'ils n'auront ny la mortification d'un crucifié, ny la ſainteté des Apôtres, ny la pureté des Anges; Et il ne ſera nullement beſoin pour cela de recourir ny aux fictions, ny aux menſonges.

Qua-

Quatriémement, si la vie d'un Religieux se trouvoit si exacte de tous points, qu'on n'y vit point de fautes réelles; il seroit aisé de se servir d'une action exterieure, & de luy donner le mauvais sens qu'elle peut avoir sans en examiner les motifs, & d'en prendre sujet de l'humilier. Un Religieux par exemple lira dans le Refectoire avec plus de gravité, plus d'emphase, plus de distinction, d'un ton de voix plus élevé que le reste de ses Freres; cela peut estre tres-simple & tres-innocent, & n'avoir aucun mauvais principe. Cependant un Superieur peut avec fondement dire à ce Religieux qu'il lit comme un presomptueux, & comme un superbe; que son action tient plus de la suffisance & de la vanité d'un declamateur, que de la simplicité & de l'humilité d'un Moine; & y joindre des termes plus ou moins forts, selon qu'il juge qu'il y a plus d'avantage & plus d'utilité, non seulement pour luy, mais encore pour ceux de ses Freres qui sont témoins de la reprehension.

QUESTION III.

La pratique d'humilier les Religieux d'une maniere vive & piquante, estant presentement si peu en usage, bien loin d'estre utile, n'y auroit-il pas du danger de s'en servir?

RE'PONSE.

CETTE pratique a toûjours esté en usage dans les observances regulieres, lors qu'on y a vécu dans une discipline exacte; Et la Profession d'un Moine n'estant rien dans la verité, & dans l'opinion de tous les Saints qu'une abjection & une humiliation continuelle; on ne peut avec fondement condamner ces sortes de mortifications, & prétendre qu'elles ne soient ny necessaires, ny utiles pour la conduite des Cloistres.

Les vertus, comme vous le ſçavez mes freres, s'acquierent, & ſe conſervent par des actes ; Dieu qui en eſt le principe, & qui les opere en nous par ſa grace, n'a point voulu en cela changer l'ordre naturel des choſes ; l'humilité s'acquiert par les humiliations, comme la paix par la patience ; la ſcience par l'étude, à ce que nous apprend ſaint Bernard, *Humiliatio via eſt ad humilitatem, ſicut patientia ad pacem, ſicut lectio ad ſcientiam ; ſi virtutem appetis humilitatis, viam non refugias humiliationis, nam ſi non poteris humiliari, non poteris ad humilitatem provehi.* Elle fait l'eſſence & le fond de l'état Monaſtique; Comment donc peut-on croire qu'un Moine veüille eſtre ce qu'il doit eſtre dans ſa Profeſſion, & ce que Dieu veut qu'il ſoit, s'il rejette & s'il neglige les humiliations qui ſont les voyes ſeules par leſquelles il y peut arriver ; puis qu'il eſt écrit que ceux que Dieu reçoit au nombre de ſes enfans, ſe purifient dans les humiliations comme l'or & l'argent dans le creuſet : *Quoniam in igne probatur aurum & argentum, homines verò receptibiles in camino humiliationis.*

Bern. Ep. 87.

Eccleſ. 2. 5.

On me dira que les perſonnes qui ſont dans le monde, ont d'autres moyens pour devenir humbles que ceux des mortifications, & qu'il s'enſuit de-là qu'elles ne ſont pas neceſſaires ; J'avouë que les gens qui ſont dans le ſiecle acquierent l'humilité par d'autres voyes que par celles des mortifications Religieuſes, & qu'elle n'eſt point en eux l'effet de ces ſortes d'exercices ; Mais il faut demeurer d'accord que lors que Dieu les veut ſanctifier, & leur donner cette vertu fondamentale de la vie Evangelique, ſans laquelle perſonne, à ce que dit l'Apoſtre, ne le verra dans l'éternité ; il prend un ſoin tout particulier de les exercer par d'autres mortifications proportionnées à leur eſtat ; par des affaires fâcheuſes, des pertes de biens, des embar-

Ad Hæb. 12. 14.

embarras domestiques, des revers de fortune, par les infidelitez de leurs amis, par l'ingratitude de ceux qu'ils ont comblez de bienfaits, par des injures, par des outrages; Enfin les hommes avec lesquels ils passent leur vie, sont des instrumens dont Dieu se sert pour les humilier; Et ils ont souvent plus de mortifications à souffrir dans le milieu du monde, & dans un seul instant, qu'il n'en peut arriver à un Moine dans la retraite pendant toute sa vie.

Les Monasteres sont des abris & des ports; comme l'on y est separé de tout commerce, & qu'on n'y a nulle communication avec les gens du monde, on ne peut estre exposé à tous les accidens qui leur arrivent. Les differens évenemens qui traversent leur vie ne regardent point les Solitaires; Ils vivent à couvert des tempestes & des agitations du siecle; la separation mesme qu'ils gardent entr'eux par l'exactitude du silence, empesche jusqu'aux moindres émotions, & fait que leur tranquillité n'est jamais troublée.

Ils n'ont donc rien à souffrir ny de la part du monde, ny de la part de leurs freres, avec lesquels, comme dit saint Basile, ils conservent une parfaite intelligence; De quelque costé que vous les regardiez, vous les trouverez également exempts de contradictions, & rien ne se presente à eux qui leur en puisse faire la moindre: Ainsi leur condition seroit bien miserable, si un Superieur par une disposition charitable, n'avoit une application particuliere à leur procurer par toutes les voyes de mortifications & d'humiliations qu'il juge les plus utiles & les plus convenables, ce que Dieu opere dans les gens du monde par les diverses rencontres que nous venons de remarquer. Const. Mon. c. 18.

Le cœur de tous les hommes est un champ d'une fecondité surprenante pour les mauvaises choses;

l'orgueil y a poussé de profondes racines, elles s'y trouvent presque par tout, quoy que souvent elles soient imperceptibles; Quelque bonne que soit la semence que vous y avez jettée, ne vous y fiez pas: Pour peu que celuy qui doit cultiver le champ, luy refuse son travail, & le secours de sa main, il ne sera pas long-temps sans se couvrir de ronces & d'épines; & il arrivera qu'un Solitaire, dont la vie n'aura point esté exercée par les saintes pratiques des mortifications, la passera toute entiere dans une fausse securité, & sera dans sa cellule, selon les paroles d'un grand Saint, un homme bousy d'orgueil & de presomption, comme un Dragon enflé de son venin dans sa caverne.

S Ioan. Clim. grad 9. art. 23.

Enfin, mes freres, l'orgueil qui est justement ce qu'il y a de plus opposé à la condition d'un Moine, est une enflure qui ne guerit point si elle n'est piquée; Et comme la matiere n'en tarit jamais entierement, il s'y forme incessamment de nouvelles tumeurs, ausquelles quoy qu'on puisse dire on ne peut guere remedier qu'en se servant de la pointe des humiliations; Mais ce qui fait qu'elles sont presque toûjours necessaires, est que le mal renaist dans tous les temps & dans tous les âges; & que bien loin d'épargner ny la vieillesse ny la vertu, il n'est jamais plus à craindre que lors qu'elle est plus parfaite; & c'est pour cela que le demon de l'orgueil se réjoüit lors qu'il voit multiplier les vertus.

S. Ioan. Clim. grad 21. art. 3.

Cét usage donc est tres-saint, tres-utile, & tres-necessaire, il n'est devenu méprisable parmy les Moines, que lors qu'ils ont commencé d'avoir du mépris pour la bassesse de leur Profession, & l'abjection de leur estat. Pendant qu'ils ont conservé la simplicité & l'innocence ils n'ont trouvé aucunes raisons pour le quitter; & il n'y a eu que le peché & la cupidité qui leur ait ouvert les yeux, & qui les ait portez à condamner ce qui n'estoit pas condamnable.

En un mot, mes freres, mettant à part toutes autres raiſons, il ſuffit de dire qu'il n'y a rien qui ſoit plus ſelon les regles de l'Evangile, que de trouver des voyes ſaintes & innocentes d'humilier les hommes; que rien ne les rend plus conformes à JESUS-CHRIST, dont la vie n'a eſté qu'une ſuite d'humiliations; rien qui ſoit plus étably par ſes inſtructions & par ſon exemple, ny qui ſoit plus autoriſé par la pratique des ſaints Moines, & par toute la tradition Religieuſe.

Je ſuppoſe qu'un Superieur doit ſe conduire dans les mortifications d'une maniere prudente, charitable; avec diſtinction des temps, des choſes & des perſonnnes; & en exclure les emportemens, les violences, les paroles indecentes, les railleries, & de ſemblables excés, qui peuvent ſe rencontrer en des humiliations indiſcretes.

Enfin condamner cette conduite, c'eſt autoriſer l'immortification des mauvais Moines, & l'inapplication des Superieurs negligens. Ce ſeroit maintenir les premiers dans l'independance, & favoriſer les autres dans l'éloignement qu'ils ont de ſe donner les peines & les ſoins neceſſaires pour rendre leur direction utile; & ainſi attaquer la vie Monaſtique dans ſes fondemens.

QUESTION IV.

Que faut-il répondre à ceux qui disent, que veritablement cette pratique a esté en usage parmy les Peres d'Orient, mais que l'esprit en estoit violent & emporté; Qu'ils n'estoient pas exacts à garder les regles de l'honnesteté, & de la moderation, & qu'ils se laissoient aller aisément à des excés : Mais que presentement elle n'a plus de lieu; & que les Occidentaux l'ont rejettée, parce qu'estant plus moderez & plus retenus, ils ne pouvoient pas s'accommoder d'une telle conduite?

RE'PONSE.

C'EST une chose surprenante, mes freres, qu'on demeure d'accord que les mortifications & les humiliations ont esté en usage parmy les saints Peres d'Orient, & qu'on pretende détruire tout ce que les documens & les exemples de ces grands Saints doivent avoir d'autorité, en leur attribuant des dereglemens, des excés, & des emportemens dont ils n'estoient point capables; C'est oster à l'Eglise l'édification qu'elle a trouvée jusqu'icy dans la vie, & dans les actions de ces grands hommes. Ils l'ont soûtenuë par leur sainteté, par leurs mortifications, par leur douceur, par leur patience, par leurs prieres, par leur sagesse, & ils l'ont éclairée par leur doctrine.

L'Eglise les a regardez comme des Anges visibles, établis de Dieu pour sa conservation, & pour sa défense; Elle n'a rien de plus grand & de plus saint à nous proposer tous les jours que leur exemple : ce sont des hommes extraordinaires, dont le monde n'estoit pas digne, & c'est à eux que l'Occident doit la connoissance de la Profession Monastique, & toute la gloire & l'utilité qu'elle en a tirée. Tout

Tout cela ne convient gueres à ce jugement desavantageux qu'on porte sur leur conduite, & je ne sçaurois comprendre qu'on ne fasse aucune difficulté d'attribuër à des inclinations mal reglées de la nature, du temperament, & à des dispositions humaines & vicieuses, ce qui n'a pû estre en eux que l'effet d'une inspiration toute celeste, du mouvement de la grace, & l'operation du saint Esprit.

Pour moy j'avouë que quand je n'aurois point d'autres raisons, il me suffiroit pour me persuader que la pratique des humiliations est sainte, utile, & mesme necessaire; de sçavoir qu'elle a esté instituée & conservée si religieusement par ces grands Saints qui ayant la charité, la lumiere & la pureté des Anges, n'avoient rien d'humain que la figure; que Dieu a suscitez pour nous donner les preceptes & les regles de la vie Solitaire, & qui en ont eû par consequent l'esprit & la verité plus que les autres hommes.

Car pour ce qui est de cét esprit vehement & emporté que l'on veut estre le caractere des Grecs & des Orientaux; je ne pense pas qu'on en puisse remarquer les moindres traits dans la conduite des saints Athanases, des Basiles, des Chrysostomes, des Antoines, des Palemons, des Pacômes, des Euthimes, des Juliens Sabas, des Ignaces, des Jean Climaques, & de tant d'autres; quoy qu'ils ayent eû dans les rencontres tout le zele, la vigueur & la fermeté qui leur estoit necessaire.

On dira peut-estre que la grace de JESUS-CHRIST les avoit effacez, & n'est-ce pas cela mesme qu'on doit penser des autres saints Peres & Solitaires d'Orient, lesquels estant entierement morts au monde, comme s'ils n'en eussent plus esté, se sont acquis le droit de pouvoir dire avec l'Apostre : *Vivo ego, jam non ego, vivit verò in me Christus*; Et certes il n'y a rien de moins juste, & de moins

Apostol. ad Gal. c. 2. v. 20.

moins permis, que de vouloir sur quelques faits extraordinaires, qui peuvent se rencontrer dans l'histoire Monastique, tirer des consequences contre la sainteté de tout le desert.

Il faut avoüer qu'on a pû s'appercevoir de ce pretendu caractere, dans les factions, les emportemens, les intrigues & les violences des Eusebes de Nicomedie, des Georges, des Patrophiles & des Theophiles; mais de l'étendre jusqu'à ces personnes sacrées, & à ces hommes tout divins; c'est à quoy les veritables Chrestiens, & les amateurs sinceres de la Croix de JESUS-CHRIST auront peine à souscrire; Ce seroit décrediter ce qu'il y a de plus éclatant dans leur vie; & mettre des armes à la main des ennemis de la penitence pour en combattre les monumens les plus illustres.

Car que pourroit-on dire ou penser de la solitude d'un saint Paul; des gemissemens & des larmes d'un saint Arsene; de l'abstinence d'un saint Macaire; de la penitence d'un saint Simeon Stylite, & de tant d'actions remarquables du celebre Monastere des penitens; sinon que ce sont des effets d'une imagination échauffée, & des conduites de gens qui se portoient à des excés par l'impetuosité de la nature & la violence du temperament.

Saint Benoist, mes freres, par les sentimens duquel vous devez vous conduire, les loüe, les admire, ne trouve rien de plus sanctifiant que la lecture de leurs actions & de leur vie, & porte ses disciples à les imiter comme leurs Superieurs & leurs Maistres. *Quis liber sanctorum Catholicorum Patrum hoc non resonat? ut recto cursu perveniamus ad Creatorem nostrum, nec non & collationes Patrum, & instituta & vita eorum; sed & Regula sancti Patris nostri Basilii: quid aliud sunt, nisi bene viventium, & obedientium Monachorum exempla, & instrumenta virtutum?* Reg. c. 73.

Pour les Occidentaux, mes freres, il est aisé de dire

dire qu'ils ne ſont pas capables de ces pratiques d'humiliations ; mais on auroit peine à le prouver. Saint Benoiſt qui a eu l'eſprit de Dieu, & que ſa Providence a fait naiſtre pour le répandre dans tout l'Occident, n'a pas eſté de cét avis ; ſa Regle eſt toute pleine de maximes & d'inſtructions contraires. Ces paroles, par exemple : *In ipſa obedientia duris & contrariis rebus, vel etiam quibuſlibet irrogatis injuriis tacita conſcientia patientiam amplectatur,* contiennent, ſelon ſaint Bernard, un commandement formel, dont l'obſervation eſt indiſpenſable. Cependant comment pourra-t'on acquerir les diſpoſitions neceſſaires pour l'executer ? On dira peut-eſtre que c'eſt par la priere, parce qu'on obtient tout de Dieu par l'Oraiſon. J'avouë que cette voye eſt admirable pour obtenir la grace de le mettre en pratique : mais il eſt neceſſaire d'y joindre l'exercice. On obtient la grace de la temperance par l'Oraiſon ; mais ce n'eſt pas par l'Oraiſon qu'on exerce la temperance ; Il en eſt de meſme de l'humilité, comme nous l'avons déjà remarqué. Cependant le monde ne donne aucune occaſion aux veritables Moines de pratiquer ce precepte, parce qu'ils n'ont plus de commerce avec luy ; Et comme ils ne ſont gueres moins ſeparez de leurs Freres, vivant avec eux dans un ſilence exact & une paix profonde, ils ne peuvent avoir aucun ſujet ny d'en ſouffrir, ny de s'en plaindre. Ainſi ils n'auront jamais matiere d'exercer cette vertu, ny de pratiquer ce precepte. Ils ſeront humbles dans la ſpeculation & dans l'imagination, ſans jamais en produire un ſeul acte en toute leur vie, à moins que le Superieur avec la charité d'un Pere & d'un Paſteur, ne leur en faſſe naiſtre les occaſions & les rencontres. C'eſt ce qui a fait que ſaint Benoiſt qui n'ignoroit pas, non plus que S. Auguſtin, que tout peut eſtre faux dans ceux qui croyent penſer ſerieuſement à

Ben in regl c. 7. 4. grad de humil.

De præc. & diſp. cap. 1.

In Pſal. 31.

leur salut ; qu'il n'y a rien de plus ordinaire que de se tromper dans la vuë ds ses œuvres, & que l'humilité seule est exempte de ce mécompte, à cause qu'elle vient purement de JESUS-CHRIST, a étably par ce precepte des moyens certains pour l'acquerir ; on trouve assez de longues Oraisons, d'instructions Chrestiennes, de reglemens de vie, mais la veritable & sincere humilité est quelque chose de tres-rare.

Quoy que l'autorité toute seule de saint Benoist soit suffisante pour prouver que les Occidentaux ne sont pas si peu capables de ces saintes pratiques qu'on se le veut imaginer ; il n'est pas difficile de le justifier par toute la tradition Religieuse, & si nous en avions le loisir, mes freres, on rapporteroit sur ce point-là, & dans tous les temps, une foule d'actions, & une multitude innombrable de faits & d'exemples, ausquels il ne seroit pas possible de resister ; nous en remarquerons seulement quelques-uns.

Dans le siecle passé, sainte Therese entreprit le rétablissement de l'observance des Carmes. Dieu qui luy avoit inspiré ce dessein, la favorisa de tant de benedictions, qu'on vit renaistre dans ces derniers temps, & dans la caducité du monde, l'esprit & la ferveur du premier âge de l'Eglise. L'ordre Monastique recouvra sa premiere vigueur ; & ces nouveaux Solitaires égalerent, ou peu s'en faut, les austeritez & les mortifications des anciens ; On vit parmy eux des hommes innocens enchaînez comme des criminels, traitez comme des bestes, prosternez dans la boüe & dans les places publiques, repris avec aigreur pour des actions qui meritoient des loüanges ; frappez publiquement de disciplines jusqu'à répandre le sang en abondance ; on vit de saintes filles qui sembloient n'avoir rien de propre pour ces exercices de penitence (si l'on eust seule-

Hist. de la reforme des Carm. d'Esp.

ſeulement conſideré leur jeuneſſe & leur naiſſance) embraſſer les meſmes auſteritez & les meſmes humiliations ; on les a vuës, dis-je, foulées aux pieds, empriſonnées, privées pendant quelques temps des habits de la Religion pour des fautes qui paroiſſoient tres-legeres.

L'obſervance de ſaint François eſt auſſi toute pleine de ces ſaintes pratiques ; & ce grand Saint les jugeoit ſi neceſſaires & ſi utiles, qu'il obligeoit ſes Freres à luy faire des reproches injurieux, & à luy dire des paroles offençantes. S.Bonav. in vita S. Franciſ. cap. 6.

On lit que ſaint Philippe de Neri reprit publiquement un de ſes Confreres qui preſchoit, l'accuſant d'eſtre ſuperbe, au milieu de ſon auditoire. In vit. Ph. N.

On voit mille ſemblables exemples dans l'Inſtitution des Peres Jeſuites, & des autres Obſervances.

On voit dans la vie de ſaint Bernard, que ſon oncle & ſes freres qui eſtoient des Saints, craignant que les mirales qu'il faiſoit ne cauſaſſent en luy quelque élevement, & quelque ſentiment de vaine gloire, l'humilioient par des paroles piquantes, & le traitoient d'une maniere ſi dure, que cét homme, tout patient & tout ſaint qu'il eſtoit, ne pouvoit s'empêcher de verſer des larmes, ce que l'Hiſtorien attribuë à la ſeule charité de ſes Freres. Vit. S. Bern. l. 1. c. 9.

Je vous en diray un exemple plus ancien, tiré de la vie de ſaint Odon Abbé de Clugny. Ce Saint eſtant encore jeune fut proclamé dans le Chapitre d'une action dans laquelle il n'avoit point failli ; ſes excuſes ne furent point écoutées ; on le reprit avec beaucoup de ſeverité, & ſon Abbé qui eſtoit ſaint Bernon fit ſemblant de ſe mettre en colere & meſme luy défendit ſoûs peine d'excommunication, de luy demander pardon, comme la Regle y oblige, lors qu'on eſt tombé en quelque faute : C'eſt ce que fit ce Superieur ſi charitable & ſi ſage pour éprouver l'hu- Ex l. 1. vit D. Dom. Abb. Cluniac. in Bibliothc. Clun. columna 26. & 27.

l'humilité & la patience de son disciple..... *Abbas autem volens probare patientiam ejus, finxit se irasci, & protulit sententiam excommunicatione connexam, ut illâ die ei ultra veniam non peteret.*

En voilà trop, mes freres, pour mettre à couvert les Occidentaux du tort qu'on leur veut faire, & pour les défendre du jugement qu'on porte contre eux. Ils ne rougissent pas si aisément qu'on pourroit se le persuader des ignominies de la Croix; & ils n'ont pas tant d'éloignement d'imiter les humiliations & les opprobres de JESUS-CHRIST. En verité ce seroit avoir des pensées bien basses de la toute-puissance de sa grace; ce seroit s'en former des idées bien au-dessous de ce qu'elle est en effet, & luy donner des bornes bien étroites, que de la faire dépendre de quelques dispositions naturelles, & de l'assujettir à des qualitez de temperament. Je sçay qu'il y en a qu'elle ne change point, & qui demeurent aprés la conversion des pecheurs, ce qu'elles estoient auparavant: Mais cela arrive lors qu'elles n'en peuvent empécher ny l'effet, ny le progrés, ny les impressions. Un homme moderé ne perd point sa douceur, non plus qu'un homme prompt sa vivacité naturelle; & quoy que le zele de l'un soit plus vif & plus ardent que celuy de l'autre, la vertu & la sainteté en peut estre égale: Mais quand on dira que les Occidentaux sont incapables de souffrir les humiliations; peut-on se figurer autre chose, sinon que ce sont des nations fieres & hautaines, des peuples superbes & arrogans, dont le cœur ne peut estre ny abaissé, ny dompté par la grace? Et pour dire quelque chose qui nous convienne; si les Occidentaux sont tels qu'on se le veut figurer, ils ne sçauroient estre de veritables Moines, ny de parfaits Solitaires: puisque les Saints de toutes les nations conviennent dans ce sentiment, que celuy qui n'est pas preparé à souffrir les opprobres &

les injures en paix, & mesme avec actions de graces, n'est pas digne de porter le nom & l'habit de Solitaire.

On dit encore que les exercices des humiliations ont esté abolis ; il est vray qu'ils ont esté negligez & interrompus dans la suite des siecles : mais il faut sçavoir par qui, & comment ces changemens sont arrivez. Cela s'est fait, mes freres, dans l'affoiblissement de l'état Monastique, & par les enfans qui commençoient à degenerer de la vertu & de la simplicité de leurs Peres. C'est ainsi que l'abstinence de la viande, l'exactitude du silence, & de la solitude, le travail des mains & quantité d'autres pratiques se trouvent détruites par la corruption des temps ; parce que les Moines se sont lassez d'une discipline si sainte & si exacte. Ce n'est donc pas au défaut de la loy qu'il faut attribuer ce changement, mais à la negligence & au relâchement des Moines : Et ce qui est digne d'estre remarqué, c'est que toutes les fois qu'on a institué quelque Observance Monastique, ou qu'il s'est fait quelque reformation dans les anciennes : lors que les Saints y ont esté appliquez par l'ordre de Dieu, on n'a jamais manqué de reprendre ces sortes de pratiques, non seulement parce qu'on les a jugé necessaires pour établir une regularité parfaite ; mais à cause qu'elles naissent aussi naturellement du zele & de la ferveur des ames qui sont entierement consacrées au service de JESUS-CHRIST, que nous voyons les étincelles & les flâmes naistre & sortir du feu par l'activité duquel elles sont produites : Et il n'est pas possible qu'un Solitaire ait l'esprit de sa vocation, & qu'il aime JESUS-CHRIST comme il le doit aimer, qu'il n'ait une soif ardente, ainsi que dit S. Jean Climaque, de tout ce qui peut davantage l'humilier & le confondre.

Ainsi l'on modere les Canons & les Règles de l'Egli-

l'Eglise; ce n'est pas qu'il y ait rien à reprendre en elles, mais c'est que les Chrestiens sont pleins d'infirmitez & de foiblesses. Et cependant, si Dieu suscite des gens ausquels il donne du zele pour ces Regles saintes, qui travaillent à les faire revivre, à les rétablir, & à en rendre les hommes capables sans s'arrester aux coûtumes contraires, ausquelles les relâchemens ont donné lieu; auroit-on sujet de les blâmer? Et seroit-il juste de condamner leur conduite?

Enfin, les eaux ne sont jamais plus pures & plus claires que dans leurs sources; & il faut que celuy qui veut avoir la verité dans sa pureté, & sans aucun mélange, remonte toûjours aux origines & aux principes.

QUESTION V.

N'a-t'on pas sujet de se défier de cette pratique d'humiliations, puisqu'il ne paroist pas qu'elle ait de fondement dans l'Ecriture sainte, ny dans les actions de JESUS-CHRIST?

RE'PONSE.

VOSTRE difficulté, mes freres, est tout-à-fait nouvelle, & il n'y a rien ce me semble qui doive moins venir dans la pensée, supposé ce qui est un principe de la Foy, que l'Evangile ne nous a rien appris davantage que la necessité de s'humilier.

JESUS-CHRIST est décendu du Ciel pour établir l'humilité sur la terre; les Prophetes, comme dit saint Augustin, n'ayant fait autre chose, en voulant l'enseigner par leurs paroles & par leurs exemples, que de s'attirer le mépris des hommes. L'Evangile ne nous propose que sa volonté & que ses desseins; & nous donne en mesme temps les moyens de les accomplir; Se pourroit-il faire que les

les humiliations n'y fuſſent pas contenuës, & que l'Eſprit qui a dicté les ſaintes Ecritures n'euſt pas mis ces pratiques entre les moyens par leſquels on peut acquerir cette humilité ſi neceſſaire. Tous les Saints demeurant d'accord qu'il n'y a point de voye plus indubitable & plus aſſurée pour devenir humble, que les humiliations & les abbaiſſemens.

C'eſt auſſi, mes freres, ce que nous apprenons
de la conduite que Jesus-Christ a tenuë en-
vers ceux avec leſquels il a eſté obligé de traiter par
l'engagement de ſa miſſion pendant qu'il a eſté
dans le monde. Dans ſaint Matthieu, les Phariſiens C. 22. v.
luy diſant qu'il n'avoit égard à qui que ce ſoit, & 16.
qu'il ne conſideroit point la qualité des perſonnes ;
Il leur répond, Hypocrites, pourquoy me tentez- v. 18.
vous ? Au Chapitre 23. il leur dit ; Mal-heur à vous C. 23. v.
Schribes & Phariſiens, & leur repete huit fois cette 13. 14. &c.
malediction. Il les appelle ſouvent aveugles, ſer- Lucæ c.
pens, races de viperes, ſepulchres blanchis. Dans 11. v. 37.
ſaint Luc Chapitre 11. eſtant prié à diner chez un 38. 39.
Phariſien, ſur ce que ce Phariſien murmuroit en 40. 41.
luy-meſme, de ce qu'il ne s'eſtoit pas lavé les mains 42. 43, & 44.
avant le diner, il prit de-là occaſion de parler for- &c.
tement contre ceux de ſa ſecte, leur donnant ſa
malediction trois ou quatre fois ; les appellant in-
ſenſez ; & à un Docteur de la Loy qui ſe plaignoit
de ce qu'il les deshonoroit, il luy en dit autant qu'à
ſes confreres.

Vous me direz, peut-eſtre, qu'il parloit à de grands pecheurs, & que ſon zele prenoit de la force, & s'animoit à proportion de l'endurciſſement de leur cœur : mais que répondrez-vous à la maniere dont il a traité les Apoſtres en quantité de rencontres, & particulierement ſaint Pierre, qui a eſté plus humilié & plus abaiſſé que ſes freres, parce qu'il leur devoit eſtre preferé dans le gouvernement de l'Egliſe. Cét Apoſtre s'oppoſe par un zele

&

& par une pieté veritablement peu éclairée au desſein que ſon Maiſtre luy témoignoit qu'il avoit de
Matt. 16. v. 22. mourir ; & luy ayant dit, *Abſit à te Domine.* Ah, Seigneur, à Dieu ne plaiſe ; *Non erit tibi hoc*, cela ne vous arrivera pas. JESUS-CHRIST qui eût pû
Matt. 26. v. 50. luy dire ce qu il dit à Judas, *Amice*, mon amy, pourquoy vous oppoſez-vous à mes deſſeins, vous n'en connoiſſez ny la ſainteté ny le myſtere, le chaſſe d'auprés de luy, uſant de cette parole formi-
Id. c. 16. v. 23. dable, *Vade poſt me Sathana, ſcandalum es mihi.* Retirez-vous de moy Sathan, vous m'eſtes à ſcan-
Id. c. 4. v. 10. dale. C'eſt celle-là meſme dont il ſe ſervit pour chaſſer le Demon lors qu'il eut la hardieſſe de le tenter dans le Deſert. Pouvoit-il uſer d'un terme plus humiliant & plus piquant tout enſemble ? Je ne rappelle point quantité d'autres lieux dans l'Ecritu-
Ioan. c. 13. v. 8. Marc. 16. v. 14. re, comme ce qui ſe paſſa au lavement des pieds, les reproches qu'il fit à ſes Diſciples aprés ſa reſurrection, cela ſeroit trop long.

On dira ſans doute que des mortifications ſi vives ont pour fondement des fautes réelles & conſiderables, ce qui eſt bien different de celles dont on ſe ſert pour des fautes legeres ou apparentes ; Mais JESUS-CHRIST n'a pas manqué d'oſter cette défenſe à l'amour propre, par l'application avec laquelle il a humilié la ſainte Vierge en tant de diverſes occaſions ; Ce ne ſont pas ſes pechez qui en eſtoient la cauſe, elle n'en a jamais commis ; Et je ne penſe pas qu'on voulût oppoſer à ce ſentiment, ce qui eſt échappé ſur ce ſujet à quelques-uns des ſaints Peres des premiers temps ; ceux qui les ont ſuivis s'eſtant expliquez d'une maniere bien diffe-
Luc. 2. v. 48. 49. rente. Cette ſainte Mere cherchoit ſon Fils qu'elle avoit perdu depuis trois jours, elle le rencontre dans Jeruſalem, & luy ayant témoigné l'inquietude & la douleur que luy avoit cauſé ſon abſence ; il ne luy répondit que des paroles rudes & humilian-

tes.

tes. Ce qui se passa aux nôces de Cana, est encore plus étrange. Dans une assemblée publique, au milieu de ses amis, & de ses proches, la sainte Vierge s'adresse à luy, & luy represente la necessité dans laquelle on se trouvoit; il luy répond d'une maniere qui n'a pas besoin d'estre justifiée, puis qu'il est le Saint des Saints, femme qu'y a-t'il de commun entre vous & moy. Il faut convenir qu'il n'y a rien de plus humiliant que cette parole, que la charité & la sagesse toutes seules firent sortir de la bouche du Sauveur, si elle estoit examinée dans toutes ses circonstances; Cependant elle n'en estoit pas moins sainte ny moins charitable; on voit donc dans la personne de la Vierge une Sainte humiliée, & rebutée sans y avoir donné lieu par aucun peché.

Ioan. c. 2. v. 3. & 4.

Si vous dites, mes freres, qu'il y a peu de ces exemples dans la sainte Ecriture, il est aisé de montrer qu'il y en a beaucoup; mais quand cela seroit, ce que dit saint Basile est tres-veritable; que toute parole & toute action du Fils de Dieu nous doit estre une regle de conduite constante & assurée; & puis il y a des mysteres & des veritez de la Foy, qui n'ont dans l'Evangile que quelques mots obscurs pour fondement.

Basil. Constit. Mon. c. 1.

On ne peut pas mesme nous opposer que ces consequences & ces inductions nous sont particulieres; car on sçait qu'il y a long-temps qu'on a montré que cette sainte Mere estoit entrée dans la gloire de son fils par les humiliations & les abbaissemens; & un grand Personnage de nostre siecle s'est servy de cela pour prouver jusqu'où doit aller l'abnegation des Chrestiens, & combien les personnes separées du monde & consacrées à Dieu par les Vœux de la Religion, sont obligées d'endurer les humiliations qui leur viennent de la part de ceux que Dieu a établis pour les conduire. *Si in viridi ligno hæc faciunt,*

Luc. c. 23. v. 31.

in arido quid fiet? je vous laisse, mes freres, à tirer les consequences.

Si quelqu'un trouve que je parle de ces pratiques avec trop de mystere, & qu'elles ne sont pas assez importantes pour meriter toutes ces reflexions : je n'ay qu'une chose à luy répondre, sçavoir que rien n'est si precieux à Dieu que le salut de ses Elûs; c'est l'unique cause de sa descente sur la terre ; il les forme de toute eternité dans le secret de son sein, & il les sanctifie dans le temps par ses voyes & par ses conduites.

Nous ne doutons point, mes freres, qu'on ne puisse nous former quantité d'objections ; nous en avons mesme prévenu une grande partie : mais aprés les avoir considerées avec attention, les avoir mises dans la balance, les avoir pesées au poids du sanctuaire avec les avantages & les utilitez qui viennent de ces saintes pratiques ; la raison aussi-bien que l'experience nous a fait voir qu'il y avoit trop à perdre en les quittant, & que l'on doit faire en cette occasion ce que l'on fait en beaucoup d'autres, qui est, de ne se pas arrêter aux objections, au prejudice d'une verité aussi certaine & aussi importante.

Toutes les veritez, mes freres, ont cela de commun, qu'elles trouvent des raisons qui les combattent, aussi-bien celles de la Foy, que celles qui sont moins considerables. Dieu qui a parlé aux hommes par la bouche de son Fils, l'eût pû faire d'une maniere si nette & si precise, qu'il n'eût laissé aucun sujet de former des doutes sur les veritez qu'il nous a enseignées ; Cependant comme elles devroient faire la sanctification des uns, & avoir un effet tout contraire en beaucoup d'autres, il les a dites la pluspart du temps d'une maniere obscure, & il a permis par la mesme conduite, que les Saints sur bien des matieres n'expliquassent pás leurs sentimens & leurs

leurs pensées avec des expressions plus claires, ny plus intelligibles. Ainsi les opinions les plus saintes & les plus constantes, ont des tenebres & des obscuritez qui les environnent; & il faut que ceux qui gardent la verité dans leurs maximes, la soûtiennent dans les difficultez, dont on se sert pour la combattre; comme ceux qui conservent la grace de JESUS-CHRIST dans leur cœur, doivent demeurer fermes au milieu des tentations qui les attaquent.

QUESTION VI.

Ne lit-on pas dans les écrits des Saints, qu'un Superieur ne doit pas reprendre avec force & avec vehemence; qu'il ne doit point user de paroles aigres, dures & piquantes; & que toutes ses reprehensions doivent estre accompagnées d'une douceur & d'une moderation exterieure?

RE'PONSE.

SI vous disiez, mes freres, qu'elles doivent estre accompagnées de prudence, vous auriez raison; parce qu'il n'y a point d'action, comme dit saint Basile, qui ne merite d'estre blâmée, si elle est Basil. separée de cette vertu; mais si l'on vouloit bannir Constit. la severité & la fermeté, les termes durs & humi- Mon. c. lians, & mesme l'apparence de colere, de la con- 14. duite d'un Superieur, c'est ce que les Saints n'ont jamais pretendu.

Il est vray que saint Basile dit en beaucoup d'en- In fus. droits, qu'un Superieur doit reprendre sans aucune Reg. passion, sans emportement, & sans colere, de quæst. crainte qu'il ne tombe luy-mesme dans le peché 50. lors qu'il veut en délivrer les autres; qu'il doit avoir In parv. à l'égard de ceux qu'il corrige, les sentimens d'un Reg. Pere & d'un Medecin, & s'appliquer à la guerison quæst. 99.

 de

de son fils avec beaucoup de compassion & de tendresse.

Mais ce grand Maistre de la vie Monastique fait bien voir que son sentiment n'a point esté de condamner toute rigueur, dans la conduite des Superieurs ; mais seulement celle qui n'avoit pas de moderation, de regle, ny de mesure. Il veut que la force de la correction fasse paroistre des dispositions enflammées ; il dit que ce n'est pas une chose contraire à la douceur d'entrer en indignation lors que la raison l'exige ; que quoy qu'on excite le feu de la colere, on ne laisse pas de conserver la dignité & le merite de la mansuetude ; qu'une conduite contraire est plûtost un vice qu'une vertu ; que les homicides & les Medecins se servent du fer, les uns avec cruauté pour oster la vie, les autres avec prudence & charité pour la conserver ; que les reprehensions doivent estre quelquefois tranchantes & pleines d'amertume ; Il forme les Superieurs sur le modele de Moïse qui ne perdit point la charité ny la douceur, quoy qu'il fist passer par le tranchant de l'épée tant de milliers de personnes : Enfin, il s'explique sur ce point en tant de lieux d'une maniere si précise & si claire, qu'on ne peut en conclure autre chose, sinon qu'il condamne l'emportement, l'indiscretion, la veritable colere & l'excés de la severité dans les reprehensions, mais non pas le bon usage.

Reg. fus. disput. quæst. 50.

Const. Monast. c.13.

Regu. fus. disput qu. 55.

Exod. c. 32. v. 27. 28. 29.

Il y en a qui veulent se servir de l'autorité de saint Benoist pour improuver cette conduite, sur ce qu'il dit, qu'il faut qu'un Superieur ait plus de misericorde que de justice, afin que Dieu le traite de mesme en son jugement.... Qu'il prenne garde de ne pas briser le vase en voulant le nettoyer.... ny achever de rompre le roseau qui commence à se casser... Qu'il doit se faire plus aimer que craindre.... Et que quand il sera obligé de reprendre, il le fasse

Reg. c. 64.

avec prudence & sans excés: Cependant on ne sçauroit disconvenir que ce grand Saint ne soit entierement de l'avis de saint Basile ; Il declare que celuy que Dieu a chargé de gouverner les ames, doit se remettre incessamment devant les yeux, qu'au jour du jugement épouvantable, il se fera une discussion également rigoureuse, de sa doctrine, & de l'obeïssance de ses disciples ; Il dit qu'il sera responsable des moindres défauts que le Pere de famille trouvera dans ses brebis ; & qu'il n'en peut estre déchargé qu'aprés avoir pris tout le soin, & apporté toute la diligence necessaire pour gouverner le troupeau inquiet & desobeïssant. Il ordonne que le Superieur garde dans ses enseignemens la forme que l'Apostre a prescrite, lors qu'il dit, reprenez, exhortez, faites-le avec force ; c'est à dire selon la diversité des temps ; ou en usant de paroles douces, ou de termes qui donnent de la terreur, tantost se servant de la conduite d'un Maistre dur & rigoureux, & tantost se servant de celle d'un Pere indulgent & charitable : Il veut qu'il use de son autorité pour retrancher le peché dans sa racine au moment qu'il le voit naître ; il luy represente l'exemple du Prestre Helí, qui pour avoir repris ses enfans avec trop de mollesse & d'indulgence, fut frappé de Dieu, causa la défaite du peuple, la prise de l'Arche, & la mort violente de ces mesmes enfans.... Il veut qu'il châtie ceux d'entre les Freres qui seront superbes, desobeïssans, dont le cœur sera dur, & les inclinations méchantes, dés le commencement de leur faute, & qu'il se serve pour cela de punitions corporelles, *In ipso initio peccati verberibus & corporis castigatione coerceat.* Tout cela marque évidemment que saint Benoist a crû qu'un Superieur devoit gouverner avec sagesse, ceux qui sont soûs sa charge, se conduire avec discretion dans les châtimens, rendre sa severité proportionnée à leurs besoins,

Cap. 2.
Ibid.
Ibid.
2. ad Tim. 4. v. 1.
Ibid.
1. Reg. 2. & 4. Cap.
Ibid.

ſoins, & la regler ſelon qu'il luy paroiſt neceſſaire pour le bien & la ſanctification de leurs ames: *Prout viderit cuique expedire*, dit-il ailleurs.

C'eſt ainſi qu'il faut entendre ſaint Bernard, lors qu'il parle de la douceur avec laquelle un Superieur ſe doit conduire, luy qui marque en tant de lieux que la ſeverité eſt neceſſaire, qu'il faut mêler la force du vin avec la douceur de l'huile: les remedes piquans, les reprehenſions vives & ſeveres avec les remontrances douces & charitables; & que ſi ceux qui reſiſtent au bien ont le front dur, il faut s'armer S. Bern. Ep. 2. d'une dureté qui ſurpaſſe leur reſiſtance; que l'on peche auſſi-bien en ne ſe mettant pas en colere lors qu'il eſt neceſſaire de s'y mettre, que lors qu'on s'y met avec excés.

Tous ceux qui ont parlé ſur cette matiere n'ont point eu d'autre ſentiment: la diſcuſſion en ſeroit infinie, & ne ſe reduiroit qu'à cette verité; C'eſt ce Auguſt. tract. 7. in 1. Ep. S. Ioan. que penſoit S. Auguſtin, quand il dit qu'il ne faut point s'imaginer que ce ſoit aimer ſon ſerviteur, que de ne le pas frapper, ny aimer ſon fils que de ne le pas châtier; que cette conduite n'eſt pas une In Pſ. 35. charité, mais une langueur; que le Medecin doit continuer ſon operation, ſans avoir égard aux plaintes & aux cris du malade, tant qu'il trouve qu'il y a de la pourriture dans ſon mal. C'eſt ce que veut Greg. l. 19. Mor. c. 12. ſaint Gregoire, lors qu'il declare qu'il faut que la rigueur de la diſcipline ſoit directrice de la manſuetude, & que celle-cy doit eſtre l'ornement de l'autre; Id. Homil. 6 in Evang. que les paroles du Sage ſont des pointes qu'il faut comparer à des éperons qui piquent, mais qui ne portent point par terre.

QUE-

QUESTION VII.

Sainte Therese ne combat-elle pas vostre sentiment, lors qu'elle dit en parlant de ses filles : Je voudrois qu'on se contentast qu'elles observassent leur Regle, en quoy il y a assez à travailler, & que le reste se fist avec douceur, particulierement en ce qui regarde la mortification ?

RE'PONSE.

CE passage de sainte Therese ne condamne que les mortifications indiscretes : ceux qui ont traduit ses ouvrages avec plus de soin, n'ont point eu d'autre pensée sur cét endroit, comme on le voit dans les apostilles qu'ils y ont mis ; Ils ont estimé qu'il estoit plus selon la pieté & la verité tout ensemble, de l'entendre des mortifications indiscretes, que de s'imaginer que sainte Therese, dont l'humilité n'avoit point de bornes, eust esté capable de condamner la pratique des humiliations. Aussi le lieu que vous citez ne peut raisonnablement recevoir d'autre sens que celuy-là, puis qu'elle y blâme positivement deux excés qui alloient à détruire les corps & les esprits de ces saintes Vierges dont elle parle, comme de leur faire prendre des disciplines extraordinaires, & de les obliger à de longues meditations dans le temps que la Regle & les Constitutions destinoient au sommeil ; quoy que ce qu'elle dit dans la suite paroisse un peu absolu, il est indubitable qu'on le doit rapporter aux pratiques indiscretes qu'elle vient de reprendre, & que si on l'étendoit plus loin, il faudroit qu'elle se fust condamnée elle-mesme, toute sa conduite, & quantité d'actions saintes, & humiliantes, qu'elle a fait pratiquer à ses filles, qu'elle a pratiquées elle-mesme, avec tant d'exemple & d'édification, & par lesquelles elle s'est sanctifiée.

Dans sa Fondation ch. 17.

Ceux qui ont écrit l'histoire de sa vie remarquent, qu'elle avoit accoûtumé de publier ses fautes devant toute la Communauté, d'une maniere si humble & si touchante, qu'elle tiroit les larmes des yeux de toutes celles qui en estoient témoins. Dieu sçait quelles pouvoient estre les fautes d'une si grande Sainte ; elle entra un jour au Refectoir, lors qu'on estoit à table, & s'estant chargée d'un bast & d'un pannier remply de pierres, elle se traîna par terre, marchant comme une beste sur ses mains & sur ses genoux ; Quand elle fut au milieu, elle s'arresta, & exagera ses fautes avec un tel esprit de penitence & d'humilité, qu'elle laissa toute la Communauté remplie d'étonnement & de confusion. On voit encore dans sa vie qu'elle avoit obligé ses Sœurs de la reprendre ; que souvent elles blâmoient en cette Sainte, comme des fautes ce qui n'estoit que de petits défauts naturels, & luy en donnoient de la honte ; & que quand ces saintes Filles ne le faisoient pas avec assez d'aigreur, & que leurs reprehensions ne paroissoient pas assez vives, elle entroit dans le détail de sa vie passée, & en declaroit les imperfections avec tant de douleur & de larmes, qu'elle édifioit toutes ses Sœurs, & leur donnoit d'excellentes leçons d'une profonde humilité.

Hist. de la Refor. des Carm. d'Espag. On voit quantité d'autres semblables humiliations dans les Monasteres que cette Sainte avoit fondez, & qui estoient animez de son esprit, comme des prosternemens de plusieurs heures, & quelquefois de si longue durée, qu'on a vû des Religieuses y passer des nuits entieres, des declarations publiques de fautes, que ces servantes de JESUS-CHRIST exageroient autant qu'il leur estoit possible, sans pourtant commettre aucun mensonge. On lit aussi qu'elle reprenoit ses filles comme des superbes, dans des actions d'observance & de vertu.

Cela

Cela suffit, mes freres, pour rendre inutile la preuve qu'on pourroit tirer de la conduite de sainte Therese, & pour faire voir qu'elle n'a pas eu cét éloignement des humiliations qu'on luy voudroit attribuer.

On doit conclure de ces differens passages ; Premierement que les Saints n'ont point condamné absolument les reprehensions vives & piquantes. Secondement, qu'ils n'en ont blâmé que l'indiscretion & l'excés. Troisiémement, que ceux-là se trompent qui font consister la pieté Chrestienne à garder en toutes choses une douceur & une indifference qui ne se meut jamais ; ou plûtost une disposition de mollesse & de langueur dans la crainte qu'ils ont de troubler la paix. Quatriémement, qu'il est aisé de prouver que cette conduite de douceur si recommandée par les Peres, peut tres-bien compâtir avec la severité des humiliations & des mortifications. Et en cinquiéme lieu, que saint Benoist n'a point autorisé cette fausse douceur comme on le pretend, & qu'il veut qu'un Superieur soit severe & rigoureux, lors qu'il le doit estre, pourvû qu'il se conduise avec sagesse & discretion.

Les trois premieres consequences sont claires & hors de doute, comme nous l'avons montré ; la quatriéme n'est pas moins certaine, quoy qu'elle ne soit pas si évidente ; J'avouë que si on s'imagine un Superieur comme un Maistre, la verge à la main, frappant indifferemment, & traitant avec des paroles rudes & injurieuses ceux qui se presentent à luy sans discernement des personnes, ny des choses, ny des temps ; suivant dans ses reprehensions les mouvemens de son humeur, y joignant la vehemence, les emportemens, & d'autres agitations contraires à la decence & à la gravité ; on n'aura pas tort de regarder sa conduite comme opposée à tous les sentimens des Saints & à toutes les

regles qu'ils nous ont laiſſées. Mais ſi un Superieur, comme un Paſteur veritable, ne deſirant rien davantage que le ſalut & la perfection de ceux que Dieu a ſoûmis à ſa charge, travaille avec ſoin & avec zele à les ſanctifier par des confuſions, par des humiliations vives, & des mortifications piquantes, autant qu'il ſçait leur eſtre utile, ſelon la connoiſſance qu'il a de leurs diſpoſitions, & qu'il leur donne d'ailleurs toutes les marques poſſibles de ſa tendreſſe. Soyez aſſurez, mes freres, qu'on ne trouvera rien dans cette conduite, qui ne ſubſiſte avec toutes les maximes des Saints, dont nous venons de parler; ny qui puiſſe faire dire qu'il n'accompliſſe pas le precepte de la Regle de ſaint Benoiſt, qui porte qu'un Superieur doit avoir plus de douceur que de ſeverité; *Superexaltantem miſericordiam judicio.* L'amour, dit ſaint Ambroiſe, a ſes rudeſſes; *Habet amor plagas ſuas*

Bened in Reg. cap. 64.

En un mot, comme c'eſt la charité toute ſeule qui fait qu'un Superieur eſt ſevere, & qu'il humilie ſes freres, la paſſion ny la fantaiſie n'y ont aucune part; Il eſt charitable lors qu'il paroiſt rigoureux, il a la douceur du miel dans le cœur, comme dit ſaint Jean Climaque, lors qu'il a l'amertume de l'abſynthe ſur les levres: il ſe fait craindre, dit ſaint Auguſtin, par des reprehenſions exterieures; Mais il cache dans ſon ſein un amour ſecret; & parce que hors de ces ſaintes pratiques, on ne voit rien en luy dans le reſte de ſes actions qui ne découvre la charité d'un pere, il eſt doux & charitable dans tous les temps: ainſi tout ce qu'on a rapporté des ſaints Peres ne tombe point ſur luy, puis qu'il eſt ſi éloigné de commettre aucun de ces excés qu'ils condamnent.

Auguſt. Serm. de Verb. Domini.

Pour ce qui eſt de la cinquiéme induction, elle eſt toute évidente dans les endroits de la Regle que nous avons rapportez, & quoy que ſaint Benoiſt

n'y parle que des corrections des fautes réelles, & des déreglemens considerables, qui arrivent dans les Monasteres; on peut neanmoins dire qu'un Superieur ne dérogera point à ses ordonnances, & ne combattra point ses intentions, quand il se servira des moyens & des mortifications que nous avons marquées pour exercer & humilier ses Freres dans les fautes qui de soy sont legeres, ou qui ne sont des fautes que dans l'apparence, ou dans les soupçons, pourveu qu'il se tienne dans les termes de la charité & de la prudence.

Vous ne devez pas douter, mes freres, qu'il ne soit permis à ceux qui ont la charge de veiller sur les autres, d'exagerer, de juger sur les apparences, & de former des soupçons lors qu'ils ne le font que pour l'utilité de ceux qu'ils dirigent : *Malevolæ sunt suspiciones calumniantium, benevolæ suspiciones gubernantium, licet de filio malè suspicari.* Ce sont les paroles de saint Augustin. Et saint Basile dit, que les soupçons qui partent de la malignité de l'esprit sont condamnez par l'Apostre; mais non pas ceux qui viennent de la charité, & qui se forment, dans la pensée de guerir les hommes, de les exercer, de les humilier, & de les rendre plus parfaits. Saint Benoist estoit bien éloigné de condamner un exercice si saint, contenu dans toute la tradition Religieuse, & si particulierement institué par les saints Peres de l'Orient qu'il a toûjours regardez comme ses maistres : Aussi voyons-nous qu'il l'établit en quantité d'endroits de sa Regle, & principalement au chapitre qui concerne la maniere de recevoir les Novices, où il est positivement ordonné d'éprouver leur vocation par toutes sortes de rebus & d'injures.

S. Aug. Serm. 2. de diver.

Rubr. in quæst. 19.

Bened. c. 58.

On ne peut pas borner cette institution au Noviciat, & dire qu'elle touche seulement leur entrée dans le Monastere, puis que le principal soin de celuy

luy qui est étably pour les conduire durant le temps de leur épreuve, est de prendre garde s'ils ont une disposition fervente pour obeïr, & pour souffrir les opprobres; *Si sollicitus est ad opus Dei, ad obedientiam, ad opprobria*, & que saint Benoist dans le mesme endroit, ordonne qu'on leur declare par avance les choses dures & piquantes qu'ils auront à souffrir dans la suite; *Prædicentur ei omnia dura & aspera, per quæ itur ad Deum*; Ce qui ne se peut entendre que des opprobres & des injures dont il vient de parler, ausquelles il seroit inutile de les preparer, s'ils devoient en estre exempts pour le reste de leur vie.

Bened. Reg. c. 58.

Ibid.

Il est donc constant que l'intention de saint Benoist a esté que les Religieux fussent exercez par les humiliations; Cependant comme il ne leur en peut naistre nulle occasion, ainsi que nous l'avons déjà dit, ny de la part du monde, ny de la part de leurs Freres, dont ils sont entierement separez à cause du silence qu'ils observent. Il faut donc par necessité que ce soit leurs Superieurs qui leur en fournissent les moyens, ou en les appliquant à des emplois vils & humilians, ou en les exerçant par la voye des mépris, des mortifications & des opprobres.

Comme on ne peut pas disconvenir que saint Benoist n'ait institué cette pratique, on voudroit bien se persuader pour la détruire, qu'il ne l'a ordonnée que pour un temps. Neanmoins on en voit l'établissement, & on n'en voit point la retractation; il est évident qu'elle est pour l'avenir, puis qu'il ordonne qu'on y prepare les Novices comme à une chose future. *Prædicentur ei omnia dura & aspera, per quæ itur ad Deum.*

Saint Benoist estoit trop remply de l'esprit de Dieu pour avoir exposé des Novices à une tentation si dangereuse, & leur avoir fait envisager un genre de vie plus doux, plus libre & moins severe

aprés.

aprés leur Profeſſion que celuy qu'ils avoient obſervé dans le temps de leurs épreuves ; Cette veüe toute ſeule jette les ſemences des relâchemens dans les cœurs des Moines ; ils prennent comme des auſteritez paſſageres ce qu'ils pratiquent à leur entrée dans la Religion, au lieu de conſiderer l'engagement des vœux comme une obligation plus étroite à la penitence, & à la mortification ; ils le deſirent avec impatience comme un adouciſſement, & ils regardent le moment de leur Profeſſion comme celuy de leur liberté, ce qui eſt le plus grand inconvenient qui puiſſe arriver dans l'eſtat Monaſtique.

Auſſi ne voit-on pas quelle raiſon ſaint Benoiſt auroit eu de changer une pratique ſi ſainte, il falloit pour cela qu'il la jugeaſt inutile, ou peu neceſſaire aux perſonnes avancées dans la Religion, ou qu'il ne les eſtimaſt pas capables d'en porter la rigueur ; qu'il la cruſt inutile ou peu neceſſaire ; Il n'y a point d'apparence, puis qu'il l'avoit établie comme un moyen eſſentiel pour acquerir l'humilité ; que les vertus ſe cultivent & ſe conſervent, par les meſmes actes par leſquels elles s'acquierent ; & que les Religieux avancez & qui ont fait quelque chemin dans la perfection, eſtant plus en danger de ſe laiſſer ſurprendre par l'éclat de leurs bonnes actions, ont plus beſoin d'humiliations que les autres pour leur ſervir comme d'un contrepoids qui les retienne & qui les empeſche de tomber dans l'abyſme de l'orgueil. Il y auroit encore moins ſujet de craindre que cette conduite ne fuſt trop rude pour des Solitaires, qui ont acquis de la vertu, puis que les Monaſteres n'eſtant que des écoles d'humilité, des fouleries ſpirituelles, ſelon les termes de ſaint Jean Climaque ; & la Profeſſion d'un Moine n'étant auſſi, ſelon ſaint Bernard, qu'une vie d'abjection & d'humilité, *Ordo noſter abjectio eſt, humilitas eſt,* plus ils ſont avancez dans leur eſtat, 8. Grad. art. 26. & Grad. 26. art. 172. Bern. Ep. 142.

plus

plus ils doivent avoir de force & de facilité pour en faire les actions principales, & par conſequent pour ſouffrir les humiliations; Et en cas qu'il s'en trouvaſt qui euſſent en cela des diſpoſitions trop foibles, il faudroit les former & les élever peu-à-peu ſelon la portée de leurs graces par les mortifications comme des hommes qui commencent, puis qu'il n'y auroit pas lieu de les exercer & de les fortifier dans l'humilité comme des hommes avancez.

Et c'eſt une choſe digne d'eſtre remarquée, que ſi ſaint Benoiſt eût eſté dans le deſſein de ne pas aſſujettir tous les inferieurs à cette pratique & d'y apporter de la reſtriction par la qualité des perſonnes, il en eût ſans doute exempté celle des Preſtres: Cependant il eſtoit bien éloigné d'un tel ſentiment, puis qu'il ordonne que les Preſtres marchent devant leurs Freres dans les voyes des humiliations, & qu'ils leur en donnent des marques & des exem-

Ben c. 60. ples. *Magis humilitatis exempla omnibus det.* Et qu'il veut qu'on leur tienne une diſcipline plus exacte &

C. 62. plus rigoureuſe qu'aux autres. *Sciens ſe multo magis diſciplinæ regulari ſubditum.*

Ainſi dans tous les cas, la pratique des humiliations ſe trouve utile & meſme neceſſaire. Saint Benoiſt l'a ordonnée, cela eſt conſtant; on ne voit point qu'il l'ait revoquée: elle ſubſiſte donc par ſa Regle, & par conſequent on ne la peut juſtement condamner, & principalement dans la conduite de ceux qui ont promis à Dieu de vivre ſelon cette Regle, & qui font profeſſion de la ſuivre litteralement dans tous ſes points.

In Pſal. 90. ſerm. 4. Saint Bernard eſtoit dans cette meſme penſée en un endroit, dont nous avons déjà rapporté quelque choſe; lors que parlant à ſes Freres, & leur faiſant remarquer l'avantage qu'ils avoient d'eſtre cachez dans les Cloiſtres & dans les foreſts, il leur dit, que

ſi

si leur vie estoit exposée aux yeux du monde, on les honoreroit comme des Saints ou comme des Anges; Mais qu'au lieu de cela on les reprenoit incessamment comme des lâches & des negligens: C'est à dire, que dans les actions mesmes qui leur auroient attiré des loüanges & des applaudissemens, s'ils les avoient faites devant les hommes, on en prenoit sujet de les humilier & de les traiter de negligens, quoy qu'ils ne le fussent pas en effet.

Ce grand Saint n'avoit point d'autre veüe que celle-là, lors qu'il a dit que la charité compatissoit aux foibles, & qu'elle exerçoit ceux qui estoient plus avancez dans la vertu. *Sive foveat infirmos, sive exerceat provectos.* Il ne parloit pas des fautes considerables, puis qu'il designe par le mot de *provectos*, ceux qui n'en font point de telles; celuy d'exercer marque quelque chose de rude & de penible, & ne peut pas s'entendre d'une conduite de douceur & de condescendence; il faut donc par necessité qu'il ait voulu parler des reprehensions dures, & de l'usage des mortifications. Il ne sert de rien de dire que cét usage a esté abrogé par des coûtumes contraires, puis que nos voyes & nos conduites doivent estre reglées par la verité seule, & non par les coûtumes. Ep. 2.

Sur tout, mes freres, n'écoutez point ceux qui vous diront que ces épreuves ne conviennent pas aux parfaits; & croyez que c'est une pure imagination, de se figurer des hommes si élevez dans la vertu, qu'ils n'ayent plus besoin des mortifications & des abbaissemens que les plus grands Saints ont estimez leur estre si necessaires. Saint Bernard, tout saint & favorisé de Dieu qu'il estoit, declare qu'il n'y a point de remede plus utile, pour la guerison des playes de son ame, que les opprobres & les humiliations, & l'on voudroit trouver des personnes tellement sanctifiées, & d'une vertu superieure à la sienne,

ſienne, qu'elles euſſent des avantages & des privi-
Ep. 280 leges qu'il n'a point eû. *Ego plagis conſcientiæ meæ nullum judico accommodatius medicamentum opprobriis & contumeliis.*

QUESTION VIII.

L'empreſſement avec lequel un Religieux demande d'eſtre humilié, ne doit-il pas eſtre ſuſpect, & regardé comme une affectation? Et peut-il eſtre touché des confuſions auſquelles il s'eſt preparé, & ne les pas ſupporter d'une maniere naturelle, quand il connoiſt l'eſprit & la fin de ceux qui les luy font?

RE'PONSE.

IL eſt aiſé de vous répondre, mes freres: Premierement, que comme il n'y a rien qui ſoit plus opposé à l'amour propre que l'humiliation, ny qui puiſſe moins compatir avec l'orgueil; il n'y a rien auſſi de moins ſuſpect, ny qui ſoit plus le caractere de la veritable humilité, que le deſir des humiliations quand il eſt ſincere. Secondement, eſtre preparé à endurer les humiliations, c'eſt une diſpoſition ſans laquelle on ne peut eſtre Moine, ny meſme Chreſtien, ſelon le ſentiment des Saints, & particulierement de ſaint Auguſtin. Il faut qu'un Chre-
Pſal. 107. v. 1. ſtien diſe ſans ceſſe du fonds de ſon cœur, *Paratum cor meum Deus.* Et comme dans cette preparation il ne laiſſe pas d'eſtre ſenſible aux afflictions qui luy arrivent; il a beſoin de ſa vertu pour en faire un ſaint uſage; il les reſſent, & il s'écrie meſme ſou-
Pſal. 38. v. 11. vent avec le Prophete: *Amove à me plagas tuas.* Seigneur, détournez vos traits de deſſus moy. Ainſi le Solitaire quoy qu'il ſoit humble & fidele, quoy qu'il ſoit toûjours preſt de s'humilier ſoûs la main de ſon Superieur, comme ſoûs celle de Dieu, dont il tient la place à ſon égard; ne laiſſe pas de reſſentir les poin-

pointes des mortifications, dont il ſe ſert pour le ſanctifier. Et comme ſa preparation eſt generale, & que les choſes qui luy arrivent ſont d'ordinaire celles auſquelles il s'eſtoit le moins attendu, il eſt preſque toûjours ſurpris, & ſa vertu ne manque jamais d'eſtre exercée dans ces ſortes de rencontres. Troiſiémement, encore qu'il y ait moins à ſouffrir des gens qu'on aime, & dont on connoiſt la charité, cependant on ne laiſſe pas de ſouffrir; la correction eſt ſenſible aux enfans, quoy qu'ils ne doutent point de la tendreſſe de leur pere. Le malade jette des cris, lors que le Chirurgien applique le fer à ſon mal, quoy qu'il ait deſiré l'operation, & qu'il ſçache qu'il n'a point d'autre deſſein que de le guerir. C'eſt ainſi comme nous venons de dire, que les vrais Chreſtiens reçoivent les maux, dont Dieu ſe ſert pour les éprouver; on ſouffre quoy qu'on aime & qu'on ſçache qu'on eſt aimé; Et ſi cela n'eſtoit ainſi, il n'y auroit point de croix pour les Saints; il en eſt de meſme des Moines à l'égard de ceux qui les exercent.

QUESTION IX.

Il eſt vray qu'on peut d'abord eſtre ſurpris des mortifications; mais il paroiſt comme impoſſible que dans la ſuite l'amour propre ne s'y accoûtume?

RE'PONSE.

L'EXPERIENCE fait voir que cette penſée n'eſt pas veritable. Les mortifications ſont toûjours nouvelles à l'amour propre; il ne ſe familiariſe pas ſi aiſément que vous le croyez, avec les choſes qui le détruiſent. Il ſe peut faire que le cœur s'irrite & s'endurcit contre les reprehenſions; il arrive quelquefois que par les ſaintes habitudes que l'on contracte, elles deviennent moins dures & plus

ſupportables ; il ſe peut meſme rencontrer des perſonnes en qui les paſſions ſont tellement détruites, qu'elles ne ſentent plus rien. Le premier eſtat eſt, de quelques ames malfaites, qui n'ont ny pieté ny religion veritable, mais non point de celles qui ſe conduiſent par la crainte de Dieu, & par ſon amour. Dans le ſecond il reſte aſſez de ſentiment pour n'eſtre pas exempt de difficultez dans les humiliations; Et pour le dernier, il eſt tres-rare ; c'eſt l'eſtat des parfaits qui par une ſouveraine mortification de toutes leurs paſſions, ont comme acquis l'impaſſibilité des Anges. Les humiliations ſont utiles aux deux derniers ; & touchant les premiers, on peut dire qu'il n'y auroit ny charité, ny juſtice, ny ſageſſe de gouverner toute une Communauté ſur les diſpoſitions de quelques ames indociles & déreglées, & de la priver toute entiere (par une raiſon particuliere & ſi foible) des ſecours & des utilitez qu'elle reçoit de l'exercice des humiliations : On s'abbaiſſe avec les infirmes, & l'on ſupporte les foibles, mais on ne doit pas tomber avec eux.

QUESTION X.

Il ſemble que ſelon ſaint Jean Climaque meſme, les mortifications n'ont eſté pratiquées qu'en des cas fort extraordinaires & fort ſignalez, & qu'envers des perſonnes en qui on auroit reconnu une vertu ſinguliere?

RE'PONSE.

SAINT Jean Climaque, mes freres, dit le contraire preſque par tout ; les mortifications ſervoient d'épreuve à ceux qui commençoient, & d'exercice ordinaire aux perſonnes avancées. Mon fils, dit ce grand Saint, vous n'aurez pas à travailler pendant le cours de beaucoup d'années pour acquerir

Grad. 4. a, 65.

querir la bien-heureuse paix de toutes les passions qui vous font la guerre ; si dés le commencement vous vous abandonnez vous-mesme de tout vostre cœur aux humiliations ; cela est pour ceux qui commencent. Dans l'article 29. du mesme degré, il paroist que l'on éprouvoit les Religieux dans un certain Monastere pendant trente ans. Dans l'article 123. Celuy, dit-il, qui travaille avec ardeur pour detruire ses passions, & pour s'approcher de Dieu, croit avoir fait une grande perte, en tous les jours de sa vie, où il n'a souffert aucune humiliation ; cela est pour toutes sortes d'âges, & pour les parfaits. Mes chers freres, dit-il, dans l'article 125. genereux Athletes qui courez dans cette sainte carriere ; arrestez-vous, arrestez-vous, je vous le repete encore, arrestez-vous au milieu de vostre course, pour entendre ce que le Sage dit de vous, lors qu'il s'écrie à haute voix : Le Seigneur les a éprouvez dans le Monastere, comme on éprouve l'or dans la fournaise; & il les a receus dans son sein comme des victimes qui se sont sacrifiées elles-mêmes en holocauste, cela est general ; *Tanquam aurum in fornace probavit illos, & quasi holocausti hostiam accepit illos....* Ce Saint appelle les Monasteres, comme je l'ay déja dit, des fouleries spirituelles, où on lave toutes les ordures & les saletez du peché. Il dit que le commencement de la victoire sur la vaine gloire, est le frein que nous donnons à nostre langue, & l'amour des humiliations & des mépris. Il dit que le premier degré de la bien-heureuse patience, est de souffrir humblement les humiliations & les mépris, quelque amertume & quelque douleur que l'ame en ressente.

Ibid art. 29. Art. 123. Art. 125. Sap.c.3. v.6. Ioan. Clim. grad.2.a. 26 & grad. 26. a. 171. Grad. 21. a.1. Grad.8. a. 24.

QUESTION XI.

N'y a-t'il pas sujet de craindre qu'un Superieur voulant faire paroistre de l'indignation, ne s'y laisse aller effectivement?

RE'PONSE.

Aug Serm. in Psal. 50.

CEux qui écoutent, dit saint Augustin, sont plus heureux que ceux qui parlent, & qui instruisent. Les premiers sont humbles; les autres ont bien de la peine à s'empêcher d'estre superbes. Il s'ensuit de-là, mes freres, que la condition d'un homme qui a l'autorité sur les autres, & qui est obligé de les reprendre & de les humilier, est beaucoup à plaindre; mais non pas qu'il doive quitter ce qu'il voit estre utile ou necessaire à leur sanctification. Il peut arriver qu'on exerce ses propres passions en corrigeant celles des autres; Qu'en reprenant en eux les moindres émotions de l'humeur, on suive l'impetuosité de la sienne, & que le zele de la justice s'irrite, & passe dans une amertume condamnable: Ce sont des perils; mais vous sçavez que le veritable Pasteur ne doit pas moins faire que de hazarder son ame pour la conservation de celles de ses Freres, & d'exposer son salut pour eux. Ce que l'on doit inferer de-là est, qu'il faut qu'un Superieur soit incessamment sur ses gardes, qu'il se défie de toutes ses actions, qu'il s'humilie de ce qu'il reprend des fautes legeres & apparentes, tandis qu'il en voit de réelles & de considerables en sa personne. Qu'il se confonde d'estre obligé de dire des choses dures à ceux pour lesquels il n'auroit que des paroles de douceur, s'il estoit dans une autre place; qu'il se dise à luy-mesme avec justice, ce que la charité toute seule le contraint de dire aux autres; & qu'il se condamne encore avec plus de severité,

qu'il

qu'il ne les juge, dans la crainte continuelle où il doit estre, que Dieu ne luy fasse ce reproche: Pourquoy voyez-vous une petite paille dans l'œil de vôtre frere, vous qui ne vous appercevez pas d'une poutre qui est dans le vostre? *Quid autem vides festucam in oculo fratris tui; trabem autem, quæ in oculo tuo est, non consideras....* Matt. c. 7. v. 3. & 4.

Ne doutez point, mes freres, que cette disposition ne luy obtienne de Dieu la protection, dont il a besoin, pour ne pas tomber dans les inconveniens que vous craignez; & particulierement estant soûtenu de la priere de ses freres qui touchez des soins paternels, & de l'exactitude charitable avec laquelle il s'applique jour & nuit à leur conduite, ne demandent rien à Dieu avec plus d'ardeur, sinon qu'il luy donne la mesme pureté & la mesme perfection à laquelle il essaye de les élever par une sollicitude continuelle. Il est bon de remarquer qu'on est beaucoup moins exposé dans la correction des fautes legeres, qui font toute la question, parce qu'elles n'ont rien de soy qui soit capable d'exciter l'humeur, & de causer de violentes agitations. Et Luc. c. 6. v. 41. 42.

Mais aprés estre demeuré d'accord qu'un Superieur doit beaucoup apprehender d'exercer ses propres passions en reprenant avec force les fautes des autres; il faut aussi reconnoistre qu'il n'a pas moins sujet de craindre, lors qu'il se sert d'une conduite opposée, qu'il ne se laisse aller à ses inclinations & à ses pentes naturelles; Que ce ne soit par une condescendance molle & charnelle, par un desir purement humain, de se concilier l'amitié des gens, & de s'acquerir l'estime d'un homme doux & moderé, qu'il use de corrections foibles & languissantes, ou qu'il s'en abstient tout-à-fait, s'il n'y est contraint par la grandeur des fautes de ses freres.

Combien y en a-t'il qui par une foiblesse pitoyable n'osent rien dire à personne, qui soit capable de dé-

déplaire ; ou qui par une disposition qui n'est pas moins blâmable, ne peuvent se resoudre à se donner l'action & le mouvement necessaire pour faire une reprehension un peu forte : & qui demeurant dans une negligence letargique, inspirent la mesme langueur à ceux qui sont soûs leur conduite.

L'orgueil qui est la source de tous les pechez, est plus avant qu'on ne croit dans le cœur des hommes, comme je vous l'ay déjà dit : Il faut pour le guerir des remedes plus forts, & des operations plus vives & plus penetrantes. Ne vaut-il pas mieux prévenir les grandes fautes, en mettant celles qui sont plus legeres dans leur veritable jour ; c'est à dire en les regardant auprés de la sainteté de Dieu, devant lequel il n'y en a point qui ne soient importantes ? Peut-on douter que ce ne soit un moyen tres-assuré pour éviter qu'on ne tombe dans les gands maux, que de corriger les moindres, d'une maniere qui n'ayant rien d'excessif, ne laisse pas d'en imprimer une juste crainte, & de détruire les foibles idées qu'on s'en forme d'ordinaire, & qui ne sont propres qu'à favoriser les inclinations qu'on a de les commettre ? Un Superieur peut-il se dispenser d'avoir incessamment devant les yeux l'obligation dans laquelle il est de répondre du progrés que font dans le service de Dieu ceux que sa Providence a mis soûs sa conduite ; & le jugement rigoureux que le Pere de famille rendra contre le Pasteur qui n'aura pas autant travaillé qu'il aura dû à l'augmentation du troupeau, dont la charge luy a esté confiée.

QUE-

Question XII.

Un Superieur ne doit-il pas apprehender qu'en exagerant les fautes & les manquemens de ses Religieux; il ne les porte à exagerer celles de leurs freres, & à juger mal de leur conduite?

Re'ponse.

Un veritable Moine qui a l'idée qu'il doit avoir de la Majesté de Dieu & de la pureté de son estat, croit toutes les fautes grandes ou en elles-mesmes, ou dans les principes, ou dans leurs consequences, quoy qu'il en remarque les differences ou les inégalitez; Ainsi il ne croit point que son Superieur exagere, lors qu'il les luy represente dans toutes les diverses faces qu'elles peuvent avoir. Pour ce qui est de la crainte dans laquelle on est que les Freres n'en conçoivent mauvaise opinion les uns des autres, assurez-vous que ceux qui sont occupez de leurs propres miseres ne s'arrestent gueres à considerer celles des autres; Et que s'il arrive quelquefois qu'ils y jettent les yeux en passant, ils en ont des veües bien differentes de celles que leur peut donner l'attention profonde avec laquelle ils regardent leurs propres maux. Les abysmes qu'ils découvrent & qu'ils sentent en eux-mesmes leur diminuent les fautes qu'ils remarquent dans leurs Freres; D'ailleurs, ou ils en font de semblables, ou ils se croyent prests à tous les momens d'en commettre d'incomparablement plus grandes; En un mot, de veritables Religieux qui sont unis par les liens sacrez d'une charité sincere, doivent toûjours justifier les actions de leurs Freres, en se persuadant que leurs intentions sont innocentes.

QUESTION XIII.

Comment par cette pratique connoiſtra-t'on la nature des fautes ſi elles ſont grandes ou petites? Par quel moyen pourra-t'on reprendre celles qui ſeront plus importantes, & diſcerner le merite & la pieté des perſonnes ?

RE'PONSE.

A CELA, mes freres, on vous répondra qu'il y a des fautes qu'on paſſe ſoûs ſilence, d'autres dont on avertit avec douceur, d'autres auſſi qu'on reprend avec une ſeverité piquante, & aſſez frequemment. Mais tout cela ſe fait avec diſtinction des choſes & des perſonnes, en ſorte qu'on en peut aiſément remarquer la qualité; quelquefois il peut arriver que les plus griefves demanderont une conduite plus douce & plus moderée.

Pour ce qui eſt de la difficulté qu'il peut y avoir à diſtinguer la vertu de ſes Freres, elle n'eſt pas ſi grande que l'on penſe. La vertu ſe fait voir par la conduite de la vie, par la ferveur & l'exactitude dans les exercices; par la douceur & la condeſcendance qu'on a les uns pour les autres; par la retenuë & la modeſtie qui ſe remarque dans les Conferences; par la ſainteté des diſcours; par le peu d'empreſſement qu'on a de parler; par l'aſſiduité à la priere; par l'égalité de l'eſprit; par le recueillement qui paroiſt dans les actions; par le mépris qu'on a pour tout ce qui n'eſt point Dieu; enfin par la patience avec laquelle on ſouffre les humiliations.

Pour le Superieur, il en juge ſans beaucoup de peine, puiſque les Religieux qui n'ont confiance qu'en luy ſeul, ne doivent jamais l'approcher qu'ils n'ayent leurs cœurs dans leurs mains; & que leur ſoin

soin principal doit estre celuy de luy faire connoistre jusqu'aux replis les plus cachez de leurs ames.

QUESTION XIV.

N'expose-t'on pas par ces humiliations les personnes mesmes qui peuvent avoir une vertu heroique, à de grandes tentations de découragement & de revolte?

RE'PONSE.

SI cela estoit, mes freres, leurs passions seroient encore bien vives, & par consequent leur vertu bien foible & bien commune. Comme la vertu ne consiste que dans la mortification de l'esprit & des sens, dans une patience ferme & inébranlable, & dans une humilité profonde & sincere; celuy qui en a ce qu'il en faut avoir pour qu'on puisse luy donner le nom d'heroïque, est bien éloigné d'une disposition si foible. Saint Jean Climaque n'est pas Grad. 4.
de cét avis, quand il dit, qu'il n'y a qu'un mauvais art. 102.
Religieux qui puisse estre piqué vivement des reproches qu'on luy fait, & que les humiliations & les injures sont comme l'amertume de l'absynthe pour l'ame de l'obeïssant, c'est à dire, pour l'homme vertueux; parce que l'obeïssant en est le veritable caractere.

Les paroles de ce grand Abbé, dont le mesme Ibid. art.
Saint parle avec tant d'éloge sur ce mesme sujet, 27.
sont tres-dignes d'estre remarquées. Une ame, dit-il, que JESUS-CHRIST a liée avec son Pasteur par les chaisnes de l'amour & de la foy, conservera cette union sainte jusques à répandre son sang, plûtost que de s'en separer jamais; principalement si Dieu s'est servy de luy pour la guerir de ses playes; se souvenant de ce qui est écrit, ny les Anges, ny les Principautez, ny les Puissances n'ont pû me separer de l'amour de JESUS-CHRIST.

Saint

Reg.c.9. Saint Colomban a parlé de la mesme maniere, quand il a dit, que les mortifications ne sont difficiles à supporter qu'aux ames dures & superbes, & qu'elles sont la consolation de celles qui ont de l'humilité & de la douceur. Il est de la charité & de la sagesse d'un Superieur d'accommoder sa conduite à la portée de ceux qu'il gouverne; mais il est sans doute qu'un homme, quelque vertueux qu'il paroisse, quand il est assez delicat pour ne pouvoir supporter une mortification, a bien du chemin à faire avant qu'il arrive à l'état dans lequel il doit estre pour remplir l'obligation de porter la Croix que JESUS-CHRIST a imposée à tous les Chrestiens, comme une necessité dont il ne dispense personne.

S. Eph. paræn.38 Le raisonnement de saint Ephrem est bien veritable; Comment, dit ce Saint, celuy qui ne peut » endurer une parole piquante souffrira-t'il une in- » jure? Si une injure luy est insupportable, que de- » viendra-t'il s'il arrive qu'on le frappe? Et si tout » cela excede ses forces: Helas! comment pourra-t'il » porter la Croix sans laquelle personne ne pourra » estre sauvé?

Grad. 2.a.11. » Saint Jean Climaque dit que nous ne connois- » sons point l'attachement que nous avons aux cho- » ses que nous possedons, que par le regret que nous » sentons, lors que nous en sommes privez. Cette » maxime se peut appliquer à l'orgueil; il est sou- » vent si caché & si imperceptible, qu'on ne le re- » connoist que par la resistance, & par le soulevement » qui se forme en nous quand il arrive des accidens » qui nous humilient. C'est alors que le masque se leve, que les déguisemens cessent, que l'on découvre aisément si les gens sont en effet ce qu'ils paroissent, & si ce qu'on voit, pour me servir des termes

Lib.2.de serm. Dom. c. 12. de saint Augustin, est une brebis veritable, ou un loup couvert d'une toison. Que le nombre est grand de

de ceux, qui cachent soûs un habit Religieux, & soûs des apparences de sainteté, des dispositions interieures toutes contraires; & qui semblables, dit S. Eucher, à des viperes, & à des serpens, donnent par la composition de leurs personnes des marques sensibles & exterieures d'une pieté qu'ils n'ont point dans le fond, pendant qu'on ne leur dit rien qui leur puisse déplaire. Mais s'il leur arrive une humiliation, quelque legere qu'elle soit, alors cette humilité qui n'estoit point sincere venant à disparoistre, le rideau estant tiré, l'orgueil se montre dans son aigreur. Enfin, on se détrompe, & l'on voit évidemment que la parole de la bouche n'estoit pas celle du cœur; & que pendant qu'ils faisoient ostentation d'une humilité qui estoit fausse, l'esprit estoit infecté d'un veritable orgueil. Ce mal est d'autant plus dangereux qu'il est moins sensible, & rien ne le découvre mieux que la pratique des humiliations. Euch. admon. ad virg.

Si vous me demandez ce qui est cause que le Demon a fait de si grands ravages dans tout l'Ordre Monastique; c'est qu'il l'a attaqué par ses fondemens, & qu'il a trouvé le secret de bannir l'humilité des Cloistres, en détruisant les moyens par lesquels elle se peut acquerir. Il y a laissé l'inclination pour les Lettres & pour les Sciences; on y lit l'Ecriture sainte, on y presche, on y dirige, on y enseigne, on y fait de longues meditations, on y jeûne mesme si vous voulez. Pour le travail des mains, on l'a rejetté comme une occupation trop ravalée. Mais pour ce qui est de cette pauvreté d'esprit, & de cette simplicité Evangelique que JESUS-CHRIST a operé sur le Calvaire dans les cœurs de ses Elûs, par les hontes & les ignominies de sa Croix; qui a sanctifié les Deserts, fait des Cieux veritables des solitudes les plus affreuses, & qui a rempli les Moines des premiers temps de l'esprit des Apôtres &

des Martyrs ; à peine y en remarque-t'on les moindres vestiges & les moindres traces.

QUESTION XV.

Ne peut-on pas dire que les conduites passées ne conviennent plus au siecle present, & que le monde n'en est plus capable ?

RE'PONSE.

SI vous disiez, mes freres, qu'il n'en est plus digne, vous auriez raison. Nous avons resserré nos cœurs ; & la main de Dieu aprés avoir esté long-temps ouverte, s'est refermée. Nous avons laissé les voyes de nos Peres, qui estoient celles de Dieu ; & Dieu nous a refusé le secours & la protection qu'il donnoit à nos Peres : Mais il n'y auroit point de fondement de condamner ceux qui s'estant apperçus de la grandeur de leurs maux ; & en ayant reconnu la veritable origine, essayeroient par tous les efforts possibles de rentrer dans le chemin de leurs Peres qu'ils ont quitté, & de reprendre les pratiques & les observances que l'on sçait qui les ont sanctifiez.

C'est en vain qu'on dit que les hommes n'en sont plus capables ; nous sçavons que Dieu est le Maistre des hommes, que sa puissance n'a pas receu de nouvelles limites, que son bras n'est point raccourcy, que nos cœurs sont dans sa main comme ils ont esté autrefois, qu'ils ne sont pas moins susceptibles des impressions de sa grace ; qu'il sçait l'art de se faire aimer, & que selon sa parole il peut susciter quand il luy plaira des enfans à Abraham, des
Matt. c. 3. v. 9. roches & des pierres les plus dures. *Potens est Deus de lapidibus suscitare filios Abrahæ.*

QUE-

QUESTION XVI.

N'y a-t'il pas sujet de craindre que ces sortes de mortifications ne dégoûtent des Novices qui pouvoient estre de bons Religieux dans la suite ?

RE'PONSE.

L'ON doit demeurer fort en repos, mes freres, lors qu'on renvoye des Novices aprés s'estre servi pour en discerner la vocation, des moyens & des épreuves établies par les Saints, & principalement quand elles sont selon la Regle qu'on professe. On doit porter les foibles & les imparfaits, & compatir à leurs infirmitez & à leurs foiblesses; mais il seroit contre l'esprit de la Religion & le bien des Monasteres, de les y admettre, puisque les épreuves & les Noviciats ne sont instituez que pour les reconnoistre, & les en exclure, lors que ces défauts & ces foiblesses sont contraires aux maximes fondamentales, & essentielles de la vie Monastique, comme l'est sans doute l'opposition aux humiliations, laquelle quoy qu'on puisse dire est dans tous les hommes l'effet de l'indocilité & de l'orgueil.

Pour ce qui nous regarde, mes freres, je vous assure que nous n'avons jamais eu de scrupule sur aucun des Novices que nous avons pû renvoyer. Nous en avons esté fâchez pour l'amour de Dieu, & dans la veüe de leur salut; mais nous l'avons remercié de ce qu'ayant quelquefois des raisons particulieres, pour desirer que quelques-uns de ceux qui nous ont quittez, perseverassent, il nous a donné assez de fidelité, pour ne relâcher en rien de la discipline ordinaire; & qu'il n'a pas permis qu'aucune consideration nous empeschast de porter un jugement desinteressé sur leur vocation.

Nous tenons pour une maxime certaine, que quelque vertueux que soit un homme, il ne l'est pas assez pour estre Moine, s'il n'est dans la resolution d'embrasser toutes les humiliations. S'il s'en presente avec cette volonté, & qu'il soit encore foible, il faut l'humilier d'une maniere qui soit proportionnée à sa foiblesse, & luy faire connoistre par les mortifications plus fortes, que l'on fait souffrir à ceux qui ont plus de vertu que luy, qu'il doit tendre à des choses parfaites, & ne se pas contenter des communes pour estre digne de son estat.

Grad. 25. a. 34. Tous les Saints n'ont qu'un avis sur ce point-là. Saint Jean Climaque dit, que ceux qui entrent dans la carriere de la vie Religieuse par une autre porte que par celle de l'humilité, sont des voleurs & des larrons de leur propre vie & de leur salut; & qu'il faut qu'ils sçachent qu'ils doivent comme se jetter dans le feu des tentations & des mortifications, de peur qu'ils ne remportent de ce combat que leur propre condamnation.

Hist. des Carm. d'Espag. On dit que sainte Therese ayant receu une fille bien faite, d'une santé forte, d'un bel esprit, pour un de ses Monasteres, la renvoyant dans le monde afin d'y achever quelques affaires; sur ce qu'elle luy dit, qu'en revenant elle apporteroit sa Bible avec elle:luy repartit, ma fille, vous n'avez que faire de retourner, nous ne voulons point de vous, ny de vostre Bible; nous sommes de pauvres filles ignorantes, qui ne sçavons que filer & qu'obeïr: Une telle circonstance fit juger à cette grande Sainte, que cette fille n'estoit point propre à un estat qui demande une humilité & une simplicité profonde.

QUESTION XVII.

Dites-nous ce que vous pensez des prosternemens, parce qu'il y a des gens qui les condamnent pour des fautes legeres, & qui pretendent qu'ils doivent estre reservez pour celles qui sont considerables?

RE'PONSE.

C'EST une pensée, mes freres, qui ne viendra pas à ceux qui ont quelque usage des pratiques Monastiques; Si neanmoins il s'en trouve qui veüillent que les prosternemens soient la punition des fautes plus importantes, on peut répondre avec certitude qu'ils n'ont jamais esté regardez comme tels. Ils ont esté instituez par les Saints, & pratiquez dans tous les temps comme la tradition Religieuse en fait foy. Le sentiment de saint Benoist suffit tout seul sur cette matiere; il est Saint & Moine tout ensemble, & remply de l'esprit de Dieu; il ordonne dans le Chapitre 71. de sa Regle, que si un Religieux Cap. 71. est repris par un autre qui luy soit superieur, quelque legere que soit sa faute, pour peu qu'il s'apperçoive qu'il y ait de l'émotion dans l'esprit de celuy qui le reprend, qu'il ne manque pas de se prosterner à ses pieds, & qu'il y demeure jusqu'à ce que l'ayant appaisé par son humilité, il luy permette de se relever. Ces paroles sont à remarquer. *Si leviter senserit animum prioris cujuscumque contra se iratum, vel commotum quamvis modice, mox sine mora tamdiu prostratus in terra, ante pedes ejus jaceat satisfaciens, usque dum benedictione sanetur illa commotio.*

Dans l'assemblée generale tenuë à Aix-la-Chapelle pour la reformation de l'Ordre Monastique, Conv. Agrisgrav. Capit. 13. il est expressement porté dans le Chapitre 13. que lors qu'un Religieux sera repris par son Superieur, quel qu'il soit, il avoüera sa faute, & se prosternera à ses pieds.

Saint

Cap. 10. de diverſ culp. Saint Colomban ordonne dans ſa Regle, que ſi un de ſes Freres occupé dans le ſoin de la cuiſine, laiſſe perdre quelque choſe de ſec ou de liquide, *De ſiccis aut liquidis*, il ſe proſterne dans l'Egliſe durant douze Pſeaumes, & qu'il y ſoit ſans aucun mouvement.

Vſ. Ciſterc. Il eſt porté dans les Us de Ciſteaux, que ſi un Religieux laiſſe tomber quelque choſe eſtant à table, il ſe levera dans le moment, & ſe proſternera juſqu'à ce que ſon Superieur luy faſſe ſigne de ſe relever.

Vita S. Lamb. Saint Lambert qui avoit quitté ſon Eveſché, & s'eſtoit retiré dans un Monaſtere, s'eſtant levé la nuit dans le Dortoir pour vaquer à l'oraiſon, & ayant laiſſé tomber quelque choſe qui fit du bruit, & interrompit le ſilence; le Superieur commanda ſur le champ, que celuy qui avoit cauſé ce deſordre, s'allaſt proſterner aux pieds de la Croix, elle eſtoit dans un lieu expoſé à l'air; ce Saint obeït, il y alla, quoy que le froid fuſt exceſſif, ſans qu'on ſceuſt que ce fuſt luy, il y demeura juſqu'aprés l'Office de la nuit, & y euſt demeuré encore plus longtemps, ſi le Superieur n'euſt donné ordre qu'on l'allaſt chercher, s'eſtant apperçû qu'il ne s'eſtoit pas trouvé parmy les Freres.

Hiſt. des Carm. d'Eſpag. Sainte Thereſe eſtoit allée dans un Monaſtere qu'elle avoit fondé, & ayant touſſé pendant la priere à laquelle elle aſſiſtoit, comme la Superieure qui ne ſçavoit pas que ce fuſt elle, ordonna que celle qui avoit fait ce bruit ſe proſternaſt; la Sainte le fit auſſi-toſt, & on remarque qu'elle fut un temps conſiderable dans cette humiliation.

Ibid. Une Religieuſe de cette Sainte pour un ſujet tres-leger, s'eſtant proſternée par l'ordre de ſa Superieure, y paſſa toute la nuit, & le matin on la trouva dans ce meſme eſtat, ſa joüe attachée à la terre par l'excés du froid & de la gelée; on peut rapporter

ter mille exemples ſemblables dans tous les temps, parce qu'il n'y a jamais eu de pratique plus commune dans les Cloiſtres ny plus obſervée.

QUESTION XVIII.

Comme on ſçait qu'il y a des perſonnes du monde qui ne ſont pas édifiées de ces pratiques, & qui les regardent comme des actions ridicules, n'eſt-ce pas une raiſon pour les quitter?

RE'PONSE.

CELA ne prouve point, mes freres, qu'elles ne ſoient pas ſaintes ny qu'il faille les rejetter; mais bien qu'on ne doit pas admettre toutes ſortes de perſonnes dans les Monaſteres, ny les y rendre témoins des exercices dont ils ne ſont pas capables. On doit ſuivre le ſentiment de ſaint Baſile, qui dit qu'il ne faut pas ſe fier à toutes ſortes de perſonnes; que ceux qui ſervent Dieu ſont d'ordinaire environnez de gens qui leur tendent des pieges, & que ceux meſmes qui les voyent avec plus de familiarité ont des veües plus curieuſes & moins favorables ſur leur conduite. Il arrive preſque toûjours, que les uſages Monaſtiques ne tombent pas dans le ſens des gens du ſiecle, qui d'ordinaire, comme a dit un grand Saint, n'ont pas les penſées plus élevées que leurs œuvres.

S. Baſ. Conſt. Mon. cap. 6.

S. Petrus d'Alcantara.

Cependant, mes freres, ſi quelques-uns rient de ces pratiques, il eſt certain qu'elles ſont ſur d autres des impreſſions toutes contraires, & qu'il y en a qui, les voyant, ne peuvent retenir leurs larmes; ce qui arrive ſelon les divers mouvemens des perſonnes. S'il falloit chercher en cela quelque Regle de conduite, vous ne devez point douter qu'on ne la duſt prendre de la diſpoſition des derniers, au moins ſi on vouloit ſuivre l'Ecriture; car vous ſça-

vez qu'elle ne s'explique pas en faveur des premiers, & qu'elle en porte un jugement terrible.

Mais il faut laisser rire ou pleurer les hommes, approuver ou condamner comme il leur plaira; C'est selon la verité toute seule, & non pas selon leurs differentes affections que nous devons nous conduire; & pourveu que JESUS-CHRIST approuve ce que nous faisons, nous sommes bienheureux qu'il soit improuvé par le monde: Cette raison là seroit bonne pour ceux qui chercheroient de la gloire dans ces sortes d'exercices; mais non pas pour ceux qui ont une volonté sincere de s'avillir & de se confondre.

Lib. 2. Regum cap. 6. v. 16. Michol se moqua de David, lors qu'elle le vit danser devant l'Arche, & je ne doute pas qu'il n'y eust bien des gens de son avis; cependant elle ne le persuada point. On n'ignore pas que plusieurs pratiques qui sont établies dans les Cloistres ne passent pour des railleries & des jeux dans l'estime de ceux qui n'ont pas receu de Dieu l'esprit de les gouverner.

Epist. 87. „ C'est un jeu tres-saint, dit saint Bernard, qui „ nous rend le sujet du mépris des gens qui menent „ une vie molle, abondante & superbe: Car dans la „ verité, qu'est-ce que la vie que nous menons peut „ paroistre aux personnes du siecle, qu'un jeu, qu'un „ badinage; puisque nous faisons profession de mé„ priser tout ce qu'ils recherchent, & de rechercher „ tout ce qu'ils méprisent. Semblables à ceux qui „ mettant la teste en-bas & les pieds en-haut, se soû„ tiennent & marchent sur les mains contre l'usage „ ordinaire, & attirent ainsi sur soy les regards du „ monde; Ce n'est point icy un jeu d'enfant ny de „ theatre qui excite des sentimens fâcheux par des po„ stures effeminées & indecentes; mais c'est un jeu „ qui dans le fond est honneste, agreable, grave, „ digne d'estre estimé, & capable de donner de la

joye

joye aux Esprits bien-heureux qui en sont les specta- "
teurs ; C'est là le jeu saint & chaste de celuy qui di- "
soit : *Spectaculum facti sumus Angelis & hominibus.* " 1. ad
Cependant gardons-nous bien d'interrompre ce jeu " Cor. 4.
quoy que les hommes nous disent, *Ludamus & nos* " v. 9.
interim ut illudamur ; Continuons afin qu'ils s'en "
moquent, & que nous vivions dans les confusions "
& dans les opprobres, jusqu'au retour de celuy qui "
doit élever les humbles & abbaisser les superbes. "

Si on nous oppose qu'il y a des personnes de la mesme profession qui blâment cette conduite ; on peut répondre à cela qu'il y en a beaucoup d'autres qui l'approuvent, & leur sentiment estant comme il paroist le mieux fondé, sur la doctrine & la pratique des Saints, il ne faut pas s'étonner que ceux qui n'y entrent pas cherchent des raisons pour s'appuyer, n'estant pas ordinaire de donner son approbation aux choses de son estat qu'on ne pratique point.

QUESTION XIX.

Que peut-on répondre à l'autorité de saint Anselme, qui condamne un Superieur dans une de ses lettres, de ce que quand on proclamoit ses Religieux de quelque faute de negligence ou de legereté, il les en reprenoit comme de choses considerables ?

RE'PONSE.

CE que saint Anselme blâme est bien éloigné de ce que nous approuvons ; il écrit à un Superieur dont il improuve la conduite, qui par sa maniere d'agir troubloit la paix de son Monastere, & donnoit sujet à ses freres de murmurer & de se plaindre ; ce qui paroist par ces paroles de la lettre : *Quosdam audivi conqueri*, & par ces autres, *Quod* S. Ansel.
multum nocet ; qui attribuoit à un principe de ma- Epist. l.
3. Ep. 91.

 lignité

lignité un signe, un regard, ou quelque chose de semblable; ce qui est contre la sincerité, & contre le bon sens; qui au lieu de reprendre ses freres pour les humilier par charité, & sans amertume de cœur, formoit contre eux de mauvais soupçons, & alienoit ainsi les esprits, *Dilectio vestra in pravam suspicionem in audientia eas interpretatur*...... Or nous estimons dans tous ces cas, que les humiliations ne sont pas utiles, & qu'il faut s'en abstenir; & nous avons déjà dit ailleurs, que si quelque Religieux n'estoit pas capable de porter cette pratique, il faloit condescendre à sa foiblesse, s'abbaisser avec luy pour essayer de l'élever, en reprenant en sa presence ceux qui auroient plus de force & plus de vertu.

Ibid. Enfin, saint Anselme improuve le procedé d'un Superieur qui détruisoit par son imprudence, & par son indiscretion, au lieu d'édifier par sa sagesse & par sa bonne conduite; Et saint Anselme a raison de luy dire qu'il regarde ses corrections severes & ses soupçons si desavantageux, pour des violemens de la Regle, & pour des infractions importantes.

On peut ajouter à cela, que quand le sentiment de saint Anselme seroit entierement opposé à l'opinion que nous établissons, il n'y auroit point d'apparence de la quitter, estant appuyée, comme elle l'est, sur l'autorité, sur les exemples de tant de Saints, & sur un si grand nombre de raisons solides; & quand nous n'aurions pour nous que saint Jean Climaque, je ne vois pas pourquoy on voudroit que saint Anselme fust crû plûtost que luy, luy, dis-je, qui a esté le Solitaire le plus éclairé, & le plus grand directeur que Dieu ait jamais fait paroistre dans son Eglise, pour le gouvernement des Cloistres.

QUE.

QUESTION XX.

Quoy que ces traitemens rudes, & ces humiliations piquantes fassent du fruit dans les personnes extrémement mortifiées, cela ne paroist pas suffisant pour en autoriser la pratique; autrement on pourroit justifier les injustices, les persecutions, & les outrages qu'on a fait aux grands serviteurs de Dieu, sous pretexte que cela leur servoit pour acquerir des merites & des couronnes?

RE'PONSE.

LA comparaison n'est pas tout-à-fait juste, mes freres, j'avouë qu'une de ses parties convient aux Moines & aux Solitaires, puisque selon la pensée des Saints, & dans la verité, ils peuvent estre considerez comme des Martyrs; Il n'en est pas de mesme de l'autre, & je ne pense pas qu'on puisse tirer aucun parallele entre un cruel persecuteur, & un Pasteur charitable.

L'un est l'instrument & l'organe du Demon; l'autre est le Ministre & le Vicaire de JESUS-CHRIST.

L'un est plein de haïne contre Dieu & contre son prochain; l'autre est remply d'amour & de charité, pour l'un & pour l'autre.

L'un ne veut que la perte du Martyr; l'aut re ne desire que le salut de son frere.

L'un fait tout ce qu'il peut pour ruïner la verité dans le cœur de celuy qu'il persecute; l'autre travaille à détruire le vice jusqu'à ses moindres apparences dans le Religieux qu'il exerce.

L'un se sert des moyens impies & sacrileges, pour l'execution de son dessein; l'autre use de conduites innocentes & pratiquées par les Saints, pour l'accomplissement de son œuvre.

„ On aura peine à comprendre qu'une comparai-
„ ſon puiſſe ſubſiſter avec de telles differences : Il y
„ a une charité fauſſe & cruelle, & il y a auſſi une
Greg. „ cruauté ſainte & charitable; Et comme nous ap-
Hom. „ prend ſaint Gregoire, il y a une grande difference
24. in „ entre ce qui ſe fait par un motif d'orgueil, & ce qui
Evang. „ ſe fait par le zele de la diſcipline. Les Paſteurs ſont
„ paroiſtre de l'indignation, mais ils n'en ont point
„ en effet; ils deſeſperent lors qu'ils eſperent davan-
„ tage; ils exercent des perſecutions, mais ils ne
„ laiſſent pas d'aimer; ils exagerent à cauſe que la
„ diſcipline les y oblige, mais leur charité fait qu'ils
„ ne perdent jamais la douceur.

QUESTION XXI.

Ne ſeroit-il pas plus à propos de conduire les perſonnes avancées par la voye royale de l'amour?

RE'PONSE.

VOus oppoſez donc, mes freres, la voye de l'amour à la voye des humiliations. Cependant il ſemble que la Foy nous enſeigne quelque choſe de contraire, puis qu'elle nous apprend, que la voye royale de l'amour eſt celle de la Croix, & que la Croix enferme les ſouffrances de l'eſprit comme celles de la chair; c'eſt à dire les humiliations & les douleurs. C'eſt la voye par laquelle JESUS-CHRIST, qui eſt noſtre Roy, a marché. Toute ſa vie n'a eſté qu'une carriere d'opprobres, d'ignominies & d'abbaiſſemens. La conduite que le Pere Eternel a tenuë à l'égard de ſon Fils, a eſté
Ad Rom 8. 32 d'une rigueur & d'une humiliation infinie : *Proprio Filio ſuo non pepercit.* Et cependant il n'eſt jamais entré dans la penſée de perſonne, que JESUS-CHRIST ait eſté conduit par la voye baſſe & ſervile de la crainte, & non pas par la voye royale de l'a-

l'amour. Cette voye royale qu'il nous a enseignée par ses actions comme par ses paroles ; je le repete encore, est celle de la Croix, c'est la seule qu'il a sanctifiée par son exemple, & qui a esté connuë de ses veritables disciples. *Ibant gaudentes à conspectu Concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati.* Leur ambition & leur consolation tout ensemble a esté de l'embrasser, & toute autre voye que celle-là, a toûjours paru fausse ou suspecte. Act. 5. v. 41.

Le livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST, qui aprés l'Ecriture sainte contient plus qu'aucun autre les veritez de la Religion, commence le chapitre de la voye royale de la Croix par ces paroles ; *Durus multis videtur hic sermo, abnega temetipsum, tolle crucem tuam, & sequere Jesum.* Et prouve par tout qu'il n'y a point de chemin qui conduise à la vie & à la paix interieure, que la Croix & la mortification continuelle. Cela ne se rapporte gueres aux pensées de ceux qui ne sont pas de nostre avis. Ils les fondent sans doute sur la créance qu'ils ont, qu'on ne sçauroit aimer un Superieur quand il est severe, & qu'il humilie ; qu'il ne peut aimer & humilier tout ensemble, & ils regardent cette conduite comme tres-propre pour étouffer les sentimens de l'amour. Lib. 2. de Imitatio. Christi c. 12.

Mais que peuvent-ils répondre à ces paroles de saint Augustin, qui dit qu'il n'appartient qu'aux enfans insensez d'aimer ou de haïr leur pere, selon qu'ils en reçoivent des châtimens ou des caresses ; puis qu'il les aime en tout temps, & que dans l'une comme dans l'autre maniere de les conduire, il les regarde comme ses heritiers & ses enfans. *Eris insulsus puer in domo patris, amans patrem si tibi blanditur ; & odio habens quando te flagellat, quasi non blandiens, vel flagellans hæreditatem paret* Il faut aimer Dieu selon le mesme Saint, dans tous les temps, dans Aug. in Psal. 32. Concione 1. Ibid.

celuy de l'affliction comme dans celuy de la prosperité ; ses ordres & ses dispositions estant également pleines de justice, & dignes de respect. Peut-on ne pas garder les mesmes regles à l'égard des Prelats & des Pasteurs qui tiennent sa place parmy les hommes ? Luy qui estant invisible se sert par eux d'un ministere & d'une entremise visible, pour conduire & diriger ceux qu'il a commis à leur charge.

En un mot, mes freres, les humiliations quand on en use avec la charité & avec la discretion necessaire ; bien loin d'avoir l'effet qu'on pense, elles en ont un qui leur est tout-à-fait contraire : (Je suppose des ames Chrestiennes qui ont de la vertu, où au moins une volonté sincere de l'acquerir ;) elles concilient les cœurs au lieu de les aliener ; Elles produisent l'amour au lieu de le détruire. C'est ce que nous apprenons de saint Bernard, quand il dit que ceux d'entre ses Freres qu'il a traité d'une maniere plus rigoureuse & plus severe, luy sont unis par les liens d'une charité plus étroite & plus tendre, que non pas ceux à l'égard desquels il n'en a pas usé de la mesme sorte. Ce qui fait qu'il y a peu ou point de charité dans les hommes ; c'est que la cupidité y est puissante, qu'elle y domine, & comme il n'y a rien qui la ruïne davantage, selon le sentiment des Saints que l'humiliation ; il n'y a rien aussi qui établisse davantage la charité. Ce qui est conforme à la parole du saint Esprit, qui nous dit par la bouche du Sage : Ne reprenez point le moqueur, de peur qu'il ne vous haïsse : reprenez le Sage & il vous aimera : *Noli arguere derisorem ne oderit te : argue sapientem & diliget te.*

Bern. ser. 25. in Cantic.

Prov. 9. v. 8.

Si l'on insiste & si l'on dit que cette pratique exterieure n'est qu'une lettre qui sert de peu : J'avoüe que c'est une lettre ; mais les vrais Israëlites qui attendoient en esprit & en verité l'accomplissement des promesses, n'avoient pas moins d'exactitude

pour l'obſervation de la Loy que les Juifs les plus charnels. La lettre quand elle eſt toute ſeule eſt fort inutile : mais il faut combattre la conduite de tous les Saints ; ou demeurer d'accord qu'elle n'eſt pas moins neceſſaire à l'eſprit pour ſa conſervation, que les feüilles le ſont au fruit, & les écorces aux arbres.

Vous voyez, mes freres, qu'il n'eſt pas impoſſible de répondre par des raiſons ſolides & Chreſtiennes, à toutes les difficultez qu'on peut former ſur cette matiere. Mais quand on ne les auroit pas dans la force & dans le nombre que nous les avons, il y en a une à laquelle perſonne ne peut repliquer ; qui eſt que tous les raiſonnemens qu'on fait contre des experiences certaines, ne doivent point eſtre écoutez. Vous avez beau dire & vous efforcer de prouver à un Medecin, que le regime qu'il fait garder à ſes malades n'eſt pas bon, & qu'il augmentera leurs maux, ſi l'experience luy fait connoiſtre le contraire, & s'il contribuë effectivement à leur gueriſon ; Il auroit tort de ſe laiſſer perſuader. Ainſi comme nous voyons tous les jours par des experiences ſenſibles, qu'il n'y a rien de plus efficace que cette conduite pour la ſanctification des ames ; de plus capable de leur donner l'eſprit de leur profeſſion ; & de leur inſpirer des maximes oppoſées à celles du monde ; toutes les objections qu'on nous fait ſont inutiles, & n'ont garde de nous convaincre.

Soyez donc perſuadez, mes freres, que cette ſainte pratique qui revient à ſi peu de perſonnes, ne contribuë pas moins au maintien de la vie Cœnobitique, que la reſpiration de l'air à la conſervation de la vie ; & qu'il faut que ceux qui ont peine à la ſouffrir & qui s'élevent contre elle, ayent oublié ou n'ayent jamais connu ces veritez ſi conſtantes & ſi établies dans tous les livres des Saints.

Premierement, que l'humilité s'acquiert & ſe con-

conserve par les humiliations, comme la doctrine par l'étude.

Secondement, que la vie Monastique n'estant qu'une école de penitence, d'humilité & d'abjection, rien ne luy convient mieux que les humiliations.

Troisiémement, que Dieu prend soin particulier de sanctifier ceux de ses élûs qu'il se conserve dans le monde par mille rencontres qui les humilient.

Quatriémement, que les Moines ne pouvant estre exercez par les voyes par lesquelles sont exercées les personnes du siecle, ils ont besoin des mortifications dont on veut leur interdire l'usage.

Cinquiémement, que d'inferer qu'une pratique instituée & gardée par les Saints, n'est ny bonne ny utile, parce qu'elle se trouve changée par la suite des temps; c'est condamner les usages de l'Eglise les plus saints, puis qu'il y en a plusieurs qui sont presentement changez ou affoiblis par des coûtumes contraires.

Sixiémement, qu'il est tres-difficile, quoy qu'on dise, de trouver un autre principe de l'opposition que l'on sent aux choses qui humilient, que l'amour propre; & que toutes les raisons dont on se sert pour les combattre, sont autant de differentes couleurs, dont on essaye de le couvrir.

Septiémement, que dans la verité l'aversion des reprimendes ne vient que de l'orgueil; parce que la reprehension humilie, & que l'humiliation, comme dit saint Gregoire, est un poids insupportable à l'esprit superbe : *Superbis mentibus pondus grave est oneris doctrina humilitatis.*

Lib. 15. in Iob. c. 11.

Ce qui fait encore, mes freres, que tant de gens ne peuvent s'accommoder de ces sentimens, c'est que la pluspart se font une idée des observances regulieres, sur celles qu'ils ont des Communautez

Ec-

Ecclesiastiques, & se persuadent qu'elles se doivent gouverner par les mesmes regles. Cependant il y a une totale difference; & quoy que les Moines & les Ecclesiastiques ne se proposent qu'une mesme fin, & n'agissent que par un mesme principe, je veux dire qu'ils n'ayent rien devant les yeux que la gloire de Dieu & leur sanctification; & que l'Esprit de JESUS-CHRIST soit le seul & le veritable Esprit de toutes leurs actions; il n'y a rien de plus opposé que les moyens & les voyes par lesquelles ils se conduisent.

Les Communautez Ecclesiastiques sont des assemblées de personnes, qui n'ayant jamais rompu le sacré sceau de l'Alliance sainte qu'ils ont contractée avec JESUS-CHRIST, ny soüillé la robe blanche qu'ils ont receuë dans le Baptesme, de la main de ce celeste Epoux, se conservent dans sa charité & dans son amour, en gardant cette innocence premiere qu'ils n'ont jamais violée. Ce sont des enfans qui estant toûjours demeurez fideles dans le respect & dans la crainte qu'ils doivent à leur pere, n'ont besoin ny du secours de leurs larmes, ny de punitions severes, ny de mortifications humiliantes, pour appaiser sa colere, puis qu'ils ne l'ont jamais irritée. Quoy qu'ils soient obligez par quantité d'autres considerations, de surpasser le reste des Chrestiens dans les pratiques de l'humilité & de la penitence; & qu'une vie douce, molle & relâchée, ne soit pas moins indigne d'un Ministre de JESUS-CHRIST que d'un Solitaire.

L'Eglise a toûjours regardé ses Ministres comme une race choisie, une nation sainte, un peuple conquis. *Genus electum, Regale Sacerdotium, gens sancta, populus acquisitionis.* Elle n'admettoit point autrefois les pecheurs aux fonctions sacrées; le Canon II. du Concile de Nicée; le Canon XXXII. de saint Basile; le Canon IV. du premier Concile de Valence,

S. Petr. c. 2. v. 9.

lence,

Baſ Epiſt. 2 ad Amphil. lence; le Canon IX. du premier Concile d'Orleans, & ſaint Gregoire le Grand en quantité d'endroits, font voir quelle a eſté ſon exactitude à les priver de leurs miniſteres, lors que leurs pechez luy eſtoient connus. Et bien qu'elle ait changé de conduite & la ſeverité de ſes Regles, elle conſerve toûjours le meſme eſprit; & le Concile de Trente declare expreſſement qu'on ne doit élever au gouvernement des Egliſes & à la charge des ames, que ceux qui depuis leur enfance auront paſſé par toutes les épreuves Eccleſiaſtiques, & donné pendant toute leur vie, des marques & des témoignages de leur pieté.

Seſſ. 6. de refor. c. 1.

Pour les Congregations Monaſtiques, ce ſont des troupes de criminels & de penitens publics, qui ayant manqué à la fidelité qu'ils devoient à Dieu; & l'ayant irrité par leur deſobeïſſance, ne peuvent plus rien pretendre de ſa bonté, qu'aprés avoir ſatisfait à ſa juſtice par des châtimens dignes de leurs pechez. Ce ſont des enfans prodigues, qui ayant abandonné la maiſon de leur Pere, ont diſſipé les biens qu'ils en avoient receus; C'eſt-à-dire des Chreſtiens qui s'eſtant miſerablement ſouſtraits de la main de Dieu; & ayant fait un méchant uſage de toutes ſes graces, n'ont nul moyen de s'ouvrir les portes de ſa miſericorde qu'ils ſe ſont tant de fois refermées, qu'en ſe mettant dans la diſpoſition de celuy, qui s'eſtimant indigne d'eſtre au rang des enfans, & d'eſtre admis à la table, demandoit d'eſtre traité comme les mercenaires. Il faut que leurs cœurs eſtant vivement penetrez du ſentiment de leurs crimes, ils reparent ce que l'orgueil & la deſobeïſſance y ont fait de ravages, par de ſinceres abbaiſſemens, & des humiliations profondes; Et que ſelon la penſée de ſaint Gregoire, ne pouvant paiſiblement acquerir l'heritage des Juſtes par la ſainteté de leur vie, ils le raviſſent par leurs ſueurs, &

Luc 15. v. 19. & 21.

Homil. 20. in Evang.

& par leurs combats ; Dieu voulant qu'ils le forcent de leur pardonner, & qu'ils luy fassent violence.

On dira peut-estre qu'il y a des Ecclesiastiques pecheurs, & des Moines justes; je l'avouë. Mais comme le pecheur au moment qu'il est mis au rang des Levites, cesse d'estre regardé comme pecheur; Ainsi un juste cesse d'estre regardé comme juste, dans le moment qu'il est Moine ; & il ne peut plus estre regardé que comme un pecheur : Il perd son innocence en se renfermant dans le Monastere, de mesme que JESUS-CHRIST a cessé en quelque sorte, de passer pour Saint, au moment qu'il s'est fait voir dans le monde avec l'habit, & soûs la forme d'un pecheur, non seulement dans l'opinion des hommes ; mais encore dans les traitemens rigoureux qu'il a receus de la main de son Pere.

Le Cloistre est une prison qui fait des coupables, aussi-bien de ceux qui ont conservé l'innocence, que de ceux qui l'ont perduë. C'est ce que pensoit saint Bernard, lors que parlant à un de ses Freres, Ep Fast. il luy dit ces paroles : Mon fils, si vous sçaviez com- red. « bien l'obligation d'un Moine est grande, vous ne « mangeriez pas un seul morceau de pain qui ne fût « trempé de vos larmes ; car nous ne nous enfermons « point dans les Cloistres pour d'autre fin que pour « pleurer nos pechez & ceux des peuples ; Et toutes « les fois que nous mangeons le pain, qui est l'ouvra- « ge de leurs mains, & le fruit de leurs travaux, il « est vray de dire que nous mangeons leurs pechez, « afin d'en gemir comme de nos propres offenses.

Voilà une image de l'état Monastique ; voilà l'idée que doivent s'en former ceux qui veulent l'embrasser : s'ils y apportent de telles dispositions, asseurez-vous, mes freres, que bien loin que les mortifications leur semblent trop rudes, & que le calice leur en paroisse trop amer, ils le desireront avec ardeur ;

ardeur ; & compteront comme des journées perduës celles qu'ils auront paſſées, ſans avoir trouvé des ſujets de s'humilier. La vûë des confuſions eternelles dont ils ſeront inceſſamment occupez, leur ſera ſouhaiter les confuſions paſſageres ; & cette ſeverité des Jugemens de Dieu, qu'ils auront continuellement devant les yeux, ſera qu'ils ne trouveront rien que de trop doux dans les jugemens des hommes. Leur conſolation ſera de retracer dans toutes les actions de leur vie, les hontes & les opprobres de celle de JESUS-CHRIST; Et purifiant ainſi leurs cœurs par de continuelles pratiques d'humilité des taches que l'orgueil y a faites, ils s'éleveront autant qu'il eſt poſſible dans un corps mortel, ſelon le langage des Saints à la pureté des Anges, & ſe prepareront par des humiliations & des abbaiſſemens de peu de durée aux gloires poſterieures, & à la felicité eternelle.

C'eſt là ce que doivent eſtre de parfaits Solitaires ; c'eſt le veritable modele que Dieu nous en a donné dans la perſonne de ſes Saints ; ce ſont des exemples qui nous apprennent nos devoirs ; mais qui nous confondent en meſme temps de nos infidelitez ; & de ce qu'eſtant obligez de vivre dans cette abnegation parfaite, à peine parmy tous nos deſirs & nos efforts, ou plûtoſt parmy toutes nos lâchetez & nos foibleſſes, peut-on remarquer dans nos vies les moindres traces du détachement & de la ſainteté de nos Peres ?

QUE-

QUESTION XXII.

Que faut-il répondre à ceux qui disent que c'est une espece de mensonge ou de fiction, de reprendre fortement une faute qui est ou legere ou incertaine, & que l'utilité qu'on en peut tirer, n'empêche pas que l'usage n'en soit mauvais?

RE'PONSE.

DITES-leur, mes freres, que vous n'avez point d'autre sentiment que celuy de saint Augustin, lors qu'il declare qu'il ne voudroit pas commettre un leger mensonge, quand il s'agiroit du salut & de la conversion de tout un monde; mais qu'il y a grande difference, entre prendre une action dans le mauvais sens qu'elle peut avoir, sans examiner les vuës & les motifs de celuy qui l'a faite; ou reprendre fortement dans un Religieux une faute exterieure & petite par elle-mesme, en la mettant auprés de la sainteté de Dieu, de la perfection de son estat, des suites & des effets qu'elle peut avoir, si elle estoit negligée, pour en prévenir de plus grandes, ou en découvrir d'interieures & de cachées; Et dire qu'une action est mauvaise, quand on sçait asseurement qu'elle est bonne, & qu'elle ne sçauroit estre mal expliquée; ou reprendre une faute comme si elle estoit importante, lors qu'elle n'a rien de considerable de quelque coste qu'on la tourne. L'un est un mensonge ou une fiction qui attaque la verité & la sincerité, & dont un homme duquel les maximes sont pures & entieres n'usera jamais; L'autre est une conduite qui n'a rien de mauvais, qui est utile & mesme necessaire, & de laquelle on peut tirer des fruits & des biens infinis dans la direction des Cloistres, si les Superieurs sçavent s'en servir avec charité, discernement &

pru-

prudence ; C'eſt ce que tous les anciens Moines ont autoriſé par leurs exemples, & que nous trouvons ſi puiſſamment étably dans les inſtructions & les ſentimens de ſaint Gregoire & de ſaint Jean Climaque.

S. Greg. Papa lib. 26. cap. 5. Moral. in cap. 35. Iob.

Les ſaints Docteurs, dit ce grand Pape, examinent d'ordinaire avec tant de ſoin les moindres fautes qui leur paroiſſent dans ceux qu'ils conduiſent, afin de pouvoir paſſer de ces petites fautes qui ſont exterieures, à la connoiſſance des interieures qui ſont plus grandes. Ils ſe ſervent de rudes reprehenſions pour arracher de leurs cœurs les épines des penſées mortelles ; Et c'eſt par l'amour de la charité, qu'ils agiſſent avec tant de rigueur & de rudeſſe, & non par un mouvement d'orgueil & de vaine gloire.

En effet, ils ſont tout preſts de mourir pour ceux qu'ils ſemblent affliger avec cruauté juſqu'à la mort : Ils conſervent dans le fond de leur cœur leur dilection, lors qu'ils n'ont que de la ſeverité dans l'apparence : ... Ils s'échauffent quelquesfois dans la correction de ceux qui leur ſont ſoûmis, comme s'il n'y avoit plus en eux rien de tranquille ; & cependant ils conſervent la charité dans une tranquillité auſſi parfaite, que s'ils n'eſtoient point enflammez par l'ardeur de leur zele.

QUESTION XXIII.

Il ſemble que l'autorité de ſaint Jean Climaque ne doive pas eſtre d'un fort grand poids dans cette matiere, puis qu'il eſtoit Grec, & qu'il approuve les fictions & les menſonges officieux comme les autres Peres de l'Orient.

RE'PONSE.

IL eſt certain, mes freres, que pluſieurs d'entre les Peres de l'Orient, ont eſtimé qu'il eſtoit permis d'uſer de menſonges & de fictions lors qu'elles eſtoient

estoient innocentes & officieuses ; & que la charité, comme dit saint Clement d'Alexandrie, en estoit le veritable motif. Ce sentiment a esté assez commun dans les premiers temps de l'Eglise. L'on avoit peine à s'appercevoir que ce ne fût pas un bien de cacher la verité soûs les voiles de la fiction & du mensonge, quand le prochain en tiroit de l'utilité & de l'avantage ; & l'on ne se défioit point d'une opinion qui paroissoit sainte dans son application, dans ses effets, & mesme dans son principe. Strom. lib. 7.

Mais saint Augustin dans l'Occident traita cette question avec tant de profondeur ; il en éclaircit tellement toutes les difficultez, & prouva si puissamment qu'on ne pouvoit en conscience, en nul cas, & quelque utilité qu'il en revint, se servir de ces mensonges charitables, que son sentiment a esté suivy de tous ceux qui sont venus aprés luy, & qui ont eu de la pieté & de la lumiere ; Et il se peut dire que saint Jean Climaque dans l'Orient s'est preservé de cette erreur, & l'a condamnée quoy qu'elle fût beaucoup répanduë ; & que Dieu qui l'avoit donné au monde comme un Docteur Apostolique, comme un guide & un directeur assuré pour les consciences, a voulu le rendre exempt de toutes taches, afin qu'il eût plus de creance & d'autorité, & que l'on puisast sans crainte dans ses écrits comme en des sources salutaires, les regles saintes d'une vie Evangelique.

Entre les differens éloges que l'Eglise d'Orient a donnez à ce grand Saint, touchant l'integrité de sa foy, & l'éminence de sa vertu, un des principaux est celuy d'avoir esté veritable. Elle chante dans les prieres qu'elle luy adresse ; que sa bouche a prononcé les grandeurs de Dieu dans une verité parfaite ; Meno- qu'il a servy Dieu d'une maniere irreprehensible ; log. gr. que son ame a esté remplie de l'onction de la verité ; qu'il s'est preservé de toute participation de

mensonge ; que par une conversation toute divine il a surmonté les tromperies des Demons ; & que comme un homme instruit de Dieu, il a passé pour le guide & pour le conducteur asseuré des Solitaires.

Grad. 12. art. 11. Mais nous ne pouvons point douter de ce que saint Jean Climaque a pensé sur le sujet des mensonges officieux, puis qu'il les a clairement condamnez ; & qu'il a refuté les raisons principales dont ceux qui veulent les autoriser, ont coûtume de se servir ; qui sont prises de la charité qu'on doit au prochain, & du celebre exemple de Rahab. Car » voicy comme il parle : Le menteur allegue pour » pretexte de son mensonge, qu'il ne blesse la verité » que par une bonté officieuse, & une conduite cha» ritable envers le prochain ; aussi il prend souvent » pour une action de justice, ce qui est en effet la » perte de son ame ; Cét inventeur de déguisemens » & de tromperies, dit, qu'il imite Rahab ; & lors » qu'il se perd soy-mesme par le mensonge, il pre» tend qu'il ne travaille que pour le salut des autres.

Ibid. art. 13. » Il ajoûte ensuite, qu'un petit enfant ne sçait ce que » c'est que de mentir, ny aussi une ame qui est pure » de toute malice ; & que comme un homme à qui » le vin rend le cœur gay, ne sçauroit quand il vou» droit déguiser la verité ; de mesme celuy à qui la » componction a causé une yvresse toute sainte, ne » sçauroit proferer aucun mensonge. S'il semble en quelques occasions avoir approuvé quelques fictions particulieres, il ne l'a fait qu'en imitant l'Ecriture sainte, qui loüe l'action de la mesme Rahab, non pas en ce qu'elle estoit une fiction ; mais parce qu'elle estoit sainte & charitable dans son motif, dans son usage, & dans ses suites ; enfin

Ibid. » peut-il se declarer davantage, qu'en disant que l'a» mour de la verité est la source de toutes les vertus.

Question XXIV.

Il y a quelques endroits dans les ouvrages du meſme Saint, qui marquent, au moins ſelon les apparences, qu'il approuvoit les menſonges officieux, & qu'il n'eſtoit pas du ſentiment que vous luy attribuez, comme l'on peut voir dans l'article 70. & 72. de ſa lettre au Paſteur?

Re'ponse.

Pour répondre à vos difficultez, mes freres, il eſt neceſſaire d'examiner dans le détail & avec quelque étenduë les deux paſſages que vous nous rapportez.

Saint Jean Climaque écrit dans le premier; qu'un Superieur tres-ſage & tres-judicieux, ayant à juger un different entre deux de ſes Religieux, décida en faveur de celuy qui eſtoit coupable, à cauſe qu'il eſtoit plus foible, & condamna celuy qui eſtoit innocent, à cauſe qu'il eſtoit plus fort & plus vertueux: Et il agit de cette ſorte, de peur qu'il ne ſe formaſt une plus grande diviſion entre-eux deux s'il eût jugé ſelon la rigueur de la juſtice; Mais il eut ſoin de les informer chacun en particulier, des raiſons de ſa conduite, & ſur tout d'appliquer à la playe de celuy qui eſtoit veritablement malade, les remedes propres à ſa gueriſon. Epiſt. ad Paſtor. art. 70.

Il ſuffit pour juſtifier ſaint Jean Climaque de faire voir quelques cas dans leſquels un Superieur puiſſe, ſans faire aucun menſonge, ſe declarer en faveur de celuy qui a tort, car ſi cela ſe peut, il eſt à couvert, & il faut que vous donniez à ſon ſentiment la face qui luy eſt la plus avantageuſe, puiſque c'eſt un principe de la Morale de Jesus-Christ, & une regle conſtante de la charité, qu'on ne peut ſans peché donner un mauvais ſens

à une parole ou à une action qui peut en recevoir un favorable.

Je suppose donc, mes freres, que deux Religieux ayent un different ensemble ; le Superieur les appelle : Celuy dont la cause est la meilleure la défend avec un peu moins de moderation qu'il ne devroit, il le fait mesme avec quelque sorte de chaleur, & semble prendre quelque avantage sur son frere & ne le pas assez menager. Le Superieur par une dispensation pleine de sagesse & de charité, jugeant que l'humiliation est necessaire au premier, & que l'autre a besoin qu'on soûtienne sa foiblesse par quelque condescendance, ne peut-il pas d'un ton de voix rude & severe, dire à celuy qui a le bon droit de son costé, qu'il est moins humble, moins charitable, & moins Religieux que l'autre ? & même l'obliger de se retirer de sa presence avec confusion ? Il n'y a en cela ny supposition ny mensonge; puisque cette reprehension a un fondement juste dans quelques circonstances dans la conduite de celuy qui est traité de la sorte ; & cependant il s'explique en faveur de celuy qui a la cause la plus mauvaise. Il ne commet neanmoins en cela aucune injustice ; car il ne prononce point sur le fonds, & il ne fait qu'en remettre la décision à un autre temps, puis qu'il ne peut rendre compte de sa conduite à ces deux Freres, comme il est expressément porté dans l'article 70. qu'il ne démesle leurs interests, qu'il n'entre dans le détail du different, & qu'il ne rende à l'un & à l'autre le droit & la justice qui luy est deüe. Il n'en faut pas davantage pour garantir saint Jean Climaque des mauvaises consequences qu'on voudroit tirer de sa doctrine ; Et par le principe que j'ay posé, vous ne pouvez croire autre chose, sinon que c'est dans un cas & dans une circonstance toute semblable qu'il loüe la sagesse du Superieur, dont il parle.

L'au-

L'autre article eſt le 72. où il dit, remarquez ceux d'entre vos freres qui ſont les plus vertueux & les plus forts, & humiliez-les en la preſence des foibles, quoy qu'ils n'ayent commis aucune faute qui merite cette humiliation; afin que par les remedes que vous ferez ſemblant d'apporter aux fauſſes bleſſures des perſonnes qui ſont ſaines, vous gueriſſiez les bleſſures veritables de celles qui ſont malades; & qu'ainſi vous rendiez forts & vigoureux, ceux qui eſtoient lâches & negligens. In Epiſt. ad Paſt. art. 72.

Ces paroles ne reçoivent aucune difficulté, ſi elles ſont bien entenduës. Saint Jean Climaque ne dit rien que ce que dit ſaint Bernard, & ſainte Thereſe, rien enfin que tous ceux qui ſe ſont appliquez à la conduite des Cloiſtres, n'ayent pratiqué & enſeigné comme luy, quoy que ſoûs des expreſſions differentes. Comme ils ſçavoient qu'il n'y avoit rien de plus utile que les exemples, ny qui fût plus capable d'élever les ames qui ſont encore foibles & languiſſantes dans le chemin de la vertu, que d'exercer devant elles celles qui ſont les plus avancées, & qui y ont déja fait des progrés conſiderables; ils veulent qu'on humilie les dernieres en preſence des autres, lors qu'elles ſont exemptes de faute, & meſme dans les actions les plus ſaintes. C'eſt ce que ſaint Bernard a voulu marquer lors qu'il dit à ſes Freres, qu'ils doivent s'eſtimer heureux de ce qu'on les reprenoit comme des negligens dans les actions qui leur auroient attiré la gloire des hommes s'ils les avoient faites dans le monde. C'eſt ce que ſainte Thereſe a pratiqué quand elle reprenoit ſes filles, en des actions de regularité & d'obſervance, comme on le lit dans l'hiſtoire de ſa vie. Serm 4. in Pſal. 90.

Si vous eſtes en peine de ſçavoir comment cela ſe peut faire ſans ſuppoſition, il eſt aiſé de vous répondre, que c'eſt comme je vous l'ay déja dit, ou en reprenant dans une bonne action quelque

circonſtance défectueuſe, ou en rappellant le ſouvenir de quelques fautes paſſées, ou en donnant à des actions indifferentes de ſoy, le mauvais ſens qu'elles peuvent avoir: ou en humiliant ſur quelques défauts naturels, ſur quelques diſpoſitions qui peuvent avoir des conſequences facheuſes ſi elles eſtoient negligées, ou ſur des ſoupçons; enfin en quantité d'autres manieres que la charité qui eſt ingenieuſe ne manque pas de faire trouver à un Superieur, dont l'unique occupation eſt de mediter les moyens d'eſtre utile à ceux dont la Providence luy a confié la conduite. En tous ces cas, mes freres, on peut ſans menſonge humilier avec toute la force qu'on eſtime neceſſaire, & ſans que celuy que l'on mortifie y ait donné lieu par aucune faute preſente, ou aſſez conſiderable par elle-meſme, pour meriter la grandeur de l'humiliation qu'on luy fait ſouffrir; quoy que d'ailleurs elle n'ait rien d'exceſſif, ſi on regarde la faute dans ſon principe & dans ſes conſequences; d'où il s'enſuit qu'on ne doit rien induire de ces endroits contre la pureté des maximes de ſaint Jean Climaque; puis qu'ils peuvent avoir une explication innocente & Chreſtienne, & qu'on ne ſçauroit, comme nous venons de le dire, ſans peché donner un ſens deſavantageux à une action ou à des paroles qui peuvent en avoir un favorable.

S. Ioan. Clim. Epiſt. ad Paſt. art. 22.

Si l'on inſiſtoit ſur ces paroles de ſaint Jean Climaque, afin que par les remedes que vous ferez ſemblant d'apporter aux fauſſes bleſſures des perſonnes qui ſont ſaines, vous gueriſſiez les bleſſures veritables de celles qui ſont malades. On peut répondre ſelon les principes de S. Auguſtin, qu'une fiction qui n'eſt faite que pour ſignifier ou exprimer quelque choſe de réel & de veritable, & non point pour en ſignifier une qui ne l'eſt pas, eſt un ſigne, & non pas une fiction, & qu'elle n'a ny la

fausseté, ny la malignité du mensonge. Les Patriarches dans l'ancien Testament se sont servis de fictions; je veux dire d'actions qui paroissent des fictions; mais comme elles n'estoient que des expressions mysterieuses, & de veritables figures, ils n'ont point en cela blessé ny la verité ny la sincerité. Genes. c. 20. 22. & 27.

On pourroit ordonner des remedes à un homme sain, luy prescrire un regime, luy défendre de se trouver aux ardeurs du Soleil, & aux fraîcheurs de la nuit, pour persuader à un homme qui estant veritablement malade, ne voudroit ny user de remedes, ny observer aucune regle de vie, par l'opposition qu'il auroit à ces sortes d'assujettissemens; & luy faire tirer cette consequence de luy-mesme; que si les gens qui ont de la santé se servent de remedes, il est contre toute raison que ceux qui ont des maladies & des infirmitez réelles, pretendent s'en exempter; & cependant on auroit tort d'induire que l'on fist en cela quelque chose contre la verité.

La pensée de saint Augustin estoit celle-là, lors qu'il dit qu'une sage mere voyant que son petit enfant se fatigue, & croit estre assez fort pour aller sans qu'elle le porte; se couche par terre, en luy disant qu'elle est lasse, afin de luy persuader qu'il est las luy-mesme; puis l'ayant attiré à se venir reposer sur elle, elle se releve aussi-tost, & l'enfant avec elle, & continuë de le porter dans tout le chemin.

C'est icy un cas tout semblable; il s'agit d'une guerison spirituelle; & saint Jean Climaque n'a rien voulu dire autre chose, sinon qu'il faut apprendre aux ames qui ont des blessures réelles & profondes, de quelle maniere on doit traiter leurs maux, en appliquant aux ames qui sont saines les mesmes remedes dont il faut se servir pour guerir celles qui sont malades; Et faire connoistre aux dernieres, que

que si les mortifications sont utiles aux personnes les plus parfaites pour les conserver & les faire avancer dans la vertu qu'elles ont acquise, il ne se peut qu'elles ne leur soient necessaires pour acquerir celles qu'elles n'ont pas. Ils faut remarquer que quoy que cette ordonnance que nous supposons n'ait aucune maladie réelle pour son objet dans la personne pour laquelle on le fait dans l'apparence; elle ne laisse pas de pouvoir estre regardée, ou comme un moyen de diminuer les humeurs dont l'amas cause les maladies, de fortifier la santé au retour d'une maladie passée, de soulager dans quelque incommodité legere & presente; ou comme une précaution pour prévenir les maux à venir, & que de mesme les humiliations, en tous les cas que nous avons alleguez, ont pour fondement dans celuy sur lequel on les applique, ou quelque circonstance défectueuse, ou quelque faute passée, ou quelque imperfection naturelle, ou quelque inconvenient qu'on a sujet de craindre. Et si saint Jean Climaque ne fait aucune mention de ces circonstances, c'est qu'elles sont peu considerables, & qu'il n'a eu devant les yeux que la fin principale de la conduite qu'il vouloit établir.

Il ne sert de rien de prétendre que les termes de fausses blessures, marquent de la fiction; & que ces paroles, de personnes saines, détruisent le fondement des humiliations que j'ay supposé; parce que saint Jean Climaque ne veut rien exprimer par les fausses blessures, que des inconveniens & des fautes legeres, si on ne les compare aux maux considerables, de la guerison desquels il s'agit; Et que par ces paroles, de personnes saines, il entend à la verité des ames parfaites; mais la vertu dans ce monde n'est jamais pure, & elle se trouve avec des imperfections & des foiblesses, lesquelles estant vûës en elles-mesmes & separement, n'ont rien qui empêche

pêche qu'on ne donne le nom d'innocentes aux perſonnes en qui elles ſe rencontrent ; quoy que ſi on les regarde dans leur ſource qui eſt l'orgueil & la concupiſcence,& dans les ſuites qu'elles auroient ſi Dieu n'y oppoſoit une protection particuliere ; elles ayent une difformité conſiderable ; elles donnent de juſtes craintes, & ſoient toûjours un ſujet legitime ſur lequel on peut uſer de veritables humiliations. Ce ſont ces maux qui ont fait que les Saints, ſans menſonge & ſans fiction, ſe ſont accuſez comme des pecheurs ; c'eſt ce qui a cauſé leurs gemiſſemens & leurs larmes ; c'eſt ce qui les a ſi ſouvent armez contre eux-meſmes d'une indignation ſainte ; & qu'ils ont puny dans leurs perſonnes par des penitences & des auſteritez ſi rigoureuſes.

J'ay crû, mes freres, que je devois vous éclaircir avec exactitude,des ſentimens de ſaint Jean Climaque, afin que vous en ayant juſtifié la pureté, & diſſipé juſqu'aux moindres ombrages, rien ne puiſſe vous empêcher d'entrer avec une entiere confiance dans toutes les maximes & les inſtructions de ce parfait ſerviteur de Dieu ; de ce ſecond ſaint Baſile, de ce Solitaire, d'une mortification ſi conſommée, de cét homme comparable à ce que l'Egliſe a jamais eu de plus grand & de plus ſaint ; de cét Interprete du ſaint Eſprit,dont on peut dire que les paroles ſont comme autant de traits enflammez,qui portent tout à la fois dans les ames & la chaleur & la lumiere.

CHA-

CHAPITRE XIII.

De la Meditation de la Mort.

QUESTION PREMIERE.

Est-ce une chose si necessaire & si utile aux Religieux, que la pensée de la mort?

RE'PONSE.

CE qui fait que les gens du monde ne sçauroient se resoudre à penser à la mort, c'est qu'ils veulent toûjours vivre. Ils tiennent à la terre par tant de liens & d'engagemens differens, que celle de toutes les pensées qui leur est la plus rare, & de laquelle ils s'accommodent le moins, est celle de la mort.

S'ils joüissent en repos des biens de la fortune, le souvenir de la mort, comme il est dit dans l'Ecriture, n'a pour eux que de l'amertume & de l'horreur: *O mors quàm amara est memoria tua homini pacem habenti in substantiis suis!* Si leurs affaires sont en méchant estat, ils veulent vivre pour les rendre meilleures. S'ils ont une santé forte & robuste, ils s'imaginent qu'ils ne doivent jamais mourir: si au contraire ils l'ont mauvaise & languissante, ils se flatent d'un rétablissement & d'une convalescence future; Enfin, ceux dont la foy est entierement éteinte, & qui par consequent ne sont touchez que des choses presentes, n'envisagent dans la mort que des privations tristes & des separations cruelles; Et ceux qui conservent encore quelque étincelle de cette foy, ne tirant aucune consolation des promesses que JESUS-CHRIST a faites aux Chrestiens qui l'ont plus vive & plus ardente, & n'apper-

Ecclef. cap. 41. v. 1.

n'appercevant rien dans leurs actions & dans leurs œuvres, qui ne leur donne de justes craintes de la mort & de toutes ses suites; font tout ce qu ils peuvent pour en étouffer la pensée, le sentiment & la memoire.

Mais pour les veritables Solitaires qui sont à l'égard du monde, comme s'il n'estoit plus; qui n'ont aucune part dans les choses passageres, & qui vivent uniquement dans la foy, & dans l'attente des biens à venir; non seulement ils ne voyent rien dans la fin de leur vie qui leur fasse la moindre peine, mais ils trouvent leur joye & leur consolation dans la meditation de la mort; & rien ne convient mieux à ces hommes si dégagez de toutes les choses sensibles, que ce qu'a dit un Pere des premiers siecles, en parlant des Chrestiens; Ce sont de certains hommes toûjours prests & disposez à mourir: *Expeditum mortigenus*, qui ont cette pensée imprimée dans l'esprit, & ce desir gravé dans le fond de leurs cœurs; qui regardent la mort comme la fin de leur servitude, & le commencement de leur liberté. C'est un peuple distingué par le mépris qu'il fait de la vie, & qui n'est jamais plus content que quand il est sur le point de la perdre; Ce qui afflige les autres le console; & ces hommes divins sçachant que le Baptesme les a déja separez du siecle, sont ravis que la mort acheve de les en separer pour toûjours. Tertul. in Apol.

En effet, si ceux qui craignent la mort, comme dit saint Cyprien, ignorent encore les premiers principes du Christianisme; & si cette foiblesse ne se peut rencontrer que dans les personnes qui se trouvent engagées dans les delices d'une vie mondaine, & que le siecle tient comme enchantez par les attraits, & par les charmes d une volupté fausse & trompeuse; Il faut de necessité que ceux qui ont renoncé au monde, & qui n'ont que du mépris & de la haïne pour tout ce qu'il enferme de biens, de Cyprian. tractatu de mortal.

gran-

grandeurs, & de plaiſirs; & qui n'aiment rien que ce qu'ils ne peuvent ny acquerir, ny poſſeder que par la perte de la vie, ſe conſolent, & ſe réjoüiſſent dans la penſée de la mort qui ſeule doit finir toutes leurs miſeres, & les rendre eternellement heureux.

Chryſ. tom. 6. in 1. ad Timot.

Lors que quelqu'un d'entr'eux, dit ſaint Jean Chryſoſtome, il parle des Solitaires, ſe trouve dans le moment de ſa diſſolution, les cris de joye & d'allegreſſe retentiſſent dans les tabernacles des juſtes. On n'y entend ny gemiſſemens, ny plaintes: ces demeures bien-heureuſes ſont exemptes de ces triſtes clameurs, & de ces lamentations lugubres; ils meurent veritablement, parce qu'ils ne ſont pas immortels; Mais ils n'ont garde de conſiderer leur mort comme une mort; ils accompagnent ceux qui les quittent, avec des Hymnes & des Cantiques; & ils regardent comme une pompe ſolemnelle ou un triomphe, ce que les autres appellent une ceremonie funebre. Quand on apprend que quelqu'un a finy ſa vie, ce n'eſt par tout que conſolation & réjoüiſſance, & perſonne n'oſe dire, un tel eſt mort, mais bien, un tel a achevé ſa courſe: Ainſi tout eſt plein d'actions de grace & de jubilation; châcun ſoûpirant aprés une deſtinée ſemblable, châcun deſirant de ſortir du combat de la meſme maniere, de voir ſes travaux couronnez, & de joüir enfin pour jamais de la vûë & de la preſence de JESUS-CHRIST.

Les enfans de tenebres, dit ſaint Bernard, dorment pendant la nuit; mais pour vous, mes freres, qui eſtes enfans de lumiere, veillez en l'attente de ce dernier jour... La mort arrivera, dit le meſme Saint; mais elle n'aura rien de triſte, elle ne ſera qu'un doux ſommeil pour ceux qui ſont aimez de Dieu; elle ſera l'ouverture de cét heritage qu'il leur a preparé devant la creation des ſiecles; la porte de la vie, le commencement de leur repos,

l'échel-

l'échelle de cette sainte montagne, & l'entrée de ce tabernacle admirable qui n'a point esté dressé de la main des hommes, mais de la main de Dieu. Animons-nous d'une sainte allegresse pour dissiper ce funeste assoupissement du siecle. Les gens du monde peuvent fermer les yeux aux fortunes que nous esperons, & mettre tout leur bon-heur dans la joüissance d'un plaisir & d'une volupté passagere, puisque l'extrémité de leur vie n'aura pour eux que de l'horreur, que leur passage sera remply de tristesse, & que la gloire qui accompagnera ce grand Dieu dans cette journée redoutable, les couvrira pour jamais de honte & de confusion. *Manet enim eos horror in exitu, dolor in transitu, pudor in conspectu gloriæ magni Dei.* Comme nous n'avons aucune part à leur sommeil & à leur aveuglement, mes freres, levons les yeux au Ciel d'où nous attendons tout nostre secours, disons incessamment à Dieu, qu'il rompe nos chaînes, & qu'il se hâte de nous accorder la possession de cette terre dont la beauté, la richesse, & l'excellence est infinie; Chantons de joye dans la veüe de cét heureux moment, & loüons le Seigneur de ce qu'il nous a promis, qu'il ne laissera point le juste dans les Enfers, & qu'il ne permettra pas que celuy qu'il a rendu Saint, perisse & soit ensevely dans la corruption.

Bern. serm. 28. de divers.

Psalm. 15. v. 10.

Les Saints, mes freres, ont estimé que la pensée de la mort avoit de si grandes utilitez, qu'ils l'ont recommandée aux Solitaires avec un soin tres-particulier, & comme devant faire la plus ordinaire de leurs occupations.

Saint Ephrem exhorte les Moines à conserver une mémoire eternelle de la mort.

Serm. de compunct. animi, &c.

Saint Benoist veut que ses Freres ayent toûjours la mort presente, & qu'ils ne la perdent jamais de veüe. *Mortem quotidie ante oculos suspectam habere.*

Saint Bernard nous apprend que les Moines habitent

In Epist. Fastr. tent des lieux mal-sains, afin que n'ayant point de santé assurée, ils ayent incessamment devant les yeux la pensée de la mort.

Grad. 6. art. 4. Saint Jean Climaque dit, que comme de tous les alimens le pain est le plus necessaire ; aussi de toutes les pratiques spirituelles, la meditation de la mort est la plus utile. Elle fait embrasser aux Religieux qui vivent en Communauté les travaux & les exercices de la penitence, & leur fait trouver leur plus grand plaisir dans les humiliations & dans les mépris ; Que pour les Solitaires qui sont éloignez de tout le tumulte & de tous les troubles du monde ; elle produit en eux un abandonnement, & une vigilance exacte sur toutes leurs pensées.

QUESTION II.

Dites-nous en détail quelles sont les utilitez & les avantages qu'on trouve dans la Meditation de la mort ?

RE'PONSE.

LA premiere est, que la presence de la mort conserve l'innocence de nos ames, & empêche que la pureté n'en soit soüillée par le peché. Elle porte ceux qui ont eu le malheur de le commettre à recourir à celuy qui peut seul par sa grace en operer la guerison. Elle en preserve les autres, en resistant aux efforts des Demons & aux attraits de la chair, & elle le fait avec tant de force & de succés, qu'on peut dire que le cœur qui est penetré du sentiment de la mort, est dans le fort des tentations, ce qu'est un rocher dans le milieu de la tempeste : C'est ce que nous apprenons du saint Esprit mesme, lors que nous lisons dans les saintes Ecritures, que le moyen de ne point tomber dans le peché, est d'avoir devant les yeux les extremitez de sa vie.

vie. *In omnibus operibus tuis memorare novissima tua, & in æternum non peccabis.* Car il est certain, qu'il n'est gueres possible de commettre une méchante action, quand on se voit tout prest de perdre le fruit qu'on en espere, & de recevoir le châtiment qu'elle merite. Il est bien mal-aisé qu'une ame soit assez déterminée pour offenser la Majesté de Dieu, lors qu'elle voit qu'il a la main levée pour luy faire porter dans le moment mesme la peine de son crime : Et de mesme qu'il n'y a point d'apparence, qu'un homme sans une extréme folie, voulust se donner la peine d'amasser des tresors, si la dissipation luy en estoit presente : Il y en a beaucoup moins, qu'un Moine ose violer sa foy, & manquer à ce qu'il a promis à Dieu, lors qu'il voit que l'utilité qu'il attend de son peché luy échappe, & qu'il apperçoit d'un mesme coup d'œil, la punition de son parjure, & la récompense qui doit couronner sa fidelité. Et comme celuy qui par une obligation essentielle à son estat, a brisé les liens, & rompu pour l'amour de JESUS-CHRIST les engagemens qui l'attachoient au monde, ne doit rien craindre davantage, que de renoüer ses chaînes, & de se laisser reprendre par les faux appas des biens & des plaisirs ausquels il a renoncé : il se peut dire que rien ne luy est plus utile ny plus avantageux que la meditation & le souvenir de la mort, qui fait qu'il persevere dans ce divorce, & cette division si sainte qui l'empesche de rentrer dans ce commerce & dans cette liaison qui ne peut plus estre innocente à un Solitaire. C'est ce qui porta ce Solitaire de la montagne de Coreb, à répondre avec beaucoup de verité ce peu de paroles, à toutes les questions que luy faisoient ses Freres au moment de sa mort. Pardonnez-moy, mes freres, si je ne puis vous dire autre chose, sinon que celuy qui aura la pensée de la mort gravée dans l'esprit, ne pechera jamais.

Eccl. c. 7. v. 40.

Le ſecond effet que produit dans un Solitaire la penſée de la mort, eſt de vuider entierement ſon cœur, d'y détruire ce qui peut luy reſter d'affections pour les choſes ſenſibles, & d'empeſcher qu'il n'en conçoive de nouvelles. JESUS-CHRIST a voulu ſe ſervir de cette raiſon pour confondre la folie de ceux qui s'attachent aux biens de la terre, en leur diſant que la mort eſt toute preſte de leur ravir ce qu'ils amaſſent avec tant de ſoin, & que toutes leurs peines, & leurs inquietudes demeureront inu-
Luc. c. 12. v. 20. tiles : *Stulte, hâc nocte repetunt à te animam tuam; quæ autem paraſti cujus erunt?* Ce qui fait que les hommes ſe portent avec tant d'ardeur à bâtir des maiſons, à ſe faire des établiſſemens, à rechercher des emplois & des richeſſes; C'eſt l'envie qu'ils ont de ſe procurer des ſatisfactions & des plaiſirs; l'eſperance d'en joüir eſt le motif de leurs deſirs & de leurs actions, & on ne peut point douter qu'ils ne ceſſent & d'agir & de deſirer au moment qu'ils ſeront perſuadez, que leurs travaux ne leur ſervent de rien, & que toutes leurs diligences ſont vaines.

Ainſi, mes freres, un Solitaire qui conſervera la penſée de la mort, vive & continuelle, verra toutes les choſes paſſageres comme ſi elles eſtoient déja paſſées; Il croira qu'il a veritablement perdu dans le monde tout ce qu'il y peut perdre. Il ſe conſiderera comme mort entre les vivans, ou plûtoſt com-
Luc. c. 24. v. 5. me vivant entre les morts, *Tanquam viventem cum mortuis..* Et bien loin de prendre aucune liaiſon ny de faire aucun pacte avec les creatures, il les regardera toutes dans une égale inſenſibilité : La vie, la mort, la maladie, la ſanté, le repos, le travail, la honte, la gloire, la loüange, & le mépris, ne le
In actionibus Sanct. Patr. toucheront non plus que ſi il eſtoit impaſſible. Il ſera comme l'idole de cét ancien Solitaire qui ne s'émouvoit ny des loüanges ny des injures: Et s'il arrive que par une fragilité, de laquelle nul homme ne peut

peut eſtre entierement exempt, tandis qu'il vivra dans une chair mortelle, ſon cœur vienne à s'appeſantir & à s'arreſter ſur quelqu'une de ces choſes qu'il ne luy eſt plus permis d'aimer; il s'élevera auſſi-toſt contre luy-meſme, & ſe fera ce reproche: *Hâc nocte animam tuam repetunt à te*, mon ame, à quoy penſez-vous? avez-vous oublié ce que vous eſtes, & ce que ſont les choſes, dont vous voulez vous occuper; vous eſtes preſte à paroiſtre au jugement de celuy qui vous en a interdit la joüiſſance; ne ſçavez-vous pas que vous ne leur eſtes plus propre, & qu'elles ne ſont plus dignes de vous; qu'il faut qu'elles vous échappent au moment que vous croirez vous y attacher, & que vous tomberez pour jamais dans la main de celuy que vous aurez ſi injuſtement abandonné pour l'amour d'elles?

Un troiſiéme avantage qu'on trouve dans la meditation de la mort, c'eſt qu'en éloignant les choſes de la terre, elle rapproche celles du Ciel; que nous donnant un cœur de bronze pour les unes, elle nous donne pour les autres un cœur de chair: & qu'à meſure qu'elle détruit en nous l'amour du monde, elle y fait regner l'amour de JESUS-CHRIST. Ce qui eſt cauſe qu'on n'eſt point touché des choſes éternelles; & que le bon-heur que Dieu promet à ceux qui le ſervent, tout infiny qu'il eſt, fait ſur nous des impreſſions ſi legeres, c'eſt qu'on le conſidere comme éloigné, & que l'intervale qui nous en ſepare le diminuë de telle ſorte à noſtre eſprit, qu'il n'a rien dans noſtre opinion qui ſoit comparable aux peines qu'il faut endurer pour l'acquerir. On parle aux hommes des maux & des felicitez futures ſans fruit & ſans effet, parce qu'ils ſont tellement accoûtumez à ſe conduire par les ſens, que dés-là que les choſes ne ſont pas preſentes, ils les comptent pour rien; & elles ne leur paroiſſent que

des évenemens douteux, & des avantures incertaines.

La pensée de la mort, mes freres, détruit toutes ces distances; le veritable Solitaire qui la porte vivement gravée dans son esprit, a sans cesse l'Eternité de Dieu presente devant les yeux. Comme il ne s'en voit separé que par un instant, il est dans une attente continuelle que JESUS-CHRIST l'appelle à luy, & qu'il luy plaise de le joindre à la compagnie de ses Saints, son Sauveur est l'objet unique de toutes ses vûës, & de tous ses desirs; Il le considere comme la cause du bon-heur, dont il est sur le point de joüir; il pense à la reconnoissance qu'il luy doit pour toutes les graces qu'il luy a déja faites, & qu'il est encore prest de luy faire; il pense, comme
Grad. 6. dit saint Jean Climaque, à la Majesté infinie de
art. 15. Dieu, à ce Royaume, dont la durée aussi-bien que la gloire n'aura point de bornes. Il pense à ce zele qui a embrazé tant de saints Martyrs; à ce supréme & invisible témoin qui ne détourne jamais de dessus luy les regards de sa misericorde, selon les paroles
Ps. 15. v. du Roy Prophete: *Providebam Dominum in conspectu*
9 *meo semper, quoniam à dextris est mihi ne commovear.* Il pense aux Anges, à ces Esprits saints qui environnent son trône; ajoûtons, mes freres, qu'il pense à sa sortie de ce monde, laquelle selon l'esperance que Dieu luy en a donnée, doit estre le moment de son exaltation & de son triomphe.

Nous pouvons compter la componction du cœur pour un quatriéme effet de la meditation de la mort. Comme elle nous montre les deux faces de l'eternité, & qu'elle nous en rend les maux & les biens également presens, il ne se peut qu'elle ne fasse sur nous des impressions differentes; & que le sentiment que Dieu nous donne en cela de ses misericordes, ne soit mêlé & temperé par la vûë & par la crainte de ses jugemens. Ainsi le Solitaire qui

est-

est fortement occupé pendant sa vie, de la pensée de la mort, repasse souvent dans son esprit toutes les circonstances, dont elle doit estre accompagnée. Il se voit devant le tribunal redoutable de JESUS-CHRIST, qui va decider pour jamais de son estat; il considere le compte qu'il luy demandera de la majesté de son image, qu'il a imprimée dans son ame par la creation; qu'il a rétablie par le Baptesme, & retracée de nouveau par la grace qu'il luy a faite de l'engager dans une vie penitente; Il considere l'excellence de sa condition, & l'indignité de ses œuvres; Il voit ce nombre presqu'infiny de pechez qu'il a commis, qui ne luy estoient pas sensibles dans le détail, mais qui tous ensemble luy paroissent comme des montagnes; cette multitude de paroles qu'il a si inutilement proferées; cette foulle de distractions & de pensées vaines, dont une seule n'échappe ny à la connoissance, ny à la justice de Dieu; Il voit ses actions les meilleures, selon l'expression du Prophete, auprés de la sainteté de Dieu, comme un linge soüillé. Tout ce qu'il a jamais dit, Isa. c. 64. 6.
fait, ou pensé contre la sainteté de sa Profession, & l'integrité de ses devoirs, est exposé devant ses yeux. Il se represente des troupes de Demons impitoyables qui luy supposent des crimes, & qui l'accusent des fautes mesmes qu'il n'a jamais commises; il se represente ces flamnies de feu, ces abysmes soûterrains, ces tenebres affreuses, & ces descentes obscures, toutes prestes à recevoir ceux qui y seront precipitez. Tous ces objets si terribles se montrent à un Solitaire, frappent son esprit & ses sens; & si sa vie ne répond pas tout-à-fait à la verité de sa Profession, ils le remplissent de frayeur, ils le penetrent, ils le percent jusqu'au fond de ses os; & Dieu le regardant en pitié, ils luy font prendre des resolutions d'entrer dans une voye plus sainte & plus reglée.

Mais s'il eſt fidele, & s'il fait ce qu'il peut pour garder ſes promeſſes, bien loin de le jetter dans le trouble, ny d'ébranler ſa confiance, toutes les marques qu'il a receuës de la bonté de Jesus-Christ, viennent à ſon ſecours, le ſoûtiennent, & fortifient ſon eſperance & ſa foy. Il a recours à cette protection, dont il a tant de fois reſſenty la puiſſance; Son cœur eſt preſſé de l'amour qu'il luy porte, de la douleur de luy avoir déplû auſſi-bien que de la crainte de ſa colere; ſa componction eſt continuelle, & il ne ſçauroit ſe laſſer de pouſſer des gemiſſemens, & de répandre des larmes. Et ſi ſes pleurs luy ſervent de nourriture les jours & les nuits, il peut auſſi dire que le Seigneur fait par ſa miſericorde, que ſa douleur & ſon amer-

Pſal. 29. v. 15. tume deviennent ſa conſolation & ſa joye: *Convertiſti planctum meum in gaudium mihi*; Car ſon ame eſtant & rafraîchie & purifiée par l'abondance de ſes pleurs, n'a plus que des ſentimens & des penſées de paix, de reconnoiſſance & de benediction; Elle s'écrie ſans ceſſe avec de violens tranſports; C'eſt vous, Seigneur, qui me délivrez de la fureur

Pſal. 17. v. 19. 20. 21. & 48. & de la rage de mes ennemis: *Factus eſt Dominus protector meus; eripuit me de inimicis meis fortiſſimis, & ab iis qui oderunt me, liberator meus de inimicis meis iracundis.*

Enfin, une cinquiéme utilité de la meditation de la mort, c'eſt qu'elle conſole un Religieux de la longueur de ſon exil, & de l'affliction que reſſentent tous ceux qui vivent avec pieté dans cette region de larmes. Il voit la face du monde toute défigurée par le peché; Il voit des hommes unis dans une Societé ſainte par quelques liens exterieurs, qui deſavoüent par le détail & par le corps de leurs actions ce qu'ils profeſſent. La cupidité eſt l'ame de leur conduite, & au lieu d'y remarquer de ces traits qui ſelon la parole de Jesus-Christ, di-

diſtinguent ceux qui ſont à luy, de ceux qui n'y ſont pas, les paſſions ſont les caracteres de leurs œuvres; ils n'agiſſent preſque jamais que pour leur plaiſir, pour leur fortune, ou pour leur gloire. JESUS-CHRIST qui devroit eſtre par tout, ne ſe trouve en rien, & il ſemble à la maniere dont ils vivent, que pour eſtre Chreſtien, ce ſoit aſſez d'en avoir le nom.

S'il regarde de plus prés les lieux & les conditions, qui dans le deſſein de Dieu, & par la ſainteté de leur Origine & de leur Inſtitut, devroient eſtre comme les refuges de la pieté & de la religion, lors que l'impieté des hommes luy fait la guerre; il trouve que le deſordre s'y eſt fait des ouvertures & des entrées comme par tout ailleurs. Qu'on n'y reconnoiſt plus ny la ſimplicité, ny la vertu, ny les maximes, ny la diſcipline des Saints; que l'Eſprit de JESUS-CHRIST qui les a formées, s'en eſt retiré; qu'on y marche par des chemins; qu'on y ſuit des voyes qui ne ſont point les ſiennes; & que les choſes ſont venuës juſqu'à cét excés, que les hommes ayant eu honte de leurs dereglemens, & neanmoins ne pouvant ſe reſoudre à les quitter, ils ſe ſont faits des raiſons pour les autoriſer & pour les défendre. Cependant le zele qu'il a pour le ſervice de Dieu ſon Maiſtre, & pour la gloire de ſon nom, fait qu'il ne peut voir ſa Majeſté deshonorée par une conſpiration ſi generale, que ſon ame ne ſoit toute plongée dans l'amertume & dans la triſteſſe.

Mais quand il vient à ſe conſiderer luy-meſme, il ne trouve rien non ſeulement qui le contente, mais qui n'augmente ſa peine & ſa douleur; Il voit dans le fond de ſon ame une ſource vive de tous les maux qu'il ne commet point en effet; mais qu'il commettroit ſans doute, ſi Dieu ne prenoit un ſoin particulier de conſerver ſon innocence. Il découvre

cette multitude effroyable de passions differentes, qui n'estant qu'enchaînées par les liens de la grace, mais non pas détruites sont comme autant de lions rugissans qui attaquent par des efforts continuels, ses resolutions les plus saintes. Il sent dans ses sens la loy du peché s'élever incessamment contre la loy de la raison ; & ce qui l'afflige davantage, c'est que ses resistances ne sont jamais si fideles, qu'il ne luy échappe toûjours quelque chose qui blesse la sainteté de celuy auquel il ne doit & ne veut point déplaire. Ainsi il craint que ses infidelitez venant à se multiplier, la patience de JESUS-CHRIST ne se lasse, sa misericorde ne se resserre, & qu'il ne trouve plus en luy la protection accoûtumée.

Un Solitaire estant comme assiegé de toutes ces pensées, ne voit rien icy-bas qui puisse le soulager, les maux publics, ses propres miseres, l'injure que reçoit JESUS-CHRIST par une desobeïssance presque universelle, l'accablent & le portent dans l'extremité de la douleur. Mais aussi-tost qu'il tourne les yeux du costé de la mort, il voit dans la fin de sa vie la fin de ses disgraces ; Il voit qu'en cessant de vivre il va cesser d'estre mal-heureux ; son déplaisir s'appaise, son ame se rassure ; Il est, selon saint Augustin, comme un voyageur qui se console du mauvais temps, parce qu'il est tout prest d'achever son voyage ; ou comme un Athlete qui souffre constamment ses travaux & ses blessures, croyant à tous les momens qu'il va finir le combat, & remporter la victoire.

Enfin, mes freres, les biens & les secours que les Solitaires tirent de la meditation de la mort, sont si grands, & en si grand nombre, qu'il ne m'est pas possible de vous en donner une idée qui les égale ; Et quand je vous diray que cette pensée excite la ferveur ; qu'elle bannit toute paresse ; qu'elle fixe la mobilité des ames ; qu'elle empêche

la dissipation de l'esprit ; qu'elle rend la penitence agreable ; qu'elle oste le dégoust des humiliations & des mépris ; qu'elle éteint l'intemperance de la bouche ; qu'elle produit un abandonnement de tous les soins de la terre, une vigilance exacte, une priere pure & ardente ; qu'elle inspire la pieté ; qu'elle la conserve : En un mot, que selon l'expression de saint Jean Climaque, toutes les vertus sont ses meres & ses filles ; je ne vous diray rien que ce que les Saints nous en ont appris : Mais bienheureux sont les Solitaires qui n'ont pas besoin d'étudier ces veritez importantes dans les livres, mais qui les connoissent par leur propre experience. Grad. 6. a. 4.

CHAPITRE XIV.

Des Jugemens de Dieu.

QUESTION PREMIERE.

Un Solitaire doit-il s'occuper des Jugemens de Dieu comme d'une pensée ordinaire ?

REPONSE.

IL seroit bien difficile de conserver la pensée de la mort, & de n'avoir pas les Jugemens de Dieu devant les yeux. Ce sont des évenemens si unis par eux-mesmes, qu'ils ne doivent point estre separez dans nos pensées. La mort n'a rien qui la suive de plus prés que le Jugement de JESUS-CHRIST ; mourir & estre jugé, c'est presque une mesme chose. La pensée de la mort ne seroit pas fort utile si elle n'estoit jointe à celle du jugement. On sçait aussi que le discours ordinaire de la pluspart des hommes, est qu'ils ne se mettent point en peine

de la mort, mais seulement de ses suites; c'est à dire, qu'ils n'apprehendent pas de mourir, mais d'estre jugez.

In Psal. 147. Saint Augustin disoit à son peuple, qu'il devoit incessamment l'entretenir des jugemens de Dieu, c'est à dire, qu'ils devoient eux-mesmes y penser toûjours; puisque l'on n'en parle qu'afin que l'on y pense. C'est une pensée de laquelle JESUS-CHRIST nous ordonne de nous occuper sans cesse, quand il

Matt. 25. 13. dit: *Vigilate itaque, quia nescitis diem, neque horam*; & veritablement ce jour & cette heure est si terrible; & l'affaire qui s'y décidera, d'une si grande importance, qu'on ne sçauroit assez s'étonner de ce que ne pouvant douter qu'elle n'arrive, l'on est capable de penser à d'autres choses. Que l'on dise à un homme que sa maison est preste de tomber, & que sa ruïne peut arriver dans tous les momens, il ne differera point d'en sortir. Et c'est une chose étrange, il sçait qu'il est menacé du plus grand de tous les malheurs, dont celuy-cy n'est pas l'ombre: qu'il n'y a point d'instans dans lequel il ne puisse en estre surpris, & cependant sans y faire reflexion il vit dans une assurance entiere, & comme s'il n'avoit rien à craindre; Ces coups imprevûs, ces accidens inopinez qui enlevent tant de personnes, & qui sont des executions veritables des jugemens secrets que JESUS-CHRIST a rendus contre elles, frappent ses yeux, mais ne touchent point son cœur: Sa dureté resiste à tout, & l'on diroit à voir sa conduite & sa securité, que l'Apostre l'a excepté & n'a point parlé pour luy, quand il a dit; Qu'il faut que tous les hommes comparoissent un jour devant le tribunal de JESUS-CHRIST, pour recevoir la recompense du bien, ou la punition du mal que

2. Cor. c. 5. v. 10. châcun aura fait pendant sa vie: *Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum.*

Les

Les Saints qui ont voulu nous preserver & se garantir eux-mesmes, de cette insensibilité & de cette lethargie mortelle, ont pris un grand soin de conserver la presence de ce Jugement dernier, de nous en donner des instructions & de vives peintures.

C'est ce qui a fait dire à saint Ephrem, que l'entretien ordinaire des Moines devoit estre du Jugement. En quelque lieu que vous soyez, dit ce grand « Saint, soit en chemin, soit à table, soit dans vos « lits, pensez incessamment au Jugement futur, & « à l'avenement de ce juste Juge: conservez-en le « sentiment dans le fonds de vos cœurs; dites-vous « les uns aux autres quelles seront ces tenebres exterieures; ce feu qui ne s'éteindra point, ce ver qui « ne mourra jamais, ce grincement de dents; de « quelle sorte ces fleuves de feu embraseront la terre « & la purifieront de ses crimes. Les Cieux s'enfuiront avec autant de vîtesse qu'un parchemin qui se « replie; les Astres tomberont comme les feüilles des « arbres, le Soleil & la Lune perdront leur clarté; « Comment le Juge décendra des Cieux tout étincelant de lumiere; comment sa venuë sera precedée « par un boulversement general de la nature. Quel « sera l'appareil de ce tribunal redoutable; l'ébranlement de la terre, l'éclat effroyable de ces trompettes, l'ouverture des sepulchres; de quelle maniere les morts seront excitez de leur sommeil, les « ames rentreront dans leurs corps; Enfin comment « les Saints seront élevez dans l air pour aller au-devant de JESUS-CHRIST; & comment les méchans, « & ceux qui auront negligé le soin de leur salut, seront exclus pour jamais de son Royaume. «

Serm. de compunct. animi.

Ces paroles que le saint Abbé Evagre disoit à ses disciples, sont bien dignes d'estre remarquées. Rappellez, mes freres, vos pensées en vous-mesmes, & remettez-vous devant les yeux le jour de la mort, puis-

Pelag. Diac. tit. 3.

puiſque c'eſt un moyen de mortifier vos ſens. Songez quel eſt l'horrible mal-heur des damnez ; repreſentez-vous cét inſupportable ſilence, ces profonds gemiſſemens, ces craintes continuelles, ces combats interieurs qui leur déchirent le cœur, ces douleurs preſſanntes, cette cruelle attente d'étre encore plus mal-heureux à l'avenir, & ces larmes ameres qui ne diminueront & ne finiront jamais. Souvenez-vous auſſi du jour de la reſurrection ; imaginez-vous ce divin, terrible & épouvantable Jugement. Songez quel ſera la confuſion que les pecheurs recevront à la vûë de Dieu & de JESUS-CHRIST, en preſence de tous les Anges & de tous les hommes. Conſiderez que cette confuſion ſera ſuivie d'un feu eternel, d'un remords de conſcience, qui comme un ver immortel ne ceſſera jamais de les ronger, des tenebres de l'Enfer, du grincement de dents, & de tous les autres ſupplices que l'on ne ſçauroit imaginer.

Paſchaſe Diac. Nous ne pouvons ne pas joindre à cette inſtruction ſi importante le ſentiment de ce grand Solitaire, lequel aprés avoir écouté les differentes diſpoſitions dans leſquelles ceux qui avoient parlé devant luy, avoient paſſé le temps de leur retraite. Pour moy, leur dit-il, je me conſidere en quelque endroit que j'aille, & de quelque coſté que je me tourne, tout environné de mes pechez ; ce qui eſt cauſe que je me regarde comme ayant merité l'Enfer, & que je me fais ce reproche à moy-meſme ; Va-t'en avec ceux à qui tu devrois avoir déja tenu compagnie, & dont tu dois bien-toſt augmenter le nombre. Là je vois des yeux de l'eſprit des pleurs continuels, accompagnez de gemiſſemens, de grincemens de dents, & de tremblemens inconcevables. Je voy une mer toute de feu, qui n'a point de bornes, dont les flots brûlans s'élevant à gros boüillons, avec un bruit épouvantable, ſemblent aller

juſ-

jusqu'au Ciel, & qui reduisent en cendres tout ce qu'ils rencontrent. Je voy un nombre innombrable d'hommes precipitez dans cette mer par les Demons, qui tous ensemble jettent des cris & des hurlemens si terribles, que l'on n'en entend point dans le monde qui en approchent; & la misericorde de Dieu s'enfuit & s'éloigne d'eux, à cause de l'énormité de leurs crimes. Alors je me jette contre terre, je me couvre la teste de poussiere, je prie Dieu de ne pas permettre que je tombe dans ces horribles tourmens: Je pleure le mal-heur des hommes, qui sans considerer l'excés de ces maux qui les attendent dans l'autre vie, osent parler & s'entretenir d'autre chose en celle-cy: J'occupe mon esprit à les méditer: J'ay toûjours devant le yeux ces douleurs & ces châtimens dont Dieu nous menace; je me reconnois indigne que la terre me porte, & que le Ciel me regarde, & je considere ces paroles du Prophete Roy, comme il les avoit dites sur mon sujet; Mes pleurs ont esté le pain dont je me suis nourry nuit & jour. Psal. 41.

Saint Benoist nous apprend dans sa Regle ch. 7. de l'humilité, premier degré, qu'un Moine doit avoir incessamment devant les yeux la crainte de Dieu, & ne perdre jamais le souvenir de ses derniers jugemens .... Qu'il doit avoir sans relâche dans la bouche de son cœur, ces paroles du Publicain de l'Evangile: *Domine non sum dignus levare oculos meos ad Cœlum.* Luc. 18.

Saint Bernard comprend en peu de paroles ce que quantité d'autres Saints ont dit sur ce sujet. Je crains, dit-il, le visage de ce Juge capable de faire trembler les Anges mesmes; je crains la colere de ce Dieu puissant; je crains les marques de sa fureur; je crains ce fracas du monde boulversé; cét embrasement des élemens, cette tempeste épouventable; cette voix de l'Archange; cette parole dure & ter- S. Bern. serm 16. in Cant.

terrible. Je tremble en penſant aux dents de ce monſtre infernal, au gouffre de l'Enfer, à ces Lions affamez, & tout preſts à devorer leur proye; je ſuis ſaiſi d'horreur par l'image de ce ver qui rongera les méchans, de ce feu qui les brûlera, de cette fumée & de cette vapeur de ſouffre, de ces vents impetueux & de ces tenebres exterieures. Qui mettra dans ma teſte une ſource d'eau, & qui donnera une fontaine de larmes à mes yeux, pour prevenir par mes pleurs, ces pleurs eternelles, ces horribles grincemens de dents, ces cruels liens & le poids de ces chaînes qui accableront, qui ſerreront, qui brûleront les réprouvez ſans les conſumer? *Paveo gehennam, paveo Judicis vultum, ipſis quoque tremendum Angelicis poteſtatibus. Contremiſco ab ira potentis, à facie furoris ejus, à fragore ruentis mundi, à conflagratione elementorum, à tempeſtate valida, à voce Archangeli, & à verbo aſpero. Contremiſco à dentibus beſtiæ infernalis, à ventre Inferi, à rugientibus præparatis ad eſcam; horreo vermem rodentem & ignem torrentem, fumum & vaporem, & ſulphur & ſpiritum procellarum; horreo tenebras exteriores. Quis dabit capiti meo aquam, & oculis meis fontem lacrymarum, ut præveniam fletibus fletum & ſtridorem dentium, & manuum pedumque dura vincula, & pondus catenarum, prementium, ſtringentium, urentium nec conſumentium.*

Ce n'eſt pas encore aſſez de vous dire que la meditation des Jugemens de Dieu eſt ſainte, qu'elle eſt utile & qu'elle vous convient; il faut que vous croyez qu'elle vous eſt neceſſaire, & que vous la mettiez au nombre des occupations dont vous ne ſçauriez vous paſſer; non ſeulement à cauſe qu'elle vous eſt ſi recommandée par les Saints; mais parce qu'elle eſt eſſentielle à voſtre eſtat. Vous eſtes penitens de profeſſion, & un penitent eſt un homme qui n'a qu'une affaire en ce monde, qui eſt de

ſe preparer au Jugement de JESUS-CHRIST, & d'eſſayer d'en éviter la rigueur, en purifiant ſa vie par les larmes & par les travaux de la penitence.

Occupez-vous donc, mes freres, de ce Jugement de Dieu ſi ſalutaire & ſi terrible tout enſemble, puiſque c'eſt un moyen de vous le rendre favorable, penſez à ſa juſtice pendant que vous vivez; de telle ſorte que vous trouviez ſa miſericorde en mourant. Penſez-y en la maniere qu'il vous l'ordonne, c'eſt à dire en veillant ſur vous-meſmes avec tant de ſoin & d'exactitude, qu'il ne vous échappe rien qui puiſſe irriter la colere de voſtre Juge au lieu de l'appaiſer, & en le priant avec tant de foy & de ferveur que vous l'obligiez de détourner de deſſus vos teſtes ces effroyables mal-heurs, qui menacent tous ceux qui vivant dans une chair mortelle, ſont toûjours comme flotans entre l'eſperance & la crainte: *Vigilate itaque, omni tempore orantes, ut digni habeamini fugere iſta omnia, quæ futura ſunt, & ſtare ante Filium hominis.* Luc. 21. v 36.

QUESTION II.

Cette preſence des Jugemens de Dieu ne peut-elle pas jetter les eſprits dans le découragement & dans la triſteſſe? & n'y a-t'il pas de l'inconvenient à s'en faire le ſujet d'une meditation ordinaire?

RE'PONSE.

LA vûë des Jugemens de Dieu a toûjours eſté eſtimée ſi neceſſaire & ſi utile aux pecheurs devant & aprés leur converſion, qu'il n'y a rien que les ſaints Peres nous ayent recommandé davantage, comme vous l'avez remarqué ſans doute par tout ce que nous avons déja pû dire en vous parlant de l'obligation que les Religieux ont de pleurer leurs pechez, & de vivre dans l'attente de la mort. Mais afin

afin de vous persuader entierement d'une verité si constante, & qui est d'un si grand secours pour ceux qui sont obligez, comme vous, à une pieté exacte.

Considerez, mes freres, que c'est par la crainte des Jugemens de Dieu, que le saint Esprit opere dans les pecheurs les premiers desirs & les premieres pensées qui leur viennent de leur salut ; que c'est par elle qu'il les prévient, qu'il les arreste dans le cours de leurs iniquitez, qu'il les frappe, qu'il les ébranle, qu'il les renverse ; & qu'aprés les avoir remplis de frayeur, il leur fait pousser ces cris, perçans dans l'excés de cette crainte : *Quis novit potestatem iræ tuæ, &c.* Seigneur, qui est celuy qui connoist le poids de vostre indignation ? Et qui peut comprendre quelle est la grandeur de vostre colere ? C'est par elle qu'il les conduit dans l'unique moyen qu'ils puissent prendre pour sortir de cét estat de trouble & de confusion dans lequel ils se trouvent ; qui est de se relever par l'esperance, & de s'adresser à sa misericorde par la confiance qu'ils ont aux merites de JESUS-CHRIST. *A divinæ justitiæ timore quo utiliter concutiuntur, ad considerandum Dei misericordiam se convertendo, in spem eriguntur.* D'où venant à le considerer, comme celuy qui seul est capable de les délivrer de cette effroyable tempeste dont ils sont menacez ; il faut par une consequence infaillible, qu'ils conçoivent pour luy les premiers sentimens de reconnoissance & d'amour, & qu'ils regardent desormais avec horreur & avec detestation toutes ces actions criminelles, par lesquelles ils ont eu le mal-heur de l'offenser & de luy déplaire. *Illumque tanquam omnis justitiæ fontem, diligere incipiunt ; ac propterea moventur in peccata per odium atque detestationem.*

[Marginal notes: Psal. 89. v. 11. — Conc Trid sess 6. de justific. c. 6. — Ibid.]

Voilà ce qu'un pecheur doit à la crainte de Dieu, & comme quoy ses premieres consolations luy vien-

viennent, & ſont les effets de la vûë de ſes Jugemens.

Si cette crainte luy a eſté d'un ſi grand ſecours dans le commencement de ſa converſion, elle ne luy ſera ny moins avantageuſe, ny moins neceſſaire dans la ſuite. Elle a contribué à luy faire retrouver l'innocence qu'il avoit perduë, elle contribuera à la luy faire conſerver aprés l'avoir recouvrée : Et bien loin de troubler le Ciel de ſon cœur, comme on le prétend, & de le couvrir d'obſcuritez & de nuages, rien ne ſervira davantage à le maintenir dans la paix & dans la ſerenité, & n'empêchera plus efficacement que la tranquillité, ou plûtoſt la charité de JESUS-CHRIST, qui en eſt la veritable ſource, ne luy ſoit oſtée.

Il arrive d'ordinaire que les ames qui ſont revenuës à Dieu des égaremens du monde, & qui font profeſſion de le ſervir tombent dans l'abbatement, dans le progrés auſſi-bien que dans l'entrée de leur converſion; & ſe trouvent remplies d'ennuis & de triſteſſes qui leur ſont cauſées par les doutes qui leur viennent ſur leur perſeverance, & par l'apprehenſion qu'elles ont que ce grand nombre de fautes & de pechez qu'elles commettent preſque dans tous les momens, ne détournent Dieu de leur conduite, & ne l'obligent de retirer la main qu'il leur avoit tenduë. C'eſt ce qui fait plus ſouvent qu'on ne le peut dire, qu'un Religieux qui eſt hors des déreglemens & des iniquitez groſſieres, paſſe neanmoins ſes jours privé de ce repos & de cette joye interieure que le ſaint Eſprit répand dans les ames qui ſont ſoigneuſes de garder la charité & la juſtice, & qui évitent, autant qu'elles le peuvent, l'occaſion de luy déplaire. Si vous demandez à ce Religieux le ſujet de ſa peine, & qu'il vous expoſe avec ſincerité l'eſtat de ſa vie; vous connoiſtrez qu'il n'eſt inquiet & chagrin, que parce qu'il eſt infidele; Il vous avoüera qu'il eſt diſtrait dans ſes prieres, diſſipé

dans tous ses exercices, sujet à murmurer contre son Superieur, à s'impatienter contre ses Freres; languissant dans le service de Dieu; prompt & vif dans les choses qui se rencontrent selon son humeur; immortifié, immodeste, leger, toûjours prest à regarder, à rire, à censurer la couduite des autres, & negligeant à regler la sienne; Enfin cette multitude de desordres, de méchantes habitudes, & d'actions dereglées, sont causes qu'il ne fait aucun usage des biens que sa Profession renferme, & qu'il est incessamment plongé dans l'amertume.

Mais si vous voulez le retirer de cét estat, & apporter à ses maux un remede prompt & certain, persuadez-le de vivre dans la crainte des Jugemens de Dieu, de marcher dans la vûë & dans la presence de ses justices; de rappeller souvent dans sa memoire que rien n'échappe à sa connoissance, qu'il sçait le nombre de nos paroles, de nos actions, & de nos pensées, & qu'il n'y a point d'instant qui ne puisse estre celuy dans lequel il a resolu de toute eternité de nous en demander compte. Car comme il n'y a rien qui puisse le rendre plus exact, plus fidele, & plus attentif à toute sa conduite, ny qui puisse davantage exciter sa vigilance, son application, & son zele pour regler selon la Loy de Dieu, jusqu'aux moindres circonstances de sa vie; il n'y a rien aussi qui puisse la rendre plus pure, plus innocente, & plus conforme aux volontez de Dieu; ny par consequent qui soit plus capable de rendre son esprit libre, & son ame tranquille & contente; & de bannir toutes ses inquietudes & ses peines qui n'estoient que les effets de sa negligence, de sa paresse, ou de son infidelité.

QUESTION III.

Ne pourroit-on pas dire que cette pratique seroit bonne pour les gens qui commencent, mais non pas pour ceux qui ont déjà fait du chemin dans la pieté ?

REPONSE.

IL est aisé de vous montrer qu'elle est utile pour les uns, comme pour les autres; pour ceux qui sont avancez, comme pour ceux qui commencent, & que les Solitaires y trouvent de grands avantages, soit pour ne pas décheoir de la Religion qu'ils ont acquise, soit pour s'élever à une perfection plus éminente, jusqu'à ce qu'ils soient arrivez à cet état, & à ce degré d'une charité consommée, & que cette crainte chaste qui doit demeurer dans les siecles des siecles, ait pris la place de la crainte des chastimens & des supplices.

Le Demon combat ceux qui sont à Dieu, & qui font profession de le servir, par des manieres differentes; tantost il les attaque par des tentations violentes; tantost il essaie de les jetter dans des affoiblissemens & des défaillances insensibles, & il se peut dire que dans l'un & dans l'autre cas, la presence des jugemens de Dieu leur donne des forces; qu'elle les affermit, & que rien ne contribuë davantage à les soûtenir contre ses efforts.

Un Solitaire est surpris par une passion maligne & subite, comme par un coup de tempeste; & souvent l'amour qu'il a pour Dieu n'estant pas assez vif, & n'ayant pas encore poussé dans son cœur des racines assez profondes, il est ébranlé, la tentation le presse; il commence à ceder, & pour lors la main de l'amour estant trop foible pour le soûtenir, celle de la crainte vient à son secours; elle l'arreste dans le penchant du precipice, & le garantit d'une chûte

qu'il ne pouvoit éviter. Ainſi la veuë des jugemens de Dieu fait ſouvent dans les ames encore imparfaites, ce que la veuë de ſa bonté n'eſt point capable de faire.

Il en eſt de meſme, mes freres, dans les ſuggeſtions plus lentes, plus cachées, & plus couvertes, lors que par des impreſſions ſecretes de licence, de relâchement, & d'indevotion, le Demon prepare aux ames, & leur fait prendre peu-à-peu le poiſon par lequel il a reſolu de les perdre. Car de quel remede plus puiſſant peut-on ſe ſervir pour en empêcher l'effet, que de la veuë des jugemens de JESUS-CHRIST, rien n'eſtant plus capable, comme nous l'avons remarqué, & comme l'aſſurent tous les Saints, de diſſiper cette diſpoſition letargique, & ce ſommeil qui cauſe quelquefois une langueur, & une inſenſibilité mortelle à ceux qui marchoient avec plus de vigilance & plus d'ardeur.

La crainte donc & la veuë des jugemens de Dieu, mes freres, fait que les Solitaires évitent les pieges que leurs ennemis leur tendent; qu'ils reſiſtent à la force avec laquelle ils les attaquent; & non ſeulement elle conſerve leur charité & luy ſert de rampart & de défenſe, mais encore elle en procure & l'accroiſſement & le progrés.

Ce qui fait que la charité croiſt dans nos cœurs avec tant de peine, c'eſt qu'elle y rencontre des obſtacles qui l'arreſtent; Les vices, les pechez, les méchantes habitudes ſont comme des ſaletez & des ordures qui bouchent les conduits & rempliſſent les canaux, en ſorte que cette eau toute pure, & toute celeſte, n'ayant pas ſes écoulemens libres, eſt forcée & contrainte de ſe reſſerrer, & ainſi elle ne
Baſ. prol. in Reg. fuſ. diſp. peut pas ſe répandre avec abondance. Mais comme le propre de la crainte, ſelon ſaint Baſile, eſt de retenir le Solitaire dans une obſervation exacte de la Loy, de faire qu'il ne luy échappe rien de ce qu'el-

le luy preſcrit ; & qu'il n'eſt pas poſſible dans le ſentiment du meſme Saint, que celuy qui a les jugemens de Dieu preſens, neglige aucun point de ce qu'il luy commande. Il eſt certain que la crainte fait les chemins, qu'elle prepare les voyes, qu'elle ouvre les paſſages, & que par ſon ſecours les ames s'élevent à cette charité parfaite, qui ne ſçait ce que c'eſt que de craindre. *Timor locum præparat charitati.* Aug. tr. 9. in Ep. 1. Ioan.

C'a eſté dans tous les temps la penſée & la doctrine des Saints. Un Pere des premiers ſiecles dit, qu'on ne peut aimer Dieu par le ſentiment du cœur, ſi auparavant on ne l'a craint de tout ſon cœur : que la crainte purifie l'ame, qu'elle l'amollit, qu'elle la rend capable d'exercer la charité, & qu'il n'y a que ceux qui ne ſont plus du monde, & qui n'ont plus de part à ſes ſoins, qui puiſſent avoir cette crainte .... Que la crainte jointe avec un amour mediocre, appartient à ceux qui ſont encore dans la vie purgative ; mais que pour ceux qui ſont entierement purifiez, ils joüiſſent d'une charité parfaite, & ne connoiſſent plus de crainte : *Perfecta charitas, &c.* Diadoc. de perfec. ſpir. c. 16. & 17. Bibliot. P. tom. 5.

Il dit que ces paroles du Prophete, *Timete Dominum omnes Sancti ejus. Diligite Dominum omnes Sancti ejus*, s'entendent des juſtes ; que la crainte eſt pour ceux dont la charité eſt mediocre, & que l'amour eſt pour ceux qui en ont une parfaite ; Que la crainte de ceux qui n'ont qu'une charité mediocre, eſt un feu brûlant qui purifie ; & qu'elle diminuë à meſure que la charité augmente, en ſorte que quand elle eſt conſommée, la crainte s'efface, & l'ame pleine d'une ſainte ardeur s'unit intimement à Dieu par l'operation de ſon ſaint Eſprit.

Saint Auguſtin n'eſt pas d'un autre avis quand il dit que par la crainte des peines qui empeſche de commettre le peché, on acquiert l'habitude de la

 juſtice,

justice, qu'on commence à aimer ce qui paroissoit dur, & que l'on trouve de la douceur dans le service de JESUS-CHRIST. *Incipit amari quod durum erat, dulcessit Deus....* Que cette crainte est bonne, & qu'elle est utile, quoy qu'elle ne soit pas encore cette crainte chaste qui demeure dans les siecles des siecles. Cependant comme c'est la seule charité parfaite qui bannit la crainte, & qu'on ne passe pas tout d'un coup de cette crainte à cette charité parfaite; mais qu'on s'y éleve peu-à-peu, & par differens degrez; il faut de necessité que la crainte se rencontre avec la charité; qu'elle la soûtienne, & qu'elle ne l'abandonne que quand elle a atteint le comble de sa perfection, & qu'elle ne luy est plus d'aucun secours.

Aug. in Ps. 127. enar.

C'est ce que saint Benoist nous enseigne, mes freres, lors qu'aprés vous avoir donné douze Regles pour vous élever à la perfection de vostre estat, entre lesquelles la premiere & la derniere vous obligent à conserver incessamment la crainte & la presence des jugemens de Dieu, il vous declare que lors que vous aurez passé par ces divers degrez de mortification & de penitence, vous acquererez cette charité parfaite qui bannit la crainte, par laquelle vous commencerez de faire sans peine par une habitude sainte, & pour l'amour de JESUS-CHRIST, ce que vous faisiez auparavant par un motif de crainte.

Reg. c. 7. de humil. grad. 1. & 12.

C'estoit l'esprit de saint Bernard, quand il nous a dit qu'il n'a rien trouvé de plus puissant pour acquerir la grace, pour la conserver, & pour la recouvrer aprés l'avoir perduë, que de se tenir devant Dieu, & en tout temps dans l'humilité de la crainte, & non pas dans l'élevement de la science, & que l'homme qui craint toûjours est heureux. Craignez, dit-il, quand la grace vous rit, quand elle vous quitte, & lors qu'elle vous est renduë; & que

ces

ces trois craintes se succedent incessamment les unes aux autres. *Nihil æque inveni efficax ad gratiam promerendam, retinendam, recuperandam, quàm si omni tempore coram Deo inveniaris, non altum sapere, sed timere; beatus homo qui semper est pavidus, &c.* Bern. serm 54. in Cant.

Ce sont des veritez que Dieu nous a enseignées dans tous les temps, soit par ses divines Ecritures, soit par l'exemple de ceux de ses serviteurs qui ont esté davantage remplis de son esprit. Nous voyons dans quantité d'endroits de l'ancien Testament, quelle est l'utilité, & la necessité de la crainte. Nous lisons dans l'Ecclesiastique que Dieu soûtient dans les tentations ceux qui le craignent, & qu'il les preserve des maux, dont ils sont menacez: Que celuy qui a la crainte de Dieu est heureux: que rien n'est capable de le troubler, ny de l'ébranler, parce que le Seigneur est son esperance. Cap. 33. v. 1. Cap. 34. v. 17. Ibid. v. 16. & 17.

JESUS-CHRIST nous commande dans le nouveau, parlant à ses Apostres, de craindre ses jugemens, lors qu'il leur dit; Je vous diray à vous qui estes mes amis, qui est celuy que vous devez craindre; Craignez celuy qui aprés avoir donné la mort, a le pouvoir de precipiter dans les Enfers: *Dico enim vobis amicis meis.... Ostendam autem vobis quem timere debeatis; timete eum qui postquam occiderit, habet potestatem mittere in gehennam.* Il les nomme ses amis, donc ils avoient la charité, & neanmoins il leur ordonne de craindre. Et S. Paul veut que les fideles operent leur salut dans la crainte & dans le tremblement. Luc. 10. v. 28.

Pour ce qui est des exemples, l'Histoire Sainte en est toute pleine, mais il n'y en a point de plus remarquables que celles de Job & de David. Job cêt homme irreprehensible, ce prodige de sainteté, nous apprend que la crainte qu'il a euë des jugemens de Dieu, a esté si grande & si continuelle, qu'il les a toûjours considerez comme des flots irritez, qui

rouloient inceſſamment deſſus ſa teſte, dont il ne pouvoit ſupporter la penſée : *Semper enim quaſi tumentes ſuper me fluctus, timui Deum ; & pondus ejus ferre non potui.*

Iob. 31. v. 23.

Pour le Roy Prophete, quoy qu'il ait eſté un ſerviteur fidele, & que Dieu l'euſt choiſi ſelon ſon cœur ; il ne laiſſoit pas d'avoüer qu'il eſtoit inceſſamment ſaiſi de crainte ; Il redoutoit par tout la colere de Dieu ; il ne penſoit jamais à ſes miſericordes, qu'il ne penſaſt à ſes juſtices ; il luy demande qu'il perce ſa chair de la frayeur de ſes jugemens, & témoigne en mille lieux que ſa crainte ſubſiſtoit encore nonobſtant la grandeur de ſon amour, & que le feu de ſa charité ne l'avoit pas encore entierement conſumée.

Vit. Pat. ſancti Hilar. c. 38.

C'eſtoit dans une diſpoſition ſemblable que ſaint Hilarion aux derniers inſtans de ſa vie, s'écria, Sortez mon ame ! qu'apprehendez-vous ? Il y a ſoixante & dix ans que vous ſervez Dieu, & vous craignez encore de paroiſtre devant luy ? *Egredere anima mea, quid times ? Septuaginta annis ſerviſti Deo, & adhuc times ?*

Ruf. lib. 3. not. 163.

Saint Arſene dans ce meſme ſentiment eſtant preſt de rendre l'eſprit, & verſant des larmes, répondit à ceux qui luy demandoient, pourquoy il pleuroit & s'il craignoit la mort, que veritablement il la craignoit, & que cette crainte n'eſtoit jamais ſortie de ſon cœur depuis qu'il avoit quitté le monde.

Ainſi, mes freres, ne dites jamais ſoûs pretexte de vous conduire par des voyes plus nobles, plus élevées, & plus pures, que la veuë des jugemens de Dieu ne vous eſt pas utile, & qu'il vous convient mieux d'aller à luy par la voye de la charité que par celle de la crainte ; en qualité d'enfans, que comme des eſclaves ; car nous ne demandons pas que voſtre crainte ſoit toute ſeiche, ſterile, & ſans

amour,

amour, qui fait bien que l'on s'abſtient du crime, mais qui n'empeſche pas qu'on ne l'aime, & qu'on n'ait la volonté de le commettre. Mais nous voulons qu'en redoutant ce bras terrible qui punit les crimes, vous adoriez cette main de miſericorde qui diſtribuë les recompenſes & les couronnes; Que vous ayez tout enſemble la preſence des bontez, & celle des juſtices; Que voſtre charité, comme nous vous l'avons déjà dit, accompagne voſtre crainte; qu'elle combatte avec elle, & qu'elle vous défende avec elle; Enfin qu'elle vous porte, qu'elle vous excite à aimer celuy qui ſeul peut vous garantir des maux que vous avez devant les yeux, & ſans l'amour duquel toutes vos craintes ſeroient vaines, infructueuſes & ſteriles. Gardez-vous bien de vous imaginer que voſtre vertu ſoit aſſez avancée pour n'avoir plus beſoin de crainte; & ne vous trompez pas en jugeant temerairement de voſtre eſtat, & en vous attribuant une perfection que vous n'avez point. Penſez avec ſaint Bernard, que ſi ceux qui ſont les plus grands devant Dieu, craignent ce Juge dont les conduites ſont ſi ſecretes & ſi cachées, combien le ſeul ſouvenir de cette diſcuſſion future doit vous remplir de frayeur: *Si occultiſſimum judicium timent etiam magni; quantùm nos ad illius examinis memoriam, convenit trepidare.* Bern ſer. 15 in Pſ. Quihabitat.

Il eſt rare de voir des gens d'une pieté ſi conſommée qu'on puiſſe leur dire qu'ils ne doivent plus craindre; mais il n'y a rien de plus ordinaire que d'en voir qui n'ayant qu'une pieté fauſſe, ou foible, & languiſſante, vivent avec autant de ſecurité que s'ils n'avoient rien à craindre, & ſi on en obſervoit la conduite avec attention, on n'y verroit non plus de marques de charité que de crainte.

Aſſurez-vous, mes freres, quand on a des paſſions à vaincre, que l'on éprouve des guerres inteſtines, que l'on reſſent la loy des ſens s'élever

contre la loy de l'esprit, on n'a point trop de moyens pour se défendre, & on ne se trompera gueres quand on s'appuyera de la crainte aussi-bien que de la charité, & qu'on envisagera le jugement de Dieu dans ses deux faces, c'est à dire, que l'on regardera sa severité & sa justice, aussi-bien que sa bonté & sa clemence.

CHAPITRE XV.

De la Componction.

QUESTION PREMIERE.

La componction est la derniere disposition que vous nous avez marquée, par laquelle un Solitaire peut s'élever à l'excellence de son estat; mais vous nous en avez parlé en tant d'endroits, que vous avez prevenu les questions que nous aurions pû vous proposer?

RE'PONSE.

JE ne laisseray pas de vous dire encore, mes freres, que la pensée de la mort & du jugement produit la componction du cœur, comme le feu produit la chaleur & la lumiere. La consideration de ces deux évenemens n'est jamais seiche & sterile; Et il est mal-aisé de regarder un objet si digne de nos larmes, & de nous empêcher d'en répandre. Un grand Saint disoit que les ames mourroient de frayeur, à la veuë du jugement de JESUS-CHRIST, si elles estoient mortelles, & il n'est pas possible que ce spectacle estant rapproché par la force de la meditation & de la pensée, ne les touche, ne les ébranle, & ne fasse sur elles de profondes impressions.

In Vit. Pat.

Saint

Saint Gregoire de Nazianze diſoit que la crainte du jugement futur, le tourmentoit les jours & les nuits, & ne luy permettoit pas ſeulement de reſpirer; Et ſaint Ephrem n'a point trouvé de moyen plus puiſſant ny plus efficace que celuy-là pour exciter ſes gemiſſemens, & pour remplir ſon cœur du regret de ſes pechez.

Orat. 10. p. 174.

Serm. Aſcetico de vita Religioſa atque Monaſtica, & alibi.

Je vous ay dit bien des fois que les Moines doivent vivre dans les gemiſſemens; qu'ils eſtoient obligez de pleurer non ſeulement pour leurs offenſes particulieres, mais encore pour l'iniquité du monde. Que toute leur vie n'eſtoit qu'un eſtat de douleur & de componction, mais je vous le repete encore, ſi les Moines ſçavoient juſqu'où va leur obligation en ce point, & s'ils penſoient au compte qu'ils en rendront à Dieu, & aux avantages que renferme une diſpoſition ſi ſainte, ils la luy demanderoient inceſſamment, & la plus grande de leurs douleurs ſeroit de n'en avoir pas aſſez pour verſer des torrens de larmes.

Saint Jean Climaque dit que le Solitaire ne verra parfaitement que dans le moment de ſa ſortie de ce monde, l'utilité qu'il aura tirée de ſes larmes: Et nous pouvons vous aſſurer que ce ſera pour lors qu'il connoiſtra le mal-heur de n'avoir pas pleuré ſes pechez, mais que ce ſentiment ne luy ſervira plus de rien. Qu'il connoiſtra la grandeur de ſes maux, & qu'il ne ſera plus en eſtat de les guerir; Son repentir ſera ſans fruit; le ver qui rongera ſon cœur ne mourra jamais, & la colere qu'il concevra dans la veuë de ſon deſaſtre ne produira rien en luy, ſelon la parole du Prophete, que la rage & le deſeſpoir. *Peccator videbit & iraſcetur, dentibus ſuis fremet & tabeſcet.*

Grad. 7. art. 17.

Pſal 111. 10.

C'eſt là le ſentiment de tous les ſaints Moines; & ceux qui ont connu parfaitement leur eſtat, les ont conſiderez comme des gens qui devoient paſ-

ſer

ser leur vie dans une affliction & une sainte tristesse ; soit à cause de la pensée de la mort qui doit incessamment leur estre presente ; soit parce qu'étant penitens par leur Profession, il n'y a rien qui leur convienne davantage que la componction & la douleur.

In sua Reg. 25. 30. 47. Saint Antoine disoit à ses Freres, affligez-vous le jour & la nuit pour vos pechez ; enveloppez-vous de vostre robe & de vostre tunique le jour & la nuit...... Ne vous élevez point, ne riez jamais, & faites que vous pleuriez vos offenses comme celuy qui pleure un mort...... Que vostre visage soit toûjours triste, si ce n'est que quelqu'un de vos Freres vous vienne voir.

Vita Pat. On lit que saint Macaire estant venu de Scethé dans la montagne de Nitrie à la priere des Solitaires qui desiroient entendre quelques instructions de sa bouche avant sa mort, ne leur dit rien, sinon ces paroles : Pleurons, mes freres, & que nos yeux répandent des larmes pour prevenir le temps & le lieu auquel celles que nous verserons, bien loin d'estre un rafraîchissement à nostre corps, seront toutes brûlantes, & ne luy serviront que de tourmens & de supplices.

Vita Pat. Un Solitaire en voyant rire un autre, luy dit, vous riez, mon frere, & nous devons rendre compté de toute nostre vie devant le Seigneur du Ciel & de la terre.

Reg. c. 16 22. Saint Isaïe exhortoit ses disciples en leur disant, soyez incessamment tristes ; mais si quelqu'un de vos Freres vient vous voir, prenez un visage plus serain, afin de faire voir que vous avez la crainte de Dieu..... N'ouvrez jamais la bouche pour rire, car cela feroit voir que vous n'auriez pas la crainte de Dieu.

Vita Pat. Le saint Abbé Pasteur ayant trouvé en son chemin une femme qui pleuroit sur un sepulchre, fit cet-

cette reflexion, si on offroit à cette femme tous les plaisirs du monde, elle n'interromperoit pas le cours de ses pleurs. Il faut aussi qu'un Solitaire ne cesse jamais d'en répandre.

Saint Ammon répondit à un Solitaire qui luy demandoit quelque parole d'édification; soyez semblable à ces criminels qui sont dans les prisons, qui pleurent sans cesse, & qui disent à tous ceux qui les viennent voir; où est nostre Juge, & quand viendra-t'il. Ainsi il faut qu'un Solitaire soit toûjours dans un estat de suspension, & qu'il se charge d'accusations & de reproches en attendant que Jesus-Christ vienne le juger. Vita Pat.

Saint Ephrem estime & nous apprend, que le commencement de la ruïne d'un Solitaire, est le ris, l'impunité & la licence. Que le ris & la licence perdent les bonnes œuvres d'un Solitaire; que le ris détruit la beatitude de l'affliction & du deüil; que le ris scandalise; qu'il renverse les édifices spirituels; qu'il attriste le saint Esprit; qu'il nuit à l'ame, corrompt le cœur, & bannit les vertus. Seigneur, se récrie ce grand Saint, ostez-moy le ris, & accordez-moy le deüil & le gemissement. Tract. non ridendum.

Saint Basile dit, que puisque Jesus-Christ condamne dans son Evangile ceux qui rient maintenant, il est évident qu'un veritable Chrestien ne peut trouver dans toute l'étenduë de sa vie aucun temps pour rire, & particulierement quand il fait reflexion sur ce grand nombre de personnes qui deshonorent la Majesté de Dieu par le violement de sa Loy..... Il dit ailleurs, & saint Gregoire de Nazianze avec luy, qu'un Solitaire doit bannir de sa conversation toute sorte de railleries & de rencontres agreables...... Qu'il est impossible que la vigilance de l'ame subsiste avec un épanchement de paroles facetieuses & plaisantes. Que si on est quelquefois obligé de relâcher un peu de cette austere gra- In Brev. Reg. qu. 31. Constit. Monast. cap. 12. Ibid.

gravité, il faut que nostre discours soit remply d'une grace & d'une gayeté spirituelle, & qu'il soit assaisonné du sel de la sagesse Evangelique, afin qu'il répande au-dehors la bonne odeur de nostre conduite.

Hom. 15 in Epist. ad Heb. Vous riez, dit saint Jean Chrysostome, vous qui faites profession de la vie Monastique, vous qui estes crucifié; Vous riez, vous qui estes obligé de pleurer; Dites-moy, où avez-vous lû que JESUS-CHRIST ait ry, l'avez-vous entendu dire? Non sans doute, mais vous lisez au contraire, qu'il a esté triste, & qu'il a pleuré. *Qui Monachum profiteris, qui crucifixus es, qui debes lugere, rides! dic mihi ubi Christus hoc fecit?*

Vita Pat. Ne vous réjoüissez point, dit saint Nil, ô Israël, & ne vous abandonnez point à la joye comme les nations qui ne connoissent point Dieu; car vous estant separé de Dieu, vous devez verser des larmes.

Adversf. vigil. Saint Jerôme dit que l'estat d'un Moine est un estat de larmes, qu'il pleure incessamment ou pour le monde, ou pour luy-mesme; & qu'il attend avec frayeur l'avenement de JESUS-CHRIST.

Grad. 1. art. 4. & 7. Saint Jean Climaque dit qu'un veritable Solitaire estant touché dans le fond de l'ame de la tristesse salutaire de la penitence, est toûjours occupé de la pensée de la mort; qui n'arreste point le cours de ses larmes, & ne fait point cesser ses profonds & secrets gemissemens jusqu'à ce qu'il ait vû luy-mesme, ainsi qu'un autre Lazare, que JESUS-CHRIST est venu vers luy; qu'il a osté la pierre d'endurcissement de dessus son cœur, & délivré son esprit

Grad. 7. art. 4. des liens de ses pechez.......... Il dit qu'un Religieux ne doit pas imiter ceux qui aprés avoir ensevely les morts, tantost s'attristent en pleurant sur

Art. 17. leurs sepulchres, & tantost se réjoüissent.... Nous n'avons pas esté, dit-il, appellez à la vie Religieuse

&

& Solitaire, comme à un banquet & à une réjoüissance de nôces; mais JESUS-CHRIST nous a appellez, afin que nous nous pleurions nous-mesmes..... Les criminels, dit-il encore, n'ont aucun jour de joye dans la prison; & les vrais Solitaires n'ont aucuns jours de festes & de consolations humaines sur la terre. Art. 39.

On lit que saint Arsene pleuroit avec tant de continuité & d'abondance, qu'il avoit un mouchoir incessamment dans les mains pour essuyer ses yeux. Vita Pat.

Saint Benoist veut qu'un Moine ait perpetuellement les yeux baissez, & la teste panchée vers la terre, dans la veuë des pechez qu'il a commis; qu'il se considere en tout temps comme un criminel; & que se regardant comme estant toûjours prest d'étre presenté au tribunal terrible de JESUS-CHRIST, il répande des larmes dans la Confession, & dans la reconnoissance de ses crimes... Et le mesme Saint condamne & défend pour jamais à ses disciples d'user de paroles capables de les tirer de cét estat interieur & serieux dans lequel ils sont obligez de vivre, & de les porter à rire. Reg. cap 7. de humil. grad. 12. C. 6. Cap. 6.

Fuyez le ris, ma sœur, dit saint Leandre dans sa Regle, comme une erreur, & changez toute joye passagere en gemissemens, afin que vous soyez heureuse dans le Ciel, aprés avoir pleuré dans le monde comme une étrangere, puisque ceux qui pleurent selon Dieu seront consolez..... Celuy-là se pleuroit luy-mesme comme un étranger sur la terre, qui disoit dans sa douleur: Helas! que mon exil est long: *Heu mihi! quia incolatus meus prolongatus est:* Vostre Epoux celeste tout plein de joye, ajoûte-il, vous recevra dans ses chastes embrassemens, & vous consolera par sa presence, s'il apprend que vous ayez brûlé du desir de le voir, & que vous ayiez versé des larmes en son absence. Cap 1. Reg. Ibid. Ps. 119. 5.

Saint Bernard nous apprend qu'un Religieux est chargé In Epist. Pastr.

inter ope ra Bern. chargé des pechez des peuples comme de ses propres offenses, & que cette double obligation l'engage dans des gemissemens continuels.

Apud. Grat. Decret. 2. pag. caus. 16. q. 1. c. 8. placuit. Le Pape Eugene dit que le mot de Moine signifie tout ensemble seul & triste; Qu'il demeure donc, ajoûte-il, dans le repos & dans la tristesse, & qu'il s'acquitte de son devoir; *Sedeat tristis, & officio vacet.* Que les Moines disent ce qu'il leur plaira pour se cacher à eux-mesmes aussi-bien qu'aux autres ce qu'ils sont en effet; l'image d'un veritable Solitaire ne sera jamais autre que celle qui nous a esté tracée dans ces paroles d'un Prophete: Celuy dont l'ame est affligée, abbatuë de douleur, & courbée soûs le poids de ses pechez, dont les yeux sont presqu'éteints à force de verser des larmes, & qui soûpire sans cesse aprés vos misericordes. Celuy-là, Seigneur, est le seul qui puisse vous rendre une gloire veritable, & satisfaire à vostre justice. Baruc. c. 2. v. 18. *Anima quæ tristis est super magnitudine mali, & incedit curva & infirma, & oculi deficientes, & anima esuriens, dat tibi gloriam & justitiam Domino.*

Quel moyen, mes freres, de ne pas conclure d'une tradition si constante & d'un consentement si general de tant de Saints, que les joyes de ce monde, comme nous l'avons déjà dit, ne sont plus pour les Moines; que les jeux, les ris, les bons mots, les paroles plaisantes, & tout ce qui se ressent d'une réjoüissance humaine, ne leur est plus permis; qu'ils doivent manger leur pain avec des laittuës ameres; que leur vie n'est plus rien qu'une continuelle douleur; Et que si leurs yeux ne peuvent suffire à donner incessamment des marques de cette sainte tristesse, il faut au moins qu'ils en conservent le sentiment dans le fond de leurs cœurs; qu'ils ayent soin de l'exprimer dans toutes leurs œuvres, & que jamais on ne les surprenne dans une seule action qui puisse donner sujet de croi-

re que cette obligation ne leur soit pas presente.

Profitez donc, mes freres, de ces connoissances, pleurez durant quelques instans, afin de vivre durant une eternité dans la joye. Baignez continuellement vostre visage dans les eaux ameres de la penitence; n'ayez point d'autre soin que de verser des pleurs, & laissez à Dieu celuy de les essuyer; Le temps viendra auquel il appaisera vos gemissemens, il sechera vos yeux, & changera vôtre tristesse en des consolations infinies : *Absterget Deus omnem lacrymam ab oculis eorum, & mors ultra non erit, neque luctus, neque clamor, neque dolor erit ultra, quia prima abierunt.* Apoc. 21. v. 4. Evitez avec soin tout ce qui peut tarir la source de vos larmes; n'ayez ny affaires, ny emplois, ny occupations, ny plaisirs qui soient capables de dissiper vostre douleur & vostre componction; Mais servez-vous plûtost de tout ce qui se presente à vous pour la nourrir, & pour la fortifier; Que la posture de vostre corps, comme dit saint Jean Climaque, lors que vous estes étendus Grad. 7. sur vostre couche, vous figure l'estat de vostre corps art. 19. étendu dans le tombeau; Que les viandes que vous mangez lors que vous estes à table, vous fassent penser à cette table triste & funeste, où vous serez vous-mesme la nourriture des vers; que l'eau que vous buvez pour soulager vostre soif, vous fasse souvenir de cette soif cruelle que les damnez souffrent dans le milieu des flammes. Que les humiliations Art. 20. & les corrections severes par lesquelles vostre Superieur éprouvera vostre vertu, rappelle dans vostre esprit cette sentence terrible que le souverain Juge doit prononcer un jour pour toute l'eternité, que Art. 21. cét habit mesme de Solitaire que vous portez, vous excite à pleurer, puis qu'estant un habit de penitence, il doit vous mettre incessamment vos pechez devant les yeux; Enfin, dites à Dieu avec autant de verité que son Prophete, Seigneur, mes gemissemens

ſemens ont eſté ſi violens, qu'ils ont égalé les rugiſſemens des lions: *Rugiebam à gemitu cordis mei:* Ecriez-vous, comme faiſoit ſaint Ephrem; O mon ame! ſoyez penetrée de douleur pour tous les biens que vous avez receus de la bonté de Dieu, dont vous avez fait un ſi méchant uſage; pour tous les maux que vous avez commis, & pour toutes les occaſions dans leſquelles il vous a ſupporté avec tant de patience. Et ſi aprés tout cela voſtre inſenſibilité eſt ſi grande, qu'elle n'en ſoit point excitée; Si elle reſiſte à des motifs & à des conſiderations ſi preſſantes, pleurez de ce que vous ne pleurez point, & faites ſortir de la dureté de voſtre cœur, comme d'un rocher, les larmes que vous ne pouvez tirer de ſa tendreſſe.

Pſal. 57. v. 9.
Serm. 2, de Compunct.

FIN DU PREMIER TOME.





